PROCES

PROVENCHER-BOISCLAIR.

A VENDRE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

AVEC LES PHOTOGRAPHIES, - - - $1.00
SANS LES PHOTOGRAPHIES, - - - 80cts.

IMPRIMÉ
A L'ATELIER TYPOGRAPHIQUE DE
"La Gazette de Sorel."

1867.

AVOCATS DE LA COURONNE.

MM.

J. Armstrong,
A. Germain,
A. D. Bondy.

L'Hon. T. J. J. Loranger, Juge.

MM.

L. U. Turcot, Coroner

M. Mathieu, Sherif.

AVOCATS DE LA DÉFENSE.

MM.

A. Chapleau,
D. Z. Gaultier,
A. E. Brassard.

Avec les respects affectueux
15 Juin 1868 de V. J. Bourassa

PROCES

PROVENCHER-BOISCLAIR.

Mondelet

IMPRIMÉ
A L'ATELIER TYPOGRAPHIQUE DE
" La Gazette de Sorel."

1867.

Enrégistré suivant l'Acte de la Législature, en l'année mil huit cent soixante et sept, par le Propriétaire de cet ouvrage, au Bureau du Régistrateur de la Province du Canada.

PRÉFACE.

L'intérêt immense que le public a porté à cette cause si justement célèbre, tant par la nouveauté du crime, que par les grandes questions légales et scientifiques qui s'y sont rencontrées, et dont la discussion occupe encore les hommes instruits ; l'avantage que les hommes de profession en général retireront de cette publication ; les connaissances que le public pourra acquérir si facilement en lisant ce volume : voilà ce qui nous a engagé à mettre en brochure le compte-rendu complet du procès Provencher-Boisclair. Nous donnons à cette publication tout le soin et toute l'attention possible et nous pouvons garantir au lecteur que notre rapport est d'une incontestable exactitude.

LS. ALPH. DE BLOIS.

C. BOUCHER.

Digitized by the Internet Archive
in 2017 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/procesprovencher00vill

COUR DU BANC DE LA REINE,

DISTRICT DE RICHELIEU.

VENDREDI MATIN, 22 Mars 1867.

Présidence de l'Honorable T. J. J. LORANGER.

Le Prisonnier, MODESTE VILLEBRUN DIT PROVENCHER, est amené à la barre. Il est revêtu de noir et porte un col de soie violette. Il est de hauteur commune ; ses épaules sont larges et il annonce une grande force musculaire. Ses yeux sont noirs et renfoncés ; sa chevelure et ses favoris sont un peu grisonnés ; son front est large et proéminent. Il semble parfaitement calme, bien décidé.

M.M. ARMSTRONG, BONDY ET GERMAIN sont assis au banc de la Couronne.

M.M. GAULTIER, CHAPLEAU ET BRASSARD au banc de la Défense.

Les Jurés suivants sont assermentés :

Athanase Bibeau,	Auguste Dehaie,
Philibert Chapdelaine,	Olivier Chapdelaine,
Dominique Plante,	Octave Daigle,
Alexis Dubois,	Louis Letendre,
Vital Durand,	Edouard Leclerc,
Flavien Dumontier,	Joseph Paranteau.

Après quoi le Greffier de la Couronne lut l'accusation de meurtre portée contre le prisonnier : celui-ci

l'écouta sans aucune émotion. Elle était conçue en ces termes :

ACTE D'ACCUSATION.

Les Jurés pour Notre Souveraine Dame la Reine, sous leur serment, représentent que Modeste Villebrun dit Provencher, cultivateur de la Paroisse de St. Zéphirin de Courval, District de Richelieu, est accusé d'avoir, le 31e jour de Décembre, en l'an de N. S. 1866, dans la Paroisse et District susdits, félonieusement, volontairement, et avec malice préméditée, tué et assassiné FRS-XAVIER JOUTRAS, Cultivateur du même lieu, contre la paix de notre Souveraine Dame la Reine, sa Couronne et sa dignité.

Application étant faite de la part de la défense qu'ordre soit donné de faire sortir les témoins de l'enceinte, l'appel des témoins dont les noms suivent fut en conséquence fait, par ordre de la Couronne.

Témoins de la Couronne.

Dr. Ladouceur,
Dr. J. Smith,
Dr. W. Smith,
Dr. Turcotte,
Jos. Joutras,
Didace St. Pierre,
Nar. Joutras,
J. Bte. Chassé,
Michel Lemaire,
Geo. Boisclair,
Onésime Cloutier, fils,
Bazile Benoît,
Mathilde Joutras,
Elise Joutras,
Marie Plourde,
Rév. Luc Trahan,
Rose-Délima Benoit,
Joseph Duguay,
E. M. Hart,
Louis Boisvert,
Elzéar Pothier,
James Johnston,
David Hart,
Antoine Houle,
Michel Cajotette,
Félix Joutras,
Edouard Amand,
Théophile Lahaie,
Marie Mathieu,
Geneviève Lafond,

Témoins Médico-Légaux de la Couronne.

Dr. Provost,
Dr. Bruneau,
Dr. Mignault,
Dr. Girdwood.

Témoins de la Défense.

Alexandre Provencher,
Marie Provencher,
Elise Provencher,
Jean Levasseur,
Maxime Crépeau,
Louis Boucher,
Abraham White,
Hilaire Provencher,
John Raymond,
Ed. Arvieux,
Michel Cajolet,
Ls. José Marcotte,
Moïse Maroche,
Délima Joutras,
Josephte Ricard, épouse d'Antoine Boisclair,
Ls. Thérien, fils de Louis
Sévère Réné,
Owen Sweeney,
Louis Daneau,
Antoine Boucher,
Messire Thomas Caron,
Joseph Lasonde,
Moses Hart,

Témoins Médico-Légaux de la Défense.

Dr. Codère,
Dr. Moll,
Dr. St. Cyr.

La Cour ordonne à tous les témoins en cette cause, excepté les témoins médico-légaux, de se retirer en chambre close, de manière à ne pas entendre les témoignages, ni de la Couronne, ni de la Défense.

M. Armstrong, avocat de la Couronne, s'adresse ensuite aux jurés :

Qu'il plaise à la cour.

Messieurs les Jurés.

L'accusation contre le prisonnier, malheureusement pour lui, est fondée sur la preuve prise devant le coroner, et elle est d'une nature tellement concluante qu'il est du devoir de la couronne de faire

toutes les démarches possibles pour éclairer les fins de la justice.

Ce meurtre, s'il a été commis, l'a été sous des circonstances affligeantes. La dernière femme du prisonnier était la belle-mère de l'autre accusée, Sophie Boisclair, son père ayant épousé feue Marguerite St.-Pierre, en secondes noces.

La situation si critique du prisonnier m'oblige de me dispenser de faire aucun commentaire sur le témoignage. Voici les faits de la cause :

Vendredi, le 26 Octobre, Provencher et Sophie Boisclair partirent de grand matin de leur maison respective, située à une distance d'une couple d'arpents l'une de l'autre. L'un prétendait aller à Richmond, l'autre à Sorel. Ils se rendirent à la rivière aux Orties, à une distance de trois lieues, chacun dans sa voiture. La Boisclair paraissait surprise de rencontrer Provencher. Ils laissèrent là une de leurs voitures et s'embarquèrent ensemble dans l'autre. Ils ont dîné à Yamaska, où on les a pris pour mari et femme. Ils se rendirent à Sorel, à l'auberge du nommé Courchêne, où on leur donna une chambre à coucher pour les deux, les croyant mari et femme. Le samedi, lendemain, un de leurs co-paroissiens les rencontra tous deux à Sorel, et demanda tout bonnement à Provencher de le ramener à St.-Zéphirin. Provencher lui promit de le faire, et une heure ou deux après, l'informa qu'il ne le pouvait, parcequ'il était obligé d'aller à St.-Aimé. Malgré toutes les instances on n'a pu découvrir où ils ont couché le samedi soir. Le lendemain matin, dimanche, durant la messe, ils arrivèrent à la rivière aux Orties, et reprirent leurs voitures respectives. Ils ne se rendirent pas ensemble à St.-Zéphirin, mais l'un avant l'autre. Le même soir, dimanche, 28 Octobre, Provencher passa la soirée chez Joutras, qui demanda à sa femme des nouvelles du marché de Sorel. Sophie Boisclair à son tour demanda des nouvelles de Rich-

mond. Provencher lui répondit qu'il avait changé de route, qu'il avait été à Trois-Rivières. Le lundi, Provencher pria la personne qui l'avait vu à Sorel de ne pas en parler.

Le Vendredi suivant, (le jour des morts) 2 Novembre, la femme de Provencher, avec son mari, passa la soirée chez Joutras. A la veille de partir, on offrit un verre de whiskey à madame Provencher qui l'accepta, et elle se trouva tellement saisie, qu'à peine pût-elle se rendre chez elle, à la maison voisine. Cette femme était en très bonne santé le 2, et est morte le 5 Novembre.

Après la mort de sa femme, malgré qu'il courût des bruits contre les accusés, par rapport à leur conduite ; malgré tous les efforts du digne curé de la paroisse qui prévoyait l'avenir, Provencher est allé demeurer avec Joutras, en disant qu'il ne s'occupait pas de ce que le monde disait, car ça faisait son affaire.

Le, ou vers le 26 Décembre, Provencher se rendit à LaBaie, chez le Dr. Smith, pour acheter de la strychnine ou poison à renard. Le Dr. n'en ayant pas, il tâcha de s'en procurer ailleurs ; mais malgré qu'il en ait trouvé chez deux ou trois habitants, ces derniers n'ont pas voulu lui en donner. Il serait peut-être bon de vous donner, (d'après des auteurs bien connus,) les symptômes produits par la strychnine : " Malaise général, douleurs vives dans la région épigastrique, irrégularité des fonctions intellectuelles, yeux proéminents, contraction générale de tous les muscles du corps, pendant laquelle la colonne vertébrale (épine du dos) est redressée, les extrémités fléchies et le corps supporté par la tête et les pieds. A cette contraction, dont la durée n'est pas longue, succède un calme marqué, suivi lui-même d'un nouvel accès qui se prolonge plus que le premier. Vient ensuite un état d'asphyxie qui dure une ou deux minutes, pendant lesquelles les organes des sens et du cerveau continuent à

exercer leurs fonctions, à moins que l'asphyxie ne soit portée au plus haut point ; car alors l'action de ces organes commence à s'affaiblir. La fin de cet accès est annoncée par la disparition subite du tétanos, et par le rétablissement graduel de la respiration. Bientôt après, une nouvelle attaque a lieu et cette fois les contractions sont des plus violentes ; les secousses convulsives de tous les muscles du corps sont très fortes. Une chose digne de remarque, dit Orfila, et que l'on n'observe que dans l'empoisonnement par la strychnine et quelques autres poisons, c'est que le contact d'une partie quelconque du corps, la menace et le bruit déterminent facilement cette roideur tétanique générale."

La strychnine a l'apparence d'une poudre blanche, sans odeur, très amère, presque insoluble dans l'eau, mais soluble dans l'alcool.

La strychnine est un poison végétal, et en conséquence il est bien plus difficile de suivre ses traces. L'analyse chimique des viscères du défunt Joutras, faite par les habiles médecins de la Couronne, a cependant revélé l'empoisonnement par ce poison, comme ils vous le diront eux-mêmes. Ce poison n'est connu que depuis 1818.

Samedi matin, 22 Décembre, Joutras proposa d'aller au bois, à une distance d'une lieue de sa maison et dans une autre concession. Il se plaignait de n'être pas bien. Il désira amener avec lui son garçon, âgé d'une dizaine d'années : sa femme s'y opposa et Provencher offrit de l'accompagner. Ils partirent vers 8 ou 9 heures du matin. Sa femme lui prépara un flacon de whiskey, qu'elle donna à Provencher. Ils revinrent du bois vers une heure de l'après-midi ; Joutras s'arrêta à la porte de la première maison, chez un nommé Michel Cajolet ; Il était à cheval. En voyant madame Cajolet, il lui dit : " Je suis bien malade ; je crois que je vais mourir. Je ne suis pas capable de débarquer." Ses

pieds étaient fléchis en dedans. Elle lui aida à entrer dans la maison, et essaya de le déchausser, mais il avait les jambes trop roides ; il poussait de hauts cris. Placé sur un lit, le défunt se soulevait et avait des crises affreuses. Il dit à madame Cajolet : "j'ai pris un peu de boisson au bois ; j'ai voulu lui faire prendre le reste (à Provencher) ; mais il refusa en me disant d'en prendre encore quand j'aurais mangé.

Joutras demanda le docteur. En voyant ce dernier, Joutras dit : "Docteur, je suis content de vous voir, je pense que je vais mourir." Il avait tous les symptômes de l'empoisonnement par la strychnine. Sophie Boisclair, femme de Joutras, arriva chez Cajolet vers 2 ou 3 heures de l'après-midi ; quelques minutes après, elle en repartit et revint vers les 7 ou 8 heures du soir avec Provencher.

La maison de Joutras a trois appartements au bas, et trois au haut ; le grenier comprend la moitié du haut, et l'autre moitié est divisée en deux chambres, avec une place pour une porte qui sert de communication ; mais il n'y a pas de porte.

Le 24, le défunt reçut les secours de la religion ; le moindre bruit et le plus léger toucher le convulsaient tellement que, quand le curé lui appliqua les saintes huiles aux pieds, il jeta de hauts cris, symptôme ordinaire de l'empoisonnement par la strychnine. Malgré ces attaques, Joutras redevint mieux.

Dimanche, le 30 Décembre, Provencher alla à Trois-Rivières et y acheta 8 grains de strychnine du Dr. Giroux, pour le Dr Smith de LaBaie du Febvre. Provencher, en retournant chez lui, déclara qu'il avait acheté de la médecine à Trois-Rivières chez le Dr. Giroux.

Ce même jour, le 30, la femme de Joutras alla chez le Dr. Ladouceur de St.-Zéphirin, pour chercher une médecine pour apaiser ses douleurs. Le Docteur lui donna une dose de morphine. Le len-

demain, le 31, Joutras alla lui-même chez le Docteur et lui remit la dose en disant *qu'il n'en avait pas eu besoin.* Là, le Docteur lui donna huit poudres.

Joutras dit au Docteur qu'il avait pris du whiskey et de la belle-angélique que sa femme lui avait donnés. Le Docteur alors lui recommanda du lait chaud au lieu de ce mélange. Il retourna chez lui vers les 3 ou 4 heures de l'après-midi. Vers les 7 heures du soir, son voisin ayant appris qu'il était malade, se rendit chez lui. Joutras lui dit qu'il n'était pas bien, et qu'il avait pris des remèdes. Il demanda une assiettée de soupe que sa femme lui donna. Ce voisin resta chez Joutras environ 2 heures et demie et trouva la conversation des accusés si peu convenable, qu'il laissa la maison. Vers les onze heures du soir, la Joutras le fit demander, en disant que son mari se mourait. Il courut chez Joutras. Les premières paroles que Joutras lui adressa, furent : " Ah ! M. Michel, vous n'êtes pas allé chercher le Docteur ?" Il répondit qu'on ne le lui avait pas demandé. Provencher s'offrit pour y aller ; mais il prit son temps : il entra et sortit une ou deux fois de la maison. Joutras s'impatientait de ces délais.

Les frères de Joutras qui demeurent dans les environs, n'ont jamais été avertis de cette dernière maladie. Un demeure à une distance de 4 arpents.

L'accusé va chez le médecin et dit que le malade est mieux, et lui demande seulement une prise par précaution.

Joutras conserve sa connaissance jusqu'au dernier moment.

La Joutras a donné une des huit poudres du Dr. Ladouceur à son mari. Elle dit qu'elle avait préparé une autre de ces poudres pour lui donner, mais qu'il était trop tard et qu'elle l'a jetée dehors après la mort de son mari. Les autres six poudres seront produites ; c'est Sophie Boisclair, elle-même, qui les a remises au coroner.

Il ne peut y avoir de doute que les deux accusés ont commis le crime d'adultère. Il ne s'en suit pas que celui qui oublie le commandement de Dieu, " tu ne commettras pas d'adultère," oublie l'autre commandement " tu ne tueras pas ;" mais quand on se place sur la pente du vice, on ne sait pas où on s'arrêtera.

Dans les cas de meurtre, il y a, presque toujours sinon toujours, un motif ; généralement c'est l'argent qui est le mobile du meurtre. Dans ce cas, il ne paraît pas que l'argent ait été la cause dominante qui conduisit le prisonnier ; mais quand les passions animales s'emparent d'un homme, elles le mènent aux plus grands crimes.

Si les faits que je viens de vous relater sont prouvés par les témoins ; si cette preuve n'est pas contredite dans ses points essentiels, (je ne parle pas de la contradiction d'un fait qu'un témoin dira être arrivé une demi-heure avant un autre, car il faudrait avoir une montre toujours à la main, mais des faits importants,) votre devoir est de rendre un verdict de culpabilité, sans écouter aucune considération ; mais au contraire, si la preuve est contredite ; si la couronne faillit dans la preuve des faits essentiels, vous rendrez un verdict d'acquittement.

Durant l'adresse que fit l'avocat de la Couronne aux petits jurés, le prisonnier prêta pendant quelques moments une attention sérieuse, puis ensuite de temps à autre, il promenait ses regards sur la foule, ne laissant voir aucune émotion.

TÉMOINS DE LA COURONNE.

Marie Plourde, femme de Michel Cajolet, ayant été appelée comme premier témoin de la Couronne, entre dans la narration des circonstances relatives à la maladie du 22 Décembre ; la Cour fait remarquer que la mort de Joutras, le *corpus delicti* doit d'abord être prouvé. Le Dr. L. U. Turcotte, Coroner, est appelé, mais vu que l'enquête n'a pas

été faite par lui, mais par le Dr. Edmond Gilbert Provost, son Député, ce dernier est entendu.

Dr. Edmond Gilbert Provost, de Sorel.—30 ans.—Député coroner du District de Richelieu.

Le 2 Janvier dernier, le Dr. Turcotte m'a requis d'aller faire une enquête à St. Zéphirin de Courval, sur le corps de Frs. Xavier Joutras. Je m'y suis rendu en compagnie de M. Ernest Turcotte, le fils du coroner. Je me suis rendu chez le Dr. Ladouceur de St. Zéphirin, et en sa compagnie et celle de M. Ernest Turcotte je me rendis dans la maison du défunt, à environ une lieue de l'église. Là, j'ai trouvé un cadavre dans une salle, sur le devant de la maison. Il était 6 heures p. m. environ, et j'ai trouvé une centaine de personnes dans la maison. J'ai été informé par les personnes présentes que ce cadavre était celui de F. X Joutras. L'apparence du cadavre annonçait une mort récente. La putréfaction était avancée. J'ai formé un corps de jury, que j'ai assermenté en présence du corps. J'ai ensuite assermenté le Dr. Ladouceur et j'ai procédé à l'identification du cadavre, et j'ai interrogé les témoins. J'ai fait une enquête qui est en la possession du coroner.

Le témoin se retire et le coroner Laurent Ubald Turcotte est appelé.

Il identifie le rapport fait par son député, c'est-à-dire la perquisition dont partie a été écrite par lui et partie par le député coroner. L'enquête a commencé le 2 Janvier. Elle a été suspendue pour entendre le rapport médico-légal et le 16 elle a été close.

M. Chapleau de la défense s'objecte à la lecture du rapport du député coroner, parcequ'il contient des renvois non authentiqués par la signature du député coroner et des jurés. Le coroner ayant prouvé la sincérité du rapport et que les mots en marge ont été écrits par lui, ou, en sa présence, par son député, le 16 Janvier 1867, date de la clôture

de l'enquête, et ce en présence des jurés, et paraissant à la Cour que le document n'a pas été altéré, mais est resté dans l'état où il était le 16 Janvier, la Cour rejette l'objection de la défense et ordonne que lecture du rapport soit faite aux jurés. Le Dr. Provost est rappelé et continue :

Le Dr. Ladouceur a fait l'autopsie pendant que j'entendais les témoins. Je faisais l'enquête dans une autre salle : La foule avait accès dans l'appartement où se faisait l'enquête qui commença d'abord dans la chambre où était le cadavre. Mais pendant l'enquête, les jurés ont exigé qu'elle se continuât dans un autre appartement. L'autopsie a été terminée le lendemain matin, vers 8 heures.

Comme l'autopsie se terminait, les gens et moi sommes entrés dans l'appartement où elle se faisait. Il y avait moins de monde dans la maison que la veille. A part les jurés il pouvait y avoir une vingtaine de personnes. Les viscères du défunt m'ont été remis par le Dr. Ladouceur, chez lui, à environ ¾ de lieue de la maison du défunt. J'ai ensuite été chargé par le coroner d'analyser chimiquement les viscères du défunt. J'avais remis le flacon au coroner qui me l'a remis pour faire l'analyse.

RÉ-EXAMINÉ.

Le Dr. Ladouceur avait mis les viscères dans une assiette, après l'autopsie. Il me dit qu'il n'avait pu trouver des traces de la mort, et je lui ai dit de conserver les viscères. L'assiette était nette. Je l'ai lavée moi-même ou elle a été lavée en ma présence. Il mit l'assiette avec son contenu dans le siége de la voiture, dans laquelle nous sommes retournés ensemble chez lui. Elle a été couverte d'un papier, avant qu'il la mît dans la voiture. Rendus chez lui, il mit l'assiette sur une table, dans son bureau. Il ferma son bureau en clef et nous sommes allés ensemble chez le curé de la paroisse pour avoir un flacon qui a été lavé plusieurs fois. De retour chez

le Dr. Ladouceur, nous avons trouvé les viscères dans le même état que nous les avions laissés et ils ont été mis dans le flacon par lui en ma présence.

PAR LA COUR.

Nous avons été absents environ ¾ d'heure du bureau du Dr. Ladouceur.

MARIE PLOURDE, femme de Michel Cajolet, cultivateur de St Zéphirin de Courval, 35 ans.—Connaît le prisonnier, a connu le défunt depuis son enfance. Je demeure à environ une lieue de chez lui. J'ai vu le défunt le 22 Décembre dernier, à 10 ou 12 minutes après midi, à ma demeure à St. Zéphirin de Courval. Il est arrivé à cheval et m'a appelée à la porte. Je suis sortie et lui ai demandé ce qu'il avait. Il m'a répondu qu'il était malade et qu'il pensait qu'il allait mourir. Je lui ai répondu là-dessus : Débarque toujours, tu ne mourras pas là. Il m'a dit qu'il n'était pas capable de débarquer, qu'il n'avait aucune *émulation* (1) dans les jambes et qu'il souffrait le martyr. Tâche de me débarquer ; si tu ne peux pas me débarquer, jette moi à terre et tu viendras toujours à bout de me traîner dans ta maison.

Alors je me suis mise en frais de le débarquer, moi et un de mes petits garçons, âgé de 12 ans. J'ai fait passer mon petit garçon d'un côté du cheval et je me suis mise de l'autre pour pouvoir le descendre. Il m'a mis la main par-dessus le cou, mon petit garçon lui a levé la jambe de l'autre côté ; je l'ai pris par-dessous les bras et je l'ai glissé à terre. Il a touché le sol à environ un demi-pied du chambranle de la porte. Il a mis la main sur le chambranle pour m'aider à le débarquer.

---

(1) Emulation, terme souvent employé parmi le peuple, au lieu de force, vigueur.

Nous l'avons rentré dans la maison et assis sur une chaise contre le poële. Quand il a été assis, il m'a demandé de le déchausser ; il criait c'était terrible ; j'avais peur de lui faire mal et je le lâchais. Il m'a dit : Déchausse-moi; quand même que je crierais, déchausse-moi *pareil*. Je lui ai tenu les jambes et mon petit garçon lui a arraché ses bottes. Quand il a été déchaussé, il m'a dit qu'il avait froid aux pieds. On ne lui avait laissé qu'une paire de chaussons des deux paires qu'il avait. Du moment que je lui ai donné des briques pour se mettre sous les pieds, il s'est réchauffé bien vite. Quand il fut réchauffé, il m'a dit qu'il pensait qu'il allait se trouver mal, qu'il était faible. Je lui ai demandé s'il voulait se coucher. Il dit : Je me coucherais bien, mais tu n'es pas capable de me coucher. Je lui dis : on va essayer à te coucher. Il reprit et me dit : Essayez à me lever, je vais essayer de marcher.

Nous avons essayé de le lever. Quand il fut debout, il dit : Rassis-moi, je ne suis pas capable de marcher ; je vais mourir. On le rassit ; je le *halai* vers le lit ; mon petit garçon le prit par les jambes, moi par les bras, et nous l'avons couché. Quand il fut sur le lit, il souffrait terriblement. Il se levait tout grandi sur son lit et me disait toujours : c'est ma dernière maladie ; j'ai toujours prié Dieu pour m'amener ici. Il m'a répété plusieurs fois : Pauvre enfant, que la Ste. Vierge est forte ; quand j'étais dans le bois, je pensais que j'allais mourir ; je me suis toujours recommandé à la Ste. Vierge, lui demandant de me rendre ici. Il m'a demandé ensuite si je trouverais des moyens pour avoir le Docteur. Je m'empressai d'envoyer chercher Jean Bte. Chassé pour aller chercher le Docteur, de manière que ça c'est fait au plus vite. Monsieur Chassé est arrivé et nous a rapporté qu'il n'avait pu comprendre la commission du petit garçon, et qu'il venait voir ce que je voulais. Le défunt lui dit de se presser au plus vite, qu'il trouverait le

prisonnier chez Moses Hart. Quand il est sorti pour aller chercher le Docteur, le défunt a crié : Vite, vite, mon pauvre J. Bte., je meurs.

Quand il a été parti pour aller chercher le Docteur, le défunt m'a répété plusieurs fois qu'il avait une peine ; que quand il y pensait, ça le rempirait. Ensuite, il m'a demandé du sel, me disant que ça le prenait, comme dans les mâchoires, qu'il pensait qu'il allait tomber comme d'une paralysie. Il dit : Je sens que ça me prends dans tous les membres ; je n'étais attaqué que dans les jambes quand je suis arrivé, et voilà que ça me prend dans tous les membres. Le Dr. est arrivé, et il ne m'a rien dit de plus jusqu'à l'arrivée du Docteur. Il me demanda du sel avant que le docteur arrivât, disant que ça lui avait fait du bien. J'ai oublié de vous dire que quand il a été assis près du poële, il m'a dit que le prisonnier lui avait emporté de la boisson dans le bois, et qu'il lui en avait fait prendre un *coup* avant de manger. Je lui répondis là-dessus : Cette boisson là, tu en as peut-être trop pris ; c'est cette boisson là qui, peut-être, t'est tombée dans les jambes. Il me répondit : Pauvre enfant, je n'en ai *quasiment* pas pris ; il y en avait environ à moitié un tombleur dans le petit flacon, j'en ai pris la moitié et le restant est demeuré dans mon sac. Il me dit : J'ai offert ce restant au père Modeste ; il n'en a pas voulu, me disant de le garder pour le prendre après avoir diné, et que ça me ferait du bien. Il me dit aussi qu'il s'était fait traîner par sa jument dans le bois. Il dit qu'il avait essayé de monter sur sa jument, qu'il était tombé deux fois dans ses pattes et qu'il n'avait pas pu embarquer ; qu'il avait aperçu un arbre à trois quarts d'arpent, qui était couché, et qu'il s'était fait traîner près de cet arbre pour s'y mettre pour embarquer, en se faisant traîner là par sa jument, en lui prenant une patte et la queue. Rendu près de l'arbre, il est monté, en se traînant sur le ventre jusqu'à ce qu'il fût à l'égalité

de sa jument. Là il s'est glissé sur sa jument, et s'est rendu comme ça chez nous, suivant ce qu'il m'a dit. Il m'a dit que le prisonnier l'avait quitté, parce que son garçon (le garçon du prisonnier) devait l'attendre chez Moses Hart, pour des affaires, et qu'il fallait qu'il se rendît là dans l'après-midi. Il m'a dit que le prisonnier lui avait donné son *coup* et qu'il était parti de suite. Il me dit que les douleurs l'avaient pris aussitôt qu'il avait commencé à manger. Il a pris ce *coup* là et commenca à manger. Il me dit qu'il avait offert de s'en aller avec le prisonnier, vu qu'il était vieux et que ça allait trop le fatiguer. Le prisonnier répondit qu'il vînt rester à faire son ouvrage ; que pour lui il s'en irait bien à pied.

Ma maison est sur le rang St. Louis, à environ soixante arpents de l'endroit d'où le défunt était parti. Il m'a dit qu'il était parti de sa cabane dans sa voiture, dans laquelle il avait fait trente à trente-cinq arpents ; que sa voiture avait cassé près de notre cabane de sucrerie, à environ vingt à vingt-cinq arpents de notre maison, et que c'est là qu'il a embarqué à cheval. Il m'a dit qu'il était venu tant que sa jument pouvait venir, avant que sa voiture ne fût cassée Il n'y a pas de maison depuis le bois d'où il venait à venir chez nous. Notre maison était la première résidence sur son chemin, depuis son départ du bois. A midi juste, j'ai vu passer le prisonnier, à deux ou trois arpents de ma maison, qui gagnait la maison du défunt. Il m'a paru venir du même bois que Joutras. J'ai cru le reconnaître, et le soir il m'a dit que c'était lui. Le défunt m'a dit que sa maladie l'avait pris par le mal de cœur, et que ça lui avait descendu dans les jambes ; qu'il avait pensé qu'il allait mourir. C'est là que je lui ai dit que peut-être il en avait trop pris. Il disait qu'il sentait des douleurs ; qu'il croyait que les jambes allaient lui mourir. Il me dit qu'il avait crié comme jamais il n'avait crié

plus ; qu'il n'était pas attaqué de la voix, ni de l'estomac.

Chassé a mis une heure juste à faire le voyage. Le Dr. Ladouceur est arrivé ; c'est moi qui lui ai ouvert la porte. J'ai été voir dans le chemin, et j'ai dit : voilà le Docteur qui arrive. Le défunt dit : Je suis bien content, je n'en ai pas pour longtemps. Le sel, il se le mettait dans la bouche, et me disait que ça lui faisait du bien. Il n'a pas vomi. Après qu'il a été sur le lit, il ne s'est pas plaint du mal de cœur. Il se levait sur les talons et sur la tête, c'est-à-dire qu'il ne se portait que sur les talons et sur la tête ; son corps faisait un arc. Il ne pouvait pas s'étendre plus qu'il l'était. Il avait le corps roide comme une barre de fer. Il ne s'est pas plaint de douleurs intenses. Quand le Docteur est arrivé, il a dit qu'il sentait son mal dans tous les membres. Notre plancher n'était pas solide, et quand on passait près de son lit, il se soulevait tout d'un coup comme une personne qui saute de peur. Quand on approchait, ou qu'on lui touchait, il criait. Il était des *escousses* (1) tranquille. Quand il entendait parler, il faisait le saut et lâchait le cri en même temps. Il avait la bouche serrée ; il y avait des *escousses* qu'il disait qu'il avait de la misère à parler, d'autres *escousses* qu'il parlait assez bien. Il disait que quand ça le prenait il avait les dents serrées, qu'il en grinçait des dents. Quand il nous parlait, il y avait des *escousses* qu'on avait de la misère à comprendre, et d'autres *escousses* qu'il ne pouvait pas parler du tout, d'autres *escousses* qu'il parlait assez bien. Quand les enfants passaient près de son lit, ou quand on faisait du bruit, c'était dans ce temps là qu'il était plus agité et qu'il se serrait les mâchoires, et même ses crises ne l'ont pris que quand il a été couché. Jusqu'à l'arrivée du Docteur, il m'a toujours dit que son mal augmentait de plus en plus. Quand ses crises le prenait,

(1) Terme populaire, au lieu de : moments, instants.

il se lamentait au bon Dieu et à la Ste. Vierge. Je ne puis dire s'il s'apercevait quand ses crises allaient le reprendre. Il m'a dit qu'il aimerait bien à voir sa femme avant l'arrivée du Docteur. Je l'ai envoyée chercher par un de mes petits garçons qui est parti avant l'arrivée du Docteur; mais ce dernier était présent quand elle est arrivée.

Elle est venue avec mon petit garçon. Quand le Dr. arriva, il a pris la main du défunt et m'a demandé de l'eau chaude au plus vite. Il a raconté au Dr. presque tout ce qu'il m'avait dit, par rapport à ce qui était arrivé dans le bois; ce que je lui ai entendu dire au Dr. était pareil à ce qu'il m'avait dit. Quand sa femme est arrivée, elle lui a demandé comment il allait. Il répondit qu'il allait mieux depuis que le Dr. lui avait donné des remèdes. Le malade a pris du mieux environ cinq minutes après avoir pris des remèdes. Le médecin a été là au-dessus d'une heure, pendant laquelle le défunt demandait au Dr. de ne pas l'abandonner. Sa femme a été là environ une heure. Elle est partie de suite après le Dr. Elle dit que le Dr. lui avait recommandé des vivres légères et qu'elle allait en chercher chez elle. Le Dr. avait recommandé de lui faire manger des *toasts*, (1) et on n'avait pas de pain dans ce temps là. Elle dit qu'elle s'en allait chercher du pain pour lui faire à souper. Quand on est parti pour aller chercher le Dr., il était une heure, et quand il est venu, il était deux heures sonnées. Le médecin est parti après trois heures. A aller jusqu'au soir, je suis restée seule avec le malade, c'est-à-dire, jusque vers quatre heures et demie, que mon mari est arrivé. Quand sa femme est partie, il n'a pas parlé de retour. Quand elle est partie, elle dit: je vais emmener le père Modeste, ça fait qu'il ira ramasser ton *butin* qui est resté dans le bois. Il dit que ça n'était pas nécessaire de l'emmener, que

(1) Tranche de pain rôti.

Michel (en parlant de mon mari) enverrait ses petits garçons. Elle reprit : pourquoi *bâdrer* (1) le monde pour rien ? Je l'emmenerai, il ira ramasser ton *butin* lui-même.

Jean-Bte. Chassé et Jean-Bte. Belletête sont venus veiller le soir, vers sept heures ou sept heures et-demie ; le prisonnier est venu avec la femme du défunt. Le défunt était alors bien mieux. Depuis l'arrivée du Dr., il avait pris du mieux graduellement. Il n'a pas eu d'autres crises. Il s'est levé seul et est venu manger à la table. Il était environ onze heures du soir. C'est sa femme qui lui avait apporté à manger. Ils ont couché tous chez nous, le défunt, sa femme et le prisonnier. Il était approchant minuit quand nous nous sommes couchés. Ils sont repartis le lendemain matin, dans la même voiture, aussitôt qu'il a commencé à faire clair. Quand ils sont arrivés, la femme est entrée la première, et le prisonnier a été dételer le cheval. Dans le cours de la veillée, j'étais occupée à mon ouvrage. Ils ont jasé ensemble. Notre maison est tout d'un corps, et a vingt pieds quarrés. Je ne faisais pas attention au discours qui se tenait. Dans le cours de la veillée, le défunt leur raconta l'histoire de sa maladie, comme il me l'avait racontée. Il l'avait aussi racontée à mon mari, quand il est arrivé. En arrivant, le prisonnier dit au défunt : Pauvre enfant, tu dois m'avoir regretté dans le bois ; tu n'as donc pas crié, puisque je ne t'ai pas entendu. Le défunt répondit : J'ai crié comme jamais j'ai crié. Le prisonnier reprit : Pauvre enfant, si je t'avais entendu, j'aurais bien été à ton secours. A cinq heures du matin, le prisonnier a été dans le bois ramasser le *butin*. Mon mari a offert d'envoyer ses petits garçons, mais le prisonnier a refusé, disant : Je vais y aller moi-même. Mon petit garçon est allé avec lui. Il a douze ans, c'est le même dont j'ai parlé

(1) Pour : fatiguer.

plus haut. Quand le malade a été parti, le prisonnier disait qu'il voulait coucher soit avec Sophie Boisclair, soit avec moi. Je lui ai répondu que des vieux veufs comme lui, je mettrais ça coucher à la gelée, dans le grenier.

TRANSQUESTIONNÉE PAR M. CHAPLEAU.

La chose a été dite en badinant. J'ai donné ma déposition devant le Député Coroner, et bien des choses n'y sont pas entrées. Je n'ai jamais dit devant Hilaire Provencher, ni aucune autre personne, que le défunt avait fait un saut en descendant de cheval. Je pense avoir dit dans ma déposition, devant le Député Coroner, que le défunt fit un saut, c'est, d'après ce qu'il m'a dit, en essayant de monter sur sa jument, qu'il était tombé dans ses pattes. Le défunt n'avait pas de traces extérieures de violence ou de déchirure chez lui. Il m'a dit avoir été traîné par sa jument, par la patte et la queue, environ trois quarts d'arpent. Je l'ai cru, parce que c'était un homme digne de foi. J'ai cru et je crois encore la chose possible. Je n'ai jamais vu personne tomber d'un mal. J'ai vu du monde avec des coliques, mais jamais tourmenté comme l'était le défunt. J'ai vu des gens se *raccoquiller* (1) par les coliques, mais je n'en ai jamais vu se roidir. Je lui ai laissé les pieds sur des briques chaudes, pendant une couple de minutes. Couché, il me parlait par *escousses*. En passant près de son lit, je lui ai *abrillé* (2) les pieds, et il m'a dit : Lâche-moi, tu me fais mal. Ce que le Dr. lui a fait prendre, il l'a pris de trois fioles différentes. Il a pris ces fioles dans un portefeuille. Quand il m'a dit qu'il pensait tomber de paralysie, c'est moi qui lui ai dit que le sel était bon pour cela, et il m'en a demandé. J'avais pris le sel dans un vaisseau, où on le mettait d'habitude. Quand le

(1) Souvent employé parmi le peuple, pour : se ployer, se raccourcir.

(2) Terme populaire : recouvrir.

défunt est arrivé chez nous, il avait la figure blême et retirée. Il y avait 7 à 8 pieds de la porte à la chaise où nous avons assis le défunt. Il se plaignait que les jambes lui faisaient mal depuis les orteils jusqu'au bas du corps. Il ne m'a pas demandé à boire avant l'arrivée du médecin. Quand il est parti je crus qu'il était sauvé. Le défunt et le prisonnier avaient l'air de bien s'aimer. Le défunt et sa femme appelaient le prisonnier "Père Modeste." Je n'ai pas compris, ni lui ai demandé quelle peine il avait (le défunt.) C'était mon cousin germain. Je le voyais souvent dans le temps des sucres ; il venait souvent chez nous. Je n'ai jamais eu d'occasion de savoir s'il avait de la peine, ou qu'elle peine il avait. Nous avons une horloge. Quand j'ai vu passer le prisonnier à midi juste, j'ai dit : Joutras a *lâché* le prisonnier à midi bien juste. Le matin, le défunt et le prisonnier étaient arrêtés chez nous en allant au bois, et le prisonnier a dit qu'il fallait qu'il revînt à midi juste pour aller rencontrer son garçon chez Moses Hart. Ils n'ont resté chez nous que quelques minutes. J'ai demandé au Dr. ce qu'avait le défunt Il m'a dit que c'était comme une attaque de nerfs. Sur une question faite par le défunt au Dr., ce dernier a répondu que c'était comme une attaque de nerfs, et le défunt a ajouté : J'ai un rhumatisme, peut-être que c'est mon rhumatisme. Le Dr. a offert du tabac au défunt. Ils sont venus à bout de l'asseoir, et il a fumé environ 2 à 3 minutes. Le Dr. lui a donné des remèdes une seconde fois et l'a encore fait fumer. Le Docteur a dit qu'il lui enverrait une *purification* (1) par la personne qui a été le remener, c'est-à-dire Chassé. Ce dernier lui a remporté des remèdes qu'il ne devait prendre que rendu chez lui. Quand la femme du défunt est arrivée, il a paru content de la voir. Elle s'est mise à lui faire de la soupe. Si le défunt n'était pas

(1) Purgation.

mort, ce qui est arrivé le 22 Décembre ne m'aurait pas laissé une grande impression.

Après qu'il eut été réchauffé il s'est toujours plaint de la chaleur. Quand je l'ai couché sur son lit il était réchauffé. Il n'a pas dormi à part ce qu'il a pris des trois fioles. Le Dr. lui a donné en outre un petit remède pour lui remettre le cœur. Quand il a été couché, je ne lui ai touché qu'une fois en passant, et par inadvertance. Il a dit : ne me touche pas aux pieds. Il ne m'a pas dit ce qu'il avait mangé dans le bois. On lui a dit : ton manger était trop froid, peut-être que c'est cela qui t'a fait mal au cœur. Il a répondu : non, je n'ai presque pas mangé.

Le père du défunt est en enfance. Deux autres de mes oncles sont morts troublés. Une des tantes du défunt est aussi devenue folle. Le défunt avait assez bonne santé. Je ne connaissais pas sa santé.

Le père de Sophie Boisclair était veuf et il avait épousé en secondes noces, Marguerite St. Pierre, qui se mariait pour la troisième fois avec l'accusé qui était aussi veuf.

---

22 Mars, 4½ h. P. M.

PAR M. GERMAIN.—MICHEL CAJOLET, cultivateur de St. Zéphirin, âgé de 49 ans, époux de Marie Plourde.—Je connais le prisonnier à la barre. J'ai connu le défunt. Le 22 Décembre dernier, le prisonnier et la femme du défunt sont arrivés chez nous. J'ai aidé au prisonnier à mettre son cheval dans mon écurie. Et dans l'écurie il a été question de la maladie du défunt. Il me dit qu'il l'avait laissé dans le bois à la veille de prendre son dîner ; que le défunt avait emporté des provisions, et que lui (le prisonnier) avait emporté un peu de boisson accommodée avec de l'absinthe, et qu'il lui avait donné cette boisson avant de le quitter. Quand il lui a présenté cette boisson, le défunt lui a dit de se servir. Le prisonnier a

répondu qu'il s'en allait ; qu'il n'en avait pas besoin, et il dit : si tu ne peux pas prendre tout maintenant, tu prendras le reste après ton dîner. C'est tout ce qu'il m'a dit dans l'écurie, et nous sommes retournés chez moi. Le défunt, sa femme et le prisonnier sont restés chez moi jusqu'au lendemain matin.

J'ai été chez la prisonnière, le Lundi, qui a précédé son arrestation, et ensuite elle m'a ramené chez moi avec sa voiture. Elle me dit sur le chemin, que personne ne pouvait prouver qu'elle avait empoisonné son mari ; elle me dit la même chose chez moi.

Interrogé par M. Chapleau.—Je n'ai pas trouvé extraordinaire que la prisonnière m'ait dit que personne ne pouvait prouver qu'elle avait empoisonné son mari.

Je ne connais rien de mal contre le prisonnier.

J'étais assez intime avec le défunt ; jamais il ne s'est plaint de rien. Le défunt emportait de la boisson dans le bois, et même j'en ai pris avec lui. Le pére Modeste lui a dit : Tu dois m'avoir regretté. Le défunt a répondu qu'il avait crié, et qu'il aurait désiré l'avoir avec lui. C'était deux bons amis.

Ré-examiné.—Je n'ai jamais vu le défnnt prendre de la boisson produisant le même effet que celle-là.

Napoléon Hormisdas Ladouceur, Médecin, de St. Zéphirin de Courval, âgé de 24 ans.

Je connais le prisonnier à la barre. J'ai été le médecin qui a traité le défunt dans ses dernières maladies.

Le 22 Décembre dernier, un nommé J. Bte. Chassé vint chez moi, entre midi ou une heure-et-demie pour quérir mes soins pour un nommé Joutras, et je me rendis, chez M. Cajolet, pour voir le malade. En ouvrant la porte, j'aperçus le malade étendu sur un lit. En me voyant, le malade fit un saut. Je me dirige vers lui, et il me dit : Docteur, venez vite,

je pense mourir. Je lui dis que c'était inutile de parler de cela, qu'il allait revenir bien vite. J'examine le malade en même temps. Je lui demande comment il est devenu malade. Il me dit qu'il était parti avec M. Provencher, (le prisonnier) pour bûcher du bois dans sa sucrerie, se préparant à faire ses sucres, et qu'à l'heure du dîner, Provencher lui avait laissé une bouteille de boisson avec de l'absinthe, pour prendre avant son repas ; qu'il en avait pris un verre et qu'il avait commencé à prendre son dîner. Quelques minutes après, il se plaignait de faiblesse dans les jambes, d'engourdissement ; en très peu de temps, il m'a dit qu'il était tombé par terre, que ses jambes étaient devenues roides et quelque temps après, il s'était levé pour embarquer sur son *suisse* (1). Alors il me dit que son *suisse* s'était accroché dans une souche et qu'il s'était brisé. De peine et de misère il était parvenu à grimper sur son cheval, au moyen d'une souche. Il voulait parler encore et je lui dis que je n'avais pas besoin d'en connaître plus, que j'allais lui donner des remèdes.

Le pouls du malade était vif et assez fort. Il se plaignait d'oppression à la gorge, douleurs fortes au creux de l'estomac, douleur dans le cou, roideur des extrémités : le corps partageait aussi cette roideur. Sa douleur principale était en dedans des cuisses, comme si, disait-il, ses nerfs voulaient se rétracter, se recourber. Je ne me rappelle pas l'expression dont il s'est servi.

Le moindre bruit ou mouvement augmentait cette douleur à l'épigastre ou au creux de l'estomac ; il disait que c'était propre à faire venir ces douleurs là. Il me supplia alors de ne pas lui toucher, parceque ça lui donnait une douleur très intense. Cette douleur au creux de l'estomac s'augmentait par la pression. Il ne se plaignait d'aucuns maux de tête ; son intelligence était claire.

(1) Suisse : Traîneau pour lourdes charges.

Je dois faire remarquer à la Cour, que je lui avais donné une poudre calmante. Ma poudre calmante consistait en teinture d'opium, d'environ 30 gouttes, et d'éther sulfurique. Quelques intants après avoir pris ce médicament, à peu près un quart d'heure après, il m'avoua qu'il était un peu mieux. Alors il me dit qu'il avait beaucoup de peine ; je lui dis qu'il fallait laisser ces choses de côté ; que je n'étais pas venu là, ni pour le voir pleurer, ni pour connaître ses peines, et qu'il devait m'écouter puisqu'il m'avait envoyé chercher. Pour le distraire de ces choses, comme je fumais moi-même, je lui offris de fumer, et alors je chargeai moi-même sa pipe de mon propre tabac , je lui allumai sa pipe et la lui mis dans la bouche parcequ'il m'avait dit auparavant qu'il ne pouvait pas la prendre avec ses mains lui-même. Comme je m'aperçus qu'une nouvelle crise allait le reprendre, je lui administrai une nouvelle dose calmante, mais en moindre quantité. Je lui demandai s'il avait fait demander sa femme. Il me répondit que oui. Avant que je fusse prêt à lui administrer cette nouvelle dose, il eut encore un nouvel accès de cette maladie nerveuse. Alors je lui fis prendre cette seconde potion, et en même temps, je lui saisis fortement les cuisses, malgré la recommandation qu'il me fit du contraire. Je lui frottai fortement les cuisses surtout à la partie interne, où la douleur était plus forte, disait-il, et je lui fléchis la jambe en avant et en arrière ; en même temps il avait des convulsions tétaniques. Ces convulsions tétaniques lui faisaient faire de petits sauts sur son lit. Après l'avoir frotté pendant quelque temps, il reprit du mieux. Alors je lui mis une chaise en arrière du dos avec un oreiller, et je le plaçai dans une position presqu'assise.

Alors je lui dis, rallumons la pipe encore une fois. Comme la première fois, il me dit qu'il n'était pas capable ; que si je voulais lui allumer sa pipe, il essaierait à fumer ; ce que je fis à l'instant.

Tout en parlant, il me demanda s'il pouvait se descendre les jambes, vu qu'il était dans une grande transpiration Je le lui permis. Quelques instants après, m'apercevant que cette transpiration forte pouvait lui être nuisible, je lui conseillai de se replacer les jambes sur son lit.

Je m'informai alors comment était sa douleur de l'estomac. Il me dit qu'elle était beaucoup diminuée ; mais qu'il restait encore quelque chose. Alors, je lui dis comme j'allais partir, que j'allais lui donner une autre dose calmante. En effet, je lui donnai un quart de grain de morphine dans une grande cuillérée d'eau tiède. Il me demanda, à peu près dans ce temps là, si je croyais que c'était une attaque de rhumatisme, parceque, disait-il, il en avait eu des attaques quelques années auparavant, mais que cette fois-ci, c'était bien plus fort que de coutume ; que dans ces attaques là, il n'avait jamais eu ces mouvements, ces petits sauts qu'il faisait : il me demanda alors mon opinion sur cette maladie là. Pour éluder la réponse, car je savais que j'avais affaire à une maladie nerveuse, mais je ne savais pas laquelle, je lui répondis que si c'était un cas de rhumatisme je n'en avais jamais vu de semblable.

Comme je me préparai à partir, il me demanda, si je voulais lui donner une *purification*, parceque, disait-il, il croyait avoir trop de bile ; je lui répondis que je le ferais volontiers et je me préparai à partir. Je me rendis chez moi avec Jean-Bte. Chassé, celui qui m'avait amené. J'envoyai par Chassé les deux poudres purgatives qu'il m'avait demandées. Je n'en ai eu des nouvelles que le 24, par le curé de la paroisse, qui m'a dit qu'il avait été administré Joutras, et qu'il l'avait trouvé mal. Le 25e jour de Novembre, la dame de F. X. Joutras, Sophie Boisclair, est venue chez moi, après la messe, me demandant si je voulais bien envoyer quelque chose à son mari, pour des douleurs abdominales,

des douleurs dans le ventre. Alors, je lui donnai une poudre d'Ipecac composé.

Je n'ai revu le défunt Joutras, que le 31 sur la fin de l'avant-midi, vers onze heures A. M. Le défunt Joutras en arrivant chez moi, m'a dit : Docteur, c'est à mon tour à venir vous voir, maintenant que je suis mieux. Il me remercia beaucoup des soins que je lui avais donnés dans le cours de sa maladie, il me pria en même temps de lui continuer mes soins, pour le guérir complètement. Il me dit aussi qu'il était bien certain que je connaissais sa maladie et que je pouvais bien le sauver si je voulais. Je m'informai de ses forces, il me dit que cette faiblesse dans les jambes continuait toujours ; qu'elles n'étaient pas plus fortes. Il se plaignait en même temps de chauffements à l'estomac et de manque d'appétit. Alors je lui dis que j'allais lui donner quelque chose pour tâcher de faire disparaître ces douleurs. Tout en enveloppant les remèdes que je devais lui donner, il me demanda si je croyais que la boisson lui était contraire, en même temps, il me dit que l'avant-veille du 31, c'est-à-dire le 29, sa femme lui avait donné une dose d'absinthe, de belle angélique et de boisson, et quelque temps après il avait eu des douleurs très fortes, qu'elles avaient duré moins longtemps que celles qu'il avait éprouvées le 22. Il me dit aussi que, entre le 22, jour où j'avais été chez Cajolet, et le 29, il avait encore pris cette boisson et qu'il avait encore ressenti des douleurs.

Je lui répondis que la boisson devait lui être contraire puisque chaque fois qu'il en avait pris il s'était senti malade. Je lui conseillai alors, au lieu de prendre de la boisson, de prendre du lait chaud. Dans ce moment là, j'ai commencé à avoir certains soupçons. A peu près dans le même temps je lui donnai 8 poudres de carbonate de magnésie et de carbonate de fer, lui disant que le carbonate de magnésie agissait contre les chauffements d'estomac. Il

m'a avoué aussi qu'il avait beaucoup de peine, que c'était malheureux de vivre comme lui. Je lui conseillai de ne pas penser à ces choses là, en donnant à entendre que bientôt il se rétablirait et pourrait reprendre son ouvrage. Il me quitta pour aller visiter quelques uns de ses amis qu'il avait au village. Je n'ai revu Frs. X. Joutras que le 2 Janvier, jour où je fus appelé par le Coroner pour faire l'autopsie. Le 31 au soir, après 11½ h., M. Provencher est venu chez M. M. E. Hart, Notaire, de St. Zéphirin de Courval où j'étais à parler avec un M. Pothier de Trois-Rivières. Modeste Provencher me dit : Docteur, je suis venu vous voir pour Frs. X. Joutras ; il a eu une attaque de sa maladie ; il a pris une de vos poudres que vous lui avez conseillé de prendre, ¼ d'heure avant son souper, et il croit que ça ne lui a pas fait de bien ; il a été malade après. Alors je lui dis : c'est bien, je vais aller le voir. Il me répondit : on ne m'a pas envoyé vous chercher ; je suis venu pour chercher une poudre, à peu près semblable à celle que vous lui avez donnée chez Cajolet, quand il est tombé malade au bois. Je partis immédiatement avec M. Provencher pour aller chez moi, pour lui donner cette poudre. J'ai pesé une poudre de morphine de 1 grain et ¾ et je l'ai donnée à M. Provencher pour le malade. M. Provencher partit en me disant qu'il avait eu de la misère à s'en revenir, parce que le cheval qul le conduisait ne suivait pas le chemin. Je lui demandai alors si c'était la jument qu'il avait l'habitude d'avoir. Il me répondit que non ; que c'était le cheval de Joutras ; ajoutant que si c'eut été la sienne il y aurait eu longtemps qu'il aurait été rendu chez moi.

Le lendemain, jour de l'an au matin, un nommé Narcisse Joutras est venu chez moi me dire que Frs. Xavier Joutras était mort. J'ai dit à Narcisse Joutras que j'aimerais à ouvrir cet homme là,

pour en faire l'autopsie. Le 26, j'ai été requis par le député Coroner de me rendre chez le défunt pour en faire l'autopsie, et je l'ai faite ; j'ai aussi fait un procès-verbal de cette autopsie. Le procès-verbal étant produit, le témoin dit qu'il contient tous les faits relatés lors de l'autopsie.

Le rapport est alors lu aux Jurés. Il était conçu en ces termes :

RAPPORT.

JE, Napoléon Hormisdas Ladouceur, médecin, demeurant en la paroisse de St. Zéphirin, âgé de 24 ans, déclare, après avoir été assermenté, que j'ai examiné le corps de Frs. X. Joutras, le Mercredi soir, deux jours après sa mort.

EXAMEN EXTERNE.

Je n'ai trouvé qu'aux extrémités inférieures, la rigidité cadavérique. La surface inférieure du cadavre qui était couché sur le dos, était couverte d'ecchymoses de couleur violette, excepté au cou où la couleur était trés noire.

EXAMEN INTERNE.

En pratiquant des incisions à travers les tissus cellulaires de chaque côté du sternum, il s'en échappait un serum abondant Ayant fait l'ouverture du thorax, j'ai trouvé d'abord le péricarde d'une couleur rouge, étant probablement le produit d'une infiltration après la mort. J'ai trouvé à l'intérieur du péricarde près de deux onces de sang noir. Le cœur, de grosseur naturelle, était completement dilaté dans ses aureillettes et ses ventricules. La couleur extérieure était plus foncée qu'à l'état normal. Les cavités étaient vides et présentaient le même aspect que l'extérieur. Les poumons étaient très congestionnés et présentaient un aspect noirâtre, surtout à la partie postérieure. Ils étaient très friables, et il en sortait par la pression une écume

d'un brun foncé. Il y avait un épanchement de plus d'une chopine de sang noir dans la plèvre droite. La gauche en contenait un peu plus. On voyait sur les parties postérieures des deux poumons de petites élévations blanchâtres, qui, en étant incisées donnaient une écume de même couleur.

L'aorte était vide de sang ainsi que les autres grands vaisseaux. Je n'ai pas remarqué de maladie sur aucun d'eux. Le cerveau ne présentait qu'une apparence naturelle dans toutes ses parties. La dure mère était médiocrement congestionnée. Vers le milieu de l'os frontal, entre cet os et la dure mère on trouvait une substance de couleur blanchâtre et de l'épaisseur de près d'une ligne. L'arachnoïde était fortement congestionnée dans toute son étendue, surtout dans les parties les plus déchirées.

La substance blanche du cerveau, était un peu vasculaire.

ABDOMEN.

Volume ordinaire du foie, fortement congestionné d'un sang noir. Le labe droit était ramoli et friable surtout à la partie postérieure. La vésicule biliaire contenait près d'un drachme de bile. Le rein était légerement augmenté de volume; sa substance était très injectée d'un sang noir; sa putréfaction était très avancée.

L'ESTOMAC.

L'estomac mesurait dix-huit pouces dans sa plus grande longueur, sur le côté de la grande courbe, et douze pouces dans sa plus grande circonférence; elle contenait une grande quantité de gaz incolore; la surface interne était couverte d'un enduis noir très épais, et je n'ai point poussé plus loin mes recherches, voulant la réserver pour l'analyse s'il l'est ordonné par l'analyse.

INTESTINS.

La surface de la partie transverse du duodenum

était de couleur rougeâtre et paraissait congestionnée. La surface interne était également congestionnée. En grattant cette surface avec le scalpel, j'ai détaché une couche de mucus d'un rouge brun. La portion ascendante et descendante paraissait plus légèrement enflammée. Le reste du canal intestinal était dans un état de putréfaction extraordinairement avancé, et il était très difficile d'y distinguer les traces d'inflammation qui devait dans tous les cas être peu forte. Ainsi je ne peux pas me prononcer sur l'état du canal alimentaire, sans qu'une analyse du contenu soit faite.

Drs. N. C. Ladouceur.
E. G. Provost,
Député Coroner.

Je n'ai trouvé sur le cadavre, aucune lésion extérieure. Voyant que le député Coroner me demandait mon opinion sur les causes de la mort, j'ai dit que je ne pouvais me rendre raison des causes de la mort, sans faire l'analyse chimique de tous les organes. Sophie Boisclair m'a demandé si je lui en voulais, sur ce que je disais que la mort avait dû être violente, et que le défunt n'était pas mort naturellement. J'ai répondu : non. Je n'ai pas alors compris son intention en me faisant cette question.

Avant de faire mon rapport au Député Coroner, j'avais ligaturé l'estomac à son orifice cardiaque et pilorique. J'avais aussi ligaturé la vésicule biliaire qui contenait un liquide. J'avais aussi divisé le colon. Il y avait une partie du duodenum transverse attachée à l'estomac. J'ais mis le tout dans une assiette que m'a présentée le Député Coroner; elle paraissait bien nette. J'ai demandé quelque chose pour couvrir l'assiette. J'ai couvert le tout de papier, par-dessus lequel j'ai mis une assiette qui m'avait éte donnée, par je ne sais qui. J'ai demandé peut-être vingt fois un bocal ou bouteille à large ouverture, tant dans la maison du défunt que chez

les voisins. On m'a répondu que l'on n'en avait pas. J'ai d'abord essayé à mettre ces organes dans une bouteille ordinaire, dont j'avais cassé le goulot ; mais l'estomac était trop rempli de gaz pour cela. J'ai mis cette assiette dans le siège de la voiture qui me conduisait avec le Dr. Provost. Rendu chez moi, j'ai mis cette assiette dans mon bureau que j'ai fermé à clef, laissant la clef en dedans, c'est-à-dire la clef d'une porte. L'autre je l'ai fermée et j'ai emporté la clef. Je ne puis dire s'il y a d'autres clefs qui ouvrent la porte dont j'avais emporté la clef. Je ne me suis jamais aperçu que cette porte avait été ouverte. Je suis allé chez le curé Trahan où je pris mon déjeuner avec le Dr. Provost, et là j'ai demandé à la sœur du Curé, un bocal. Elle a vidé un bocal plein de marinades, et l'a lavé avec soin. Je suis certain qu'il n'est resté empreint d'aucune particule de la substance qu'il contenait d'abord. Je me suis rendu à mon bureau avec Ernest Turcotte. J'ai trouvé l'assiette dans l'état où je l'avais laissée. J'ai pris ces organes ; je les ai mis dans le bocal que j'ai soigneusement fermé d'un bouchon de liège, que j'ai ciré et cacheté à l'empreinte d'un cachet que m'avait donné le Député Coroner. J'ai ensuite donné ce bocal ainsi cacheté. Il était impossible de ne rien introduire dans le bocal sans briser le cachet. Il y avait toujours du monde, entrant et sortant de l'appartement, en faisant l'autopsie. Alexandre Hart, ainsi qu'un nommé Théophile Lahaie ont scié les os du crâne. Damase Parent m'éclairait.

Le 31 Décembre, quand le défunt est venu chez moi, il m'a remis la poudre qu'il m'a dit être celle que je lui avais envoyée par sa femme, le 25, jour de Noël. Il m'a dit que cette poudre lui avait été inutile, vu qu'il était mieux quand sa femme avait été rendue.

Un jour, en Décembre j'ai vu la femme de Joutras avec le prisonnier, chez Thomas Hart, mar-

chand de St. Zéphirin, essayant des bottines. Je me suis informé comment était son mari. Elle me dit qu'il était mieux.

Le jour de l'enterrement de son mari, le 4 Janvier, après les funérailles, j'ai vu la femme Joutras chez moi. Elle m'a dit : Je suis dans une mauvaise position ; je ne sais pas ce qu'on veut faire de moi ; on a envie de me faire mourir de peine. Pour vous, vous m'attendrez bien pour ce que je vous dois. J'ai dit oui. Elle me dit : Docteur, vous n'êtes pas fâché contre moi ? J'ai répondu : Non, vous ne m'avez rien fait, ni moi non plus, il me semble. Elle me dit : Tâchez de n'être pas trop dur pour moi.

Le 22 Décembre, le défunt avait des intermissions dans ses convulsions tétaniques ; mais les douleurs d'estomac duraient toujours, quoique d'une manière moins intense. Les maxillaires étaient serrés pendant la convulsion, et se relâchaient quand elle cessait. Il parlait facilement alors. D'après l'autopsie je n'ai pu découvrir les causes de la mort.

Les symptômes que j'ai observés chez le défunt, le 22 Décembre, ressemblent à ceux de l'empoisonnement par la strychnine. Je n'attribuerai pas non plus les symptômes qu'il m'a décrits le 31 Décembre, à d'autres causes qu'à l'empoisonnement par la strychnine.

TRANSQUESTIONNÉ PAR M. CHAPLEAU.

C'est très difficile de faire une autopsie à la campagne. Il était possible à quelqu'un qui aurait été mal intentionné et désireux de faire du mal, de jeter quelque substance dans les organes que j'ai retirées du cadavre. Je connais les frères du défunt. J'en ai vu quelques uns dans la maison. J'ai pris 4½ à 5 heures, pour faire l'autopsie. J'ai commencé vers minuit à faire l'autopsie. J'ai remis les viscères au Dr. Provost, entre 9 ou 10 heures a. m. L'impression que j'ai exprimée sur les symptômes

du défunt, n'est pas celle que j'avais le 22 Décembre, mais a été acquise depuis. Je n'ai soupçonné l'empoisonnement que le 31 Décembre. L'empoisonnement par les champignons produit des symptômes ressemblant à ceux de l'empoisonnement par la strychnine. Je ne connais pas grand'chose dans la maladie appelée trichine. Je crois que la proportion de la noix vomique avec la strychnine, est de un à trois cents. Je ne puis dire, ni la quantité de strychnine nécessaire pour causer la mort, ni le temps dans lequel la mort est produite. Je n'ai jamais été témoin du tétanos idiopathique. Je n'ai été témoin que du tétanos traumatique. Il y a certains cas de tétanos idiopathique qui ressemblent à l'empoisonnement par la strychnine. Le tétanos idiopatique est celui dont la cause n'est pas appréciable. Le tetanos idiopathique peut être causé par des peines morales. Un rhumatisme aigu peut le déterminer. L'intensité du froid peut surtout le déterminer. Il peut être aussi causé par une forte indigestion.

Quand j'ai vu Provencher et la Joutras chez Hart, ils n'avaient pas l'air de vouloir cacher leur présence. J'ai entendu dire lors de l'enquête, qu'il y avait soupçon d'empoisonnement. Les accusés ont été arrêtés cinq ou six jours après le commencement de l'enquête ; ils ne se sont pas cachés. J'ai dit au Jury du Coroner, que le défunt n'était pas mort naturellement ; je voulais dire qu'il était mort par le crime. Un sixième de grain de strychnine, peut causer la mort. Le défunt était maigre, mais assez sanguin : son tempérament était nerveux. Il faut 480 grains pour faire une once. Je n'ai pas eu l'opinion que l'empoisonnement était dû au crime. La voiture avec laquelle nous nous sommes rendus chez moi, appartenait au Docteur Provost. Il y avait M. Elzéar Poitier chez M. Hart quand le prisonnier y est venu le 31 Décembre.

PAR LA COUR.

Il est impossible de fixer une quantité invariable de strychnine, comme produisant la mort. La chose dépend d'une foule de circonstances et d'accidents dûs alors à la constitution, au sexe, aux habitudes, et ainsi de suite.

RÉ-EXAMINÉ.

Je ne puis dire immédiatement quels sont les symptômes de l'empoisonnement par les champignons. Je ne puis dire si les champignons contiennent un principe de strychnine. Il est improbable que l'on ait jeté des substances poisonneuses dans les aliments. Quand j'ai été absent pour me laver les mains, j'ai laissé les viscères sous la garde de Théophile Lahaie.

Samedi matin, 10 h. A. M.

La foule est moins considérable qu'hier. Le prisonnier semble fatigué, mais sa figure est impassible. Il promène ses regards sur la foule d'un air calme et froid.

La Couronne continue sa preuve.—Docteur Philippe Giroux, médecin de Trois-Rivières, âgé de 30 ans. Je pense avoir vu le prisonnier chez moi, le 30 Décembre dernier ; c'était le Dimanche. Je vois beaucoup de monde à mon bureau.

M. Chapleau de la Défense, s'objecte au témoignage, en autant que le témoin n'est pas certain de l'identité du prisonnier. La Cour rejette l'objection.

Il y avait un individu du nom de St. Pierre à mon bureau, quand la personne, que je crois être le prisonnier, y est venue. Le nommé St. Pierre est un journalier de Trois-Rivières, et je le connais ; il était dans mon bureau, quand la personne y est entrée. Cette personne m'a demandé si je voulais avoir la bonté d'obliger le Dr. Smith, de LaBaie,

en lui laissant avoir un peu de strychnine. Je lui ai demandé s'il avait un écrit du Dr. Smith : il m'a répondu qu'il n'en avait pas. Là-dessus je lui ai dit que je ne pouvais pas lui laisser avoir de strychnine, que c'était contre mon devoir de le faire.

J'ai refusé de lui donner ce poison. Là-dessus il a réitéré sa demande ; après avoir réfléchi, j'ai pensé en moi-même qu'il n'en userait toujours pas en mal, et je lui en donnai une quantité de huit grains ; je le ai pesés.

Un individu qui, assermenté, dit s'appeler Didace St. Pierre, jardinier de Trois-Rivières, est présenté au Dr. Giroux qui le reconnaît pour la personne qui était dans son bureau lors de l'arrivée de la personne en question.

La personne me donna un écu pour huit grains de strychnine.

Cet homme me dit sur ma demande après avoir reçu son poison et m'avoir donné son argent, qu'il se nommait Joseph Thérien, de LaBaie. Il partit avec le poison dans sa poche. J'avais écrit le mot " poison " sur le papier, afin d'éviter des erreurs ; je l'informai de ce fait.

Cette personne me demanda s'il y avait du danger à le porter dans sa poche. Je lui dis que non, pourvu qu'il n'en prît pas. Je lui fis la remarque que je croyais qu'il se servait du nom du Dr. Smith pour avoir du poison, afin d'empoisonner les renards. Il a persisté à dire que c'était pour le Dr. Smith.

Il y a deux sortes de strychnine ; la strychnine en cristaux, et la strychnine en poudre ; je lui ai donné de la strychnine en poudre. Il a répété deux ou trois fois que c'était pour le Dr. Smith.

TRANSQUESTIONNÉ PAR M. CHAPLEAU.

Je ne suis pas pharmacien. C'est pour la première fois que je vends du poison à un inconnu, et j'espère que ce sera la dernière, surtout pour ceux qui s'en servent si mal que cela. Je ne puis pas

jurer que ma strychnine ait servi mal ; mais j'en ai eu de grands pressentiments, le 2 Janvier, quand j'ai appris que le cas d'empoisonnement avait eu lieu ; tellement, que cinq ou six jours, ou sept ou huit jours après, j'ai écrit au Coroner. J'ai encore le même pressentiment, bien que je n'en aie pas de preuve.

J'ai fait une déclaration, disant qu'il avait une barbe plus forte que celle qu'a le prisonnier maintenant, et qu'il portait une moustache noire et grisonnante.

Ce que je viens de vous dire, j'en suis positivement bien sûr. Cette moustache couvrait la lèvre supérieure et tombait sur la bouche, et c'est la même personne à qui j'ai donné du poison. J'ai déjà dit que c'était une personne picottée. Je jure positivement que l'individu à qui j'ai vendu du poison, le trente Décembre dernier, portait une moustache.

QUESTION.—Avez-vous jamais dit à Hilaire Provencher, dans votre bureau, à Trois-Rivières, vers Dimanche dernier, que le prisonnier était une canaille, qu'il méritait d'être pendu, qu'il serait pendu comme un chien, et que ce serait par votre ; témoignage qu'il le serait,—ou vous êtes-vous servi d'autres paroles comportant le même sens ?

RÉPONSE.—Je n'ai jamais dit ce que l'on me demande, voici ce que j'ai dit :

Hilaire Provencher et une autre personne sont venus chez moi il y a sept ou huit jours ; la personne qui était avec Provencher avait mal aux yeux. Je lui ai demandé d'où il était. Il répondit : de Ste. Monique. Cela me fit penser à ce qui était arrivé relativement à la vente de mon poison. Je lui demandai s'il connaissait M. Provencher, (le prisonnier). Très-bien, dit-il. Je lui demandai quelle était la réputation de M. Provencher (le prisonnier) dans le temps où il demeurait là. Il jouissait, m'a-t-il dit, d'une bonne réputation ; il

était conseiller et magistrat ; et je lui dis là-dessus que c'était malheureux que le prisonnier fût pris sous cette accusation et que si malheureusement elle était prouvée, il serait pendu. C'est là tout ce que j'ai dit : Je sais que c'est une habitude répandue parmi les cultivateurs de se servir de la strychnine pour la chasse aux renards. J'ai vendu le poison à l'inconnu, sur ses dénégations que c'était pour la chasse aux renards ; peu après, j'ai fini par croire, vu ses dénégations, que c'était effectivement pour le Dr. Smith qu'il le demandait.

Par la Cour.—Je savais qu'il y avait un Dr. Smith à LaBaie.

RÉ-EXAMINÉ.

Je ne pense pas que la moustache fut postiche ; je la croyais réelle.

DIDACE ST. PIERRE—le même qui a déjà été appelé.—Je me suis trouvé chez le Dr. Giroux, de Trois-Rivières, témoin déjà entendu, le 30 Décembre, un dimanche après la messe, vers midi et-demi. J'ai vu là un homme qui s'est appelé Joseph Thérien. C'est le prisonnier ; j'en fais serment. Je l'ai bien remarqué. Je n'avais pas d'autre affaire qu'à le regarder tout le temps qu'il parlait au Docteur. Le Docteur lui a demandé de laisser son nom et il a dit que son nom était Joseph Thérien. Il a dit qu'il était de LaBaie. Il a demandé *du* strychnine ; j'en suis positif. Le Docteur dit qu'il ne pouvait en *recéder*, (1) qu'il n'en était pas *grailé* (2) de cela. Il en a demandé pour le Dr. Smith de LaBaie du Febvre qui l'obligerait bien. J'ai vu le Dr. Giroux prendre ses balances et lui en peser. Je l'ai vu l'envelopper, l'attacher et écrire que c'était *du* strychnine, le poison le plus vif. Je ne sais ni lire, ni écrire, ni signer mon nom. C'est le Dr. qui m'a dit qu'il avait écrit cela. Il a

(1) Expression populaire, au lieu de céder, laisser avoir.

(2) Au lieu de fourni.

demandé au Dr. si ça pouvait l'empoisonner en emportant cela dans sa poche. Nous avons répondu tous les deux, le Docteur et moi, que tant qu'il ne s'en mettrait pas dans la bouche, il n'y aurait pas de danger. Je l'ai vu payer un écu *rond* au Dr. J'ai dit au Docteur, après son départ, que je croyais que c'était pour lui qu'il demandait le poison pour faire la chasse aux renards. Il a dit en partant : Quand je serai chez nous ce soir, je l'arrangerai comme il faut que ça soit ; je me trompe, c'est le Docteur qui l'arrangera. Le Docteur lui a dit : Si toutefois il arrive quelque malheur avec cela, je ne prétends pas être sujet à aucune pénalité. Le Docteur a dit comme moi, après son départ : qu'il pensait bien que c'était pour les renards.

TRANSQUESTIONNÉ PAR M. CHAPLEAU.

Je pense que le prisonnier avait un capot gris, un casque de loutre et un pantalon gris. Il était habillé tout en gris d'après ce que je puis me rappeler.

M. Armstrong, l'avocat de la Couronne m'a envoyé, jeudi dernier, à la prison pour voir si je reconnaîtrais le prisonnier. J'y suis allé et j'ai vu le même homme que je vois maintenant à la barre. En le voyant à la prison, je l'ai reconnu pour le même homme qui avait acheté de la strychnine du Dr. Giroux. Dans la prison sa figure était dans le même état qu'elle est aujourd'hui. Quand je l'ai vu chez le Dr. Giroux, il avait une forte moustache grisonnante rabattue sur la bouche ; et je vois aujourd'hui qu'il n'a plus de moustache. Ce n'était pas une moustache rapportée. Le seul changement opéré dans sa figure, depuis le jour où je l'ai vu chez le Dr. Giroux au jour où je l'ai vu dans la prison, avait été produit par l'enlèvement de sa moustache. Les favoris étaient plus longs qu'ils le sont aujourd'hui d'une ligne environ. Je n'ai jamais parlé au Dr. Giroux de cette affaire là, ni

ici, ni ailleurs. Je ne lui ai jamais dit que moi je reconnaissais le prisonnier. Je ne sais pas comment il se fait que j'aie été appelé comme témoin. Je demeure à une vingtaine d'arpents de chez le Dr. Giroux. J'étais chez le Dr. pour avoir des remèdes. Le Docteur ne lui a pas demandé s'il avait un papier. J'étais *à côté* de lui. Il n'a pas été mention de papier. Le Dr. lui a demandé son nom après lui avoir donné le poison. Le Dr. lui a dit qu'il ne pouvait pas lui en céder beaucoup, qu'il n'en avait pas beaucoup. Le prisonnier voulait en avoir plus. Il a dit : Vous avez plus d'*en belle* (1) à en avoir de Montréal que le Dr. Smith. J'étais à cinq ou six pieds d'eux. Ça m'a paru motonneux. Je suis sûr que le Dr. Giroux ne lui a pas dit que ce n'était pas pour le Dr. Smith, mais pour lui qu'il demandait le poison. Je n'ai parlé de cette affaire là qu'à l'avocat de la Couronne. Depuis que j'ai vu le prisonnier à la barre, j'ai dit à quelques personnes que je connaissais le prisonnier.

PAR LA COUR.

Je persiste à faire serment que la personne qui a été acheter du poison chez le Dr. Giroux, le 30 Décembre dernier, est le prisonnier.

PIERRE ELZÉARD POITIER—Marchand de Trois-Rivières, 30 ans.—Je connais bien le prisonnier, je l'ai vu plusieurs fois à mon magasin et je lui ai vendu des marchandises. Il demeurait alors à St. Zéphirin. Je crois qu'il demeurait alors à Ste. Monique. Il y a un an cet hiver que je le connais. Je l'ai vu à Trois-Rivières, le dimanche qui a précédé le jour de l'an, entre 8½ à 9 heures a. m., chez moi. Il m'a emporté une lettre que M. Moses Ezékiel Hart de St. Zéphirin m'envoyait. Je l'ai revue une couple de fois dans la journée. Je suis

(1) Populaire : facillté.

revenu de Trois-Rivières à St. Zéphirin ce jour là. Nous sommes partis à une heure et-demie de l'après-midi. Nous sommes revenus dans sa voiture. Le matin il m'avait dit qu'il voulait avoir quelque chose chez le Docteur. D'après ce qu'il m'a dit, j'ai compris que c'était des remèdes pour le Dr. Ladouceur, et je lui ai conseillé d'aller chez Madame Vallée, vu que c'était une veuve qu'il fallait encourager. Je l'ai revu après la messe, vis-à-vis mon magasin, vers midi. M. Hart m'avait écrit qu'il m'envoyait M. Provencher pour venir me chercher et m'emmener à St. Zéphirin. Après avoir lu la lettre, je lui ai dit : je vais aller à St. Zéphirin avec vous. Il me répondit : Je ne crois pas *que je pourrai* vous emmener parceque les chemins sont bien mauvais. Il est parti, disant qu'il allait chercher ses remèdes chez Madame Vallée. Après la messe il me dit : Je suis décidé à vous emmener, préparez-vous pour une heure ou une heure et-demie ; on traversera. Je ne lui ai pas reparlé de ses remèdes. Nous nous sommes rendus le dimanche au soir à St. Zéphirin. La distance est de neuf à dix lieues. J'ai revu le prisonnier le lendemain chez M. Hébert à St. Zéphirin.

Vers onze heures à onze heures et-demie, le 31 Décembre, le Docteur Ladouceur était présent. Il dit qu'il venait chercher une prise pour François Joutras. Le Docteur s'est offert pour y aller quand il lui a demandé une prise. Il a répondu qu'il n'était pas venu pour le chercher. Il est resté trois ou quatre minutes chez M. Hart. Je n'ai pas entendu le Dr. Ladouceur lui faire de questions sur l'état de Joutras. Le prisonnier a dit que Joutras était tombé de sa maladie, mais qu'il était mieux, qu'il l'avait frotté ; mais qu'il venait chercher une prise par précaution en cas qu'il retombât de nouveau.

TRANSQUESTIONNÉ PAR M. CHAPLEAU.

Provencher a dit qu'il venait voir le médecin

parcequ'il avait eu une crise, mais qu'il était mieux. Je crois que le prisonnier a dit au Dr. Ladouceur : Joutras a eu une de ses crises ; il a pris une des poudres que vous lui avez données, ça ne lui a rien fait, et on voudrait avoir une poudre semblable à celle que vous lui avez donnée chez Cajolet. Je ne puis pas dire si le prisonnier avait une moustache quand il m'a ramené de Trois-Rivières ; je ne puis pas plus dire qu'il en avait une que je puis dire qu'il n'en avait pas. Hart m'avait écrit que je pourrais aller à St.-Zéphirin dans la voiture du prisonnier avec ma mère. Après avoir lu la lettre, je lui ai dit : comme ça, je vais m'en aller avec vous ainsi que ma mère. Il m'a dit : les chemins sont trop mauvais, c'est impossible. Après la messe il m'a dit : vous, je puis vous emmener. Mon impression est qu'il était habillé en étoffe grise foncée. Je peux jurer que ce n'était pas en noir.

PAR LA COUR.

Je demeure dans la Rue du Platon et Madame Vallée demeure au coin de la Rue des Forges et la Rue Notre-Dame. Je crois que le prisonnier savait où demeurait Mme Vallée. Le Dr. Giroux demeure à cinq ou six arpents de chez moi. Il peut y avoir 8 ou 10 arpents de l'endroit où le prisonnier est venu me prendre à aller chez le Dr. Giroux.

DR. JOSEPH ADOLPHE SMITH,—Médecin de La Baie du Febvre, 69 ans.

Je connais le prisonnier ; j'ai vu le prisonnier pour la première fois, chez moi, le 20 Décembre dernier. Il m'a donné son nom comme étant Modeste Provencher. Il est venu me voir comme médecin. Il s'est dit malade. Il me dit : Je ne suis pas bien ; je ne dors pas ; je n'ai pas d'appétit, j'ai souvent des rapports, des aigreurs, je pense bien que j'aurais besoin d'être purgé. Je lui ai dit : peut-être qu'un émétique vous ferait du bien. Désirez-vous prendre des pilules ou autre chose.

Dans l'état où vous êtes, je pense qu'un émétique serait ce qu'il y a de mieux. Il a répondu : je le crois. J'ai dit à mon fils qui est médecin, de lui peser un émétique ; c'est ce qu'il a fait. Mon fils le lui a donné en lui donnant la direction. Après avoir eu le vomitif il m'a demandé de lui préparer quelque chose pour le faire dormir, disant qu'il dormait mal. Je lui ai donné un demi once de laudanum, lui disant d'en prendre entre 25 ou 30 gouttes le soir avant de se coucher. Il m'a demandé de l'onguent gris. Mais je n'en avais pas. Après quelque conversation, le prisonnier, après avoir cherché dans ses poches, dit qu'il ne trouvait pas son émétique, bien que mon fils lui eût livré, et je lui en ai fait donner un autre par mon fils. Il a emporté le second vomitif. Je le lui ai vu prendre. Le 26 Décembre, je l'ai revu. Lors de la première visite, je lui avais parlé d'un nommé Abraham Provencher, mon débiteur, et il m'avait dit qu'il le verrait, ajoutant : Ne vous donnez pas le trouble de lui écrire, je reviendrai dans quelques jours et je vous en donnerai des nouvelles, vu que je suis pour passer là. Le 26 Décembre il est de nouveau entré dans mon bureau et j'étais avec mon fils. Il m'a paru bien gai. J'ai dit : Tiens, voilà M. Provencher : eh bien, le vomitif ? Ah ! il dit : Il n'y a rien de mieux que le vomitif ; j'ai vomi gros comme le bras ; je suis comme un oiseau ; je dors, je mange, il n'y a rien de pareil. Je lui ai alors parlé de mon débiteur, et il dit : il va venir ces jours-ci. Ensuite il m'a dit : j'ai reçu une lettre de mes garçons qui sont dans les Etats, qui me demandent, vu que je suis pour aller les voir, si j'aurais la bonté de leur emporter du poison pour les renards, vu qu'il y en a beaucoup là. Il m'a paru ne pas connaître le nom du poison pour les renards. Je lui ai demandé : est-ce de la strychnine que vous voulez avoir ? Il m'a dit : je ne connais pas bien cela ; je lui ai dit : le poison pour les renards c'est

de la strychnine. Il m'a demandé si j'en avais : J'ai dit : je n'en ai pas, je n'en ai jamais eue, je n'ai jamais voulu en garder. Il m'a dit : puisque vous n'en n'avez pas, est-ce qu'il n'y a pas quelques chasseurs ici qui en ont. Je lui ai dit : oui, et je lui ai donné les noms de André Lafond et Jean-Bte. Martel. Il m'a demandé la distance pour aller chez le plus éloigné, et j'ai répondu, comme un mille. Je lui ai donné la désignation des maisons. Il me dit : puisqu'il fait bien beau, j'ai une bonne voiture, pourquoi ne viendriez-vous pas avec moi, ça m'exemptera des démarches. Je suis allé avec lui, d'abord chez Jean-Bte. Martel, que nous n'avons pas vu ; ensuite nous sommes allés chez Lafond. Rendus là, nous avons trouvé le père Lafond et la famille assemblée. J'ai dit au père Lafond : voici M. Provencher qui voudrait avoir quelques grains de poison pour les renards, pour emporter à ses garçons qui demeurent à Boston, en avez-vous ?

J'ai oublié de dire, que dans mon bureau, quand le prisonnier m'avait demandé du poison pour ses enfants, je lui avais dit : mais pourquoi vos enfants, qui demeurent à Boston, n'en achètent-ils pas là ? Il m'avait répondu, que ses enfants demeuraient à une quinzaine de lieues de Boston, et qu'il leur en coûterait pour aller l'acheter là. Que pour leur sauver les dépenses d'une voiture il aimait à leur en porter lui-même, devant aller prochainement les voir.

Le père Lafond a répondu : j'en ai 5 ou 6 grains ou 7 ou 8 grains encore, et je ne veux pas en *recéder* (1). Vous, vous pouvez en avoir quand vous voudrez et cela me sauverait un voyage à Trois-Rivières. Le père Lafond a répondu : je ne m'en soucie pas, je pourrais en manquer quand j'en aurai besoin. Alors nous sommes partis.

Le prisonnier m'a dit : Je pourrais envoyer quel-

(1) Laisser avoir.

qu'un en chercher ; écrivez-moi donc sur un petit papier le nom du poison. Ayant pleine confiance en lui, et le considérant comme une pratique nouvelle, je le lui ai écrit. Je ne l'ai jamais chargé d'aller en demander en mon nom au Dr. Giroux ou à d'autres personnes. Il m'a dit après être reparti de chez Lafond : si M. Scott veut prendre £25 pour sa jument, $50 comptant et $50 à mon retour, j'achèterai sa jument pour appareiller la mienne, je vendrai le couple dans les Etats et j'aurai une chance de payer les frais de mon voyage.

TRANQUESTIONNÉ.

Je ne me rappelle pas qu'il m'ait demandé l'autorisation de se servir de mon nom pour avoir de la *strychnine*, (le témoin reconnaît un petit écrit ainsi conçu : "strychnine Dr. Smith, 3 j.,). Le signe veut dire 1 *drachme*. Ce papier est marqué A. Cet écrit a été fait et signé par le témoin.

ROSE DÉLIMA BENOIT,—femme de François Martel cultivateur de St. Thomas de Pierreville, 30 ans. Connaît le prisonnier. Je l'ai vu vers le 26 Octobre dernier, chez nous. Il est arrivé chez nous avec une femme vers le soleil levant. Une personne que le témoin dit s'appeler Sophie Boisclair, femme de François Joutras est amenée en Cour sous la garde du Shérif et confrontée avec le témoin qui la reconnait comme étant la femme avec qui le prisonnier est venu chez elle.

Ils sont restés chez nous de vingt minutes à une demi-heure. Ils sont arrivés dans la même voiture. Ils venaient du côté de St. Zéphirin. Le prisonnier et Sophie Boisclair ont dit qu'ils venaient à Sorel. Il y avait une voiture qui les suivait.

Elle suivait de près. Ils ont laissé la voiture vide chez nous. Ils ont demandé à laisser la voiture chez nous pendant le temps de leur voyage et d'en prendre soin. Ils parlaient entre eux deux.

La femme m'a dit que le prisonnier était son beau-père. Ils ont laissé la voiture le Vendredi matin et ils sont revenus la reprendre le Dimanche pendant la messe. Avant de partir, le Vendredi, le prisonnier a fait des histoires en disant qu'il en avait une belle grosse. En revenant ils ont demeuré chez nous le temps qu'ils ont mis à atteler leur voiture, et ils sont repartis chacun dans leur voiture.

TRANSQUESTIONNÉ PAR M. CHAPLEAU.

Je demeure à 2½ lieues, à 2¾ de chez Joutras. Il y avait du *butin* dans la voiture de derrière. C'était du *butin* qu'elle emportait au marché. Elle avait du beurre, des œufs ; elle a dit qu'elle s'en venait à Sorel, vendre ses effets au marché. Les effets qui étaient venus dans la voiture de derrière ont été mis dans celle qui les a emmenés. Je les ai reconnus tous les deux quand ils sont arrivés. La Joutras m'a dit qu'elle avait bien vendu ses effets. J'ai trouvé que ce n'était pas de convenance de venir comme ils le faisaient. Le cheval qui traînait la voiture chargée, boitait. Je trouvais la chose étrange parcequ'ils pouvaient venir dans une seule voiture.

FÉLIX JOUTRAS— cultivateur de St. Zéphirin de Courval, 37 ans. Connaît le prisonnier et Sophie Boisclair. Je suis le frère du défunt. J'ai connaissance du retour d'un voyage de Sorel fait par Sophie Boisclair, vers le 28 Octobre, le Dimanche précédant la Toussaint. Je l'ai vu revenir avec Louis Lahaie un habitant de St. Zéphirin. Il était dans la même voiture qu'elle. J'ai vu le prisonnier et Sophie Boisclair ensemble à la veillée chez François-Xavier Joutras. Quand je suis arrivé là, mon défunt frère était absent, il est revenu vers la brunante, de la chasse. J'ai commencé à parler à Sophie Boisclair de son voyage. Elle m'a dit qu'elle avait vendu ses effets et que son voyage lui avait formé comme une dizaine de piastres. Elle a dit qu'elle était

venue à Sorel avec sa voiture et qu'elle avait couché à Yamaska. Dans la soirée, le prisonnier est arrivé et a demandé à Sophie Boisclair des nouvelles de son voyage à Sorel. Lui a dit qu'il était parti pour Richmond, mais qu'il avait faussé sa route et était allé à Trois-Rivières. Sophie Boisclair lui a demandé des nouvelles de son voyage à Trois-Rivières. Ces choses ont été dites en présence du défunt. Je demeure à environ ¾ de lieue de chez le défunt. Je l'ai vu 15 jours ou 3 semaines avant sa mort, un Dimanche. J'ai été informé de sa mort le jour de l'an au matin. C'est mon frère Narcisse Joutras qui m'en a informé. Narcisse demeure à 3 ou 4 arpents de chez le défunt.

TRANSQUESTIONNÉ PAR M. CHAPLEAU.

Nous avons causé ensemble. J'ai entendu dire qu'il y avait de nos oncles fous par l'âge avancé ; Mon père a 71 ans ; il a un bon jugement, mais a perdu la mémoire.

PAR LA COUR.

Le défunt avait 45 ans quand il est mort.

THOMAS N. HART,—Marchand de St. Zéphirin—40 ans. Connaît le prisonnier et Sophie Boisclair.

Le 27 Octobre dernier, j'étais ici à Sorel ; j'étais venu avec ma voiture. J'ai vendu une pouliche. J'ai rencontré le prisonnier avec une cruche. J'ai dit : j'ai vendu ma pouliche, voulez-vous emmener mon waggon et moi en même temps ? Il a dit : C'est bon. Nous nous sommes quittés ainsi, lui disant : Quand vous serez prêt à partir, vous me le direz. En le laissant j'ai fait un tour sur le marché. J'ai vu Sophie Boisclair assise dans une barouche (1) et vendant des effets. Je lui ai dit : Êtes-vous venue avec votre voiture ? Elle a dit : oui.

(1) Barouche : Voiture à quatre roues, pour route.

J'ai ajouté : dans ce cas là je m'en vais avec Provencher, nous nous en irons ensemble. Elle a levé les épaules en riant. Plus tard, j'ai rencontré Provencher qui m'a dit qu'il ne pouvait pas emmener ni moi, ni mon waggon ; qu'il avait rencontré deux hommes, dont l'un d'eux lui devait et qu'il allait les emmener à St. Aimé. Le Samedi après-midi, à trois heures, je suis parti par la *Mouche à Feu* et me suis rendu à St. Zéphirin. Le lendemain entre la messe et les vêpres, j'ai vu passer Sophie Boisclair dans la barouche et une demi-heure après, le prisonnier. Dans la soirée, le Lundi ou le Mardi suivant, il est venu à mon magasin et m'a dit de ne pas parler de son voyage à Sorel, que sa femme était jalouse et qu'il ne voulait pas que le monde le sût.

TRANSQUESTIONNÉ PAR M. CHAPLEAU.

Une heure et-demie après avoir vu Sophie Boisclair, le prisonnier m'a dit qu'il ne pouvait pas m'emmener.

GENEVIÈVE LAFORGE—Servante de Sorel, 23 ans.

Je suis servante depuis un mois chez Edouard Courchêne, aubergiste de Sorel. J'y ai demeuré dans une autre *escousse* et j'y demeurais dans le mois d'Octobre dernier. J'ai vu le prisonnier vers la fin d'Octobre chez Courchêne, vers le 20 ou le 26 Octobre. Le prisonnier a logé là avec une Dame.

Sophie Boisclair est de nouveau emmenée en Cour et confrontée avec le témoin, qui la reconnaît comme la femme avec qui le prisonnier est venu chez Courchêne. Le prisonnier n'a pas dit son nom. Ils sont arrivés à l'hôtel ensemble vers la brunante. Ils sont sortis pendant la veillée ; ils sont revenus vers huit heures. Ils n'avaient rien demandé par rapport au logement. Ils ont couché dans la même chambre. C'est moi qui ai été les reconduire. Il n'y avait qu'un lit dans la chambre. Le lendemain

matin, le lit était défait. Je n'ai pas eu connaissance de leur lever et de leur départ de la maison.

TRANSQUESTIONNÉE PAR M. CHAPLEAU.

Je les ai conduits à leur chambre vers 9 heures. Ils étaient sortis le soir pour acheter différents effets. Elle les revoit aujourd'hui pour la première fois. Elle ne peut dire si le prisonnier avait une moustache. Plusieurs hommes m'ont demandé si je reconnaîtrais le prisonnier et Sophie Boisclair. Sophie Boisclair m'a demandé s'il y avait une clef à la porte.

PAR LA COUR.

Le prisonnier et Sophie Boisclair, sont entrés dans la chambre, après que j'eusse placé la chandelle sur le lave-mains. Sophie Boisclair m'a demandé s'il y avait une clef à la porte; je lui ai dit que oui. J'ai mis en dedans cette clef qui était en dehors, je les ai quittés et j'ai entendu fermer la porte. Je n'ai pas entendu le bruit de la clef.

MARIE MATHIEU—Femme d'Edouard Courchêne aubergiste de Sorel—44 ans. Croit connaître le prisonnier. J'ai vu le prisonnier dans le courant du mois d'Octobre dernier. L'individu dont je veux parler est arrivé chez nous avec une femme.

Sophie Boisclair est emmenée en Cour et confrontée avec le témoin, qui la reconnaît pour la personne qui est allée chez elle avec celui qu'elle croit être le prisonnier.

Quand Sophie Boisclair est arrivée chez nous, elle m'a demandé où était mon mari. Je lui ai répondu qu'il n'y était pas. Elle a répondu : C'est fâcheux parceque je suis parente par mon mari au vôtre.

L'homme est allé dételer son cheval. Il était entre 6½ à 7 heures P. M. N'a pas remarqué le jour de la semaine. Elle s'est appelée Madame

Joutras. Elle n'a pas dit de quelle paroisse elle était. Quand le soir est arrivé elle a demandé une chambre. C'est moi qui ai donné ordre à ma servante, Geneviève Laforge, d'aller conduire dans la chambre l'homme et la femme en question, c'est-à-dire, celui que je crois être le prisonnier et Sophie Boisclair.

Quand elle a demandé une chambre, elle l'a demandée pour deux. J'ai compris que c'était pour son mari. Je les ai vus le lendemain matin, une fois descendus. L'homme n'a pas demandé de chambre.

TRANSQUESTIONNÉE PAR M. CHAPLEAU.

Je n'ai pas remarqué l'habillement de l'homme. Je crois que l'homme, qui est venue avec Sophie Boisclair, avait une moustache. L'homme que j'ai vu, avait la figure plus pleine et plus coloré que celui qui est à la barre. Je ne connaissais pas le défunt. Avant de monter en haut, Sophie Boisclair a parlé avec quelques personnes dans la maison. La première fois qu'elle est venue elle m'a demandé une chambre, en disant qu'elle avait des effets à acheter et qu'elle partirait le lendemain matin de bonne heure. J'ai cru que l'homme qui a été en haut avec Sophie Boisclair, était son mari. Elle ne m'a pas présenté son mari. Je n'ai pas fait attention si l'homme en question et Sophie Boisclair se parlaient. Je connais Geneviève Laforge pour une honnête fille. C'est un petit garçon qui a ouvert la porte de la Cour, et c'est l'homme qui a dételé son cheval.

DAVID A. HART — Etudiant en Médecine, de Montréal,—24 ans.

Je suis arrivé à St. Zéphirin de Courval le 28, et j'y ai demeuré trois semaines. J'ai assisté le Dr. Ladouceur dans l'autopsie d'un nommé Joutras, que l'on disait mort d'empoisonnement. C'était le 2 ou

le 3 Janvier dernier. J'ai été là presque tout le temps. Je ne suis sorti que deux fois pendant quelques minutes pour prendre l'air. Quand le Dr. Ladouceur s'absentait, c'est moi, ou le nommé Théophile Lahaie, qui le représentais. Après l'autopsie, le Dr. s'est absenté pour se laver les mains, et je suis sorti avec lui. J'ai été absent pendant environ cinq minutes. Quand je suis sorti, Théophile Lahaie, que nous avions laissé pour garder le cadavre, était auprès, et quand je suis rentré il y était encore. Il n'y avait personne autre dans la chambre quand je suis sorti et quand je suis entré. Quelques personnes sont entrées, mais après moi. J'ai pris les notes du Dr. Ladouceur, et Théophile Lahaie éclairait. Pendant que j'étais là, personne ne pouvait rien jeter sur le cadavre sans que je m'en sois aperçu. Après l'autopsie, le Dr. a enlevé l'estomac et partie des intestins qu'il a mis dans une assiette. L'assiette était nette. Il l'a mise entre les jambes du défunt et l'a recouverte d'un linceul. Les intestins et les autres organes enlevés ont été ligaturés. Il a emporté l'assiette et son contenu dans la voiture.

TRANSQUESTIONNÉ PAR M. CHAPLEAU.

Ne peut dire lequel est entré en voiture le premier, du Dr. Provost ou du Dr. Ladouceur. Personne n'est approché plus près que d'un pied à trois pieds du cadavre, à part le Dr., Lahaie et moi. J'écrivais avec un crayon. Il y avait plus d'une chandelle dans la chambre. L'une des chandelles était placée à la tête du cadavre, et l'autre éclairait le Dr. Ladouceur et moi-même quand j'écrivais. Il y avait au moins trois chandelles. Je ne pouvais pas voir ce qui se passait quand j'écrivais. Mais le Dr. Ladouceur était au-dessus du cadavre. Il y avait entre 50 à 100 personnes dans la maison. Il était difficile d'empêcher les gens d'entrer pendant l'autopsie.

Michel Lemaire—Cultivateur de St. Zéphirin de courval—57 ans. Connaît le prisonnier ; a connu le défunt. Je demeure à une centaine de pieds de sa demeure. Ma maison est d'un côté du chemin et la sienne de l'autre. J'étais présent quand le défunt est mort. Depuis une huitaine de jours il était convalescent. Dans cet intervalle de huit jours il était plus malade dans un temps que dans l'autre. La veille de Noël, ils sont venus me chercher le matin, à 6 heures à peu près, pour voir s'il était assez malade pour qu'on allât chercher le curé. Il a été malade une fois avant sa dernière maladie. J'arrivai contre le lit du malade ; il était tranquille. *Je mis la main sur lui, il fit un saut en criant. Il me dit de ne pas le surprendre ; que quand il était surpris, que ça lui excitait beaucoup les nerfs ;* là il s'est passé plusieurs choses qui ne sont pas remarquables, et je suis retourné chez nous, après être demeuré là environ un quart d'heure ; ensuite je suis revenu environ une demie-heure après. *J'avais les pieds un peu couverts de neige et en entrant je me suis secoué les pieds. Il lâcha un cri et fit un saut.* J'ai rentré dans la chambre. Arrivé près du malade, je lui ai dit que je n'y pensais pas parceque je ne l'aurais pas fait. Le curé est venu et l'a administré environ une heure ou une heure et-demie après mon entrée, et pendant cet intervalle j'étais demeuré dans la maison. *Quand le curé lui a donné la communion, il a saisi la main du curé et l'a portée vers sa bouche pour recevoir la communion. Quand le curé lui a donné les saintes huiles, ça été la même chose pour les pieds.* Il cherchait la main du curé, pour se mettre en garde contre les sauts qu'il faisait. Quand le curé l'eut administré, je n'ai rien remarqué et je suis parti dans le même temps. Le Dimanche, 30 Décembre, il est venu veiller chez nous, avec sa fille Elise. J'ai vu rôder Joutras toute la semaine. Dans les intervalles de ses crises, il devenait assez tranquille.

Le 31 Décembre, je suis allé de moi-même chez

le défunt vers 7 heures du soir. J'avais su qu'il était malade. Je l'avais vu revenir avec son cheval dans l'après-midi. Je l'ai trouvé couché sur son lit ; il me dit qu'il était malade. C'était dans le même lit que je l'avais vu le 24. J'ai arrivé contre le lit où il était couché. Il était seul ; je lui ai dit d'essayer à se lever ; il s'assit sur son lit, et nous jasâmes d'affaires et d'autres. Il s'est assis avec facilité. Il n'y avait pas de lumière, ni de siége ; je fatiguai et allai à la cuisine. Il y avait dans la cuisine le prisonnier et Sophie Boisclair. Le défunt se joignait de temps en temps à notre conversation. Je lui ai dit de venir *jaser* avec nous ; ce qu'il fit. Il demanda à manger. On lui donna de la soupe, ce fut la femme qui lui donna. Il mangea raisonnablement. Il y avait un quart d'heure au plus qu'il était levé quand il s'est plaint du froid. Il était dans la porte, à un endroit frais. Le prisonnier lui offrit de se placer près du poële. Il accepta. Ce fut immédiatement après avoir mangé la soupe qu'il s'est plaint du froid. Nous causâmes une dizaine de minutes. Il me dit ensuite qu'il n'était pas capable de se lever. Je lui ai dit : lève-toi donc, tu es capable. Il le fit avec aise. Il se mit à marcher dans la place. Il vint à ma rencontre, après avoir marché une minute ou une minute et-demie, et me dit que ça lui travaillait le cœur ; il a continué à marcher pendant une minute ou une minute et-demie, et me dit que les pieds lui engourdissaient. De là il s'en fût sur le pot ; il envoya des vents Le prisonnier lui dit que ça lui travaillait le derrière, et ils se mirent à rire tous les deux, le prisonnier et Sophie Boisclair.

Il était encore sur le pot quand je suis retourné chez moi. Il était alors vers neuf heures. Je me suis couché pour ma nuit, et je me suis endormi. Quand j'étais parti de chez le défunt, il n'y avait d'autres personnes dans la maison que le défunt, le prisonnier et Sophie Boisclair. Les enfants étaient

dans la maison, mais je n'avais pas remarqué leur présence. Je dormais, quand un de mes enfants me cria, de l'appartement voisin, de me lever, que la femme du défunt venait me chercher, parce que son mari était bien malade. Ma femme y courut pendant que je m'habillais. Quand je fus habillé, je me rendis près du défunt. Il avait tous les membres en convulsion et le prisonnier le tenait. Cette convulsion a duré une minute ou une minute et-demie après mon arrivée. Il se tranquillisa. Il me regarda près de son lit Il me dit : vous n'êtes pas allé quérir le Docteur ? Je lui répondis que c'était parcequ'on ne me l'avait pas dit, mais que j'allais y aller. Le prisonnier me demanda si je voulais le tenir, qu'il irait lui-même. C'est ce qu'il fit, c'-à-d. qu'il se *gréa pour* (1). J'étais bien impressionné. Je tenais le malade qui aimait à se faire tenir. Après un intervalle trop court pour que le prisonnier partît, le défunt dit : Il n'est pas encore parti. Un peu plus tard, il me répéta la même chose. Le défunt n'était pas encore parti. Une troisième fois il me le dit encore et, de fait, le prisonnier n'était pas encore parti. Je ne trouvais pas un excès de retard de la part du prisonnier. Pendant ce temps là, il avait des crises et c'était pendant ces crises qu'il me disait cela. Il reposa et là il me dit qu'il allait mourir. Pendant toutes ces convulsions il avait prié et malgré leur force, il parlait assez bien pour faire comprendre qu'il priait, et quand il me dit qu'il allait mourir, je l'incitai à prier encore puisqu'il croyait qu'il allait mourir. Dans sa dernière crise, pendant laquelle il est mort, je disais les prières pour lui et il les répétait avec peine. Quelques minutes avant de mourir, il me dit que la langue lui séchait. Je lui dis d'essayer à se la mouiller avec sa salive. Il essaya, mais ne le put pas. Depuis ma seconde arrivée jusqu'à environ 4 à 5 minutes avant sa

(1) Souvent employé par le peuple, pour : se préparer.

mort, il n'y avait que moi d'étranger dans la maison. Ma femme allait chez moi et revenait, envoyant nos enfants chercher du secours. Quatre ou cinq minutes avant sa mort, mon fils, Xavier Lemaire est arrivé. Joseph Joutras, cousin du défunt, est arrivé quand il n'avait plus de connaissance ; mais il respirait encore. La femme du défunt était dans la maison, mais n'était pas dans l'appartement. Il venait de mourir, quand Sophie Boisclair me demanda s'il était mort. Joseph Joutras et moi avons répondu que oui. Elle a demandé si je voulais envoyer mon fils au devant du Docteur pour le faire revirer, disant que ça lui coûterait moins cher. Mon fils Xaxier y est allé. Je pense qu'il y avait au-dessus d'une heure qu'il était parti quand il est revenu avec Modeste Provencher. Quand ils furent arrivés, je demandai au prisonnier s'il avait parti le Docteur ? Il me dit que non ; que le Docteur lui avait dit qu'il l'avait vu cette même journée là ; qu'il n'était pas nécessaire qu'il *vînt venir* le voir ; qu'il lui envoyait une dose seulement. L'autopsie du défunt a été faite après sa mort, par le Dr. Ladouceur. Je ne puis dire dans quel appartement était Sophie Boisclair, quand elle m'a demandé si son mari était mort.

J'étais chagrin de voir le défunt malade, quand le prisonnier a fait des badinages sur son état, et aussi de ce qu'il faisait ces badinages. Du moment de ma seconde arrivée à sa mort, il s'est écoulé 20, 25 ou 30 minutes.

Pendant ces crises, le défunt était terriblement excité ; il se soulevait et cahotait. Il me faisait mettre mon bras en appuyant sur son corps, et il me tenait l'autre bras. Je me trouvais à sa droite. De sa main droite il tenait ma main gauche et j'entourais le milieu de son corps, de ma main droite qui tenait son bras gauche. Son lit était haut d'environ trois pieds et j'appuyais son corps, du quart de la pesanteur du mien. Je ne me suis pas

aperçu que son corps cherchait à se soulever. Sa tête s'en allait en arrière. Son corps allait par crises. Ses membres se roidissaient en cahotant et se ralentissaient, et cela a duré jusqu'à sa mort. Ses jambes tremblaient toujours en roidissant et faisaient un mouvement de cahotement. Il ne se plaignait pas et priait toujours. Ses membres s'agitaient convulsivement. Et quand ces mouvements convulsifs furent finis, ça s'est jeté dans sa figure. Il est venu, c'était effroyable. Sa figure s'étirait sur tous les sens ; *les yeux et le nez se retiraient.* Sa bouche était bouleversée comme le reste. Il est mort les mâchoires serrées. Sa figure a changé de couleur. Pendant ces crises il avait la figure grimaçeuse. Après que les convulsions des membres ont été finies et que ça s'est jeté dans la figure, elle a changé de couleur ; elle est venue toute tachée de taches bleuâtres et noires. Le bras qui était étendu était tranquille, et sa main droite serrait la mienne ; je pensais que c'était pour me faire un adieu. Il était tout en sueurs. Je sentais que l'endroit où mon bras appuyait son corps, était trempé de sueurs. Quand je suis arrivé, le prisonnier tenait le défunt et sa femme était dans la chambre du malade, qui pleurait. Elle laissa la chambre une ou deux minutes après mon arrivée. Il m'a dit par deux fois qu'il allait mourir. Il a eu, depuis mon arrivée, deux intervalles de tranquillité qui ont duré d'une minute à une minute et-demie chacun. Pendant ces deux intervalles, il prévoyait la crise et disait : ça va me reprendre ; et de fait la crise le reprenait. Il disait ces mots là librement. Qand ces intervalles de repos venaient, je me reposais et il me disait de le tenir, que ça allait le reprendre. Je suis positif à dire qu'il a conservé son intelligence jusqu'au moment de sa mort. Les efforts convulsifs se sont suivis et allaient en affaiblissant. Quand je suis arrivé, le prisonnier a proposé de lui faire prendre de la boisson.

Je m'y suis opposé disant que je ne croyais pas que ça fut bon pour le mal de nerfs. J'ai aidé à le déshabiller et à le rhabiller. On lui a mis une chemise, des culottes et une veste nette, après l'avoir lavé et peigné. On a eu de la difficulté *à le déshabiller parce qu'il avait les membres bien roides.* Il y avait une vingtaine de minutes qu'il était mort quand on l'a déshabillé. Après qu'il a été mort, il est venu d'autres personnes ; parmi ces personnes était son frère Narcisse. C'est Joseph Joutras et le prisonnier qui m'ont aidé à l'habiller et le déshabiller. A la seconde crise après mon arrivée, ses trois petits enfants de 11, 9 et 7 ans étaient dans la chambre qui pleuraient. Il a dit aux enfants d'aller dans un autre appartement ; que leur vue augmentait sa souffrance. Je ne puis dire où était sa grande fille Elise.

TRANSQUESTIONNÉ PAR M. CHAPLEAU.

Il n'a pas eu d'agonie. Avant sa mort il a été deux ou trois minutes insensible. C'est moi qui lui ai fermé les yeux. Aussitôt qu'il eut cessé de souffler, sa figure reprit une pose plus tranquille. Je n'ai jamais assisté à la mort causée par le typhus, le choléra ou les inflammations d'intestins. La dernière crise a duré comme 8 ou 9 minutes. La première après mon arrivée a duré un peu plus longtemps. Pendant ces deux crises, je le tenais. C'est le prisonnier qui l'a tenu pendant celle qu'il avait lors de mon arrivée. Je suppose que Sophie Boisclair a pris la soupe dans la cuisine. C'était de la soupe au pain. Le prisonnier était un homme jovial. Après qu'il eut mangé sa soupe et qu'il me dit que ça le travaillait, il avait l'air d'un homme effrayé de son mal. Je lui ai dit : marche, c'est ta médecine qui te fait cela ; car j'avais entendu dire, par mon garçon, qu'il avait pris des remèdes. Il est mort 25 minutes ou une demi-heure après mon arrivée. Le défunt me disait que quand on le tenait il était moins souffrant. Je suis parti de là

vers les deux heures et-demie du matin. Le défunt ne paraissait pas avoir de frissons. Après la mort du défunt et avant de le déshabiller, j'ai pris un verre de boisson avec le prisonnier. Il ne s'est pas plaint de la soif, ni de l'oppression de l'estomac. Il n'y avait pas plus que trois ou quatre minutes qu'il avait cessé de parler, quand il a rendu le dernier soupir.

PAR LA COUR.

Le devant de la maison du défunt donne sur le sud-ouest. Elle a trente pieds de longueur, sur 24 de profondeur. La maison est divisée en deux parties par une cloison qui se trouve sur le milieu de sa largeur et qui s'étend dans toute sa profondeur. La moitié droite de la maison sert de cuisine qui a conséquemment 15 pieds de front, sur 24 de profondeur. Le reste est divisé en deux, par une cloison : ce qui fait deux autres appartements, l'un de dix à onze pieds de profondeur, sur 15 de largeur, et l'autre de 13 à 14 pieds de profondeur sur 15 de large. Le plus petit de ces appartements sert de salle, l'autre de chambre à coucher. La cuisine est à droite pour celui qui entre dans la maison par la porte de devant qui donne sur cette cuisine, et à gauche pour celui qui entre par la porte de derrière qui donne aussi dans le même appartement. La salle est dans le devant de la la maison et la chambre à coucher en arrière. Il y a une porte dans chacun de ces appartements donnant sur la cuisine, et il n'y en a pas entre la salle et la chambre à coucher. Il y avait un chassis sur le pignon et l'autre dans le derrière de la maison, et le lit était entre les deux, appuyé sur le pan de derrière de la maison et les pieds étaient du côté de la cuisine. Le lit était collé sur la muraille.

M. Chapleau demande alors l'ajournement.

M. le Shérif demande à la Cour quelle allocation il doit accorder aux jurés ? La plus forte que la loi accorde.

Puis la Cour fait quelques remarques, disant que depuis six ans que la loi accordant des allocations aux jurés était en force, les jurés se plaignaient cependant à chaque terme, de ce qu'ils n'étaient pas payés. Cela dépend, ajouta la Cour, des municipalités qui refusent de donner la modique somme de douze piastres et exposent ainsi les jurés de leur paroisse, à des dépenses qu'elles pourraient leur sauver.

M. Chapleau demanda à la Cour si elle avait l'intention de garder les jurés en chambre durant les deux jours de fête. La défense ne s'objectait pas à ce que les jurés se séparassent pour se réunir Mardi matin. La Couronne n'ayant pas voulu consentir, les jurés sont obligés de rester en chamdre.

La Cour s'ajourne à 8 h. P. M.

MARDI, 26 MARS 1867.

La foule semble toujours apporter le plus vif intérêt au procès. La salle d'audience est encore bien remplie. Le prisonnier paraît un peu fatigué, mais il est toujours ferme, même jusqu'à l'insouciance.

ELMIRE LABBÉE—de St. Michel d'Yamaska,—18 ans. J'ai vu le prisonnier chez nous à la fin d'Octobre, un Vendredi. Il était avec une Dame.

(Sophie Boisclair est emmenée en Cour.)

Le témoin la reconnaît pour la personne qui est allée avec le prisonnier chez son père, qui tient maison de pension à Yamaska, à 5 arpents de l'église. Sophie Boisclair est entrée avant le prisonnier. Il était onze heures et-demie de l'avant-midi. Le prisonnier est entré à peu près une minute après elle. "*Il a demandé une chambre pour Madame.*" Je les ai fait entrer dans le salon. J'ai fermé la porte du salon après leur entrée. Il a recommandé le dîner : du maigre pour lui et du gras pour Madame. Ils ont dîné environ trois quarts d'heure après. C'est

moi qui les ai servis à table. Ils ne se tutoyaient pas. J'ai pensé que c'était quelqu'un qui désertait. Ils riaient souvent ensemble ; ils avaient l'air à rire, à avoir assez de plaisir. Après que le prisonnier eut demandé une chambre, j'ai fait du feu et Sophie Boisclair s'est déshabillée près du poële. Je lui ai demandé d'où ils venaient ? Elle m'a répondu de St. Zéphirin. Un peu avant de partir, elle m'a dit qu'elle demeurait à Richmond dans les bois francs. Je les ai vus le 8 Janvier, sous la garde du grand connétable. Quand ils sont entrés, j'ai demandé à la femme s'ils avaient repassé depuis l'automne dernier ? Elle m'a répondu qu'il y avait deux ans qu'elle n'était pas passée ici.

TRANSQUESTIONNÉE PAR M. CHAPLEAU.

Nous tenons maison de pension et hôtel. Ils sont entrés dans la barre d'abord, et c'est là qu'il a demandé une chambre. Ils ont demandé une chambre comme les voyageurs en demandent pour se retirer. Ils n'ont pas demandé de chambre à coucher. Ils ont été satisfaits du salon et n'ont pas demandé d'autre chambre. Je ne les connaissais ni l'un, ni l'autre. Le salon est la salle de réception des voyageurs qui ne restent pas dans la barre. Ils ont dit qu'ils s'en venaient à Sorel. J'ai vu qu'ils étaient en waggon. Ils ont parti environ trois quarts d'heure après leur dîner. Ils ont laissé manger leur cheval, chose habituelle aux voyageurs. Le 8 Janvier, je crois qu'ils étaient sous la garde du grand connétable. Quand j'ai fait la question, le prisonnier et Sophie Boisclair étaient dans la salle de devant avec deux personnes que je ne savais pas alors, mais que depuis j'ai appris être des connétables. Le prisonnier ne m'a rien dit. La première fois qu'ils sont venus, le prisonnier s'est conduit convenablement.

MESSIRE LUC TRAHAN—Curé de St. Zéphirin de Courval. Connait parfaitement bien le prisonnier. A très bien connu le défunt. J'ai administré le défunt la veille de Noël. C'est le prisonnier qui est venu me chercher. Je suis arrivé dans l'avant-midi ; j'avais les Saintes Espèces avec moi. Il y avait beaucoup de monde dans la maison du malade. Lorsque je fus entré dans la maison en me rendant à la chambre du malade, *un homme que je n'ai pas remarqué dans le temps, me dit : parlez-lui avant d'entrer dans la chambre.* Je ne savais pas pourquoi il me disait cela. Lorsque je me présentai à la porte de la chambre, il fit un saut sur son lit, en criant. Je m'approchai de la table apprêtée pour recevoir les saintes espèces ; lorsque j'eus déposé le Saint-Sacrement sur la table, je commençai à le confesser. Il était calme dans le temps ; il parlait bien, et avait tout son jugement. Lorsque sa confession fut finie, je me préparai à lui donner le Saint Viatique. Quand arriva le moment de la communion, il me saisit le poignet de la main droite; dans la gauche je tenais les Saintes Espèces; je lui donnai à communier sans inconvénients, il n'a pas remué dans le temps. Quand je l'ai fait communier il m'a tenu le poignet tout le temps. Lorsque je l'eus fait communier, je me préparai à lui donner l'Extrême Onction. *En lui faisant les onctions, je m'apperçus qu'il frissonnait à chaque onction que je lui faisais en le touchant. Les femmes qui ont préparé les pieds pour l'onction, lui ont touché les pieds, et il remuait beaucoup en sautillant. Je crois qu'il a prononcé quelques paroles.* J'ai fini de l'administrer et alors il est resté tranquille. Après l'avoir administré je lui parlai quelque temps Je crois qu'il m'a dit qu'il était dans une grande peine. Il ne m'a pas dit à quel propos. Je n'ai jamais revu le défunt. Je ne me rappelle pas avoir vu une maladie semblable auparavant. J'en ai administré plusieurs cents et plusieurs mille, et je n'ai pas

remarqué la même maladie. Je ne me rappelle pas avoir vu d'autres personnes dans des convulsions semblables. J'ai vu une autre personne ayant les mêmes symptômes que le défunt, dont je ne puis dire la cause de la mort.

TRANSQUESTIONNÉ PAR M. CHAPLEAU.

La confession a duré ½ d'heure ou 20 minutes. Il parlait distinctement et aisément. La personne qui m'a recommandé de parler au malade avant d'entrer dans la chambre était dans la salle d'entrée. Je ne sais si quelqu'un a été prévenir le défunt de mon arrivée. Pour administrer le défunt je l'ai touché aux extrémités. Quand je lui ai touché les pieds et qu'il a frissonné des pieds, je n'ai pas remarqué s'il frissonnait du reste du corps. Il a frissonné légèrement. Personne ne lui tenait les jambes. Il ne tenait rien dans ses mains. Je ne me rappelle pas s'il me tenait la main en lui administrant l'Extrême Onction. Je ne me rappelle pas s'il a remué en recevant l'Extrême Onction. A part les pieds, pendant l'onction, il frissonna légèrement. Je l'ai administré sans mouvement apparent des parties sur lesquelles j'ai fait les onctions. Il ne m'a pas tenu la main quand je lui ai fait l'onction des pieds. Je suis bien certain qu'il ne m'a pas tenu la main pendant les onctions. Il ne me l'a tenue que pour l'administration du Viatique. Il m'a paru bien calme, après l'administration des sacrements. Quand je lui ai donné le Viatique, il m'a pris la main en tremblant pour recevoir le Viatique.

PAR LA COUR.

J'ai cru qu'il me prenait la main, quand je lui ai donné le Viatique, par la crainte qu'il éprouvait de remuer fortement ou de crier quand je le toucherais. De l'appartement d'entrée, je suis allé à gauche pour me diriger dans la chambre du défunt. Le pied de son lit était dans la direction de la salle

d'entrée ou cuisine. Il était *encanté* (1) sur son lit.

PAR M. GERMAIN.

ELIZE JOUTRAS—Fille du défunt,—16 ans. Connaît le prisonnier. Il demeurait chez nous, depuis à peu près 4 semaines, quand mon père est mort. Quelques jours avant Noël, il a fait un voyage à LaBaie avec ma mère. Il y avait fait un voyage seul, auparavant. Quand il est parti, il a dit qu'il allait au fort, et quand il est revenu, il a dit qu'il avait été à LaBaie. Il y avait comme trois ou quatre jours qu'il avait fait son voyage seul à LaBaie, quand il y a été avec ma mère. Depuis son premier voyage à LaBaie jusqu'au second, le prisonnier n'a pas été malade. Je n'ai pas eu connaissance qu'il ait pris un vomitif dans cet intervalle. S'il avait pris un vomitif, je crois que j'en aurais eu connaissance. J'ai toujours resté dans la maison. Il a dit qu'il n'avait pas d'appétit depuis quelques jours et qu'il allait chez le Docteur pour avoir des remèdes. C'est à peu près 8 jours avant son premier voyage à LaBaie, que le prisonnier a dit cela. Après son voyage, il n'a pas parlé qu'il avait eu des remèdes. Il disait souvent en se mettant à table, en présence de mon père : je n'ai pas d'appétit, je ne suis pas bien, il faut pourtant que j'aille me chercher des remèdes. Je me rappelle le jour où mon père a été au bois avec lui. La veille au soir, mon père avait dit : il faut pourtant que j'aille à ma sucrerie, je retarde toujours à y aller. Le prisonnier a dit : oui, il faut que tu y ailles, tu retardes trop. Le prisonnier a dit : Je voudrais bien y aller avec toi : on verra cela demain. Mon garçon doit venir me trouver demain, pour aller chez Monsieur Moses Hart. Il viendra dans l'avant-midi, et je pourrai aller t'aider un peu à charroyer ton bois dans l'avant-midi, car il faudra que j'aille le

---

(1) A moitié couché.

rejoindre. Le lendemain, quand il a été pour partir, mon père a dit à son petit garçon : Tu devrais bien venir avec moi, je crois bien que je ne pourrai pas scier le bois tout seul. Ce petit garçon est mon frère, il a onze ans et s'appelle François. Le prisonnier a dit : J'irai bien avec toi ; il faudra que je revienne dans l'avant-midi ; mon garçon doit venir, je vais toujours aller t'aider à charroyer une *escousse*. Mon père a dit : Si vous voulez venir avec moi, je vous emmènerai bien ; vous allez toujours venir m'aider à charroyer une *escousse*. Mon défunt père s'est mis à mettre ses hardes ; M. Modeste s'est mis à dire : Vous n'emportez pas quelque chose au bois ? mon défunt père a dit : J'en emporterai bien, comme je ne suis pas bien. Pendant que mon père mettait ses hardes, maman a pris un petit flacon, elle a gagné dans la chambre de devant, elle a gagné l'armoire où le prisonnier tenait ses boissons ; il est allé la trouver, et ils ont resté à peu près cinq minutes ensemble. Ma mère est entrée, et le prisonnier est entré après elle. Après qu'il a été entré, j'ai vu la porte se fermer. Je me suis douté qu'il était accoté sur la porte. Après cinq minutes, environ, ils sont sortis de la chambre tous les deux, ma mère et M. Modeste ; elle a présenté un flacon à mon défunt père. Il dit : Je ne suis pas capable de l'emporter ; tu vas le donner à M. Modeste et il l'emportera. C'est M. Provencher qui a emporté le flacon, et ils sont partis pour le bois. M. Provencher est revenu vers midi, seul. Ma mère lavait le plancher des petites chambres en haut ce jour là. Il y a deux petites chambres. Quand il est arrivé, ma mère est descendue pour dîner ; après son dîner, elle est montée en haut, disant que c'était pour laver ; le prisonnier est sorti dehors ; au bout d'une *escousse* il est rentré, il a monté en haut et sont restés à peu près une heure ensemble. M. Provencher est descendu, et elle est restée en haut. Il n'est venu personne chez nous ce jour là.

En dînant, M. Provencher a dit qu'il avait quitté mon père au bois ; qu'il avait dîné comme il faut ; qu'avant de dîner, il avait pris un *coup*, et qu'il lui en avait offert, mais que lui (M. Provencher) n'en avait pas voulu et qu'il lui avait dit : garde-la, et tu en prendras après ton dîner. A à peu près deux heures de l'après-midi, un petit Cajolet est venu avec le cheval de mon défunt père, chercher maman, disant que mon père était bien malade chez Cajolet. Ma mère y est allée et est revenue à peu près après deux heures d'absence. Quand elle est revenue, M. Modeste était dans la cuisine ; elle est entrée se déshabiller dans la chambre à coucher en disant qu'elle allait retourner bien vite ; qu'elle était venue chercher de quoi pour donner à manger à mon père. Le père Modeste est entré dans la chambre où elle était, il lui a parlé bas un petit instant et il est sorti ; il n'a fait qu'entrer et sortir.

Je me rappelle le soir que mon père est mort ; j'ai été debout presque tout le temps de sa maladie.

Vers 9 heures, mon père a dit il me passe des courants dans l'estomac, je crois bien que ça va m'emporter. Je crois bien que je vais avoir une faiblesse qui va m'emporter. Il disait cela en rôdant et en se frottant les jambes. Il a dit : je crois bien que je ne verrai pas la nouvelle année. Il a rôdé une petite *escousse*, en se frottant les jambes ; il se plaignait toujours du mal de jambes. Il a dit qu'il avait le cœur comme empoisonné. Il a été s'accoter sur le lit. Il a dit à maman : appelle donc M. Modeste (qui était couché sur un *bed*, (1) dans la grande chambre,) qu'il essaye à venir me coucher. Après que M. Modeste l'eût couché sur le lit, il criait fort, disant que cette faiblesse allait l'emporter. Il se débattait, et c'était la force de M. Modeste pour le tenir sur son lit. Il a crié une *escousse* et a dit : "pauvre Sophie, (s'adressant à

(1) Expression anglaise dont le peuple se sert pour désigner de petits lits.

maman) va donc quérir M. Michel Lemaire, qu'il aille chercher le Docteur." Quand j'ai vu cela, j'ai dit à maman : si vous n'allez pas chercher M. Michel Lemaire, je vais y aller. Elle a dit : laisse faire un peu, il va aller mieux tout à l'heure ; ça ne sera rien. La troisième fois qu'il lui a demandé d'aller chercher le voisin, elle s'est décidée d'y aller, et quand elle est revenue avec M. Michel Lemaire, il était à la dernière extrémité. Il lui a demandé trois fois d'aller chercher les voisins Il a été une *escousse* mieux, et après il lui a dit cela.

La veille du jour où mon père est allé au bois avec le prisonnier, il avait battu au moulin chez Edouard. Mon père avait un moulin, en société avec mon oncle Narcisse Joutras, et il allait battre chez les habitants. Mon père venait coucher chez nous, quand il ne battait pas trop loin ; quand il battait trop loin, il couchait où il battait. Il le disait, quand il était pour coucher ailleurs. Quand mon père couchait à la maison, le père Modeste couchait en haut, dans sa chambre. Les chambres en haut n'avaient pas de portes. Quand mon père couchait ailleurs que chez nous, le prisonnier couchait en bas sur son *bed*, dans la grande chambre, et il approchait son *bed* du poële, disant qu'il faisait froid. Il est arrivé que mon père est arrivé un soir, vers dix heures, ayant dit qu'il couchait chez Edouard Amand, et cela trois ou quatre jours avant d'aller au bois. Le père Modeste était couché sur le *bed*. Quand papa est arrivé, maman a été lui ouvrir la porte et le prisonnier est monté dans l'escalier vite ; et il a été se coucher dans sa petite chambre où était son lit.

Pendant l'enquête, le *bed* qui était dans la chambre de devant, nuisait ; il a été transporté par des étrangers dans la chambre de derrière, et il y est toujours resté. Il a été mis au pied du lit de ma mère, et le prisonnier y a couché deux nuits. Mon père a battu quatre jours, chez Edouard Amand,

à différents intervalles. Après la mort de mon père, qui a été enterré le Vendredi après le jour de l'an, le prisonnier est toujours resté chez nous, jusqu'au Dimanche matin. Le Dimanche, il est parti disant qu'il allait à Ste.-Monique. L'enquête s'est faite le Lundi soir. Le père Modeste a couché le Samedi soir, dans la chambre de ma mère, sur le *bed*. Le Dimanche matin, il a parti pour Ste.-Monique, allant là pour rester une *escousse ;* il a dit qu'il reviendrait pour emporter le restant de son *butin* et pour faire battre de l'avoine qu'il avait dans la grange, et il est revenu le Lundi. Le Lundi, il a encore couché dans la chambre de ma mère. Le Mardi, il a été chercher le moulin à battre, et c'est le Mardi que le Grand-Connétable est venu le chercher. Le Vendredi, le soir du jour où mon père a été enterré, le prisonnier a couché en haut, dans la chambre où était son lit. Il avait un couvre-pied avec des oreillers sur le *bed*. C'est maman qui les mettait. C'est maman qui faisait son lit les matins qui ont suivis les deux nuits pendant lesquelles le prisonnier a couché dans la chambre de ma mère, et le Mardi matin, j'ai trouvé sur le lit de ma mère, le couvre-pied que maman avait mis à ma connaissance sur le *bed*, la veille au soir. Quand le couvre-pied était sur le *bed*, le soir, il état étendu, comme pour préparer un lit. Il était étendu comme on étend un couvre-pied sur un lit, pour servir à une personne qui y couche. Vers quatre heures et-demie de l'après-midi du jour où mon père est mort, il a pris des remèdes qu'il avait été chercher, le même jour. Ces remèdes étaient en prise. Je les ai vus délayer par ma mère, et il les a pris en ma présence et celle de ma mère et du prisonnier. C'est ma mère qui les lui a délayés.

TRANSQUESTIONNÉE PAR M. CHAPLEAU.

Depuis quatre heures et-demie jusqu'à six heures, il se plaignait du mal de jambes. En arrivant du fort, il s'est plaint du froid ; il s'est assis près du

poële, et a dit qu'il avait des courants dans l'estomac, qu'il pensait bien qu'il n'en avait pas pour longtemps. Il avait le frisson. Après avoir pris son remède, il a dit qu'il se sentait du mieux, excepté son mal de jambes. Après 6 heures, il rôdait et allait se coucher sur le lit de temps en temps. Monsieur Lemaire est venu vers 7½ heures. Avant que M. Lemaire est venu, mon père se plaignait qu'il avait le cœur englouti, qu'il avait le cœur comme dans l'eau, qu'il avait le cœur malade. Il disait cela souvent. Quant M. Lemaire est arrivé, mon père était couché. Après un bout de temps, il s'est levé et est venu dans la cuisine où étaient M. Lemaire, ma mère, le prisonnier et moi. Mon père est venu dans la cuisine, et ils ont *jasé*. Le prisonnier faisait des histoires et M. Lemaire parlait avec lui. Ma mère travaillait. Vers 7 heures, j'ai donné de la soupe à mon père. Je l'ai prise dans un chaudron qui était sur le bord de la seconde plaque d'un poële à fourneau. J'ai goûté à la soupe, de crainte qu'elle ne fût trop chaude. Je l'ai trouvé bonne. C'était de la soupe au pain. J'en ai avalé une cuillérée. Elle était douce au goût. Je n'ai pas eu mal au cœur après. Je lui ai porté, dans la chambre, dans *une bolle* à lait. Il était *encanté* sur son lit. J'ai mis la soupe sur une table, près de son lit. Il y avait deux chandelles allumées, l'une dans la cuisine et l'autre dans la chambre à coucher. Pendant qu'il mangeait sa soupe, je rôdais de la cuisine à la chambre à coucher. Il a toujours dit que cette soupe là était bonne. M. Lemaire n'y était pas. Quand M. Lemaire est arrivé, la chandelle qui était sur la table, dans la chambre à coucher de mon père, était éteinte. C'est moi qui l'avais éteinte ; mon père ayant dit qu'il allait dormir. La seconde fois que mon père a demandé de la soupe, je l'ai prise dans le chaudron que j'avais à terre. Je l'ai trempé dans une assiette avec une cuillère à soupe. Je lui en ai

mis 5 ou 6 cuillérées. Je l'ai trouvé bonne. Je l'ai mise sur la table.

Le poële est dans le milieu de la maison ; le derrière est dans la cloison qui sépare la cuisine et la chambre à coucher. Toute la plaque de derrière se trouve dans la chambre à coucher. Le tuyau monte en haut et tombe dans la fausse cheminée qui est dans le milieu de la maison et qui ne descend que sur les entrais. Le fourneau du poële se trouve du côté de derrière de la maison. La table à dîner se trouve vis-à-vis la porte de la chambre de devant. La table est accotée par la muraille. Il n'y a qu'un châssis dans le pignon de la cuisine. La table est vis à vis le châsis. Le chassis se trouve vers le milieu du pignon. M. Lemaire était assis dans la cuisine, près de la porte qui donnait dans la grande chambre, à deux ou trois pieds de la table, et à peu près à la même distance du poële, entre le poële et la table. Il était à trois ou quatre pieds du chaudron qui était près du poële. Mon père a mangé sa soupe en disant qu'elle était bien bonne. Il était près de 8 heures, quand mon père a mangé sa soupe. M. Lemaire est parti environ une heure après que mon père eût mangé sa soupe. Aussitôt que M. Michel Lemaire a été parti, mon père se plaignant encore du mal de jambes, est allé se coucher. Quand M. Lemaire a parlé de partir, mon père a dit : vous pouvez rester encore ; j'ai bien mangé, je suis bien à présent, et je peux parler avec vous. M. Lemaire est parti un petit instant après. Mon père a été reconduire M. Lemaire à la porte et il lui a dit : bonsoir. Après que mon père fut couché, j'ai été me coucher en haut. Les autres enfants étaient couchés depuis longtemps. J'ai été me coucher environ une heure après le départ de M. Lemaire. Mon père disait, comme auparavant, qu'il avait mal au cœur. Pendant cette heure j'ai parlé à mon père.

L'escalier est dans la chambre à coucher, à gauche en entrant. L'escalier se trouve à côté du pied du lit. La porte de la chambre à coucher ouvre en dedans. L'escalier est du côté de la grande chambre. Il n'y a pas de lucarnes dans les chambres à coucher. Les chambres à coucher se trouvent du côté du pignon au-dessus de la chambre à coucher et de la grande chambre. Les chambres à coucher sont séparées par une cloison. Elles sont séparées du grenier par une cloison. En montant dans cet escalier on entre dans une chambre à coucher, celle de devant. La chambre de derrière était occupée par nous et celle de devant par le prisonnier. Il y a un châssis sur le pignon de la maison, dans chacune des chambres. J'ai monté en haut et j'ai fait ma prière. Quand j'ai entendu plaindre mon père, je suis descendue. Il se plaignait de ses jambes et tremblait dans son lit. Il s'est plaint qu'il avait le frisson.

C'est le Samedi, que mon père a été au bois. Le Vendredi, il avait travaillé chez Amand. Le jour précédent il avait battu au moulin chez un autre ; deux ou trois jours auparavant, il y avait encore travaillé. Il s'est écoulé plus d'un quart d'heure depuis le moment où je suis descendue jusqu'à l'intant où M. Lemaire est arrivé. C'est encore une demi-heure après que je fusse descendue, que mon père a demandé à ma mère d'envoyer chercher M. Lemaire. Après l'arrivée de ce dernier, j'ai toujours restée dans la chambre de mon père jusqu'à sa mort. J'en suis sortie par ce que mon père me faisait éloigner à cause que je pleurais. J'étais près de son lit quand il est mort. Il a parlé jusqu'au dernier moment. Il avait la bouche serrée, mais il parlait. J'ai vu M. Lemaire depuis Samedi. Je lui ai demandé comment cela s'était passé à la Cour ; Je lui ai demandé s'il avait parlé. Il a parlé avec les autres. Il a dit que çavait été bien. Personne autre ne m'en a parlé. J'ai dit à M. Germain

ce que j'avais à dire ; c'était dans sa maison. J'étais avec mes parents. J'ai parlé à Marie Plourde, femme de Michel Cajolet, depuis qu'elle a rendu son témoignage. Elle m'a parlé de son témoignage. C'est mon oncle, Narcisse Joutras, qui m'a conduit chez M. Lemaire. Avant de rendre le dernier soupir, mon père est devenu tranquille. Mon père a été enseveli par Joseph Joutras, M. Lemaire, M. Provencher et un des fils de M. Lemaire. Son ensevelissement a pris environ une heure. M. Lemaire est parti au point du jour. Il s'est rassemblé bien du monde. Quatre ou cinq hommes en tout. Le deuxième jour après, l'enquête a eu lieu. Il y avait beaucoup de monde.

Le lendemain de la mort de mon père, le jour de l'an au soir, j'ai couché en haut avec les enfants. La nuit qui a précédé l'arrestation de ma mère et du prisonnier, j'ai voulu coucher en bas, mais ma mère n'a pas voulu. Depuis la mort de mon père, jusqu'à l'arrestation de ma mère, nous n'avons pas couché en bas avec ma mère. Je me levais tard. Le Samedi et le Lundi, je me levais vers six heures. Mon petit frère n'a pas couché en bas, et je suis sûre de cela comme je vis, vu que mon père est allé reconduire M. Lemaire, et que quand ce dernier est parti, mon père était debout et *jasait* avec lui.

Quand j'ai vu le couvre-pied sur le lit de ma mère, les oreillers avaient été enlevés du *bed* et ma mère et le prisonnier étaient levés. Son lit n'était pas fait. Les couvertures étaient renversées sur son lit. Je n'ai pas fait le lit. C'était ma mère qui faisait les lits. Le couvre-pied, étendu sur le lit, était jeté par-dessus les couvertures renversées. Le couvre-pied était étendu sur le lit comme une couverture sur un lit, quand il est fait. C'est dans le cours de l'avant-midi, que j'ai remarqué cela, après déjeuner. J'ai déjeuné vers 8 heures. Nous appelions quelquefois le prisonnier "grand père."

Quand le prisonnier est revenu du bois, ma mère

lavait les planchers en haut et le prisonnier a dit qu'il attendait son garçon. Nous avons dîné ensemble.

Le prisonnier a dit qu'il avait laissé mon père à la veille de son dîner, et qu'il lui avait dit de garder la boisson parcequ'il faisait froid. Après le dîner, le prisonnier a été aux bâtiments pendant l'espace d'une heure. J'étais en bas pendant tout ce temps. Il avait sa chambre en haut. Après qu'il fut monté en haut, j'ai resté dans la cuisine. Le dîner a été prêt environ une demi-heure après son arrivée. Le dîner a pris à peu près un quart d'heure, c'est à-dire une heure. Il a resté en haut une heure, et quand il est descendu, ma mère lavait encore. Avant qu'il descendît, j'entendais parler. Il y avait à peu près une demi-heure que le prisonnier était descendu, quand le petit Cajolet est venu chercher ma mère.

Quelque temps avant la Toussaint dernière, ma mère était venue à Sorel avec le prisonnier. Ma mère ne s'est absentée qu'une fois pendant ce tems là. Je n'ai pas vu partir M. Provencher. Je connais M. Raymond et M. Yon. Ma mère a dit qu'elle était en bonne santé. Mon père, lui a dit, de prendre soin d'elle, de ne craindre sur rien, qu'elle était avec un bon homme. Dans le temps, la femme de Provencher était vivante. Ils sont revenus le Dimanche. Elle est revenue chez nous vers midi. Maman est arrivée la première. J'ai vu le prisonnier passer chez nous dans l'après-midi. Il est venu chez nous dans l'après-midi ; mon père était à la maison. Il a dit qu'il avait fait un bon voyage à Richmond, qu'il avait été à Richmond. Mon père savait que ma mère venait de Sorel avec le prisonnier. Quand ma mère est arrivée de Sorel, mon père était chez nous. J'y étais aussi. Elle a parlé de son voyage. Elle a dit qu'elle avait fait un bon voyage. Il y avait de monde étranger et ils ne voulaient pas parler du voyage à Sorel. Je

ne savais pas, moi, que le père Provencher était venu avec ma mère à Sorel. Il lui a demandé si elle avait fait un bon voyage, elle a répondu que oui. Elle ne disait pas avec qui elle avait été.

Quelques jours après, elle s'est mise à dire qu'elle avait été à Sorel avec le prisonnier; qu'il lui avait fait prendre quelque chose pour la réchauffer et que leur voyage avait bien été. Avant le départ de ma mère pour Sorel, mon père savait qu'elle devait y venir avec le prisonnier, et elle lui a dit quelques jours après. Jusqu'à la mort de mon père, le prisonnier a été en de bons termes avec lui, et il en était ainsi des enfants. Mon père était dans l'habitude de faire la chasse aux renards. Il *empâtait* (1) les renards avec des animaux. Depuis quatre ans, je n'ai pas eu connaissance d'une petite fiole dont il se servait pour *empâter* les renards. Depuis les deux années dernières, mon père faisait encore la chasse aux renards.

Mon père n'avait pas de poudre blanche qu'il conservait dans une petite fiole. Je ne sais pas si depuis deux ans, mon père employait les poisons secrètement.

J'ai dit devant le Dr. Provost, le député Coroner, que mon père avait une fiole. J'ai aussi dit qu'il employait cette poudre là secrètement.

Avant cette maladie là, mon père ne tombait pas d'un mal ; il tombait sans connaissance quelque temps avant ce temps là. Je ne l'ai jamais vu tomber sans connaissance. Lui-même le disait. Mon père a eu le choléra l'été dernier. C'est quand il a eu le choléra qu'il tombait sans connaissance. Je l'ai vu quand il a eu le choléra. J'ai connaissance qu'il a eu des crampes. Il était bien mal. Il était bien tourmenté. Quand il a eu ces crampes, il se frottait les jambes, et était bien tourmenté. Il était agité. Ses membres tremblaient. Je l'ai vu trois ou quatre fois avec des crampes. Il n'a pas eu de

(1) Populaire, au lieu de appâtait.

ces crampes là depuis qu'il a eu le choléra. C'est l'été passé qu'il a eu ces crampes. Depuis ce choléra, mon père s'est plaint souvent qu'il n'était pas bien ; qu'il était plus faible qu'auparavant. Il a été trois semaines malade depuis qu'il a eu le choléra, l'été dernier.

J'ai depuis déclaré devant le Dr. Provost que quand mon père a eu le choléra, qu'il se débattait tellement, qu'il fallait deux hommes pour le tenir.

C'était deux jours après la mort de mon père que j'ai fait ma déposition devant le Dr. Provost. Mon père est resté avec nous environ une demi-heure après avoir mangé sa soupe. Une demi-heure après avoir pris sa soupe, il est allé se coucher, disant qu'il était faible. Il a dit qu'il y avait encore une faiblesse qui allait le reprendre. Joseph et Narcisse Joutras sont mes oncles. Depuis la mort de mon père, mon oncle Narcisse Joutras est venu souvent chez nous. Ma tante Mathilde a resté tout le tems avec nous. Mon oncle, Narcisse Joutras, ma tante Mathilde voient aux affaires. Il ne nous a pas été parlé d'inventaire. C'est Narcisse Joutras qui m'a dit : Si tu veux venir faire un tour à St. Zéphirin, j'ai la permission de t'emmener. Je lui ai dit : c'est bon ; il y a longtemps que je m'ennuie ici. Je suis contente d'aller faire un tour à la maison pour voir comment ça va ; ce que font les engagés. Je n'ai pas parlé de notre témoignage. Quinze jours après l'arrestation de ma mère, Mathilde Joutras m'a dit que c'était aussi bon de ne pas venir la voir, que je la verrais toujours bien au procès. Je me retire dans la même pension que Joseph, Narcisse et Mathilde Joutras. Je les ai vus hier.

Mes parents m'ont toujours conseillé de dire la vérité, et jamais ils ne m'ont dit d'autre chose.

RÉ-EXAMINÉE PAR M. GERMAIN.

Mon père avait voulu envoyer mon petit frère avec ma mère à Sorel, et ma mère n'avait pas voulu l'emmener, disant qu'elle n'avait pas besoin de

chien de poche par derrière elle. Mon père, quand il a eu le choléra, allait sur le pot, vomissait et avait des faiblesses. C'était dans le temps des chaleurs. Après avoir fait ma prière, quand je suis descendue, après pas tout à fait une heure, j'ai trouvé sur le poële le chaudron que j'avais laissé à terre. J'ai revu *la bolle* dans laquelle j'avais donné de la soupe à mon père. Elle était sale. Le fils du prisonnier se retirait aussi dans la même pension. Je suis venue voir ma mère avec les fils du prisonnier ; L'un s'appelle Alexandre, l'autre Hilaire. J'ai été voir ma mère avec Mathilde Joutras.

PAR LA COUR.

Quand ma mère est partie pour Sorel, j'ai demandé à mon père : Ma mère ne veut pas laisser aller mon frère avec elle ? Je lui ai demandé : avec qui va-t-elle donc ? Il m'a répondu : Elle a un ami. J'ai demandé qui ? Il a répliqué : C'est M. Modeste. Je l'ai demandé pour aller avec elle. Quand, quelques jours après le voyage de Sorel, ma mère a dit à mon père qu'elle était venue à Sorel avec Provencher, et qu'elle avait fait un bon voyage, il a dit : Tant mieux, si tu as fait un bon voyage. Le prisonnier était dans l'habitude de prendre de la boisson. Il en prenait deux ou trois fois par jour.

Quand mon père a pris la soupe que je lui avais donnée, il était assis à un des bouts de la table. Il tournait le dos au chemin. Le prisonnier était à deux ou trois pieds de lui, et il parlait à M. Michel Lemaire. Je ne pourrais dire qui avait mis sur le poële, le chaudron que j'avais laissé à terre.

L'été dernier, quand mon père a eu le choléra, il revenait du bois et a dit qu'il avait été dans le bois au moins deux heures et qu'il ne savait pas ce qu'il faisait. Il avait été tout seul au bois. M. Provencher demeurait chez nous depuis environ trois semaines, quand mon père est mort.

ONÉSIME CLOUTIER—Cultivateur de St.-Zéphirin de Courval,—30 ans.

A connu le défunt. Connaît le prisonnier. Le 23 Décembre dernier, j'ai rencontré le prisonnier dans le village de St.-Zéphirin. Je lui ai demandé des nouvelles de François Joutras. Il m'a dit qu'il était mieux, qu'il l'avait emmené chez lui ce matin là. Hier, je me suis trouvé bien en peine ; il s'est trouvé malade dans le bois ; j'avais peur qu'il ne vînt mourir. On a fait en sorte de sortir au plus vite ; on a brisé notre voiture ; on a échappé notre jument. J'ai couru après au moins 10 arpents ; je l'ai rejoint, j'ai été au-devant de lui ; il était sur un petit peu de *butin* à côté du chemin, sur la neige ; pas moyen d'atteler Il a embarqué sur sa jument : on a sorti du bois à la première maison, chez Michel Cajolet ; pas moyen de le rendre plus loin ; on a envoyé J. Bte. Chassé au Docteur ; il a fait le voyage en une heure de temps ; il a bien été ; là, j'aurais bien désiré avoir ma jument, il me semble que j'aurais fait quelque chose de mieux.

TRANSQUESTIONNÉ PAR M. CHAPLEAU.

C'était entre la maison de Henry Pepin et Joseph Lasonde que la chose m'a été dite. Je l'ai cru quand il m'a dit cela. Le même jour, j'ai appris que Provencher n'était pas au bois, et j'ai eu des obstinations par rapport à cela, croyant qu'il m'avait dit la vérité. J'ai eu des obstinations avec mon père, à ce sujet. J'ai su que tout était vrai, excepté que le prisonnier n'y était pas. J'ai eu cette obstinanation avec Narcisse Joutras, Michel Cajolet et plusieurs autres. C'est vers 9 heures A. M. que j'ai vu Provencher. C'était avant la messe et je suis entré dans l'église Quand l'enquête s'est tenue, j'avais entendu dire qu'il était soupçon que le défunt avait été empoisonné. C'est sur les obstinations que j'ai eues au sujet de ce que le prisonnier m'a dit, que j'ai connu ce que je savais de l'affaire, et que j'ai été appelé comme témoin.

Edouard Amand—Cultivateur de St.-Zéphirin, —62 ans. A connu le défunt et connaît le prisonnier. Le défunt a battu chez moi, quelques jours avant qu'il soit tombé malade dans le bois. Il a arrivé chez moi le matin, et il a dit : si vous voulez, père Edouard, on ne battera pas ce matin. Je ne suis pas bien et il fait bien mauvais. J'ai dit : il faut toujours battre avant-midi, je n'ai pas de fourrage. On a déjeuné et on s'est mis en ouvrage. Il a mangé de la viande, du pain et des patates, comme nous autres. On s'est mis en ouvrage ; on a battu jusqu'à midi. Le midi, il a dîné comme il faut. Après cela, il a dit : je vais me coucher contre le poële. Il a dormi un peu, et s'est levé et on a fini notre journée. Le soir, il a soupé et s'en est retourné coucher chez lui avec son associé. Le lendemain, on a encore battu toute la journée. Le soir, il a retourné chez lui. Le lendemain, le Vendredi, il est revenu battre. Il a dit : non, je ne mange pas de beurre ; Je n'aime pas cela. La fille lui a dit : Voulez-vous du lait ? il a répondu, oui. Elle lui a donné du lait, il a mis du pain dedans et a été s'asseoir près du poële. Il faisait bien froid. Ensuite on s'est mis en ouvrage. Il a sorti comme un quart d'heure après, et s'est mis à vomir. Il a vomi à quatre ou cinq intervalles. Je lui ai dit : Va donc à la maison ; ils t'accommoderont quelque chose de chaud ; tu as froid, tu es mal. Il a dit : j'irai tout à l'heure. Quand j'ai vu qu'il n'y allait pas, j'ai été à la maison, et j'ai dit à la fille : cet homme est malade, accomode-lui donc quelque chose de chaud. Elle l'a accomodé, lui a mis de la boisson dedans, et il a été à la maison le prendre. Il est revenu et a dit : Je suis bien à présent. On a battu de même jusqu'à neuf heures ; on a été allumer à la maison. Dans la grange, il avait dit qu'il n'était pas bien, qu'il avait les membres roides. Là il nous a dit : Pourtant, si je m'en retournais chez nous, M. Provencher viendrait battre à

ma place. Il s'est accoté sur un mulon de foin quand il vomissait ; il se levait les bras sur le mulon et vomissait.

TRANSQUESTIONNÉ PAR M. CHAPLEAU.

Il avait été coucher chez lui tous les soirs. Il partait vers 8 heures ou 8½ heures, pour s'en aller chez lui. Il faisait bien froid. Je demeurais à une dizaine d'arpents de chez lui.

ANTOINE HOULE—Cultivateur de St.-Zéphirin de Courval—35 ans. Connaît le défunt et le prisonnier. Ce dernier travallait pour moi l'automne dernier. En Octobre dernier, il a dit qu'il partait pour Richmond, et à son retour, il m'a dit qu'il avait été à Sorel avec Madame Joutras, sur la demande du défunt qui l'avait prié d'aller avec sa femme acheter de la farine.

J'étais une des gens de l'enquête du Coroner. Quand j'ai arrivé, le prisonnier était à peinturer le cercueil. Il est venu à moi, m'a donné la main et m'a dit : Voyez ce que c'est, M. Houle, pour avoir voulu rendre service à ces gens là, peut-être que je vais être dans le trouble. J'ai voulu aller chercher le médecin ; Madame Joutras m'a dit de ne pas l'emmener vu qu'elle était trop pauvre et de n'emporter que les remèdes.

Pendant l'enquête, elle a dit que c'était elle qui avait dit à M. Provencher de ne pas emmener le médecin, qu'elle voyait que son mari était pour mourir et de n'emporter que des remèdes.

J'ai sorti de la chambre, pendant que le Dr. Ladouceur faisait l'autopsie. Je suis sorti de la chambre de devant où se faisait l'autopsie et je suis entré dans la cuisine. Madame Joutras était assise dans l'escalier de la cuisine dans le coin de la maison en gagnant en arrière, et le prisonnier était assis sur un banc à trois ou quatre pieds d'elle ; ils étaient séparés par une ou deux personnes, Elle

m'a demandé si le médecin trouvait quelque chose dans le corps de son défunt mari. Je lui ai répondu que je ne pouvais lui rendre aucun compte là-dessus, parceque les personnes non instruites ne pouvaient pas comprendre les termes des médecins. Je lui ai dit qu'à la manière du médecin, il trouvait de quoi d'extraordinaire. Elle avait l'air inquiète et transportée. Son frère était assis auprès d'elle et son père lui a dit : Tiens-toi tranquille et ne parle pas.

TRANSQUESTIONNÉ PAR M. CHAPLEAU.

Il y avait une grande foule dans la maison et beaucoup d'agitation. Je connais le prisonnier. Il est ouvrier et a travaillé une partie de l'été pour moi. Je le connais bien. Il ne portait pas moustache. Il portait une impériale, mais pas de moustache au-dessus de la lèvre.

FRANÇOIS XAVIER LEMAIRE—Apprenti Menuisier de St.-Thomas de Pierreville—20 ans. Je suis le fils de Michel Lemaire qui a été entendu comme témoin. J'étais présent à la mort du défunt. Sophie Boisclair m'a demandé d'aller au devant de M. Provencher pour lui dire de ne pas emmener le Docteur. J'y suis allé. J'ai rencontré le prisonnier vis-à-vis chez Pierre Martel, à une petite distance en de ça, en venant chez Joutras ; c'était comme à un demi-arpent de chez le Dr. Ladouceur. J'étais à cheval. Quand je l'ai rencontré, il m'a demandé si j'étais un homme de St.-Zéphirin. Là je l'ai reconnu. J'ai dit que je venais l'avertir de la part de Madame Joutras de ne pas emmener le Docteur, parce qu'elle pensait bien qu'il n'en reviendrait pas. Quand Sophie Boisclair m'avait envoyé dire au prisonnier de ne pas emmener le Docteur, elle m'avait dit de lui dire cela : qu'elle pensait bien que son mari n'en reviendrait pas. J'ai dit cela à Provencher : que Madame Joutras pensait bien

que son mari était mort. Il n'avait pas de médecin avec lui. Il a dit que le Docteur lui avait donné une médecine et qu'il allait toujours l'emporter, qu'il ne retournerait pas la porter chez le Docteur. Il a dit que le Docteur n'avait pas voulu venir.

—Pas de tranquestions.

Théophile Lahaie—Cultivateur de St.-Zéphirin-de-Courval—37 ans.

J'ai assisté à l'autopsie du défunt ; je me suis trouvé là et le Dr. Ladouceur m'a demandé pour l'assister. Je tenais la chandelle. Louis Boisvert et moi tenions les lumières ; un de chaque côté de la table. Vincent Chassé, Louis Boisvert et moi sommes restés près du cadavre pendant que le Dr. Ladouceur et M. Hart se sont absentés. Il était impossible que quelqu'un jetât quelque chose sans ma connaissance. Je n'ai vu personne rien jeter sur le cadavre ou dans les viscères. J'étais près du corps et les autres étaient assis sur une fenêtre plus loin. Nous étions tous trois étrangers à la famille. L'autopsie était finie et le Docteur avait mis les viscères dans une assiette qui était près des pieds du cadavre.

Transquestionné par M. Chapleau.

Nous n'avons pas été tous les quatre seuls. Quelques personnes sont entrées. Les gens qui ont regardé le cadavre pendant l'autopsie était à chaque côté de moi. Quelques unes des gens sont venues regarder pendant que l'autopsie se faisait. Il y avait des étrangers parmi. Le médecin travaillait dans l'estomac et il n'était pas impossible que quelqu'un jetât quelque chose à l'autre extrémité du cadavre.

Louis Boisvert — Bedeau de St.-Zéphirin-de-Courval—34 ans.

J'étais à l'autopsie et j'ai tenu la chandelle. Nous étions quatre. Quand je tenais la chandelle, je pense qu'il était impossible de jeter quelque chose dans le corps du défunt sans que je le visse. Je n'ai vu personne rien jeter.

TRANSQUESTIONNÉ PAR M. CHAPLEAU.

J'ai changé de position à l'entour du cadavre, suivant ce que l'on avait besoin de moi. Il est bien venu trente personnes voir le cadavre pendant l'autopsie. À part ceux qui faisaient l'autopsie, il s'est trouvé à la fois 12 ou 13 personnes pour regarder. Il m'a semblé que ceux qui regardaient avaient les mains derrière le dos. D'autres ne les avaient pas. Le Docteur a ôté quelque parties du corps, l'estomac et la cervelle et il a mis cela sur la table. Cela a bien été une demi-heure sur la table. Il déposait cela à côté du corps. Il n'est pas impossible que quelqu'un aurait jeté quelque chose sur le cadavre.

JOSEPH JOUTRAS—Cultivateur de St.-Zéphirin-de-Courval—45 ans. Cousin germain du défunt. Il avait à peu près 42 ans. Je demeurais son voisin. Je me suis trouvé quelques moments avant la mort: je l'ai vu dans l'après-midi, le 24. Il m'a dit qu'il avait beaucoup de peine. Ensuite, le 25 dans l'après-midi, il a demandé à Louis Marcotte, en ma présence, un veau mort par accident, pour faire de l'appât aux renards, quand il serait mieux. Le défunt était un homme d'une bonne santé. Il y a eu dans notre famille deux personnes écartées par l'âge. Le père du défunt a autour de 71 à 72 ans. La dernière crise achevait comme je rentrais. Je lui ai demandé s'il me reconnaissait, et il m'a fait un signe de tête. Sa femme rôdait dans la cuisine. Quand il est mort, elle m'a demandé s'il était mort. Sur ma réponse affirmative elle a dit : il faut envoyer au devant du Docteur, pour qu'il ne vienne

pas pour rien. Provencher est venu 20 à 25 minutes, peut-être une demi-heure après. Provencher m'a dit qu'il avait demandé au Docteur de venir et que le Dr. lui avait répondu que ce n'était pas nécessaire, qu'il l'avait vu dans l'avant-midi et qu'une prise suffirait.

Aussitôt après sa mort, j'ai rentré dans la cuisine, et la femme du défunt m'a dit : qu'elle lui avait accomodé un remède du Docteur et que ça l'avait rempiré ; qu'elle lui en avait accomodé un autre, et qu'il n'avait pas voulu le prendre avant de manger ; qu'elle lui avait fait chauffer de la soupe ; que la soupe n'avait pas eu le temps de chauffer avant qu'il vint mourir, et que la prise qu'elle lui avait accommodée, elle l'avait jetée dehors. Elle m'a montré les prises que le Docteur lui avait envoyées, et qu'elle les trouvait extrêmement grosses ; que ça pouvait être cela qui lui avait fait mal. Là-dessus je lui ai dit que le défunt pouvait avoir dit au Docteur : forcez, Docteur, je suis capable de les porter. C'était sa façon de dire qu'il était bien capable de porter les remèdes. Il m'avait dit quelques jours auparavant, qu'il était bien capable de supporter les remèdes. Je pense que nous n'étions qu'une couple dans la maison, M. Lemaire et moi. Le père du défunt Narcisse Joutras est venu quelques temps après ; nous nous sommes consultés et nous avons eu un mauvais doute. Nous sommes sortis dehors, Narcisse Joutras, F. Xaxier Lemaire, un des beau-frères du défunt et moi. Nous nous sommes consultés pour que la justice y passât ; et nous nous sommes décidés à en parler à notre curé. Je lui ai dit : va trouver le curé, et à ce que le curé dira nous y passerons. On a réveillonné, et après que nous eûmes réveillonné, le prisonnier a monté se coucher en haut. Sophie Boisclair est montée à la suite et on ne les a pas revus de la nuit. Je les ai vus descendre le lendemain à 6 heures, à une minute ou une minute et-demie d'intervalle. Ils

ont été faire leur prière auprès du corps. C'est le prisonnier qui est descendu le premier. J'ai passé la nuit là. Je n'ai été absent que pendant une demi-heure pour aller avertir George Boisclair, le beau-père du défunt et le père de Sophie Boisclair. J'ai aidé à ensevelir le corps. Il avait les mains fermées et les pieds étendus, et les orteils contractés en dedans. Les membres étaient raides, assez raides qu'on a eu l'heure qu'on ne le déshabillerait pas. Il avait gardé le capot ou surtout d'étoffe qu'il avait mis pour aller chez le Docteur.

Les habits qu'on lui otait accrochaient sur ses doigts contractés. Il avait la figure pâle. Je ne me suis aperçu de rien d'ailleurs. Le prisonnier a aidé à ensevelir le défunt. Je n'ai pas trouvé qu'il traitait le cadavre convenablement. Il disait : il faut toujours bien lui oter ces hardes là ; on ne lui laissera pas sur le dos, et il le *brousquaillait.* (1) J'ai connaissance que le défunt a eu une attaque de choléra, il y a eu deux ans l'été dernier, assez forte pour recevoir les derniers sacrements. C'était dans les chaleurs de l'été. J'étais absent quand il est tombé malade, et il m'a fait demander, me disant qu'il était bien malade. Cette maladie là n'était pas semblable aux symptômes qu'il avait à sa mort.

Les crampes ne sont pas semblables à cela. Je n'y étais pas à ses crises du 29 Décembre. Mais j'y suis allé après, et il m'a dit qu'il faisait des sauts lorsqu'on faisait du bruit ou qu'il passait un ombrage devant lui. Les frères du défunt restaient près de là, mais ils n'avaient pas été avertis, ni moi non plus. Narcisse, demeure à 5 arpents, à 4½ arpents. Moi, je reste à deux arpents. C'est Moyse Lemaire, fils de Michel Lemaire qui m'a averti. Il m'a dit : venez donc chez M. Joutras, il se meurt. Il sera

(1) Expression populaire, pour brusquer, traiter d'une manière brusque.

peut-être mort quand vous serez rendu. Le défunt avait une terre considérable, de 60 arpents. Il faisait ses travaux et battait au moulin. Nous avons eu un moulin à scie ensemble, en société, et lui et moi le faisions marcher. J'ai trouvé que c'était un homme d'une bonne santé.

TRANSQUESTIONNÉ PAR M. CHAPLEAU.

Il m'a dit qu'il avait eu des crampes, il était mieux. Ses crampes étaient passées, mais il n'était pas encore rétabli. Je n'ai pas dit devant le Coroner que le malade avait les mains crispées. On ne me l'a pas demandé, et je n'ai pas cru nécessaire de le dire. Je ne sais pas quelle heure il était quand nous avons réveillonné. Ça nous a pris au moins une demi-heure pour le laver et le déshabiller. Narcisse Joutras était allé avertir son frère, Joseph Joutras. Après avoir été avertir son frère, il est resté une heure ou une heure et-demie et n'est parti que pour aller faire sonner le glas. Son frère demeure à environ 50 arpents de là. Il est parti pour aller faire sonner le glas vers 6 heures. Narcisse Joutras n'a pas réveillonné avec nous. La femme de Michel Lemaire était repartie quand nous avons réveillonné. J'ai entendu dire que la femme de Francis Lemaire avait couché avec Sophie Boisclair, mais je ne le sais pas personnellement. Sophie Boisclair m'a dit que la médecine qu'elle lui avait fait prendre le soir, lui avait fait du mal. J'ai compté les prises qui restaient ; il en est resté six. Avant le 24 Décembre, le défunt ne m'avait jamais parlé de ses peines. Je ne puis dire s'il a eu le veau de M. Marcotte, lequel il lui avait demandé le 25. Je crois que le défunt faisait la chasse avec du poison. C'est moi qui payais rente à la femme défunte du prisonnier. J'ai dit à M. Wells que la femme du prisonnier ne m'avait jamais gourmandé comme il le faisait. Après le décès de la femme, j'ai sommé le prisonnier de quitter ma maison, mais pas tout de suite après la mort de sa femme. Quand

il a demandé pour aller demeurer chez le défunt, il a dit je vais aller demeurer chez France Joutras ; le monde *jase* bien, mais peu importe, ça fait mon affaire.

J'ai bien connu le prisonnier depuis qu'il demeure à St.-Zéphirin. Je n'ai pas mémoire de lui avoir vu de moustache. Il a colé de la planche chez moi.

SÉANCE DU 27 MARS 1867, 10 hs. A. M.

La foule est plus considérable qu'hier. Le prisonnier est toujours le même.

Le Coroner apporte en Cour une valise contenant les restes de l'analyse des viscères du défunt Frs.-X. Joutras.

JOSEPH DUGUAY — Marchand de La Baie du Febvre—47 ans. Connaît le prisonnier. A connu le défunt.—Connaît Sophie Boisclair.

INTERROGÉ SUR VOIR—DIRE.—A lu dans les journaux le témoignage de Marie Plourde.

La Défense s'est objectée à l'audition du témoin à raison de ce fait.

La Cour a ordonné l'audition du témoin sous la réserve de l'objection ; c'est-à-dire qu'elle a décidé que, vû qu'il n'y a point de preuve de la fidélité du rapport, il serait prématuré d'exclure le témoignage, mais que si, par le témoignage même, il appert que la lecture du rapport aurait produit sur le témoin une influence défavorable au prisonnier, la Cour avisera sur la direction qu'elle donnera au jury, en ce qui concerne l'admissibilité de la preuve.

A vu le prisonnier avec Madame Joutras entre le 20 et le 26 autour de Noël, a mon magasin, au village La Baie, à un arpent environ de chez le Dr. Joseph Adolphe Smith, le père de Wenceslas Smith. Madame Joutras (Sophie Boisclair) est entrée la première, demandant à acheter des chaussures. Je ne puis dire si elle en a achetées. Je l'ai vu examiner

les chaussures, et elle est sortie. Cinq minutes environ après sa sortie, le prisonnier est entré et a demandé si Madame Joutras était venue au magasin et avait acheté une paire de bottines ? Mon fils, Hylas Duguay, lui a répondu : Elle est venue ; mais elle est sortie. Sur cette réponse, il est sorti. Elle est rentrée environ dix minutes après, et a demandé si on avait vu M. Provencher. Elle a gagné dans une autre partie du magasin et a demandé autre chose. C'était dans l'avant-midi, vers onze heures. Je pense qu'elle a essayé des chaussures.

TRANSQUESTIONNÉ PAR M. CHAPLEAU.

Je les connais bien.

PAR LA COUR.

Quand le prisonnier est venu chez moi, il venait de la direction de la maison du Dr. Smith. Il venait à pied.

JOHN MARCOUX—Marchand de Trois-Rivières.—39 ans.—Connait le prisonnier pour l'avoir vu plusieurs fois à Trois-Rivières, l'été et l'automne dernier. Je l'ai vu au magasin d'Elzéar Pothier, témoin entendu de la part de la Couronne. Il venait acheter. J'aidais quelquefois M. Pothier, à vendre. Il m'a demandé la pharmacie du Dr. Vallée. C'était 15 jours, trois semaines ou un mois après la mort du Dr. Vallée. Je suis sorti à la porte et je lui ai montré où elle demeurait.

Pas de transquestions.

MATHILDE JOUTRAS, fille majeure, de St. Zéphirin de Courval,—39 ans.

Je suis la sœur du défunt. J'allais de temps en temps chez le défunt avant sa mort. J'étais là le jour de Noël. Je me suis trouvé seul avec le défunt pendant la messe. Le prisonnier et Sophie Boisclair étaient allés à la messe dans la même voi-

ture. Il se promenait dans la place et me parlait de sa maladie dans le bois. Il a dit : Je crois bien que je n'en ai pas pour longtemps ; je crois bien que je vais mourir. Il m'a dit cela plusieurs fois. Je l'ai trouvé bien triste, et j'ai cru qu'il n'en avait pas pour longtemps, d'après ce qu'il disait. Il s'est regardé dans un miroir, et a dit : Comptes-tu que je suis changé ? Il a ouvert sa chemise et il m'a dit : Comptes-tu comme il m'a sorti du mal au bord des cheveux et partout. Il avait comme des boutons rouges au bord des cheveux et sur le cou. Il a dit : Je crois que ça va encore me reprendre. Je lui ai dit : couche toi. Il répondit : Je vais fumer un peu, peut-être que ça me fera du bien. Il a fumé un peu et a été se reposer sur son lit, et je lui demandai s'il allait mieux. Il dit : j'ai espérance que ça va se passer. Il s'est frotté les jambes en se promenant, avant de se coucher, et il se les est encore frottées sur son lit. Il disait toujours qu'il avait de la peine à marcher et qu'il avait les jambes roides, quand cette maladie-là le prenait.

Vous a-t-il parlé du prisonnier et de sa femme ?

Objecté à cette question par la défense. Objection maintenue.

Le prisonnier avait sa chambre en haut. Il était à peu près sept heures du matin, quand le prisonnier est monté en haut pour aller se changer. Sophie Boisclair avait commencé à arranger le déjeuner dans le fourneau. Elle m'a dit : Viens rachever d'arranger le déjeuner, je vais aller me changer. J'ai été arranger le déjeuner.

Il y a dans la maison deux escaliers qui montent en haut. Il y en a un dans la cuisine, qui communique avec le grenier et un dans la chambre à coucher qui communique en haut. Il communique à la chambre de derrière des deux chambres à coucher qui sont en haut. Cette chambre de derrière communique avec celle de devant, par une ouverture de porte. Il n'y avait pas de communication

entre les chambres à coucher et le grenier. Entre la chambre de derrière et le grenier, il y a une porte ; mais elle est condamnée. La chambre de devant était celle du prisonnier, et celle de derrière, était celle des enfants. Ces deux chambres à coucher étaient de même grandeur. La cloison des deux chambres à coucher, séparait à peu près également le haut de la maison, dans sa largeur. Pour aller au grenier il faut nécessairement monter par l'escalier de la cuisine.

C'est par l'escalier de la chambre à coucher, celle d'en bas, que le prisonnier est monté pour aller se changer. Sophie Boisclair a monté aussitôt après lui. Elle a resté en haut comme une demie-heure, et est descendue sans être changée. Ses hardes n'étaient pas dans les chambres à coucher. Elles étaient dans le grenier. Après être descendue, elle est remontée au grenier, par l'escalier de la cuisine et est redescendue avec ses hardes, qu'elle a emportées dans la chambre à coucher d'en bas, où elle a été se changer.

Dans l'après-midi, les parents du défunt sont venus le voir. Ils sont entrés dans la chambre à coucher. J'étais dans la cuisine avec Elize Joutras, témoin entendu. Le prisonnier était couché sur un sofa dans la grande chambre et s'y reposait. Vers la brunante, Sophie Boisclair est entrée dans la chambre où il était, a fermé la porte par-dessus elle, et y est resté comme un quart-d'heure. Je n'ai rien entendu. Elle est sortie la première, et lui est sorti presque tout de suite après elle. Elle a été s'asseoir au bout de la table où j'étais, et lui s'est assis près d'elle. Entre minuit et une heure, le même soir, le prisonnier est monté dans sa chambre. Le défunt avait le corps dérangé. Il avait été sur son vaisseau. Sophie Boisclair dit : Je ne coucherai pas avec toi, ici ; cela sent trop mauvais. Il reprit : Va le vider ; Et elle y alla. Puis elle dit : Je vais aller coucher en haut avec ma pe-

tite fille. Le défunt l'a appelée, disant : Sophie, descends. Elle n'a pas répondu et n'est pas descendue. Il l'a appelée une seconde fois, disant : Tâche de descendre, Sophie : tu ne resteras pas là ? Elle n'a pas répondu ni n'est descendue. La troisième fois il lui a encore dit : Sophie, descends. Tu ne viens pas folle sans doute ; tu ne resteras pas là ? Elle n'a pas répondu et n'est descendue qu'environ un quart-d'heure après qu'elle eut été appelée trois fois. Il l'avait apelée trois fois de suite.

Le soir de la mort du défunt, je suis arrivée là, il venait de mourir ; il était enseveli. Je n'ai vu personne réveillonner. Il y avait un bol a café sur le poële, contenant des branches d'absinthe qui trempaient dans l'eau ; j'ai eu envie d'en boire, mais une idée m'est venue de n'en pas prendre. Sophie Boisclair a regardé le prisonnier, et lui a demandé si elle allait mettre cela dans la bouteille où je savais qu'elle avait coutume de mettre de l'absinthe. Il fit un signe de tête que j'ai compris vouloir dire de le jeter dehors, et elle a été immédiatement le jeter dehors. Elle est passée par la porte de derrière. Il commençait à faire clair. C'était le jour de l'an au matin. Le prisonnier et Sophie Boisclair s'étaient couchés et ils étaient levés.

Quand je suis arrivée à la maison, le prisonnier et Sophie Boisclair n'étaient pas encore couchés. Il est monté en haut se coucher dans sa chambre, et Sophie Boisclair a aussi été se coucher en haut avec une de mes sœurs, Délimas Joutras, qui m'a dit qu'elle avait couché avec elle. Elle est maintenant malade des suites d'une couche.

La veille de Noël, le prisonnier en parlant, disait que le défunt était toujours malade et qu'il n'était plus bon à rien. Il a dit : Moi, je ne connais pas ce que c'est que la maladie ; je n'ai jamais eu une heure de maladie.

Le matin du jour de l'an, j'ai vu le prisonnier

prendre un petit coup, que lui a donné Sophie Boisclair.

Il passait pour un homme qui aimait à prendre son coup, sans toutefois se déranger.

Le jour de l'an au matin, vers 7 heures, j'ai été regarder le défunt. Je l'ai découvert jusqu'à la ceinture. Il avait les doigts des deux mains racoquillés en dedans. Je l'ai vu plusieurs fois ensuite, mais je ne lui ai découvert que la figure.

TRANSQUESTIONNÉE PAR M. CHAPLEAU.

En arrivant chez le défunt, j'ai dit bonjour à Sophie Boisclair et j'ai été faire ma prière au corps. Je ne l'ai regardé qu'à sept heures. J'étais arrivée vers une heure du matin, ou deux heures. Je me suis tenue dans la cuisine. Nous étions comme quatre personnes en bas, une de mes sœurs, Délima Joutras, Joseph Lemaire, Joseph Joutras et moi. Le mari de ma sœur, Francis Lemaire, est arrivé avec nous ; mais je crois qu'il est allé dételer ailleurs. Je ne puis dire si Michel Lemaire y était. Sophie Boisclair était descendue quand j'ai désabrillé le défunt. Elise était encore couchée. Je suis arrivée avec Délima Joutras, son mari, Francis Lemaire, et Narcisse Joutras qui était venu nous chercher. J'étais chez Joseph Joutras, mon père, et Narcisse Joutras est venu nous chercher. Je suis allé avec lui chez mon beau-frère Lemaire qui est venu avec nous ainsi que sa femme.

PAR LA COUR.

Il y a environ 20 arpents de chez Joseph Joutras à aller chez Francis Lemaire. Joseph Joutras et François Lemaire demeurent sur deux rangs, à une distance à peu près égale de chez le défunt.

TRANSQUESTIONNÉE PAR M. CHAPLEAU.

Pendant la nuit, personne n'a pris de liqueur à ma connaissance. Le bol à café avait passé la nuit

sur le poële. Je n'ai rien douté quand l'idée m'est venue de ne pas boire d'absinthe. Le prisonnier a montré la porte à Sophie Boisclair quand il lui a fait signe de jeter le contenu du bol. Il y avait une porte de faite pour communiquer entre les deux chambres à coucher, en haut : mais elle n'était pas posée. Elle était dans le grenier. La porte de communication entre la chambre de derrière et le grenier était fermée avec des planches qui l'accotaient en dedans du grenier pour l'empêcher de servir. Cette porte n'était pas pendue. Il n'y avait rien qui fermait l'ouverture entre les deux chambres à coucher.

Elise Joutras était dans la maison, le jour de Noël. Elise s'est changée elle aussi, avant la messe où elle a été. J'ai été dans les chambres d'en haut, le jour de Noël. Le *beurdas* (1) avait été fait. Le défunt n'est pas monté en haut quand la femme y était le matin ; il avait trop de mal aux jambes pour y monter. La jeune fille n'était pas alors en haut. Elle s'est changée après que sa mère a été descendue. Pendant que Sophie Boisclair était en haut, j'étais en bas dans la cuisine. Le défunt y était aussi. Il n'a pas fait de cas de ce que sa femme montait en haut. Il n'a rien dit. J'étais arrivé la veille de Sorel, à midi. J'avais bien rodé dans la maison auparavant. J'ai trouvé que ce n'était pas la place de Sophie Boisclair de monter ainsi en haut. Sophie Boisclair appelait le prisonnier, monsieur Provencher, et elle le faisait appeler grand-père par ses enfants. Le jour de Noël, il y avait une dizaine de personnes à veiller dans la cuisine. Le défunt a presque toujours été couché ; il a cependant rodé. Les veilleurs sont entré dans la chambre du défunt, et ont ensuite veillé dans la cuisine. Personne n'a soupé ce soir là. On a réveillonné vers onze heures. Il n'y a pas de porte entre la grande chambre et la chambre à coucher. J'ai donné ma

(1) Beurdas : Expression populaire, ménage.

déposition devant le Coroner. Je n'ai pas été questionné comme je le suis aujourd'hui, et on ne se souvient pas de tout. Je n'ai parlé à personne de mon témoignage.

PAR LA COUR.

On venait de se coucher quand Narcisse Joutras est venu nous avertir de la mort du défunt. Je ne m'étais pas endormie.

ENQUÊTE MEDICO LEGALE DE LA COURONNE.

Le Dr. Edmond Gilbert Provost, est appelé. J'ai transmis le bocal que m'avait livré le Dr. Ladouceur au Dr. Turcotte, le Coroner. Ce bocal est maintenant en Cour. C'est un bocal de verre de onze pouces de haut sur cinq pouces de diamètre, donnant 15 pouces de circonférence. L'ouverture mesure deux pouces de diamètre. Sur ce bocal se trouve un papier qui y est collé et sur lequel sont écrits les mots "Estomac Joutras," la lettre N et le chiffre arabe 10. Ce bocal est fermé d'un bouchon de liège recouvert de cire rouge, sur laquelle se rotuve l'empreinte d'un cachet, à quatre places différentes sur les bords. Sur chaque empreinte se trouvent les mots "William Henry," brisés par l'ouverture qui a déjà été faite du bocal. Ces mots se trouvent au-dessous d'une couronne. Le bocal contient maintenant des filtres qui ont servi à l'analyse de l'estomac du défunt. Ce bocal n'est pas maintenant cacheté. Quand le Dr. Ladouceur m'a remis ce bocal, il était bouché d'un bouchon de liège sans cachet. J'ai mis les cachets chez moi, à Sorel, le 7 janvier au soir. Le 4 janvier, j'ai remis ce bocal au Dr. Turcotte.

Dr. Laurenl Ubald Turcotte.—J'ai remis au Dr. Provost, le bocal dont l est question dans l'ex-

amen du précédent témoin, vers le 7 janvier. Je l'avais reçu du Dr. Provost, vers le 3 ou le 4 Janvier. Je suis sûr que je lui ai remis dans le même état que je l'avais reçu. Je l'ai reçu du Dr. Provost, chez lui, et je l'ai déposé dans une valise qui était dans son laboratoire. Le Dr. Provost l'a fermée à clef, et il a gardé la clef.

TRANSQUESTIONNÉ PAR M. CHAPLEAU.

Je suis presque certain que c'est le 4 Janvier, que je l'ai reçu du Dr. Provost. Je n'ai fait aucune marque sur le bocal qui m'a été donné. Il a été tiré d'une valise, qui est maintenant en Cour. C'est une valise en bois, recouverte en cuir blanc, de deux pieds et trois pouces de long, sur 15 pouces et demi de large et 15 pouces de hauteur. J'ai pris dans mes mains le bocal ; je l'ai reconnu et l'ai remis dans la valise, recommandant au Dr. Provost d'en avoir bien soin. Je n'ai mis aucune marque sur la valise. Les cachets n'y étaient pas. L'étiquette y était. Cette étiquette a été écrite par le Dr. Provost. (On montre au Dr. Turcotte, une clef qu'il reconnaît pour être celle de la valise, et avec laquelle il l'ouvre ; on lui en montre une autre, avec laquelle il ne peut l'ouvrir.)

Cette valise est une valise ordinaire, de même que le bocal.

PAR LA COUR.

Le 7, j'ai remis ce bocal au Dr. Provost, avec mission de faire l'analyse chimique du contenu, en s'adjoignant le Dr. Bruneau. Je l'ai assermenté ainsi que le Dr. Bruneau, au moment de l'ouverture du bocale.

Le Dr. Provost continue sa déposition.—Le 7 Janvier au soir, j'ai reçu le bocal du Dr. Turcotte. Ce bocal était dans le même état que quand je l'ai reçu. Le Dr. Bruneau était présent, quand j'ai reçu ce bocal.

Le 7 au soir, entre 7 et 8 heures, le Dr. Bruneau et moi, avons commencé nos procédés dans mon laboratoire.

L'on exhibe au témoin le procès verbal de l'analyse qu'il a faite de certains organes et de certaines parties des organes du défunt ; ce procès-verbal est signé : " Edmond Gilbert Provost, M. D. et P. C. Adolphe Bruneau, M. D. et certifié par L. U. Turcotte, Coroner, D. R. " Je reconnais ma signature et celle du Dr. Bruneau, apposée en ma présence, aussi celle du Dr. Turcotte, Coroner.

La Défense s'objecte à l'audition du témoin, comme expert médico-légal, parcequ'il a fait l'enquête comme député Coroner.

La Cour rejette l'objection et ordonne que le témoin soit entendu, sauf à apprécier la disqualification qui pourrait résulter de la cumulation des qualités de député Coroner et d'expert médico-légal, dans le résumé de la cause au jury.

Nous avons fait une analyse du contenu du bocal. Le même soir, nous avons ouvert le bocal ; nous avons constaté l'intégrité des sceaux. Je suis positif à dire que le bocal n'a pas été ouvert pendant qu'il était en ma possession, c'est-à-dire depuis le moment où le Dr. Ladouceur me l'avait remis à sa demeure, le 3 Janvier au matin, jusqu'au moment où je l'ai ouvert le 7. Ayant ouvert ce bocal, nous avons trouvé qu'il contenait l'estomac, le duodenum, la vésicule biliaire et une partie du colon de François-Xaxier Joutras. Le duodenum n'avait pas été séparé de l'estomac. Il y avait deux ligatures sur l'estomac, dont une à l'orifice cardiaque (ou l'entrée de l'estomac.) Il y avait une autre qui ligaturait une incision faite sur l'estomac. Une troisième ligature ligaturait le canal qui se trouve entre la vésicule biliaire et le *duodenum*. Ce canal se nomme ductus communis colledocus. C'est par ce canal que la bile se verse dans le duodenum. Une quatrième se trouvait sur l'extrémité du duode-

num. L'estomac était vide ; on n'y voyait qu'un endroit noirâtre adhérant à la muqueuse. Cet endroit fut enlevé et mis dans un flacon pour être analysé. Il y en avait à peu près deux onces. La membrane interne de l'estomac était très injectée, surtout vers la grande extrémité, où la muqueuse était rouge foncée. Elle présentait anssi de larges plaques noirâtres. La membrane muqueuse du duodenum était d'un rouge pâle. Cet organe était vide. Le duodenum est le commencement du canal intestinal, il a une dizaine de pouces de longueur. C'est dans ce canal que se fait une partie de la digestion. La partie du colon que nous avions était peu injectée, moins que le *duodenum*. Le colon est le gros intestin. La vésicule biliaire contenait environ un drachme de bile ; elle n'offrait du reste, rien de de remarquable. Une petite quantité du mucus recueilli dans l'estomac fut traité pour l'arsenic par le procédé de *Reinch*. Les petites lames de cuivre qui avaient été employées dans cette expérience furent introduites dans un appareil de Marsh qui fonctionnait déjà à blanc, c'est-à-dire qui fonctionnait déjà au courant d'hydrogène. Elle ne produisit aucun changement sur les qualités de la flamme formée par le combustion de l'hydrogène que fournissait cet appareil. Il ne se forma pas de de taches sur un morceau de porcelaine appliqué sur cette flamme. Nous avons aussi décoloré une partie de ce liquide (la partie toujours du mucus qui contenait l'estomac) par le charbon animal. Nous avons ensuite appliqué les réactifs liquides, tels que l'ammonio-nitrate d'argent, l'acide sulfurique, l'ammonio sulphathe de cuivre. Ces réactifs ne produisirent aucun changement de couleur et aucun précipité. Ces expériences nous prouvaient que l'estomac ne contenait pas d'acide arsénieux.

Le reste du contenu de l'estomac fut traité pour la strychnine par le procédé de Staas.

Nous avons mêlé ce mucus avec de l'acide acétique dilué, chauffé pendant une heure. Nous avons filtré le liquide, lavé les filtres avec de l'eau distillée et ensuite fait évaporer le liquide filtré, et nous l'avons traité par l'alcool. Cet alcool a été évaporé jusqu'à siccité. Le résidu a été mouillé avec un peu d'eau distillée, et cette eau fut mise dans un tube, et agitée avec trois fois son volume d'éther. L'éther a été retirée du tube et évaporé lentement dans une petite capsule en porcelaine. Le résidu obtenu par le procédé avait un goût fortement amer. En y ajoutant une goutte d'acide sulfurique concentré et un petit morceau de bichromate de potasse aussi petit qu'on peut le voir à l'œil, et le promenant sur cette capsule,il laissait unetrace bleu foncé qui passait immédiatement par le violet, le pourpre, et devenait finalement rouge.

J'ai conclu par cette réaction qu'elle ne peut appartenir qu'à la strychnine.

La conclusion c'est qu'il y avait de la strychnine dans le mucus qui avait été enlevé de l'estomac et dont j'avais analysé un peu plus de la moitié.

J'avais traité environ un tiers du mucus que j'avais enlevé de l'estomac pour l'arsenic et les deux autres tiers pour la strychnine.

Le résultat de mes opérations sur le mucus a été qu'il n'y avait pas d'arsenic dans le mucus analysé, mais qu'il y avait de la strychnine.

A cette période de notre analyse,l'avocat de la Couronne, M. James Armstrong est venu me trouver et il m'a dit que le gouvernement avait adopté un chimiste dans presque tous les cas et qu'il désirait qu'il vint assister à mes opérations Ce chimiste était le Dr. G. P. H. Girdwood. Je lui ai répondu que je n'avais pas d'objection, pourvu que tout ce qu'il ferait en cette analyse fût fait en ma présence et avec mon consentement. C'était un Vendredi du mois de Février. Je donnai au Dr. H. Gird-

wood l'estomac et la vésicule biliaire qui étaient dans deux flacons séparés.

Le 7, avant de procéder du tout à l'analyse, j'ai mis les différents organes en quatre flacons séparés. J'ai mis l'estomac dans un flacon, la vésicule biliaire dans un second, le duodenum dans un troisième et le colon dans un quatrième. J'ai cacheté ces quatre flacons là. Le mucus, je l'ai mis dans une petite bouteille que j'exhibe maintenant et que je n'ai pas cachetée vu que j'opérai de suite sur son contenu. La bouteille produite par le témoin est une petite bouteille couverte, sur laquelle se trouve un papier déchiré sur lequel est écrit ("l'estomac de Joutras.")

Je donnai deux de ces bouteille au Dr. Girdwood, celle qui contenait l'estomac et celle qui contenait la vésicule biliaire pour en faire l'analyse chimique en ma présence. Il les analysa par un procédé différent de celui que j'avais déjà employé.

Je me suis servi d'une autre méthode que celle employée par moi pour l'analyse du mucus traité pour la strychnine, pour le duodenum. La base de ce procédé fut l'emploi de l'acide hydrochlorique et du chloroforme. Cette méthode est donnée par Rodger et Girdwood au lieu de l'acide acétique et de l'éther.

Le duodenum fut haché par petits morceaux, ensuite nous avons ajouté de l'eau distillée et un sixième de son poids d'acide hydrochlorique. Ce mélange fut chauffé au bain-marie jusqu'à ce que les tissus fussent complètement dissous. Ensuite nous le fîmes refroidir pour en séparer les matières grasses. Il fut ensuite filtré, la filtre ayant été préalablement noyé d'eau distillée. Le résidu sur la filtre fut lavé avec de l'eau distillée, et la liqueur ainsi obtenue par la filtration fut traité par l'ammoniaque en excès et par le sulfate de magnésfe. Filtré de nouveau, le filtre ayant été lavé avec de l'eau distillée, la liqueur obtenue par la filtration traitée par le chloroforme, après que ce mé-

lange eût été agité plusieurs fois, nous retirâmes le chloroforme au moyen d'un petit tube. On le fit évaporer dans une capsule. Le résidu fut traité par l'acide sulfurique concentré et chauffé au bain-marie pendant plusieurs heures pour carboniser la matière animale, ce liquide fut neutralisé par la liqueur ammoniacale. Filtré de nouveau, en y ajoutant de nouveau du chloroforme, ce chloroforme retiré et évaporé dans une petite capsule, on opéra sur le résidu, par l'acide sulfurique concentré et le bichromate de potasse, ainsi que le deutoxide de plomb. La même série de couleur ne se produisit que pour le mucus traité par le procédé de Staas.

C'est-à-dire que la couleur produite fut d'abord le bleu passant par le violet, le pourpre et le rouge.

La conséquence que nous avons tirée de ce résultat a été que le duodenum contenait de la strychnine.

Le Dr. Laurent Urbal Turcotte est rappelé.

En même temps que je remis au Dr. Provost partie des organes du défunt, je lui ai aussi remis un paquet contenant six prises que le Dr. Provost m'avait remis lui-même avec le bocal, le 4 Janvier. Je les ai données le même jour que le bocal, c'est-à-dire le 7. Il me les avait données le 4 et je les avais laissées chez lui dans la même valise que le bocal, et le 7, je les ai livrées pour les analyser. Je ne me rappelle pas qu'il y avait autre chose que le bocal et les six prises. Elles m'ont paru à première vue être du carbonate de magnésie.

Le Dr. Provost.—A l'enquête du 2 Janvier, Sophie Boisclair m'avait donné un paquet devant contenir plusieurs poudres qu'elle prétendait tenir du Dr. Ladouceur. Elle m'a dit que ce paquet contenait des poudres que son mari avait été chercher chez le Dr. Ladouceur, le jour de sa mort, et une autre poudre qu'elle m'a dit avoir été apportée de chez le même Dr. Ladouceur par le prisonnier.

Elle ne m'a pas dit que ce paquet contenait autre chose que les poudres. Ce paquet consistait en plusieurs substances enveloppées dans un morceau de papier à gazette. Je ne crois pas qu'il fût attaché. Je l'ai enveloppé de nouveau dans un autre morceau de papier à gazette, et je l'ai mis dans la poche de mon surtout. Le 4 Janvier, j'ai remis ce paquet au Dr. Turcotte avec le bocal. Il était identiquement dans l'état où on me l'avait remis.

Sophie Boisclair l'a enveloppé du second papier que j'y avais mis. Il l'a laissé en dépôt chez moi avec le bocal, dans la même valise. J'ai fermé cette valise là en clef. La clef est restée sur moi pendant la journée, jusqu'au 7. Le matin je la retrouvai à la place où je l'avais mise la veille. Le Dr. Turcotte m'avait rendu le paquet dans l'état où je le lui avais donné. Le 7 Janvier il m'a remis ainsi qu'au Dr. Bruneau le paquet pour l'analyser. Quand j'ai ouvert le paquet, j'ai trouvé qu'il contenait six poudres très volumineuses, mêlées de rouge et de blanc, et une autre plus petite d'un blanc terne. La plus petite pesait un grain et trois quarts. Elle n'avait pas d'apparence cristalline et avait un goût un peu amer. Ayant traité cette petite poudre par l'acide nitrique, elle me donna une couleur rouge orange qui devint plus foncée en y ajoutant de l'ammoniaque, et avec le chlorure d'or une belle couleur jaune. Avec de l'acide iodique et une solution d'empoie elle donna une couleur bleue.

Avec le carbonate de soude elle donna un précipité blanc avec le sesquichlorate de fer un précipité bleu, ce que je trouvai suffisant pour conclure que c'était une préparation de morphine. Les autres poudres contenaient du carbonate de fer avec de la magnésie calcinée. Le 24 Janvier, il me fut remis des effets à analyser parmi lesquels se trouvait un paquet que le Coroner me dit devoir contenir des objets trouvés dans la maison de François-Xavier Joutras.

Le Dr. Laurent Turcotte, dit : que le Curé de St.-Zéphirin lui a remis un petit paquet comme venant de chez Joseph Joutras, et qu'il a remis ce petit paquet au Dr. Provost pour en faire analyser le contenu.

La Cour s'ajourne.

5e. JOUR.

28 Mars 1867.

Messire Luc Trahan est de nouveau appelé comme témoin :

Vers le 12 Janvier dernier, Narcisse Joutras est venu me trouver disant qu'ils avaient trouvé du poison dans la maison du défunt. J'ai pensé qu'il était prudent de me rendre à la maison pour aller chercher ce poison. Je me rendis à la maison, Samedi le 12. En me rendant à la maison il me dit où était le poison. En arrivant à la maison, je demandai à une fille qu'il y avait là pour aller au grenier. Quand je fus au grenier, j'apperçus le poison à l'endroit que l'on m'avait indiqué. C'était sur les entrais. Le tout était enveloppé dans un papier à gazette ; je pris le paquet tel qu'il était ; je le mis dans la poche de mon capot et je l'emportai. Chez moi, je le mis dans une place où personne n'avait accès que moi-même. Je dis à ma sœur : si j'étais absent, et que le Coroner viendrait, de lui donner le papier où de lui donner la place où il était. Le même jour ou le lendemain, je montrais le paquet au Dr. Ladouceur, il a ouvert la paquet en ma présence ; il l'a examiné, et a refermé la paquet tel qu'il était, et il me l'a remis entre les mains. Je l'ai remis au même endroit. Le paquet est resté là jusqu'au jour où le Coroner est venu à ma maison, et là je lui ai remis le paquet, le 16 Janvier. Ce paquet contenait deux autres petits paquets contenant deux poudres dont l'une plus blanche que l'autre ressemblant à de la farine et l'autre moins

blanche, paraissait être en petits cristaux. L'une était enveloppée dans plusieurs papiers de toute espèce, c'était la plus blanche, l'autre était enveloppée dans un papier ; je ne me rappelle pas s'il y en avait plusieurs. Il y en avait plus de la seconde que de la première. Il peut se faire que je lui ai donné d'autre chose, mais je ne me rappelle pas. Je me rappelle que dans le paquet, il y avait une autre substance de la grosseur d'une fève. Cette substance était roussâtre, et me paraissait de viande. Je n'ai pas remarqué si cette viande était corrompue. Ça ma paru être enveloppé depuis quelque temps. Je suis certain d'avoir remis au Dr. Turcotte tout le contenu de ce paquet. C'est Mathilde Joutras, la sœur du défunt qui m'a conduit au grenier, à la recherche de ce paquet.

TRANSQUESTIONNÉ PAR M. CHAPLEAU.

Le Narcisse Joutras dont j'ai parlé est le frère du défunt. Je ne me suis pas absenté depuis le moment où j'ai reçu ce paquet jusqu'au jour où je l'ai remis au Coroner. J'ai ouvert mon bureau pour montrer à ma sœur où était le paquet. Je l'ai refermé à la clef et je lui ai dit où était cette clef afin que, si je m'absentais, elle put remettre le paquet au Coroner. Je ne puis dire combien de temps après avoir reçu le paquet je l'ai livré au Coroner. Je n'ai point porté la clef sur moi. Depuis le moment où j'ai montré le paquet à ma sœur, elle pouvait y avoir accès sans ma connaissance. Je n'ai voulu ouvrir ce paquet qu'en présence du médecin ou de personnes en autorité. Cette substance avait la forme d'une boulette et était salie.

J'ai bien connu le prisonnier depuis un an. D'autant que je puis me rappeler, il portait une impériale. Je ne me rappelle pas qu'il ait porté de de moustache.

RÉ-EXAMINÉ.

Quand j'ai montré le paquet au Dr. Ladouceur,

il était absolument dans le même état que quand je l'avais reçu chez Joutras. Après l'avoir montré au Dr. Ladouceur, je l'ai remis dans mon bureau, et il était à la même place et dans le même état que je l'avais laissé quand je l'ai livré au Coroner.

RE-TRANSQUESTIONNÉ PAR M. CHAPLEAU.

Il n'était pas impossible que le paquet aurait présenté le même aspect et aurait été à la même place, et aurait été ouvert.

PAR LA COUR.

Ma sœur n'avait autorité d'ouvrir mon bureau et de disposer du paquet, que dans le cas où le Coroner serait venu en mon absence, et de le lui remettre. Ce bureau est mon bureau particulier. Dans ce bureau est un tiroir où est l'argent, et ma sœur est autorisée à y en prendre part quand elle en a besoin. A ma connaissance, elle n'a d'accès à ce bureau que pour cet objet.

Je jure positivement que je suis convaincu que ma sœur n'a pas touché à ce paquet, d'autant plus qu'elle ne touche jamais à rien dans mon bureau.

Au meilleur de ma connaissance, c'est après avoir communiqué ce paquet au Dr. Ladouceur que j'ai dit à ma sœur où il était.

Le Dr. Napoléon Hormidas Ladouceur est appelé de nouveau et dépose : Je pensionne chez Messire le Curé Trahan. Dans le mois de Janvier dernier, vers le 10 Janvier, Narcisse Joutras est venu me consulter à propos d'un papier qui contenait une ou des poudres qu'il avait trouvées sur les ravalements dans le maison du défunt. Je ne me rappelle pas le quantième, mais je suis certain que c'était un Samedi, et je crois, le même jour qu'il avait été le chercher, Messire Trahan m'a montré un papier contenant une poudre ou des poudres. Ce paquet contenait, d'abord une poudre en cristaux que j'ai cru être de sel qui avait perdu

sa cristallisation ; une autre poudre était enveloppée dans des chiffons de tapisserie pleins de poussière et déchirés, et assez nombreux ; cette poudre était au centre de ces chiffons et enveloppée dans un morceau de papier blanc assez bien plié. J'ai cru que cette poudre était de l'acide arsénieux ou de l'arsenic, car j'en ai jeté une petite parcelle sur un charbon incandescent et il en est sorti une forte odeur d'ail. L'autre poudre était dans un morceau de papier non fermé, mais dont les bords étaient assemblés ensemble de façon à ne déguiser que légèrement l'ouverture qu'ils laissaient. En dehors de cette prétendue poudre d'arsenic, j'ai remarqué une boule composée d'un corps gras et durci, de la grosseur d'un tout petit marbre, et d'un volume plus considérable qu'une fois rempli. Elle était couverte de poussière et sale. Elle était cachée ou à demi enveloppée par les chiffons. Toutes ces poudres là avaient été enveloppées dans un morceau de papier à gazette ficelé. Messire Trahan a renveloppé le tout en ma présence. Ce paquet a été livré au Coroner en ma présence par M. le Curé, dans le même état qu'il était quand je lui ai vu serrer après me l'avoir montré.

TRANSQUESTIONNÉ PAR M. CHAPLEAU.

La boulette était sale comme si ç'eût été du saindoux traîné dans la poussière.

NARCISSE JOUTRAS—Cultivateur de St.-Zéphirin-de-Courval—27 ans. Le 12 Janvier, j'allais au village pour voir M. le Curé, et je l'ai rencontré venant de la direction de la maison du défunt. Il m'a dit qu'il venait chez le défunt. J'avais été chez lui la veille, et je lui ai dit que j'avais trouvé un paquet sur l'entrais, au grenier. Je lui ai dit que je pensais bien que c'était du poison, mais que je ne connaissais pas cela. Je lui ai demandé : qu'est-ce que l'on va faire de cela ? Il me répondit : je vais aller le chercher moi-même. Je suis reparti.

Quand j'ai rencontré le Curé, il m'a dit qu'il allait à la màison du défunt voir les enfants et chercher le poison que j'avais trouvé Je lui ai fait remarquer qu'il avait bien fait de m'en avoir parlé, par ce qu'il n'y avait que moi qui savais où il était. Je lui ai alors dit que j'avais mis le paquet sur un entrais en haut. J'avais trouvé ce paquet le onze dans l'avant-midi. Il n'y a qu'un entrais par pignon dans la maison du défunt. Il n'y en a pas dans le milieu. J'ai trouvé ce paquet sur l'entrais du côté sud. Après avoir trouvé ce paquet, je l'ai descendu en bas, et je l'ai ouvert en présence de ma sœur, Mathilde Joutras, et de ma nièce, Elyse Joutras. Après avoir ouvert plusieurs papiers qui se trouvaient renfermés dans le papier servant d'enveloppe, sali et plein de poussière, j'ai trouvé une boulette que j'ai dit tout de suite être une boulette dont le défunt se servait pour faire de l'appât aux renards. J'ai renveloppé le papier que j'ai remis à la même place où je l'avais trouvé, me proposant de parler à M. le Curé de cette affaire là. J'ai laissé M. le Curé allant à la maison du défunt, le 12, et j'ai continué ma route au village.

Le 11, j'étais au grenier pour empocher du grain, quand la Reine Joutras, une des filles du défunt, m'a dit sur ma question pour savoir si son père tenait du poison, qu'il y avait bien longtemps, son père avait monté sur les entrais. Là-dessus, j'ai monté sur l'entrais et j'ai trouvé le paquet. J'ai monté sur des quarts pour atteindre l'entrais.

TRANSQUESTIONNÉ PAR M. CHAPLEAU.

Je n'avais aucun soupçon, aucun doute qu'il y eût de la poison dans la maison de mon frère. Je ne savais pas s'il tenait cela dans la maison ou ailleurs. Il y a trois ou quatre ans je lui avais vu accommoder des boulettes pour les renards. Il y a eu un an l'été dernier, il n'en a pas préparé en ma présence. Mon frère faisait la chasse au renards. J'ai entendu parler qu'il appâtait les renards avec

de la charogne. Il y a trois ou quatre ans que j'ai entendu parler de cela. La dernière fois que j'en ai entendu parler, c'était l'hiver dernier. Mon frère m'a dit que c'était avec du poison qu'il faisait la chasse aux renards.

J'ai toujours vu le prisonnier dans le même état qu'il est actuellement. Il avait plus de barbe au bas de la figure. Je n'ai jamais remarqué qu'il portait de moustache. Je le voyais très souvent. Je ne puis jurer s'il en avait ou s'il n'en avait pas. Je n'étais pas à la mort de mon frère. C'est Joseph Joutras qui a commencé à soupçonner qu'il y avait quelque chose à la mort du défunt. Il ne m'a pas dit qu'il avait été empoisonné, ni rien de semblable. Il m'a demandé : Tu ne soupçonnes rien, toi ? Je lui ai dit : Je ne comprenais pas la mort du défunt. Il m'a dit : Si tu as quelque doute, va trouver M. le Curé et tu lui conteras les soupçons qu'on a contre. J'ai été trouver M. le Curé.

Je suis arrivé chez le curé à l'aurore, le jour de l'an au matin : Il m'a demandé ce que je voulais ? Je lui ai dit : J'ai quelque chose à vous conter qui est bien triste. Je lui ai appris la mort du défunt. Ça l'a bien surpris. Il a dit : ah ! il est mort ! Je lui ai dit là : oui, il est bien mort ; c'est bien de valeur. Je lui ai dit : c'est pas rien que ça ; il y a d'autres affaires, il y a des soupçons, contre. Lui m'a dit : S'il y a des soupçons, je ne suis pas capable de l'enterrer sans que l'affaire soit éclairée. A cette heure, va trouver M. le Docteur et ce qu'il te dira tu y passeras. J'ai été chez le Docteur Ladouceur. Je lui ai dit que le défunt était mort. Il n'a rien dit. Je lui ai demandé pourquoi il n'était pas venu hier au soir ? Il m'a répondu : Je n'y ai pas été, parce que je n'ai pas été demandé. C'est Moyse Lemaire qui était venu m'avertir que mon frère était mort. Je suis arrivé vers minuit chez mon frère. Je suis entré par la porte de devant et je suis allé dans la chambre où il était mort ; j'ai

remarqué M. Lemaire et Joseph Joutras.

La première fois, je suis arrivé avec M. Lemaire. J'ai resté comme une ou deux minutes.

Le seconde fois j'ai ramené mes parents, François Lemaire, sa femme et Mathilde Joutras. Cela m'avait pris comme une couple d'heures. J'ai laissé ma voiture à la porte et je suis resté comme un quart d'heure à *jaser* avec mes sœurs. J'ai rentré avec Francis Lemaire et Mathilde Joutras pour voir mon défunt frère exposé dans la chambre de devant. Je lui ai oté le drap, jusqu'au menton. Le prisonnier était vis-à-vis la porte du fournil qui tenait à la maison. J'ai été encore un quart d'heure dans la maison et je suis revenu à quatre heures. Quand je suis revenu il y avait François Lemaire et Joseph Joutras.

Dans la maison on n'a pas *jasé* bien, parcequ'on était trop peiné. On parlait en nous autres-mêmes, on disait que c'était bien de valeur ; il y en avait qui pleuraient, d'autres qui parlaient. Notre conversation ne roulait pas sur aucun fait ayant rapport à la prière.

Je ne me rappelle pas avoir vu Elyse Joutras.

J'ai resté chez le défunt comme une demi-heure, et j'ai parti pour aller atteler, pour aller chez le Curé. Quand je suis parti, la chandelle était encore allumée. Je n'ai pas revu Mathilde Joutras avant d'aller chez M. le Curé. Pendant que j'étais chez le défunt, j'étais accoté sur la table, et je ne regardais personne. Je n'ai ni vu le prisonnier, ni Sophie Boisclair, ni Elyse Joutras, ni la femme de Francis Lemaire.

J'ai dit à M. le Curé que je croyais que le paquet que j'avais trouvé contenait le poison du défunt pour ses renards.

La petite fille m'a dit que son père mettait de quoi sur les entrais.

J'ai emmené les quatre enfants voir leur mère à la prison. C'était le Samedi avant les jours gras.

Les enfants auraient voulu venir avant, voir leur mère ; mais ils voulaient venir avec des personnes à qui ils se seraient fiés. Leur oncle, George Boisclair a été demander Elise, pour venir voir sa mère. Elle a dit : je vais aller me consulter avec M. le Curé, et si M. le Curé veut, j'irai. M. le Curé a été une couple de fois les voir.

Elle a dit que si elle n'était pas pour venir à Sorel, que son oncle ne prendrait pas la jument.

C'est moi qui suis venu chercher le Coroner. Je n'ai pas fait d'autres démarches relatives au procès, excepté en conversation entre nous autres.

Je n'ai aucun intérêt à ce procès. Je n'ai retenu aucun avocat pour ce procès. Joseph Joutras n'en a point retenu à ma connaissance.

J'ai promis payer quelque argent à M. Bondy qui assiste l'avocat de la Couronne en ce procès, et avant qu'il fut commencé. Je pense que c'est le 22 au soir. C'était le Mardi de la semaine dernière.

PAR LA COUR.

Les boulettes que mon frère a achetées, il y a trois ou quatre ans pour empoisonner les renards n'étaient pas si jaunes que celles que j'ai vues dans le paquet. Il mettait de quoi dans du levain, disant : ça c'est pour empoisonner les renards. Il ne m'a pas montré ce que c'était. C'était à la porte de derrière dans la maison. Nous n'étions que tous les deux. Il avait des gants pour arranger cela et il s'est bandé la bouche.

Le Dr. L. U. Turcotte est rappelé :—Le 16 ou le 17 Janvier à mon retour de St.-Zéphirin, j'ai remis au Dr. Provost, le susdit paquet dans l'intention d'en faire analyser plus tard le contenu, s'il était nécessaire. Avant de le remettre au Dr. Provost, je le lui avais communiqué chez M. le Curé à St.-Zéphirin. Nous avons ouvert le paquet, nous y avons trouvé deux prises et une boulette, et j'ai prié le Dr. Provost de le cacheter. Il a été ciré en ma présence, et m'a été remis. Je l'ai mis dans ma

poche, et le lendemain, je le lui ai rendu pour en prendre soin comme je viens de le dire. Il l'a remis dans une valise en ma présence, et l'ai fermée en clef.

PAR LA COUR.

Quelques jours plus tard, je lui ai demandé s'il pouvait faire l'analyse, et il m'a dit qu'il pouvait la faire. Je lui ai ordonné de la faire. C'est quelque temps après mon retour de St.-Zéphirin.

Dr. Edmond Gilbert Provost continue : — Le paquet en question fut remis par le Dr. Turcotte au Dr. Migneault de St.-Michel d'Yamaska et à moi, pour en faire l'analyse ensemble. Ce paquet était enveloppé de papier à écrire attaché d'une ficelle dont le nœud était recouvert de cire. Sur cette cire il y avait un cachet particulier qui m'appartenait. C'est moi qui avais apposé ce cachet sur le paquet, le 16 Janvier au soir, chez M. le Curé Trahan, à la requisition du Coroner. Nous avons décacheté le paquet après avoir été assermentés par le Dr. Turcotte, et nous y avons trouvé deux poudres différentes, dont l'une était de sulfate de magnésie. Cette poudre était enveloppée dans un vieux papier imprimé. Nous avons analysé ce sulfate de magnésie pour savoir s'il contenait de la strychnine et nous n'en avons pas trouvé. L'autre poudre était plus petite et pesait 8 grains. Elle était aussi enveloppée dans un vieux morceau de papier imprimé. Ce papier était plié de la même manière que les pharmaciens ont coutume de le faire. La poudre que contenait ce papier était blanche, d'apparance cristalline sans odeur, ni saveur. En ayant placé une petite partie sous le microscope on y voyait des cristaux de forme octoèdre. En ayant chauffé une petite quantité sur le lame d'un canif, il se répandit aussitôt une épaisse fumée blanche qui avait une odeur alliacée. J'en fis dissoudre à peu près un demi-grain dans une once d'eau bouillante. Cette solution me donna

avec l'ammonio-sulfate de cuivre un précipité vert, soluble dans l'ammoniac ; avec de la liqueur de chaux, un précipité blanc soluble dans l'acide intrique ; avec l'ammonio-sulfate d'argent, un précipité jaune serein abondant, soluble dans l'acide hydrochloridrique. En passant un courant d'hydrogène sulfurique à travers cette solution, nous avons obtenu un précipité jaune. Nous en avons introduit dans un appareil de Marsh. La flamme produite par le courant d'hydrogène que fournissait cet appareil étant coupée horizontalement avec un morceau de porcelaine, produisit des taches de couleur brune miroitantes, entourées à quelque distance d'une anneau de poudre blanche. Par ces réactions, nous avons connu que cette poudre se composait d'acide arsénieux. Nous avons analysé cette poudre pour la strychnine, et nous n'en avons pas trouvé.

La petite boulette que contenait ce paquet était recouverte d'une épaisse couche de poussière, et paraissant se composer de deux morceaux de suif, probablement de suif à chandelles, réunis ensemble. En séparant les deux moitiés nous avons trouvé vers le centre, près d'un grain d'une poudre d'un blanc terne. Cette poudre avait un goût très amer. Nous avons agi sur une petite partie de cette poudre avec l'acide sulfurique et du bichromate de potasse ; aussi par le deutoxide de magnésie. Il se produisit aussitôt la série de couleurs bleu-foncé qui devenait graduellement noire en passant par plusieurs nuances de pourpre et de violet.

Ces diverses poudres ainsi que la partie des intestins qui n'a pu être analysé et une petite quantité du liquide obtenu de l'estomac du défunt qui nous avait donné de la strychnine, ont été remis au Coroner, L. U. Turcotte, en même temps que notre rapport, c'est-à-dire le 13 Mars 1867. Nous avons analysé une partie de la poudre en dernier lieu mentionnée, celle que nous avons constaté être de

l'acide arsénieux ; nous en avons analysé à peu près un huitième. Le Dr. Girdwood en a aussi analysé une partie, à peu près la même quantité, en ma présence.

No. 1 —Le Coroner produit le paquet enveloppé d'un papier blanc sur lequel sont écrits les mots " six poudres de carbonate de magnésie trouvées chez Joutras et données par Sophie Boisclair."

No. 2.—Un second paquet enveloppé de papier à gazette et marqué No. 2, contenant deux poudres et un morceau de suif ; une de ces poudres est du sulfate de magnésie et l'autre est une poudre d'acide arsénieux.

Le morceau de suif contenait le résidu de la strichnine qui n'a pas été analysé.

No. 3.—Un paquet numéroté 4. Etiquette : filtres ayant filtré le contenu de l'estomac de Joutras.

No. 4.—Une assiette en porcelaine.

No. 5 —Une fiole numéro 7. Etiquette : reste du liquide de l'estomac de Joutras traité par le procédé de Reinch.

No. 6.—Un cachet ayant servi à cacheter les flacons.

No. 6.— Un paquet étiqueté : capsules contenant cristaux, acétate de Strychnine de l'estomac Joutras.

Dr. Provost.

No. 7.—Un flacon numéroté 10, et étiqueté : " Estomac de Joutras " ; Ce flacon contenait les filtres et les matières adhérées aux filtres.

No. 8.— Un paquet étiqueté : Cuivre de la première partie du contenu de l'estomac traité par Reinch.

No. 9.— Un paquet étiqueté : Cuivre de Reinch pour la vésicule biliaire. Ce paquet contenait les lames de cuivre qui ont servi au procédé.

No. 10.—Un flacon ou tube fermé par un bouchon de liège ; Ce tube contenait une partie du liquide de l'estomac de François-Xavier Joutras.

No. 11.—Un flacon bouché et cacheté, contenant les intestins de Joutras.

No. 12.—Assiette remise au Dr. Turcotte par le Dr. Provost. Tache produite par le procédé de Marsh d'une poudre trouvée chez Joutras.

Tous ces objets m'ont été remis par le Dr. Provost, il y a 10 à 12 jours et j'en ai pris une liste.

Ces effets sont dans le même état que quand je les ai reçus.

TRANSQUESTIONNÉ.

A part l'écriture, je ne puis dire personnellement à quel usage a servi cette assiette.

Le Dr. Provost est rappelé et continue :

Les objets mentionnés dans l'examen du Dr. Turcotte ont été livrés au Dr. Turcotte il y a une dizaine de jours. C'est moi qui ai écrit toutes les étiquettes qui sont sur ces objets.

Avec le Dr. Bruneau, j'ai analysé le contenu de l'estomac, le duodenum, une poudre contenant de la morphine et 6 autres poudres contenant du carbonate de fer et du carbonate de mangnésie.

Avec le Dr. Migneault, le morceau de suif qui contenait de la strychnine, une poudre d'acide arsénieux une autre de sulphate de magnésie.

Le Dr. Girdwood a analysé devant moi l'estomac, la vésicule biliaire et une partie de la poudre contenue dans le morceau de suif. Sur l'assiette produite comme no. 2, il n'y a qu'une tache résultant de l'analyse par le procédé de Marsh. Les autres ont été en partie détruites.

Les couleurs obtenues par l'acide sulphurique et et le bichromate de potasse, sont le bleu foncé, le violet, le pourpre et le rouge. L'intensité de la coloration dépend de la quantité de la strychnine. La coloration a été le même dans le résultat produit par les trois analyses, c'est-à-dire celle faite du duodenum, du mucus recouvrant l'estomac et de la poudre contenue dans le morceau de suif. Le con-

tenu de l'estomac a été analysé par l'éther, et le duodenum par le chloroforme.

Il a fallu faire évaporer une plus grande quantité d'éther qui avait été analysé dans l'analyse du contenu de l'estomac que le chloroforme employé pour le duodenum, pour produire la réaction des couleurs. Le défunt pesait à peu près 140 livres, de son vivant d'après son apparence après la mort.

J'ai conclu de mes analyses que les viscères que j'ai analysées contenaient de la strychnine. Je ne puis pas dire quelle quantité ils contenaient, mais elle devait être considérable pour que j'en trouvasse dans le peu de matière que j'ai analysé. J'ai agi à peu près sur trois onces de matières. Je considère qu'il m'est impossible de faire un calcul approximatif de la quantité de strychnine ingérée par celle que j'ai trouvée.

Je suis positif à dire que la réaction des couleurs ne peut être produite que par la strychnine.

J'ai entendu les témoignages rendus en cette cause ; j'ai entendu les témoignages et la description des symptômes.

D'après les résultats de l'analyse chimique, et la description des symptômes, je conclus que le défunt, François-Xavier Joutras a pris durant sa vie une quantité de strychnine suffisante pour causer sa mort, et qu'il est mort par les effets de la strychnine.

Je n'ai jamais vu de maladie naturelle causer les symptômes décrits par les témoins.

Les symptômes décrits n'appartiennent à aucune maladie naturelle.

TRANSQUESTIONNÉ PAR M. CHAPLEAU.

Les symptômes que j'ai entendu décrire m'indiquent seuls et séparement de l'analyse, l'empoisonnement par la strychnine. Je n'ai jamais assisté à la mort d'un être humain. tué par la strychnine. J'ai assisté à la mortd'un chien empoisonné par la strychnine. Je l'ai empoisonné moi-même, avec

une dose que je n'ai pas pesée, mais que j'estime à au moins un grain. C'était un chien de haute taille. La strychnine était en poudre et je l'ai mêlée avec du saindoux de la grosseur d'une noix. La mort s'est produite en à peu près deux minutes. Environ une minute après l'administration du poison, les premiers symptômes se sont manifestés. Après l'introduction de la strychnine dans l'estomac, l'action n'est pas instantanée. Cette action se produit dans un intervalle de quelques minutes à une demi-heure.

Il est probable qu'une forte dose agira plus rapidement qu'une petite dose. Sous ce rapport c'est un des poisons dont l'action est le moins influencé par la dose, quant à la durée du temps avant qu'elle se produise.

Ce poison agit avec plus de vigueur quand il est mêlé avec une substance liquide qu'avec une substance solide surtout s'il y est incorporé. Les liquides chauds et l'alcool dissolvent la strychnine plus que l'eau froide. Un grain de strychnine serait suffisant pour donner une saveur d'amertume prononcée à trois gallons d'eau. Il faut 480 grains pour une once. Un grain de strychnine donne une saveur à un volume d'eau pesant 100,000 fois son poids. La dose pour causer la mort chez un être humain est d'un demi grain à cinq grains. Un sixième de grain est une dose médecinale. La strychnine s'absorbe par les tissus et par le sang. La strychnine absorbée est nécessairement éliminée si la mort n'arrive avant l'élimination. La strychnine est un composé d'oxide, d'hydrogène, d'azote et de carbone. L'oxigène, l'hydrogène, l'azote et le carbone sont les principaux éléments qui composent les tissus animaux.

La fibrine qui décompose les aliments est elle-même formée d'hydrogène, d'oxigène, d'azote et de carbone. En décomposant la strychnine on trouve la proportion de chaque corps simple qui le com-

pose. La proportion de carbone est de 44, d'hydrogène 23, d'oxigène 4, d'azote 2.

Les symptômes sur lesquels j'ai fondé mon opinion sont ceux que j'ai remarqués dans les auteurs.

C'est sur mes auteurs que je me suis guidé pour faire mes analyses chimiques et en tirer ma conclusion. Les auteurs que j'ai lus n'ont jamais contesté la certitude des réactifs que j'ai employés. Le Dr. Taylor est considéré comme une autorité en cette matière. Le Dr. Christisson est considéré comme une autorité sur les poisons, mais non sur la strychnine.

Le Dr. Kees est aussi une autorité. Il est arrivé des cas où la strychnine s'est accumulée, par ce que le malade prenant une dose qui lui était habituelle en est mort. Je ne puis dire que l'analyse a été faite en ce cas, car le malade était sous les soins d'un homme de l'art. J'ai lu des cas où un individu prenant une fois une quantité d'arsenic plus considérable que la dose habituelle en est mort. L'absorption du poison commence immédiatement. Quelquefois l'absorption d'une petite quantité de poison se fait plus vite que celle de plusieurs grains. Sur une grande quantité de poison, une partie peut causer la mort par son absorption, et le surplus se trouvera dans l'estomac. La promptitude des symptômes dépend en certaine mesure de la quantité de poison. On a observé quelques lésions organiques intérieures dans certains cas, mais ces lésions ne sont pas constantes. Après la manifestation des premiers symptômes celui qui prend de la strychnine en meurt ou en revient rapidement. Les soubresauts nerveux ne sont pas seulement observés dans l'empoisonnement par la strychnine. La contraction de la figure est un accompagnement de la convulsion produite par la strychnine, et généralement cette contraction subsiste après la mort. Cette contraction est quelquefois nommée *risus sardonicus*. J'ai lu des cas d'empoisonnement par la strychnine

où après la mort la figure est demeurée calme. Presque tous les auteurs ont donné comme symptôme la rigidité des membres causée par les convulsions des dernières crises et continuée après la mort à la différence de la rigidité cadavérique qui ne survient que quelque temps après la mort. Cette rigidité n'est pas un symptôme constant. Elle est citée dans beaucoup de cas, et c'est ce que je veux dire. De cette rigidité seule je ne conclus pas à l'empoisonnement par la strychnine. Il y a d'autres maladies qui peuvent produire ce symptôme. Le serrement des mâchoires n'est pas un symptôme constant de cet empoisonnement, c'est un symptôme ordinaire cependant produit par la convulsion tétanique. Quand la convulsion a cessé, la mâchoire revient à son état normal. Il y a plusieurs autres maladies qui produisent le même serrement des mâchoires. Pendant la convulsion il se produit de l'écume aux coins de la bouche. L'empoisonnement par la strychnine produit la contraction des muscles respiratoires. Une respiration gênée et perceptive n'est pas toujours un symptôme de cet empoisonnement. La respiration dans les attaques est suspendue, et cette gêne augmente avec le nombre et la force des attaques. Les membres sont un peu écartés.

Dans la plus grande force des convulsions les membres sont immobiles. Les bras et les jambes sont un peu écartés. Dans l'empoisonnement par la strychnine, l'œil est proéminent et la pupille n'est pas dilatée. Je crois qu'elle ne doit pas non plus être dilatée chez l'animal, mais je n'ai pas observé ce symptôme de dilatation sur le chien que j'ai empoisonné par la strychnine. Les malades se plaignent ordinairement d'une douleur dans le creux de l'estomac. C'est un symptôme assez constant de cet empoisonnement. Cette douleur est aigue et continue. Elle est due à la contraction du diaphragme. La contraction des extrémités n'est pas

un indice de l'empoisonnement par la strychnine, parceque ce symptôme peut se rencontrer dans d'autres maladies. Il faut pour qu'il y ait empoisonnement par la strychnine que le poison soit porté dans les centres nerveux par la circulation, c'est-à-dire au cerveau et à la moële épinière. Cette circulation prend une minute ou une minute et demie.

Les crises durent d'une minute à deux minutes chacune. Il y a des intervalles entre chaque crise. Il y a un tremblement musculaire qui ressemble au frisson, avant la crise. Les symptômes de l'empoisonnement par les champignons ne ressemblent pas à ceux de l'empoisonnement par la strychnine. J'ai lu les symptômes de la mort causée par la trichine.

Cette maladie cause la mort à ceux qui mangent du cochon affecté par un animalcule de ce nom. Il y a des convulsions qui précèdent la mort, mais ce n'est pas un symptôme essentiel.

Les symptômes observés chez le défunt ne sont pas les mêmes que ceux causés par l'angine de poitrine. L'angine de poitrine n'est pas une maladie convulsive, elle l'est quelquefois. C'est par l'ensemble des symptômes depuis le 22 Décembre jusqu'à sa mort que j'ai donné ma conclusion sur la maladie.

J'ai compris par les témoins, que dans la dernière maladie, la tête s'était rejetée en arrière par mouvements convulsifs, que les extrémités s'étaient contractés de la même manière, qu'une forte pression sur le thorax du malade lui faisait du bien ; qu'il n'y avait pas perte de connaissance, et qu'après l'attaque les muscles revenaient dans l'état de repos ; que le malade n'avait aucun délire ; qu'il se plaignait d'une forte douleur dans la région épigastrique, et de douleurs et faiblesse dans les jambes ; que la sensation du bruit faisait faire des

sauts au malade, qu'il prévoyait le retour d'une attaque et qu'il disait sa fin prochaine.

Les effets de l'angine de poitrine causée par l'hydrothorax se révèlent brusquement. L'angine de poitrine causée par l'hydrotorax a les mêmes effets que l'angine produite par d'autres causes, avec cet ajouté que les effets sont compliqués de l'hydrotorax. Cette maladie est une affection qui vient par accès. Le caractère essentiel de la maladie est une forte douleur derrière le milieu du sternum qui est *l'os* couvrant le devant de la poitrine.

Question : —Les symptômes suivants, savoir : affection revenant par accès, caractérisée par une douleur vive à la partie inférieure du sternum, accompagnée d'une grande gêne dans la respiration et d'un sentiment d'angoisse inexprimable, le malade étant dans un état de presque suffocation, la face pâle et frappée de terreur, ayant le sentiment d'une fin prochaine, les uns restant immobiles et les autres rejetant le tronc en arrière, redoutant le moindre mouvement,—ne sont ils pas les indices d'une maladie autre que l'empoisonnement par la strychnine, et dite nous quelle peut-être cette maladie ?

Réponse :—Tous ces symptômes là peuvent exister dans l'empoisonnement par la strychnine.

Ces symptômes se produisent dans l'angine de poitrine causé par l'hydrothorax, excepté le mouvement du tronc en arrière qui serait plutôt incliné en avant. Le renversement du tronc en arrière n'est pas un des symptômes ordinaires de la maladie, bien qu'il puisse s'y rencontrer. Si je rencontrais ces symptômes réunis je les attribuerais à cette maladie.

Je ne puis dire qu'une autre maladie n'aurait pas les mêmes symptômes. Les symptômes ressemblent beaucoup à ceux décrits par les témoins, mais plusieurs de ces symptômes n'ont pas été décrits par les témoins.

L'irrégularité du pouls, non plus que l'angoisse inexprimable n'ont pas été rapportés par les témoins. J'ai entendu dire que le défunt ressentait de la peine et qu'il allait mourir. Mais ce n'est pas ce que j'appellerais une angoisse inexprimable.

Je conclurais comme homme de l'art, abstraction faite de tout ce que j'ai connu antérieurement au procès, et me fondant sur les seules narrations faites par les témoins, des symptômes de la maladie du défunt depuis le 22 Décembre au 31, date de sa mort, je conclurais à un empoisonnement par la strychnine.

Sur les témoignages donnés de la maladie du 31 Décembre, je ne pouvais qu'avoir des soupçons et ne pourrais former un diagnostic certain sur les causes de la mort.

Je ne pourrais pas confondre les symptômes décrits par les témoins avec ceux de l'angine de poitrine, quand même je n'aurais rien connu antérieurement au procès.

Je n'ai pas constaté les lésions pathologiques dans le corps du défunt.

J'ai trouvé dans le thorax des lésions qui auraient pu être causées par l'asphyxie lesquelles lésions auraient pu être une indication de causes suffisantes pour produire la mort.

Cet épanchement de sang d'une chopine et demie dans la plèvre droite et d'un peu plus dans la plèvre gauche aurait pu être amené par l'asphyxie. Par ces signes je ne puis former un diagnostic.

Une forte congestion du poumon par n'importe quelle cause pourrait produire ces lésions au thorax.

Cet épanchement aurait produit les symptômes de l'asphyxie.

Dans l'anazarque, après la mort il s'échappe une quantité de serum et l'anazarque est une indication d'une maladie chronique.

Je ne puis dire si cette anazarque pouvait dater de sa mort. L'anazarque n'arrive pas après la mort.

Cet épanchement de serum par des incisions pratiquées dans le sternum pouvait avoir une cause postérieure à la mort. Je ne vois dans le preuves de l'autopsie aucunes traces de description qui pourrait me faire conclure à l'anazarque.

D'après le rapport il y avait une congestion pulmonaire considérable. Cette congestion pulmonaire pouvait causer l'anazarque, pourvu que cette congestion eut existé longtemps avant la mort. Il y avait dans la muqueuse des plaques noirâtres, mais qui n'étaient pas portées au point de produire la gangrène. Cela indiquait une inflammation de la muqueuse de l'estomac.

Je ne crois pas que l'enflammation fut de longue date. La gastrite chronique peut produire les indices observés dans l'estomac, mais il y a généralement épaisissement de la membrane muqueuse. La gastrite chronique peut dans certains cas produire les indices observés dans l'estomac. Il peut y avoir quelques points de ressemblance entre la gastralgie et la maladie décrite par Michel Lemaire à raison de la douleur à l'épigastre. Cette maladie est une maladie nerveuse. C'est une douleur de l'estomac qui ne produit pas généralement de crampes. Les douleurs viennent souvent par crises.

L'arachnoïde était fortement congestionnée. Les membranes du cerveau sont, dans le rapport donné, comme congestionnées, mais cette congestion existe dans un si grand nombre maladies, que je ne puis former aucun diagnostic sur ce point. Elle peut être l'indice d'une maladie tétanique. Cette congestion existe chez les personnes mortes d'une maladie tétanique.

La Cour est ajournée à 8¾ h. p. m.

6IÈME JOUR.

VENDREDI.

Le Dr. Provost continue son témoignage :

Par le procès-verbal d'autopsie il appert que les

membranes du cerveau étaient congestionnées. Cette congestion est l'indice d'une maladie et démontre que les membranes n'étaient pas dans leur état normal. Par l'épanchement du sang dans le péricarde seul je ne puis me prononcer sur la cause qui la produit. Ce seul signe est insuffisant pour fonder une opinion. Cet épanchement n'est pas un signe de l'hydropisie du cœur, par ce que l'hydropisie de cœur n'est pas un épanchement de sang, mais de serum, bien que le sang puisse être mêlé au serum. Je ne me rappelle pas avoir vu l'épanchement dans le péricarde. Le sang de la plèvre n'a pas pu pénétrer dans le péricarde, hormis qu'il y avait eu solution de continuité dans cette membrane.

La putréfaction des intestins telle que décrite dans le procès verbal, a été suivant moi produite aprés la mort. Ce que l'on entend par putréfaction dans un examen *post mortem* est la putréfaction cadavérique.

Nous avons commencé nos opérations d'analyse le 7 Janvier, et nous les avons terminées, je crois, le 11 mars.

Sur le mucus de l'estomac, il y a quelques expériences que j'ai faites, mais je les ai répétées en présence du Dr. Bruneau avec les mêmes résultats. Quelques unes de ces expériences ont été faites en présence du Coroner Turcotte. Le reste a été fait par le Dr. Bruneau et moi conjointement. Le procès-verbal de nos séances n'a pas été fait jour par jour. Nous n'avons pas analysé nos réactifs pour la strychnine parce qu'il n'en n'était pas besoin. Si ces réactifs contenaient de la strychnine, l'opération même l'aurait révélé.

Si on mêlait du chloroforme avec de l'acide sulplurique contenant de la strychnine, la présence de la strychnine ne se montrerait pas ; mais la multiplicité de nos opérations m'a convaincu que l'acide sulphurique employé n'en contenait pas. Le chlo-

roforme rendrait ensuite la strychnine s'il était traité pour la strychnine. La présence de la strychnine ne se rendrait qu'en mettant du bichromate de potasse dans le chloroforme où un autre réactif propre à la strychnine. J'ai changé l'ordre dans lequel on a continué de mêler ces trois réactifs, savoir : le bichromate de potasse, l'acide sulphurique et la strychnine. J'ai versé l'acide sulphurique sur le bichromate de potasse, et le série des couleurs ne s'est produite qu'après y avoir ajouté une poudre de strychnine. Ce qui m'a convaincu qu'il n'y avait pas de strychnine dans l'acide sulphurique, ni dans le bichromate de potasse. Cette expérience n'a pas été faite avec une matière à analyser ; mais seulement comme essai et pour m'habituer à cette réaction.

Quand l'épreuve de couleurs se produit bien, que toutes les couleurs sont caractérisées, et qu'il est fait avec toutes les précautions, c'est une preuve infaillible de la présence de la strychnine, excepté dans un cas, le curara ou poison de l'Amérique, dont le curanina qui en est le principe actif produit la même réaction avec l'épreuve de couleurs et donne la même série de couleurs que la strychnine.

Quant aux auteurs qui ont soutenu que l'épreuve par la coloration (coloring test) n'est pas infaillible pour découvrir la présence de la strychnine, je ne les croirais que s'ils me montraient un réactif pouvant produire la même série de couleurs. Jusque là leur opinion ne peut ébranler ma conviction sur l'infaillibilité de cette expérience, toujours avec l'exception de la curanina. Je ne crois pas que l'action de la putréfaction des matières organiques puisse produire du jus ou autres substances qui pourraient produire les mêmes effets sur les réactifs. C'est impossible. L'absoption ne décompose pas la strychnine, les réactions ne se décomposent pas non plus. Il est arrivé souvent que la strychnine déposée dans des matières organiques n'a pu être

retrouvée par le chimiste qui la cherchait.

L'on cite au témoin un fait médical rapporté par un Dr. McAdam, qui dit avoir empoisonné un cheval avec 32 grains de strychnine, et a nourri un chien de la chair du cheval dont le chien aurait mangé deux livres par jour, engraissant à ce régime. Cependant le Dr. McAdam avait trouvé des traces de strychnine dans quelques muscles restant du cheval ; et on demande au témoin si cette expérience ne démontre pas que la strychnine se décompose par l'absorption. Il répond que cette expérience démontre le contraire puisque l'on a trouvé des traces de la strychnine qui ne peut se révéler que quand cette substance est demeurée dans son intégrité ; qui si elle s'était décomposée n'aurait pas trahi sa présence.

On cite au témoin une expérience rapportée en un recueuil périodique intitulé " Braithwate's Retrospect" pour l'année 1858, page 281, à son rapport une expérience faite par les Drs. Taylor, Christisson et McKlegem qui disent avoir opéré par la méthode de Stass sur le sang, l'estomac et le contenu de l'estomac d'un homme suicidé par trois grains de strychnine, et n'en n'avoir pas découvert, bien qu'ils aient agit indépendamment l'un de l'autre et séparément ; et on lui demande si le cas ne prouve pas que l'on ne trouve pas toujours la série de couleurs ? Il répond : Je ne puis rien dire de ce cas, parceque je ne sais pas si c'est le procédé qui a fait défaut ou s'il a été mal fait.

Il ajoute qu'il sait que des hommes de l'art rapportent qu'ils ont vainement appliqué l'épreuve de la coloration (coloring text), dans des cas où il y avait eu injection de strychnine et qu'ils n'ont point trouvé la série de couleurs qui en indiquaient sa présence ; mais qu'il a bien réussi chaque fois qu'il a tenté l'expérience. C'est la première expertise de ce genre dont j'ai été chargé. Je n'ai jamais été professeur de chimie ni de toxicologie.

Je connais que les Drs. Taylor et Christisson sont des auteurs classiques en cette matière. Les principes de la méthode de Stass sont les mêmes qu'ils étaient en 1857. Il peut y avoir des variantes dans la manière de les mettre en pratique. C'est toujours la même expérience bien que la méthode de chaque auteur puisse différer, et que l'on ne suive pas servilement la méthode indiquée par un livre pour opérer. Je crois avoir pris les méthodes les plus sûres d'après mes connaissances.

Je n'ai pas dit que j'avais trouvé la strychnine en cristaux en opérant sur le duodenum et le mucus qui recouvraient l'estomac. Je n'ai ici aucun des résultats de mes réactifs. La série des couleurs se produit par la décomposition des réactifs, et il n'y a que la dernière couleur qui reste visible à la fin de l'opération. Ces expériences ont été faites le jour, moins une qui a été commencée le jour et terminée le soir. Le coloration ne peut pas être produite par la lumière ni par l'atmosphère. Le bichromate de potasse a une couleur rougeâtre. La dissolution du bichromate de potasse dans l'acide sulphurique produit une couleur verte.

Dans l'expérience faite sur le duodénum les couleurs étaient bien prononcées. Toutes les taches sur l'assiette (no. 2), à l'intérieur et à l'extérieur sont des taches d'arsenic. Il n'y a que celle de dessus qui n'a pas été touchée par aucun réactif. La quantité sur laquelle j'opérais était extrêmement petite. Je n'ai point considéré comme un indice certain de la strychnine le goût amère du résidu ; je n'y attache pas grand valeur, bien qu'il puisse être d'un certain poids.

La seconde Méthode que j'ai employée est bien connue, bien qu'elle n'ait pas encore été baptisée. C'est une méthode contenue dans un pamplet que j'ai en ma possession et qui vient des Drs. Rodgers et Girdwood. Elle n'a pas encore reçu de nom scientifique. Je ne crois pas que cette méthode ait

reçu d'épreuve judiciaire, vu la rareté des empoisonnements par la strychnine. J'ai vu dans le procès de Palmer que l'inventeur de cette méthode citait à son appui beaucoup d'expériences, faites d'après ses principes.

Je prétends que pour constater la présence de la strychnine, il n'est pas nécessaire de la démontrer en cristaux, la seule épreuve de la coloration est suffisante.

PAR LA COUR.

Je considère que je ne puis faire de calcul approximatif de la quantité de strychnine injectée, par le résultat que m'a donné l'épreuve de la coloration. Il est vrai que le petit volume de matière sur lequel j'ai opéré, et la répétition du même résultat (la série de couleurs) démontre que la strychnine avait été ingérée en quantité considérable. Cependant, ne connaissant pas combien de temps avant la mort elle avait été ingérée, je ne puis me baser sur la quantité de la matière sur laquelle j'ai opéré parceque la strychnine pourrait s'être déposée sur ce petit volume de matière en plus grande abondance qu'ailleurs, et qu'il pouvait y avoir eu absorption ou que toute la strychnine pouvait être restée dans l'estomac. Je suppose que j'ai opéré sur un millième de grain, et que conséquemment les deux onces sur lesquelles j'ai opéré deux fois devaient contenir chacun un deux millième de grain. Ce millième de grain pouvait avoir été absorbé. Je ne puis dire que chaque partie du corps contenait une quantité de strychnine égale à celle que j'ai trouvée dans les deux onces sur lesquels j'ai opéré, par ce que l'élimination se fait plus rapidement par certaines secrétions que par d'autres. J'ai opéré sur ⅔ du mucus environ, et je suppose que le troisième tiers devait en contenir une partie égale, c'est-à-dire qu'il devait y avoir un millième et-demi en tout.

Dans les symptômes que j'ai observés comme

étant rapportés par les témoins, j'ai oublié de mentionner une forte émotion et que le toucher jetait les malades dans des convulsions tétaniques. Je considère comme un symptôme de l'empoisonnement par la strychnine, la crispation des doigts, des mains, et le fléchissement des orteils en avant est un des signes caractéristiques du tétanos et de l'empoisonnement par la strychnine.

Dans nulle maladie la rigidité cadavérique ne commence dans un temps aussi rapproché de la mort que celui où l'on a enseveli ou déshabillé et habillé le défunt, excepté peut-être le tétanos. Cette rigidité est produite par le genre de mort. Il n'y a aucun symptôme caractéristique de l'empoisonnement par la strychnine pris seul et isolément. Il y a un ensemble de symptômes qui sont caractéristiques de la strychnine.

On m'a hier donné la lecture des symptômes de l'angine de poitrine causée par l'hydrothorax, parmi lesquels on a signalé "l'affection" revenant par accès caractérisés par une douleur vive à la partie inférieure du sternum. Dans l'angine de poitrine la douleur est plus que vive, c'est une sorte d'agonie. Cette douleur à ce degré ne fait point partie de la douleur du sternum dans l'empoisonnement par la strychnine quoiqu'il y ait une douleur. Les deux douleurs n'ont pas le même caractère. Dans l'angine de poitrine cette douleur est au milieu du sternum ; et dans l'empoisonnement par la strychnine c'est à la région épigastrique.

Dans l'empoisonnement par la strychnine la gêne dans la respiration existe seulement pendant les convulsions, pendant qu'elle est continuelle dans l'angine de poitrine causée par l'hydrothorax. Dans l'empoisonnement par la strychnine la douleur dans la région épigastrique est accompagnée d'angoisse.

Pendant la convulsion tétanique, si elle est forte, la respiration est complètement suspendue et dans l'angine de poitrine et l'hydrothorax il n'y a que

suffocation. Généralement dans l'empoisonnement par la strychnine la face du malade est pâle, bien qu'elle ne le soit pas toujours, et frappée de terreur. Ce dernier symptôme est commun aux deux maladies. Il y a aussi dans les deux maladies le sentiment d'une fin prochaine. Dans l'angine de poitrine la position du malade n'est pas toujours la même, si ce n'est qu'il porte les mains vers la région du cœur. Dans l'empoisonnement par la strychnine il y a rigidité tétanique, qui commence d'abord par les extrémités, ensuite se communique au tronc, à la face et au cou. Dans l'empoisonnement par la strychnine, non-seulement le tronc est rejeté en arrière, mais aussi la tête ; il y a ce qu'on appelle opis-tétanos, le malade ne reposant que sur la tête et les talons.

Les mâchoires se rapprochent violemment ; les coins de la bouche sont retirés en arrière. Aucun des symptômes que je viens immédiatement de décrire ne sont ceux de l'angine de poitrine causée par l'hydrothorax.

Dans l'angine par hydrothorax, le malade exerce de lui-même une pression par ses mains et ses bras sur la région épigastrique, et je crois que cette pression instinctive, il préférerait l'exercer lui-même, que la faire exercer par d'autres. Dans les deux cas, la pression elle-même procure du soulagement au malade. Ce symptôme n'est pas constant dans l'empoisonnement par la strychnine. L'angine de poitrine causée par l'hydrothorax est moins remarquée que l'empoisonnement par la strychnine.

Je ne puis pas dire si une pression exercée sur l'estomac du malade, lui ferait toujours du bien.

Les douleurs dans les jambes ne sont pas un des symptômes de l'angine de poitrine, causée par l'hydrothorax. Dans l'angine de poitrine par l'hydrothorax, c'est un trait ordinaire que le malade conserve sa connaissance jusqu'à la fin, ex-

cepté si la mort était causée par l'hydrothorax. En ce cas là, il survient souvent du délire dans les derniers instants. Il y a des cas où la mort est causée par l'hydrothorax, et d'autres par l'angine. Il n'y a pas à se prononcer là-dessus. Il n'y a pas de convulsions dans l'angine de poitrine causée par l'hydrothorax. Il n'y a pas de serrement de mâchoires dans l'angine de poitrine par l'hydrothorax.

Le cahotement dont parle Michel Lemaire, en disant que le défunt se soulevait et cahotait, n'est pas suffisant pour constater un symptôme. Il est possible que dans l'angine de poitrine, la figure devienne bleuâtre et noire, ce qui serait dû à la suffocation.

L'angine de poitrine et l'hydrothorax, sont deux maladies lentes dont la première est engendrée par la seconde. L'hydrothorax est une maladie lente, et l'agonie est subite. Je ne puis dire si l'hydrothorax est de nature à produire l'agonie dans la première phase ou en commençant.

Si les convulsions que le défunt a eues le 21, chez Michel Cajolet eussent été dues à l'angine de poitrine causée par l'hydrothorax, il n'eût pas été en état d'aller au bois ce matin là. Je ne crois pas non plus qu'il eût été en état de battre au moulin, les trois jours précédents.

Quand un homme me dit qu'il a le cœur travaillé ou qu'il a mal au cœur, je comprends qu'il a des nausées et non qu'il a une douleur à l'épigastre. Un homme ayant des douleurs dans la région épigastrique dirait qu'il a mal dans le creux de l'estomac.

L'injection de l'acide arsénieux ne produirait pas de convulsions ; il y aurait des vomissements fréquents et la diarrhée. Si la dose est petite, il n'y aurait que des nausées ; en dose médécinale, il ne produirait aucun de ces effets sur le malade.

Les symptômes remarqués chez le défunt ne sont pas les symptômes de la gastralgie.

Il n'y a dans la strychnine aucun symptôme qui lui soit particulier et non commun à d'autres maladies. C'est l'ensemble des symptômes qui fait une maladie reconnaissable.

Il n'y a en médécine aucune maladie qui ait un ensemble de symptômes semblables à l'empoisonnement par la strychnine.

Ré-examiné.—Dans un cas d'hydrothorax, la cavité de la plèvre de l'un ou des deux côtés, serait remplie de fluide, c'est ce qui constitue la maladie. Ce liquide serait du serum. Ce fluide resterait dans les cavités. Le procès-verbal de l'autopsie, fait mention que la plèvre était remplie.

Je ne connais aucune maladie naturelle qui ait eu les symptômes et les caractères remarqués chez le défunt depuis le 22 au 31, ayant eu des reprises dans l'intervalle. Je n'ai jamais fait, ni vu faire d'expérience sur la curara Je n'ai jamais vu ce poison.

Dans l'expérience du cheval et du chien dont on m'a parlé ce matin, il pouvait y avoir tout au plus, un quinzième ou un vingtième de grain par livre de cheval ; et cette quantité n'était pas suffisante pour tuer le chien.

Dans l'analyse du duodenum, j'ai adopté la méthode Rogers et Girdwood, et je ne l'ai adoptée qu'après l'avoir vu opérer

Ce procédé se fait par le chloroforme et l'acide hydrochlorique. Je crois que ce procédé est plus efficace sur les petites quantités que celui de Stass. En ce procédé on substitue le chloroforme et l'acide hydrochlorique, à l'acide tartrique et à l'Ether employé par le procédé de Stass.

Depuis que j'ai fait l'analyse, j'ai employé le procédé de Rodgers et Girdwood avec succès. Par ce procédé, j'ai trouvé de la strychnine dans le suif.

Dans le rapport de l'autopsie il est fait mention

d'éjection de sperme. C'est un des symptômes remarqués par certains auteurs, dans l'empoisonnement par la strychnine

Trousseau et Pidoue mentionnent que la strychnine a un effet excitant sur les organes génitaux. Je ne connais personne mort de la trichine, dans le Bas-Canada. Il n'est pas probable que le défunt soit mort d'avoir mangé des champignons. Je suis encore d'opinion que le défunt est mort d'empoisonnement par la strychnine.

RE-TRANSQUESTIONNÉ.

Un malade peut vivre plusieurs mois, attaqué d'hydrotorax. Dans les commencements de la maladie, le malade peut travailler et vaquer à ses occupations, si elle progresse lentement. L'angine peut survenir dans n'importe quelle phase de la maladie.

Il est vrai que l'épanchement de sérum dans l'une ou l'autre, ou dans les deux plevres, est un des caractères de l'angine de poitrine, causée par l'hydrothorax.

Le sérum épanché dans les cavités, par des lésions intérieures, peut être rougeâtre et sanguinolent.

Les globules de sang ne peuvent pas pénétrer à travers les pores des veines sans ruptures.

Le Dr. Pierre Casimir Adolphe Bruneau, médecin de Sorel, 39 ans.

—Le rapport est lu.

Il a fait avec le Dr. Provost, le dernier témoin, l'analyse du duodenum et du mucus de l'estomac, de la poudre de morphine et des 6 poudres de carbonate de fer et de magnésie à eux remis par le Coroner. Il a signé le rapport et corrobore le témoignage du Dr. Provost, en tout ce qui concerne sa coopération dans le rapport dont il atteste la fidélité et adopte les conclusions.

Il a fait avec le Dr. Provost l'analyse du duode-

num, du mucus de l'estomac et de la poudre de morphine et des six poudres de carbonate de fer et de magnésie, le tout à eux remis par le Coroner. Il a signé le rapport avec le Dr. Provost, il atteste sa fidélité et en adopte les conclusions en autant que ce rapport a trait à ses opérations conjointes avec le Dr. Provost.

D'après l'ensemble des témoignages donnés par rapport aux symptômes des maladies du défunt et le résultat des analyses chimiques par lui faites, il ne peut attribuer la mort du defunt à d'autre cause qu'à l'empoisonnement par la strychnine.

TRANSQUESTIONNÉ PAR M. CHAPLEAU.

L'amertume de la strychnine est plus qu'une amertume ordinaire. Un grain de strychnine dans un demiard d'eau ou de boisson alcoolique donnerait une amertume insupportable à mon avis, bien que je n'en aie pas fait l'expérience. J'ai entendu le rapport de l'autopsie faite par le Dr. Ladouceur

J'attribuerais à la putréfaction cadavérique la cause de l'épanchement du sang dans la péricarde, remarqué par le Dr. Ladouceur dans son procès-verbal d'autopsie. Cet épanchement venu quand il y avait congestion n'annonce pas une maladie organique.

Avec ces symptômes la dilatation complète du cœur dans ses aureillettes et ses ventricules et sa couleur plus foncée que dans son état normal n'indiqueraient pas encore de maladie organique. L'asphyxie aurait pu causer ces symptômes. L'épanchement de sang dans les deux plèvres n'indique pas nécessairement une maladie organique.

Cet épanchement ne pourrait se faire sans rupture ; mais cette rupture pourrait être produite après la mort par la décomposition des tissus Cet épanchement ne pourrait être produit sans rupture. La congestion du cerveau se rencontre après la mort dans un très grand nombre de maladies. Une forte congestion de foie plein d'un sang noi

peut être l'indice d'une maladie organique, mais ne la suppose pas nécessairement Une maladie organique peut causer une mort subite. L'injection d'un sang noir dans le rein et la dilatation de la rate avec sang noir n'appartiennent à aucune maladie en particulier ; elles appartiennent aussi bien aux maladies ordinaires ou non organiques qu'aux maladies causant mort violente.

La couche d'un enduit noir très épais sur la surface de l'estomac est commune à plusieurs maladies, bien qu'elle indique une lésion des organes préexistant à la mort.

La putréfaction cadavérique commence dans les vingt quatre heures, excepté dans certaines maladies d'un type asthétique

Les teintes violacées de l'estomac ne sont pas toujours l'indice de l'inflammation de l'estomac. Après la mort il arrive souvent que les sucs gastriques qui se trouvent dans l'estomac produisent cette décoloration, et cela parceque ces sucs acquièrent certaines propriétés qu'ils n'avaient pas pendant la vie et que l'estomac perd les propriétés de résistence vitale qu'il avait. Ces plaques noirâtres ont pu être dues à la stagnation du sang chez le défunt. Cela se produit souvent combiné avec d'autres symptômes pouvant être l'indice d'une enflammation.

Je ne puis pas dire que tous éléments qui constituent la strychnine se rencontrent dans la fibrine du sang. Le bichromate de potasse n'est pas coloré par l'acide sulfurique seul. Je crois que l'épreuve de la coloration (color test) est infaillible en ce sens, que la série de couleurs découvertes par l'analyse prouve nécessairement la présence de la strychnine.

La lassitude dans les jambes n'accompagne pas toujours l'empoisonnement par la strychnine.

Dans les maladies dont le siége est l'estomac les derniers moments sont quelque fois accompagnés

de tremblement nerveux et de contraction de la figure. Les convulsions dans l'empoisonnement par la strychnine arrêtant la respiration, causent l'asphixie qui peut produire la mort. La respiration ne se trouve complètement arrêtée que dans le paroxisme des convulsions. Il n'y a que quand tous les muscles du corps sont fortement contractés que les muscles respiratoires sont très gênés.

Le tétanos idiopathique vient sans cause extérieure appréciable. Un grand froid peut causer ce tétanos, ainsi que de fortes émotions. Il y a quelques auteurs qui ont attribué le tétanos idiopathique à l'ingestion de certaines substances.

Quelques uns prétendent que la strychnine se décompose par son absorption dans le sang et qu'elle fait aussi subir certains changements au sang. Cette question n'est pas encore scientifiquement décidée.

RÉ-EXAMINÉ.

Je n'ai jamais vu de cas de tétanos idiopathique. Ces cas sont assez rares, qu'un des premiers Médecins d'Angleterre dit n'en n'avoir rencontré qu'un seul.

PAR LA COUR.

Le défunt peut avoir été empoisonné par la strychnine, et le cadavre peut avoir présenté l'état décrit par le procès-verbal de l'autopsie faite par le Dr. Ladouceur.

La Cour s'ajourne à 6 heures P. M.

SAMEDI, 10 h. a. m.

Roch Moïse Samuel Migneault, médecin de la paroisse de St. Michel d'Yamaska, 30 ans.

J'ai entendu les témoignages donnés en cette cause y compris celui du Dr. Provost. J'ai assisté le Dr. Provost à analyser une boulette de graisse contenant de la strychnine, une poudre arsénicale et une poudre de sulphate de magnésie.

J'étais présent à partir de l'analyse du contenu de l'estomac du défunt. J'ai vu le résultat de l'analyse du mucus de l'estomac, et aussi de l'opération faite par le Dr. Girdwood.

Je puis corroborer et je corrobore le témoignage du Dr Provost, relativement aux analyses que nous avons faites ensemble dont je certifie la rectitude et la régularité, et les résultats qu'elles ont produits J'ai opéré depuis le 24 Janvier au 18 Février, moins quelques jours d'absence.

J'ai vu les résultats de l'analyse faite du mucus pris sur l'estomac du défunt par le Dr. Provost: j'ai vu la série de couleurs qu'a produite cette analyse. Cette série de couleurs accuse la présence de la strychnine.

Le procédé du Dr. Girdwood sur l'estomac était nouveau pour moi par rapport à l'acide hydrochlorique et au chloroforme qu'il employait, et j'y prêtai une attention particuliere.

D'après les témoignages entendus de la part de la couronne relativement aux symptômes et à la marche de la maladie se présentant du 22 au 24, et du 29 au 31 Décembre, laissant des intervalles ou le défunt pouvait vaquer à ses affaires; d'après le rapport de l'autopsie et le procès-verbal de l'analyse et le témoignage médical qui y a rapport, je ne puis attribuer cette maladie à aucune autre cause qu'à un empoisonnement par la strychnine. Je n'ai pas vu dans mes études professionnelles que le tétanos idiopathique produisît des convulsions intermittentes, avec des intervalles aussi marqués que ceux observés chez le défunt

Je ne me rappelle pas d'avoir entendu parler de cas de tétanos idiopathique en Amérique. D'après ce que j'ai vu, les auteurs parlant de cas de tétanos idiopathique traités par eux, disent en avoir rencontré un ou deux parmi tous les cas de tétanos traités par eux. Le tétanos idiopathique ne pré-

senterait pas tous les symptômes observés chez le défunt.

Dans le cours de ma pratique, j'ai rencontré trois cas de tétanos traumatique. Il y a plusieurs symptômes, communs aux deux maladies, le tétanos traumatique et l'empoisonnement par la strychnine ; mais il y a dans le cas du défunt, plusieurs cas qui ne se rencontrent pas dans le tétanos traumatique. Je définirais le tétanos traumatique: celui causée par une lésion extérieure, et le tétanos idiopathique, celui qui est produit sans cette lésion extérieure. Je l'appellerais constitutionnel. Le tétanos idiopathique pouvait laisser les organes dans l'etat decrit par le procès verbal de l'autopsie.

Dans un cas de mort causée par l'hydrothorax, je ne crois pas que le malade serait en état de faire un voyage quelques heures avant sa mort. Un épanchement de serum sanguinolent dans les plèvres peut-être pris pour un épanchement de sang et être causé par l'hydrothorax et par d'autres causes aussi ; un épanchement de sang dans les plèvres n'indique pas l'hydrothorax. L'hydrothorax ne peut jamais produire un épanchement de sang pur. L'hydrothorax est généralement appelee par le vulgaire *de l'eau dans l'estomac.*

TRANSQUESTIONNÉ.

Je suis dans ma huitième annnée de pratique. Il y a certaines maladies organiques où les symptômes peuvent se modifier par une autre maladie dont le principe est inconnu, et il y en a d'autres qui produisent toujours les mêmes symptômes.

Il peut y avoir inflammation du foie et des poumons avec une lésion au cœur. L'inflammation des poumons ne peut exister avec un commencement de péricardite. Une maladie organique peut produire quelques désordres dans un organe autre que celui qui est le siége de la maladie. L'existence simultanée de plusieurs causes morbides dans l'organisme peut compliquer les symptômes de la

maladie principale, par la présence de symptômes étrangers à cette maladie, qui retiendra cependant ceux qui lui sont propres.

L'angine de poitrine se produit spontanément. Un homme attaqué d'hydrothorax peut vaquer à ses affaires dans certaines périodes de la maladie. Pour produire l'angine de poitrine, l'hydrothorax doit être dans un état avancé.

Il est probable qu'un homme attaqué d'hydrothorax puisse aller en voiture, et le soir être atteint d'une angine de poitrine qui cause la mort. J'entends par vaquer à ses affaires, faire le travail de son état. Je ne puis dire si aucun des témoins a dit que depuis le 23 décembre, le défunt avait vaqué à ses affaires, dans le sens que je viens de donner à cette expression.

Je ne pense pas que la dose de strychnime qui aurait produit la maladie du défunt, le 22, soit la même que celle qui a causé la mort le 31.

Une dose de strychnine dont l'effet convulsif aurait cessé pendant six heures, ne pouvait pas amener d'autres crises.

PAR LA COUR.

Je dirais, dans mon opinion qu'il y a eu ingestion de strychnine dans l'estomac du défunt, le 22, le 24, le 29 et le 31 décembre.

Dans mon opinion, la présence de l'acide arsénieux, quand il a été ingéré, se révèle toujours par l'analyse chimique. Au meilleur de ma connaissance, dans la totalité des cas où on l'a cherché, d'après les rapports que j'en ai vus, on en a trouvé. Etant un minéral, il ne s'élimine pas du système, comme un poison végétal ; mais s'il a été pris en quantité suffisante pour créer un état morbide, il se révélera par l'analyse chimique, quelque soit la quantité rejetée par les vomissements.

RE-TRANSQUESTIONNÉ.

Si je n'avais pour données que les symptômes du

29, je ne concluerais pas à l'empoisonnements ; s'il n'eut existé qu'une attaque, abstraction faite de l'analyse, je ne conclurais pas à l'empoisonnement.

Le poison ingéré le 22 Décembre aurait pu être trouvé le 2 Janvier par analyse.

RÉ-EXAMINÉ.

Ma conclusion est toujours la même, que le défunt est mort de l'empoisonnement par la strychnine.

Gilbert Prout Girdwood, physicien et chirurgien.—Je ne comprends pas le français. Quoique j'aie été présent aux témoignages rendus par les témoins de la couronne, je ne les ai cependant pas compris. J'ai lu les témoignages traduits en anglais par M. J. G. Johnson.

M. Armstrong, pour la couronne, annonce son intention de demander l'opinion médicale du témoin, sur les symptômes décrits par les témoins qui ont rendu leur témoignage en français

M. Chapleau, pour la défense s'objecte à cette preuve, vu que le témoin n'a pas compris les témoignages, quand ils ont été rendus, et que rien ne garantit la fidélité de la traduction.

M. Armstrong propose de faire assermenter M. Johnson, sur la fidélité de sa traduction.

La défense accède à cette proposition.

James G. Johnson, Gentilhomme de Montréal, étant assermenté, jure que la traduction du français en anglais, par lui faite, des témoignages que le Dr. Girdwood dit avoir lus, est une traduction fidèle.

Le témoin est alors entendu, du consentement de la défense, et dépose comme suit :

Je conclus d'après les symptômes décrits par les témoins, que le défunt est mort d'empoisonnement par la strychnine.

Je fonde mon opinion sur les symptômes décrits par Marie Plourde, le Dr. Ladouceur, Michel Le-

maire, Luc Trahan et Joseph Joutras. Ces symptômes ne s'accordent pas avec ceux qui précèderaient une mort causée par le choléra, ni de convulsions, ni d'épilepsie, ni du tétanos soit idiopathique, soit traumatique, ni de l'inflammation du cerveau, ni de la moële épinière, ni de l'hydrothorax, ni de l'angine de poitrine.

La plénitude du pouls est incompatible avec l'angine de poitrine.

Dans l'angine de poitrine, le pouls est faible. Les symptômes décrits sont incompatibles avec l'empoisonnement par les champignons. Dans tous les cas d'empoisonnement par la strychnine, si la mort en est résultée, il y a toujours moyen de découvrir les traces du poison si l'on emploie les moyens convenables.

La strychnine ne se décompose pas par l'absorption dans le corps humain ; elle s'élimine du corps dans son état d'intégrité et peut-être découverte dans l'urine ensuite. Je puis prouver la présence de la strychnine par l'acide sulphurique et le bichromate de potasse, ou avec l'acide sulphurique et le binoxide de manganèse, ou l'acide sulphurique et le binoxide de plomb, ou l'acide sulphurique et le ferro-cyanure de potasse, ou l'acide sulphurique et un courant d'électricité.

Il n'y a pas de substance connue qui donnerait, par les réactifs, la même série de couleurs que la strychnine. L'épreuve par la coloration (color test) peut-être neutralisée par la présence d'une matière organique. L'on prévient cette neutralisation par la destruction de toute matière organique, au moyen de l'acide sulphurique. J'ai fait l'épreuve de mes réactifs chimiques pour prouver leur pureté, c'est-à-dire pour prouver qu'il n'existait pas de strychnine dans leur composition.

Dans les matières organiques, j'ai suivi un procédé qui m'est particulier, pour découvrir la présence de la strychnine. Ce procédé a d'abord été

publié dans le "Times de Londres" en 1856, pendant le procès de William Palmer; aussi dans la "Lancette" et dans les journaux *pharmaceutiques*.

Il y a eu des cas publiés où ce procédé a été employé.

Le seul cas où j'ai entendu parler de symptômes identiques à ceux-ci, a été celui d'une madame Dowe? Elle est morte d'empoisonnement par la strychnine. J'ai fait une analyse en cette cause.

Je suis arrivé à Sorel, le 7 Février dernier, à la réquisition de M. Armstrong, pour faire une analyse en cette cause et dans une autre.

Le 8, je suis allé avec M. Armstrong, chez le Coroner Turcotte. Là j'ai entendu quelque partie des témoignages pris à l'enquête. Je suis allé chez le Dr. Provost. Je l'ai trouvé en compagnie du Dr. Migneault, faisant une analyse d'une partie des viscères qu'ils me dirent avoir été pris du corps du défunt Joutras.

Je leur ai demandé quel procédé ils suivaient. Le Dr. Provost répondit qu'il analysait par le procédé de Stass. Il me donna l'estomac, duquel tout avait été lavé, savoir, il me donna l'enveloppe de l'estomac, comme elle se trouvait après en avoir retiré le contenu. J'ai haché cette enveloppe en pièces, avec l'assistance des Drs. Migneault et Provost, et je l'ai mise dans une capsule neuve, couverte avec de l'acide hydrochlorique dilué. Je l'ai placée dans un bain d'eau, et j'ai appliqué la chaleur jusqu'à ce que tout l'estomac fut dissous. J'ai mis cela de côté pour refroidir, et je l'ai filtré avec un filtre mouillé; à la solution claire que produisit ce filtre, j'ai ajouté du sulfate de magnésie et de l'ammoniac; j'ai encore filtré cette solution et à la solution ainsi obtenue, j'ai ajouté environ un once de chloroforme et agité le tout dans une bouteille. Je retirai une partie du chloroforme, et je l'ai évaporé à sec dans une capsule de porcelaine; j'ai fait l'épreuve pour la strychnine, et j'en ai

constaté la présence ; il y avait néanmoins encore quelques matières organiques ; j'ai retiré le restant du chloroforme et je l'ai fait évaporer jusqu'à ce qu'il fut sec.

Ce résidu ainsi obtenu a été mouillé d'acide sulfurique et chauffé pendant quelque temps, pour détruire la matière organique. J'ai dilué cela avec de l'eau et je l'ai filtré pour séparer le charbon. La solution claire a été neutralisée avec de l'ammoniac et agitée avec du chloroforme. Ce chloroforme étant évaporé, a fourni de la strychnine en abondance.

Le Dr. Provost m'a en outre remis une vésicule biliaire, qu'il m'a dit appartenir au corps de François-Xavier Joutras. La vésicule biliaire était ligaturée avec de la ficelle et contenait une petite quantité de bile. Elle avait moins qu'un once de pesanteur et a été traitée par le procédé qui vient d'être décrit pour l'estomac ; j'ai encore prouvé la présence de la strychnine. J'ai appelé les Drs. Migneault et Provost pour remarquer les preuves de la présence de la strychnine dans les deux cas.

J'ai aussi vu les preuves de la présence de la strychnine dans le contenu de l'estomac, traité par le Dr. Provost. Le Dr. Provost m'a remis une poudre blanche, pour laquelle il avait fait l'épreuve, et qu'il avait trouvé être du sulphate de magnésie. Il m'a en outre remis une autre poudre qu'il m'a dit avoir prouvé être de l'arsenic. Je l'ai aussi prouvé et j'ai constaté que c'était de l'arsenic.

Le Dr. Provost m'a ensuite remis une petite boulette de graisse, couverte de poussière à l'extérieur. Coupée en deux par le Dr Migneault, l'on a trouvé qu'elle contenait une petite quantité de strychnine. De ces analyses, je viens à la conclusion que le défunt a pris de la strychnine avant sa mort et a vécu assez longtemps après pour que cette strychnine passât à travers la circulation et se logeât dans la vésicule biliaire.

C'est là ce que j'ai conclu.

TRANSQUESTIONNÉ.

Je n'ai pas ici les échantillons de strychnine que j'ai trouvés dans la boulette de graisse.

Le témoin a vu une petite capsule en verre produite aux jurés ; mais il n'en a pas fait d'examen.

J'ai fait ces expériences avec des substances chimiques, des instruments et des vases neufs

L'analyse du corps de madame Dowe se fit en ma présence.

J'ai procédé immédiatement après la réception des viscères du Dr. Provost. Le procédé a été continué sans interruption jusqu'à sa fin. Il était environ 10½ a. m, quand j'ai commencé, et j'ai fini avant soleil couché. Je parle de mon procédé sur l'estomac. Je crois que c'est le lendemain que j'ai opéré sur la vésicule biliaire.

J'ai tout laissé au Dr. Provost. Je n'ai fait d'autre épreuve physiologique du résidu du contenu de l'estomac que celle d'y avoir goûté, et j'ai trouvé un goût amer. A cette saison de l'année, je n'ai pu trouver de crapauds.

On lui montre le verre de montre qui a été produit par le coroner.

Je crois que la substance jaune qui se trouve sur le verre est de la matière organique. Il a été constaté que le temps pris par la strychnine. pour passer dans la circulation et se rendre dans la vessie, a été de vingt secondes, et elle prendrait le même temps pour se loger dans la vésicule biliaire.

Je n'ai jamais vu de cas de tétanos idiopathique, mais j'ai vu des cas de tétanos traumatique.

Quand le procès de Palmer a eu lieu, M. Rogers et moi-même n'avions pas encore découvert le procédé, que nous n'avons découvert qu'après son témoignage.

PAR LA COUR.

C'est par l'épreuve de la coloration, que j'ai obtenu la présence de la strychnine. La série des couleurs est : bleu, pourpre, violet et rouge.

J'ai examiné plus de deux cents corps humains et n'ai jamais obtenu la même série de couleurs auparavant. Je n'ai jamais obtenu de la strychnine dans les animaux, et n'en ai jamais découvert dans les êtres humains. Je l'ai découvert dans l'urine de personnes qui l'avaient prise médicalement. J'ai trouvé la même série de couleurs.

Au procès de Palmer, il a été assuré par le Dr. Taylor que la présence de la strychnine ne pouvait pas être infailliblement découverte. C'est alors que Rogers et moi nous sommes mis à travailler pour découvrir un procédé qui la découvrît, et nous avons découvert celui que j'ai décrit au commencement de notre témoignage.

Quoiqu'il y ait des personnes qui nient la possibilité de découvrir la présence de la strychnine par la série de couleurs, il n'en est pas qui nient la présence de la strychnine quand la série des couleurs est produite.

Je considère comme un point non disputé en médecine, que la présence de ces couleurs, trouvées par ce moyen là, est une indication certaine de la présence de la strychnine.

Si l'acide arsénieux a été absorbé dans le corps on peut toujours le trouver, à moins que celui qui l'a pris, vive assez longtemps pour l'éliminer. L'arsenic s'élimine comme la strychnine.

Comme règle générale, la nature tâche de se défaire de tous les poisons aussi vite que possible.

RE-TRANSQUESTIONNÉ

Le Dr. Taylor a dit, au procès de Palmer, que d'autres substances pouvaient produire les mêmes couleurs, mais il ne savait pas ce dont il parlait, ni que les mêmes couleurs, quand elles se produisent, le sont sous d'autres circonstances que celles rapportées par lui.

La couronne déclare son enquête close.

La séance s'ouvre à sept heures du soir, une foule immense s'est rendue pour entendre les discours de la défense. L'intérêt est peint sur toutes les figures et c'est au milieu du plus profond silence que M. Gaultier se leva et prononça l'adresse suivante :

QU'IL PLAISE A LA COUR.

MM. les Jurés.

Pourquoi ce peuple accouru de tous côtés ! Pourquoi cette foule immense qui encombre les abords de ce palais et qui se presse dans cette enceinte ? Pourquoi cette anxiété, cette attente ? Pourquoi cette émotion dans tous les cœurs ? Pourquoi cette solemnité dans les procédés de cette Cour, ces témoins entendus, ces débats entre le savant avocat de la Couronne et les avocats de la défense ? De semblables choses se sont-elles déjà présentées à vos regards et de semblables paroles ont-elles déjà frappé vos oreilles ? Les tribunaux et les jurés du pays ont-ils déjà eu occasion de s'occuper d'un procès aussi important ? Mais pourquoi toutes ces questions ? La circonstance actuelle est trop imposante, trop solennelle, trop terrible pour en faire davantage. Solennelle pour vous et pour moi, MM. les Jurés, et terrible pour cet homme que vous voyez depuis plus de huit jours assis au banc criminel, accusé d'un crime capital. Le ministère public depuis plus de huit jours lui dit par ses paroles : vous êtes un assassin ! De sang froid et sciemment vous avez donné la mort à F. X. Joutras, qui vous avait donné l'hospitalité ! Le prisonnier MM. les Jurés, a répondu à cette accusation qu'il n'était point coupable. Je viens aussi moi dans ce moment, vous donner la même réponse à cette accusation.

Je ne serai pas long dans les considérations que j'ai à vous faire : car je sens que vous êtes déjà fatigués de la longueur de ce procès. Cependant, M.

M. quand il s'agit de l'honneur de toute une famille respectable, d'enfants qui chérissent un père et qu'un père aime comme de bons enfants ; quand il s'agit de la vie ou de la mort d'un homme plein de force et de courage, et à qui Dieu a dit, comme à tous autres : je place en toi le principe de la vie qui ne te sera enlevé que par mon autorité, les jurés ne doivent se prononcer qu'après mûre délibération. Eh bien vous êtes appelés à juger. Quelle responsabilité avez vous assumée ! Vous êtes juges, quels devoirs incombent à cette haute et honorable fonction ? Vous êtes la sauvegarde des droits sacrés de chaque citoyen : vous êtes les vengeurs des lois divines et humaines : vous êtes nommés pour punir les infracteurs de ces lois ; mais vous êtes aussi les protecteurs du faible. Le grand, devant vous, s'il est coupable, doit subir les rigueurs de la loi ; le pauvre, s'il est innocent, doit s'élever dans la société, par le verdict qne vous prononcez, au nom du pays qui vous délègue ici, pour être ses représentants. Ces principes d'éternelle justice doivent servir de bâse au Jugement que vous avez à porter ; principes à la lumière desquels vous devez marcher ; principes qui, je l'espère, ont guidé vos délibérations jusqu'à ce moment et les guideront jusqu'à la fin de nos séances solennelles, jusqu'à ce que convaincus enfin de l'innocence du prisonnier, vous le renvoyiez au sein de sa famille.

Si d'un côté vos devoirs sont si grands et entrainent une si grande responsabilité, je ne me dissimule pas l'importance de ceux que j'ai à remplir moi-même. Aussi, dès le premier instant que le prisonnier eut placé sa confiance en moi, et qu'il m'eût dit : Je vous choisis pour mon défenseur et pour me réhabiliter dans la société, je me suis assuré les services des confrères que vous voyez assis au banc de la défense. Plus habitués que moi d'adresser la parole dans de semblables occasions, vous aurez le plaisir de les entendre, et si je ne puis jeter dans

vos âmes la conviction que le prisonnier n'est pas coupable de ce dont il est accusé, j'espère que leurs voix éloquentes réussiront à vous faire connaître sa non-culpabilité. Cependant je vous dirai avec franchise, que les sentiments de crainte que j'éprouvais avant ce jour sur le sort du prisonnier, se sont changés en sentiments de joie. Car après avoir entendu le témoignage de tous les témoins de la Couronne, je suis persuadé plus que jamais que l'accusé n'est point coupable du crime de meurtre. J'ai trop confiance dans votre intégrité, MM., pour croire un seul instant que vous vous laisserez influencer par les bruits courants et que vous prêterez l'oreille à des rumeurs populaires. Il est vrai, le cri : cet homme est coupable, a été lancé dans le public. Ah ! que ce cri est faux ! qu'il est méchant ! méchant ! Oh ! noire calomnie, quand disparaîtras-tu de la société ! Que ce cri, MM. s'éloigne de vous ; qu'il ne retentisse plus à vos oreilles ! chassez-le dans le silence. Lorsque vous avez été assermentés, vous avez juré solennellement, en présence de votre Dieu et de cet honorable tribunal, que vous examineriez tous les faits qui vous seraient présentés, et que vous renderiez un verdict suivant la preuve. Vous devez donc mettre de côté tous les bruits et toutes les rumeurs extérieures ainsi que les ouidires et les préjugés. Bien saisir tous les faits de ce procès important tel que rapportés par les témoins de la Couronne, et ceux que la défense offrira pour contrecarrer et renverser certains points de la poursuite qui semblaient être établis, est un de vos principaux devoirs.

Ce devoir vous sera bien facile à remplir : car la conscience d'un honnête homme ne se trompe pas, et son intelligence ne s'égare point.

MM. il faut, pour rendre un verdict de culpabilité, que vous ayez des preuves certaines et convaincantes. Dans le cours de ces considérations, nous examinerons toutes les preuves que la

Couronne vous a offertes ; convaincu d'avance que vous les trouverez insuffisantes et le doute qu'elles apporteront dans votre esprit, vous mettra en état de rendre le prisonnier à sa liberté ; car pour condamner cet homme à mort, il faut que vous puissiez avoir acquis, par la preuve de la Couronne, un dégré de certitude tel, qu'il ne reste aucun doute dans votre intelligence ; il faut que vous puissiez dire : c'est le prisonnier, et nul autre, qui est l'assassin ; il faut que l'ensemble de la preuve vous démontre d'une manière aussi clair et aussi évidente que c'est cet homme qui est le coupable ; qu'il est clair et évident que ce n'est pas vous-mêmes qui êtes les auteurs de ce crime. Ah ! MM. vous êtes bien convaincus que ce n'est pas vous qui êtes la cause de la mort de ce malheureux Joutras. Eh bien, encore une fois, il faut que vous soyiez aussi fortement convaincus, d'après les faits de la cause, que ce soit le prisonnier qui est le coupable et nul autre ; car en le déclarant coupable, vous le condamnez à mort, il n'y a point d'alternative : oui, c'est à votre voix qu'il monte à l'échafaud.

Je sais qu'il est malheureusement, dans la nature humaine, un sentiment qui lui fait écouter, avec un certain plaisir, l'accusation et les preuves à son appui, fussent-elles frivoles. Je sais que la Défense est presque toujours accueillie avec défiance. Mais MM. je vous supplie d'entendre la défense avec toute l'impartialité que vous commandent les lois ; votre serment vous y oblige, votre conscience vous l'ordonne, votre religion vous en fait un devoir sacré.

Messieurs.

Le Prisonnier à la barre est accusé d'avoir le 31 Decembre 1866, félonieusement et volontairement et avec malice préméditée, tué et assassiné François Xavier Joutras, cultivateur de St.-Zéphirin : tel est l'acte d'accusation.

Pour commettre un crime semblable, il faut que le meurtrier ait des intérêts considérables à le faire, ou que sa nature soit bien pervertie, bien dégradée. Provencher a cependant toujours joui d'une bonne réputation et d'un bon caractère. C'est un homme sobre, et honnête dans toutes ses transactions. Jusqu'à cette malheureuse accusation, il a toujours possédé l'estime et la considération non-seulement de ses concitoyens de la paroisse de St.-Zéphirin, mais encore et surtout de ceux de la paroisse de Ste.-Monique et des paroisses environnantes.

À Ste.-Monique il a même occupé plusieurs charges publiques. Il a été Conseiller, Commissaire et Juge de Paix, et a rempli ces charges à la satisfaction publique. Il ne s'est jamais écarté des principes religieux qu'il a reçus dès son enfance. Il a accompli jusqu'à tout dernièrement encore ses devoirs religieux comme un bon catholique doit le faire. Il a élevé une famille nombreuse, chétiennement et comme un bon père de famille. Une de ses filles que Dieu a enlevée de cette terre avant cette malheureuse époque était un modèle des vertus chrétiennes et un exemple pour toutes les personnes de St.-Zéphirin qui l'ont connue ; et celles qui sont dans cette enceinte et qui versent des larmes de douleurs sur le triste sort de leur malheureux père ne le cèdent en rien à celle qui n'est plus. Ah ! Messieurs les Jurés, que votre verdict fasse sécher ces larmes, et relève le courage abattu de ces deux autres enfants, ses deux fils que vous voyez dans cette audience.

Vous ne pouvez donc pas dire, Messieurs, vous ne pouvez pas même penser, ni soupçonner que le prisonnier soit un homme dégradé, un homme qui repousse toute idée de bien et qui n'inspire qu'idées de mal.

Provencher n'était-il pas bien vu dans la famille Joutras ? n'était-il pas jusqu'au dernier instant

l'ami intime du défunt ? Les enfants ne l'aimaient-ils pas beaucoup, ne l'appelaient-ils pas leur grand-père ? Est-ce que jamais et dans aucune circonstance, la conduite du prisonnier a été autre que celle que je viens de vous rapporter ? La Couronne n'a pas osé dire le contraire. Elle n'a pas même tenté de faire une preuve sur le caractère, la bonne conduite et les mœurs du prisonnier à venir jusqu'au 26 Octobre dernier, époque du voyage de Sorel, à propos duquel on a fait tant de bruit et raconté tant d'histoires. Je vous parlerai de ce voyage dans quelques instants.

Le prisonnier à la barre n'a donc pas été poussé au crime; s'il y a eu un crime de commis, par une nature perverse et démoralisée.

Pourquoi donc aurait-il commis un crime ou même pourquoi, y aurait-il participé ?

Deux motifs induisent généralement un homme à commettre le crime : l'argent ou les passions de la chair.

Quant au premier motif, il n'existe certainement pas ; aussi il n'en a pas été question. Le prisonnier, sans être un homme riche, vivait et pouvait vivre à l'aise jusqu'à la fin de ses jours. Il est rentier, et ses fils sont en état de lui fournir plus que le suffisant ; d'ailleurs il est lui-même industrieux et peut pourvoir à tout ce qui lui est nécessaire ; je puis donc dire en toute assurance que l'intérêt pécuniaire n'a pu le porter en aucune façon à faire le mal.

Mais vous pensez peut-être, messieurs, que le prisonnier a eu des rapports criminels avec sa prétendue complice et que de là, il aurait conçu le projet de donner la mort à F. X. Joutras. En supposant pour un moment, que tel serait le cas, qu'en effet il se serait mal comporté avec la prisonnière, chose que je nie, car la preuve de la couronne n'établit rien de certain sur ce point, vous ne pouvez point et vous ne devez point condamner cet homme à

mort ; car telle n'est point l'accusation. Qu'aurait donc fait le prisonnier pour jeter dans vos esprits cette idée de commerce illicite avec la prisonnière ? Le voyage de St. Zéphirin à Sorel, le ou vers le 26 Octobre 1866, me répondrez-vous. Messieurs, y a-t-il quelque chose d'extraordinaire dans ce voyage ? Voyons les faits mêmes tels qu'établis par les témoins de la couronne. Quoi ! le prisonnier part avec Sophie Boisclair à la connaissance de F. X. Joutras, son mari. On parle de ce voyage 15 jours d'avance comme on vous le prouvera. Bien plus, c'est Joutras lui-même qui demande le prisonnier de vouloir bien accompagner sa femme à Sorel, et lui dit : va, ne crains rien, tu es avec un bon homme. Lui, Joutras, qui connaissait la fidélité de sa femme et l'honnêteté du prisonnier n'a pas même le moindre soupçon. S'il eût connu Provencher pour un malhonnête homme, lui aurait-il confié sa femme ?

S'il eût eu des craintes sur la fidélité de son épouse, l'aurait-il laissé aller avec le prisonnier? Certainement non. Et messieurs, jusqu'à son dernier instant, le défunt Joutras a-t-il jamais fait le moindre reproche à sa femme ou à son ami Provencher sur leur conduite ou sur les histoires que des langues méchantes pouvaient faire, ou faisaient sur ce voyage à Sorel ? Mais pour faire taire ces langues calomnieuses qui ne se plaisent qu'à faire le mal, quand il y avait des étrangers à la maison, Joutras et sa femme ne voulaient pas parler du voyage de Sorel. Tout ce que je viens de vous dire au sujet de ce voyage est sorti de la bouche même d'un témoin de la Couronne qui est des plus hostile à la Défense : je veux parler d'Elise Joutras, fille de la prisonnière. Oui MM., ce témoin est hostile aux prisonniers. Le sentiment filial n'existe plus chez cette enfant. Vous l'avez vue, elle a donné son témoignage avec une espèce de satisfaction, tandis que la honte de voir sa mère au banc criminel aurait dû la faire rougir. Ah ! il faut que

des choses extraordinaires soient passées devant ses yeux depuis l'arrestation de sa mère ; car les sentiments qu'une fille doit avoir pour sa mère sont bien grands ! ils sont impérissables ! il faut que l'abîme qui les engloutit soit profond pour qu'une jeune fille pousse l'indifférence jusqu'au point de renier sa mère par ses actes, sinon par ses paroles, dès que cette malheureuse mère est jetée dans les fers. Je reviendrai à ce témoignage quand je vous parlerai du 31 Décembre, jour du décès de F. X. Joutras.

MM. c'est donc un fait établi que Provencher est venu à Sorel avec Sophie Boisclair, à la demande, à la connaissance et avec le consentement de Joutras.

Puis, l'orateur parlant de ce voyage, appuie d'une manière énergique sur le témoignage de Rose-Delima Benoit, s'attachant à faire voir son peu d'importance et à démontrer que les faits qui se sont alors accomplis sont des faits ordinaires de la vie. La prisonnière arrive chez une amie qui est contente de la revoir et la félicite sur le bon état de sa santé. Le prisonnier dit qu'en effet elle est belle et grosse femme et bien portante. Puis ils laissent là un cheval infirme et incapable et font la route dans une seule voiture. Rien ne prouve de commerce criminel entre le beau-père, prisonnier à la barre, et sa brue Sophie Boisclair.

Les témoignages de Geneviève Laforce et Sophie Mathieu, ceux sur lesquels la couronne s'appuie le plus, sont aussi sans force pour une telle preuve. Sophie Boisclair ne se cache pas, au contraire, déclare parenté avec la femme Courchaine, témoin entendu. Tout en admettant ce témoignage et celui de la servante de ce témoin, il ne nous fait rien voir autre chose, que les deux accusés ne se cachaient pas, ni ne cherchaient à se cacher.

Mais la défense prouvera d'une manière indubitable que les accusés n'ont pas couché, le soir du

26 Octobre, chez l'hôtellier Courchaine, mais bien chez un nommé Lafontaine ; qu'ils ont mis leur voiture chez un nommé Bourret. Elle nous fera voir ce qu'ils ont fait le lendemain, jour du marché. Si il y a contradiction dans une partie de la preuve que la couronne considère comme essentielle, de toute nécessité il n'y a rien de certain dans cette preuve. Au contraire, cette preuve étant contredite complêtement, on ne peut plus soupçonner un seul instant qu'il y ait eu commerce criminel entre les deux accusés dans cette circonstance.

Puis l'orateur continue :

MM. comme des hommes intelligents, mettant de côté tout préjugé et bruit populaire, ne vous en rapportant qu'à la preuve faite et celle que la Défense va vous offrir, vous ne devez pas, en conscience et d'après les choses qui se passent tous les jours sous vos yeux, dire autrement, que ce voyage de St. Zéphirin à Sorel, est un voyage semblable à celui que vous et vos épouses faites tous les jours, et que même l'idée d'une mauvaise conduite entre les accusés, ne peut pas et ne doit pas exister dans votre intelligence. Où est donc alors la preuve de circonstance ? Qui donc, d'après elle, a pu conduire le prisonnier à commettre un crime ? Quel motif aurait pu l'induire à participer à un crime ? L'argent ? Non. Les mauvaises passions ? Non. Les mauvaises mœurs ? Une nature dépravée et désireuse de commettre un crime ? Non. Cet homme, Messieurs, n'est pas un monstre. Vous le voyez ; et d'après ce que vous connaissez vous-mêmes maintenant, vous devez le juger, d'après ce que je viens de vous dire, comme vous vous jugeriez vous-mêmes. Votre serment, Messieurs, ne vous dit pas de juger et de condamner cet homme, d'après ce que vous pouvez croire par vous-mêmes et d'après les connaissances que vous avez pu acquérir en dehors de la preuve ; quand bien même vous penseriez pour un instant que Provencher a

eu des rapports criminels, s'en suivrait-il que pour cela seul vous devriez le condamner à mort ? Non ; ce n'est pas votre devoir ; car ce n'est pas l'acte d'accusation.

Puis l'orateur passe en revue quelques témoignages qu'ilfait voir comme non importants et continue :

La Couronne a tenté d'établir que le prisonnier avait acheté du poison chez le Dr. Giroux à Trois Rivières. Le fait prédominant, Messieurs, le fait qui doit vous préoccuper spécialement est celui-ci : de savoir comment l'accusé qui se serait procuré du poison chez le Dr. Giroux de Trois-Rivières, chose que je nie, parce qu'elle n'est pas établie par aucun des témoins de la Couronne, aurait pu, de lui-même ou de concert avec Sophie Boisclair, le 22 Décembre 1866, donner du poison, au défunt Joutras, qui aurait pu produire chez lui les symptômes d'empoisonnement décrits par Marie Plourde. Comment ! Marie Plourde aurait décrit les symptômes de l'empoisonnement par la strychnine, et le Dr. Ladouceur appelé près du malade n'aurait reconnu en lui qu'une maladie de nerfs ! Chose extraordinaire ! Quant à moi, Messieurs, quant au témoignage de Marie Plourde, je le regarde comme une histoire faite après coup ; car d'après les symptômes qu'elle décrit, si ce sont réellement ceux causés par la strychnine, comment Joutras aurait-il pu survivre ? Et comment pouvait-il se faire que le prisonnier à la barre, donnât du poison le 22 Décembre, 1866, quand, d'après les témoignages du Dr. Giroux et de Didace St. Pierre, témoins de la Couronne, il n'en aurait acheté chez le Dr. Giroux que le 30 Décembre, 1866 ; chose que je nie formellement, car il y a contradiction flagrante entre le témoignage du Dr. Giroux et du témoin Didace St. Pierre. Vous avez entendu, messieurs les Jurés, ces deux témoins, dans cette boîte, dire ce qu'ils pensaient des actes du prisonnier, le 30 Décembre, 1866. Le Dr. Giroux reconnait-il le prisonnier ?

Non. D'après lui, il lui semble, il lui paraît, que c'est la même personne ; mais, dit-il, celui qui est venu chez moi le 30 Décembre, avait une moustache forte, noire et grisonnante et retombant sur la bouche et qui certainement n'était pas une moustache postiche. Messieurs, la Défense vous établira que jamais le prisonnier n'a porté une moustache. Et dès lors n'y aurait-il pas contradiction entre la preuve de la Couronne et de la Défense sur l'identité du prisonnier ? Mais direz-vous : il y avait Didace St. Pierre dans le bureau du Dr. Giroux, qui vient aujourd'hui confirmer le témoignage du Docteur. Messieurs, vous avez vu ce témoin ; vous avez vu la manière dont il a donné son témoignage. Il l'a donné en riant, en s'amusant : lui, ce témoin qui vient de la part de la Couronne, dire d'une manière positive que le prisonnier à la barre est la personne qui, le 30 Décembre, a achété du poison chez le Docteur Giroux, et qui vient vous dire d'une manière positive qu'il a eu connaissance de cet achat.

Il vous dit : qu'il a vu lui-même le poison, que ce poison s'appelle strychnine ; que ce poison est motonneux ; qu'il a vu le Dr. Giroux en peser huit grains ; que c'était bien facile à voir ; que les grains étaient ordinaires, gros comme un blé ou comme un pois ; que Docteur lui a pesé cela ; que tout le temps il était à deux pas de lui ; qu'il n'a pas été question d'un écrit du Dr. Smith. Messieurs les Jurés, quand vous entendez un homme donner son témoignage de cette manière là, pouvez-vous penser, pour un instant qu'il dit la vérité ? Comment, un homme qui compte des grains de strychnine donnés en poudre, comme je pourrais ou comme vous pourriez compter une maison, deux maisons etc, etc, et qui ne sait ni lire, ni écrire, comment pouvez vous dire que ce témoignage n'est pas un témoignage de circonstance, et qu'il n'est pas fait dans le but exprès d'apporter contre le prisonnier quelque chose qui lui soit défavorable ? Réfléchissez,

messieurs, sur le témoignage de ce Didace St. Pierre et du Dr. Giroux, et vous verrez qu'il y a entre eux, de grandes contradictions. Comment pouvez vous dire alors que ces témoins vous ont dit la vérité ? Et, messieurs, si tous les témoins de la Couronne, loin de vous éclairer sur l'acte d'accusation, jettent dans votre intelligence la confusion et le trouble, comment pourrez vous en venir à la conclusion que le prisonnier est coupable ?

Il est donc, messieurs les Jurés, d'après les circonstances et d'après les témoignages de la Couronne, très douteux que le prisonnier ait acheté du poison chez le D. Giroux, le 30 Décembre, quoique ce jour là, il fut à Trois-Rivières et qu'il soit revenu à St. Zéphirin, avec un des témoins de la Couronne, Elzéard Pothier, dont le témoignage ne donne aucun éclaircissement dans ce procès.

Messieurs, une question qui doit vous frapper dans ce procès est celle ci : comment peut-il se faire que Joutras ait pu être empoisonné, le 22 Décembre. quand la Couronne a prétendu que le Prisonnier était allé acheter du poison le 30 Décembre. C'est là une grave anomalie dans le cadre de sa preuve. Y a-t-il un seul témoin qui soit venu devant cette Cour et devant vous,messieurs, dire que l'accusé était en possession de poison le 22 Décembre, 1866 ? La Couronne vous a-t-elle prouvé qu'avant l'époque du 30 Décembre le prisonnier fût en possession de poison quelconque ?

Ne pensez-vous pas comme moi, Messieurs, que le témoignage de Marie Plourde soit un témoignage d'imagination. Croyez vous qu'elle dit la vérité ? Comment pourrait-il se faire que F. X. Joutras, le 22 Décembre aurait été empoisonné suffisamment pour donner les symptômes décrits par le témoin, Marie Plourde, et que là et alors la mort ne s'en serait pas suivie ? La Couronne a-t-elle prouvé que le Prisonnier avait alorsdu poison en sa possession ? Personne ne peut le dire, personne

ne peut l'établir. Qu'est-ce que la Couronne apporte pour prouver que le prisonnier à la barre, le 22 Décembre, ait cherché à donner la mort par le poison ? A part le témoignage d'Elise Joutras, qui ne connait ni les dates, ni les mois, ni les heures, a-t-elle prouvé quelque chose qui puisse même faire planer un soupçon ? Joutras dit qu'il veut aller au bois préparer sa sucrerie. Provencher répond : j'irai vous aider à travailler jusqu'à midi, si vous le désirez, mais pas plus longtemps, car je dois rejoindre mon fils à midi chez Moses Hart. Ils partent ; Sophie Boisclair, la prisonnière, donne une petite bouteille de whisky à son mari, qui la remet à Provencher pour l'emporter au bois. Rien d'extraordinaire. Joutras était dans l'habitude de faire la chose. Ils vont au bois, et Provencher revient à midi, laissant Joutras à manger et à boire, chose qu'il était dans l'habitude de faire. Là, messieurs, commence la maladie de Joutras que l'on appelle extraordinaire. D'après les aveux qu'il a faits à tous ceux qui voulaient l'entendre, n'étant pas à l'extrêmité, *in extremis*, et surtout à Marie Plourde, témoin entendu en cette cause, l'on croirait, si l'on jugeait les choses d'après les oui-dire et les préjugés, que le prisonnier lui aurait fait prendre du poison appelé strychnine, que la prisonnière aurait mis dans la bouteille emportée au bois par son mari.

Puis l'orateur continue à analyser le témoignage de Marie Plourde et le mettant sous les yeux des Jurés, leur dit d'y réfléchir sérieusement ; qu'une personne qui n'a pas d'éducation ne peut décrire les choses tel qu'elle l'a fait. Il lui faillait être inspirée de quelqu'un ; car le Dr. Ladouceur appelé auprès du malade, lors des crises décrites par Marie Plourde, n'a pas pu reconnaître l'empoisonnement par la strychnine, seulement d'après les symptômes remarqués alors ; il crut que cétait une attaque de rhumatisme. Analysant ensuite celui du Dr. Ladouceur, il en fait ressortir les contradictions et le

ridiculise. Il fait voir le peu de soin qu'il a apporté à l'analyse et au transport des viscères : le lieu où ils furent placés, dans le siège de la voiture ; le vase qui les contenait, une assiette : tout était irréfléchi au plus haut point et condamné par tous les auteurs. Il n'y a jamais de quoi se réjouir quand on a un cadavre sous les yeux, surtout quand on se prépare à en faire l'autopsie sous de telles circonstances, et quand la vie de plusieurs dépend du résultat de cette autopsie. Comme je vous l'ai déjà dit, messieurs, comment le prisonnier aurait-il tenté d'empoisonnr Joutras le 22 Décembre, quand il ne s'est, d'après la prétendue preuve de la Couronne, procuré du poison que le 30 Décembre ?

Puis l'orateur passant au témoignage du Dr. Smith dit :

Le Prisonnier va le 20 ou 22 Décembre à la Baie du Febvre chez le Dr. Smith, demander des remèdes. De plus il demande du poison pour les renards, il ne connait pas même le nom du poison qu'il demande Le docteur dit qu'il n'en a pas, mais l'informe où il pourra s'en procurer. Ils partent tous deux, et ne peuvent pas en avoir chez les gens qui d'ordinaire font la chasse aux renards. Le Prisonnier ne connait pas même le nom du poison qu'il faut pour les renards. Il va publiquement, franchement demander du poison à qui voudra lui en donner, ou lui en vendre. Toutes ses démarches se font dans sa paroisse et la paroisse voisine, la Baie. Pensez-vous messieurs, pour un instant qu'un homme qui veut commettre un crime agisse de cette manière ? Pensez-vous que si je veux donner la mort à un de mes semblables j'irai chercher l'instrument chez mes voisins, et sans déguisement ? Quelle est la conduite du prisonnier, dans cette circonstance ? N'a t-il aucun sujet d'aller chez le Dr. Smith ? La manière dont il agit dénote-t-elle chez lui quelque chose de mal honnête, de mal intentionné ! Son honnêteté ordinaire se fait connaître et le Dr. le considère

comme tout le monde le considérait, comme un honnête homme. Bien plus, le Dr. Smith lui donne un écrit par lequel il pouvait se procurer du poison. A quoi messieurs devait servir le poison ? Le prisonnier devant le Dr. Smith le dit-il ? Oui. Mes fils résident à 15 lieues de Boston, ils m'invitent d'aller les voir ; ils me demandent du poison pour les renards, c'est pourquoi je désire m'en procurer. De plus, M. Scott possède une jument semblable à la mienne, et je désire l'acheter ; s'il veut $50, comptant, et $50 à mon retour, je vais l'acheter ; ça payera les dépenses de mon voyage.

La Défense vous prouvera que les paroles du prisonnier ne sont pas fausses. La Défense vous prouvera qu'un des fils du prisonnier a écrit à son père d'aller le rejoindre aux États-Unis et d'apporter avec lui du poison pour les renards. Le prisonnier trompe-t-il dans ce moment, rend-t-il compte de ses paroles et de sa conduite ? Cette conduite est-elle celle d'un homme qui veut commettre un crime ? Dès qu'un homme est accusé d'une faute, d'un crime, immédiatement toutes les mauvaises langues, tous les compères et les commères du village, ou d'un rang se réunissent pour faire leurs histoires, pour lancer leurs inculpations. Dès l'instant de l'accusation l'on trouve tout à redire contre la conduite de la personne accusée ; ses actes les plus honnêtes sont interprétés en mal. Il suffit qu'un mot soit lancé pour que tout un rang, toute une concession fasse des cancans et à force de se répéter ces choses les personnes viennent à prendre le mensonge pour la vérité, l'insjustice pour la justice, la vertu pour le crime. Tel est le sentiment, messieurs, vous le savez, qui domine notre population rurale et qui la conduit dans plusieurs de ses actes. Mais, messieurs, comme je vous l'ai déjà dit, cela ne vous conduira pas. Vous marcherez à la lumière de votre intelligence, sans peur, sans crainte, sans partialité. N'écoutant les conseils de la Cour que

sur les questions de droit vous devez être les seuls appréciateurs de la preuve et les seuls juges. Comme je vous le disais il y a un instant, des petits incidents pour faire preuve de circonstance se groupent, mais les faits dominants dans la cause jusqu'à ce moment sont ceux-ci : point d'extraordinaire dans le voyage de Sorel, manque de preuve de la part de la Couronne pour établir de mauvais rapports entre les accusés et qui n'ont existé que dans l'imagination des accusateurs et des calomniateurs, contradiction flagrante de la preuve de laCouronne sur tous les points déja discutés contradiction entre Giroux et St. Pierre, Marie Mathieu et sa servante Délima Benoit, Thomas Hart et le Dr. Smith qui ne prouvent rien, contradiction dans le rapport de l'autopsie qui en fait connaître le prétendu auteur, la manière dont l'autopsie à été faite ; tout, messieurs, jusqu'au 22 Décembre, ne vous porte t-il pas à croire que le prisonnier à la Barre n'est pas coupable ?

Comment, Marie Plourde décrit si bien, le 22 Décembre, les symptômes de l'empoisonnement par la strychnine, et le Dr. Ladouceur, là présent sur les lieux, près du malade, lui administrant des remèdes ne peut pas même reconnaître la maladie dont Joutras est attaquée ! Ah ! que de témoins comme Marie Plourde apprennent après coup, ce qu'ils ne savaient pas d'abord! N'avez-vous pas pu, messieurs, découvrir dans ce témoignage ce que cachait le masque de l'hypocrisie ? Je ne vous en dirai pas plus long sur ce témoignage, convaincu moi même, comme vous devez l'être, que tous les incidents qu'il rapporte sont revêtus du manteau de la fourberie, du gain et d'autre chose que je vous laisse à apprécier.

Je vous parlerai maintenant, messieurs, de quatre ou cinq témoignages, qui, au premier abord, ont pu vous paraître inculper le prisonnier; ces témoignages sont ceux du curé L. Trahan, Jos. Joutras, M. Lemaire, Mathilde Joutras et Elize Joutras. Malgré la bonne volonté de ces témoins et l'entente que les Joutras ont mis dans leurs dépositions que vous avez entendues, il y a cependant entr'eux des contradictions suffisantes pour ne pas ajouter foi à ce qu'ils disent, surtout quand il est facile de s'apercevoir de leurs intérêts personnels. M. le Curé L. Trahan se contredit lui-même. C'est malheureux pour un homme de sa position; mais c'est cela. C'est le 24 Dédembre qu'il a vu Joutras. Il ne remarque rien d'extraordinaire; cependant il dit qu'il n'a jamais vu une maladie semblable. Il lui a administré les sacrements sans inconvénients; cependant dit-il, il frissonnait à chaque onction et quand les femmes lui lavaient les pieds, il remuait; et M. le Curé a vu cela pour la première fois et cependant il a administré plusieurs mille personnes. Sur la fin de sa première déclaration il dit qu'il n'a jamais vu d'autres personnes ayant les mêmes symptômes. Quels symptômes a-t-il donc remarqués chez Joutras ? vous l'avez entendu. Aucun. Joutras avait alors sa pleine connaissance, il parlait distinctement ; il lui dit qu'il avait une peine, probablement la peine commune, celle d'avoir péché, d'avoir offensé son Dieu, comme nous tous qui le faisons à chaque instant de notre vie.

M. le curé vous a dit, quand mon confrère M. Chapleau l'a transquestionné, que Joutras a frissonné quand il lui a touché les pieds, mais le reste du corps, rien. Dans tous les cas dit ce témoin je ne l'ai pas remarqué. Oh ! Messieurs, c'est que tel est le cas, car, si c'eût été autrement, M. le curé l'aurait remarqué. M. Trahan dans son examen en chef, vous a dit et vous l'avez entendu, que le défunt Joutras de la main droite lui *saisit* le poignet et qu'il

le lui a tenu tout le temps qu'il l'avait fait communier ; et six minutes plus tard, le même témoin vous à déclaré que Joutras ne tenait rien dans ses mains, et il ne se rappelle plus s'il remuait, oui ou non, en recevant l'Extrême-Onction. Comme la mémoire se perd d'un moment à l'autre ! Ce témoin, d'après ce que vous avez pu entendre, aurait désiré s'il eût été possible, décrire les symptômes de l'empoi-poisonnement par la strychnine. Malgré le ministère sacré que ce témoin remplit dans la société, vous devez MM. prendre son témoignage tel qu'il vous l'a donné, avec hésitation et contradiction.

Voyons le témoignage de Jos. Joutras. Quelle mauvaise foi quand il déclare : que le 31 décembre après que ce pauvre Joutras fut mort, enseveli, et que les personnes présentes eurent réveillonné, " Provencher est monté se coucher et Sophie Boisclair est montée ensuite et on ne les a pas vus du reste de la nuit." Ne veut-il pas vous donner à entendre qu'il y a eu du mal de fait entre le prisonnier et la prisonnière ? Ah ! messieurs, la manière dont ce témoin à donné sa déposition doit immédiatement vous donner des craintes sur sa véracité—cet homme a intérêt à faire condamner le prisonnier, il le déteste. Dans sa déposition devant le coroner, il ne dépose pas de la même manière. Vous avez entendu lire cette déposition. Et quand on lui demande pourquoi il ne se borne point à relater les mêmes faits, c'est que, dit-il, on ne m'a pas questionné dans ces termes-là. Ah ! MM. ce n'est pas la raison ; car la raison, le motif est celui-ci : qu'il s'est consulté, et il le dit lui-même, avec d'autres, avec les autres Joutras, avec Mathilde Joutras surtout, qui a été et est encore, depuis le départ des prisonniers, la gardienne, la conductrice et la prétendue protectrice des enfants de la prisonnière. Cette malheureuse vieille fille Joutras et le nommé Jos. Joutras, qui m'ont déclaré à moi-même, quand je me suis rendu sur les lieux, à la demande

de la prisonnière, qu'ils ne connaissaient rien dans cette affaire. Ou ils ont menti à leur conscience dans cette circonstance là, ou ils vous ont dit faux, en vous rapportant les faits qu'ils ont cherché à vous faire accroire. Mais quel intérêt me direz-vous, avaient tous les Joutras entendus comme témoins, de faire condamner l'accusé ? L'intérêt pécuniaire ; voilà la réponse. Jos. Joutras avait eu des chicanes avec l'accusé, ou plutôt, il a déclaré comme la défense vous le prouvera, que Provencher *partirait* de la paroisse. Il l'a sommé de sortir de la maison qu'il prétendait être à lui. Lui et ses cousins, frères du défunt, se sont consultés, ils ont, pour ainsi dire, référé la cause de la mort de Joutras à des arbitres, à M. le curé. Ils ont fait entendre, tous ensemble, à Elise Joutras qu'elle serait riche héritière, si elle témoignait fortement contre sa mère et le prisonnier, et à Mathilde Joutras, qui n'est pas d'une nature bien douce, comme vous avez dû vous en apercevoir, qu'elle aurait sa bonne part. Quand je suis allé à la maison de la prisonnière, il y a quelque temps, Elize Joutras fut tellement entourée des témoins Joutras, tellement pressée par eux, qu'elle n'a pas osé me dire un seul mot. Ces témoins ont même empêché cette jeune fille de venir voir sa mère. Et, Messieurs, je regrette de le dire, c'était à l'instigation de M. Trahan ; car, quand je lui demandai pourquoi elle ne venait pas voir sa mère, elle me répondit : M. le Curé me l'a défendu. Malheur à ces témoins, Messieurs. La justice des hommes ne peut pas les atteindre maintenant, mais la justice de Dieu les a vu agir, les a entendu parler, les a compris dans leurs desseins. Elle a vu leur trame ourdie avec toute l'ingratitude et avec toute la perfidie possibles ! à eux la responsabilité ! A moi la responsabilité si je ne fais pas mon devoir ; à vous, Messieurs, la responsabilité, si vous suivez ces méchantes inspirations, si vous croyez, si vous ajoutez foi aux fausses incul-

pations de ces témoins qui se contredisent entr'eux malgré leur commune entente !

Le public et vous-même, peut-être, Messieurs, avez été sous l'impression que c'était la prisonnière qui, le 31 Décembre au soir, avait donné de la soupe au défunt Joutras et que cette soupe était empoisonnée, et que Joutras était mort immédiatement après l'avoir prise ; c'est là l'histoire populaire. Cette histoire a tellement frappé les esprits, que le témoin Michel Lemaire l'a crue ; ce témoin qui ne connaissait rien des symptômes, qui ne comprend même pas ce mot, n'a rien voulu dire devant le Coroner, car alors il y allait de bonne foi et n'avait reçu aucune instruction, aujourd'hui il se trouve tout à coup illuminé, connait toutes ces choses, parle en savant et décrit les symptômes que donne l'empoisonnement par la strychnine, aussi bien que le font les médecins. Quelques personnes ont semblé donner un grand poids à ce témoignage, surtout au mot *cahoter*, si elles comprenaient que ce témoin n'a jamais dit ce mot ; mais qu'il a dit *cajoter*, mot qui n'est d'aucune langue et qui prouve qu'il ne savait pas ce qu'il disait en le disant. Cet homme, comme généralement ceux de sa paroisse, disent toujours *manher* au lieu de manger, *hardin* au lieu de jardin et ainsi de suite. Si ceux qui ont semblé et semblent être admirateurs de cette expression, *cahoter*, savaient que le témoin disait *cajoter*, peut-être la trouveraient-ils plutôt ridicule que savante. Laissons, Messieurs, le ridicule de cette déposition à qui il appartient, et voyons les contradictions. Lemaire jure positivement que c'est la prisonnière qui a donné la soupe, le 31 Décembre, et c'était devant moi, dit-il. Malgré que ce témoin ait beaucoup appris depuis l'enquête du Coroner, il n'a pas encore reçu assez de leçons pour savoir ce qu'il aurait dû dire : que c'était Elize Joutras, fille de la prisonnière qui a donné cette soupe à son père, par deux fois, et qu'à chaque fois, son père, le défunt, l'a trouvée

bonne. Et Lemaire était là ! Ah ! il croyait, le malheureux, d'inculper par là la prisonnière ; il s'est trompé ! Elize Joutras jure que c'est elle qui a donné cette soupe sur laquelle on a raconté tant de fausses histoires, dans le but exprès de préjuger le public et vous-mêmes, Messieurs, contre les prisonniers. Pouvez-vous croire maintenant au témoignage de ce Lemaire ? Il a juré faux, ou Elize Joutras a juré faux : Choisissez.

Puis l'orateur résume en quelques mots la preuve de circonstance de la couronne, et termine en rappelant aux jurés leur devoir de ne condamner le prisonnier que s'ils sont convaincus fermement et certainement de sa culpabilité ; que s'il y a doute chez eux, le bénéfice de ce doute appartient à l'accusé ; que vu les contradictions dans la preuve de circonstances ils ne peuvent être fermement convaincus que le prisonnier à la barre est coupable du meurtre dont il est accusé ; même ils ne peuvent pas supposer qu'il est coupable.

Il laisse à son confrère M. Chapleau, la discussion de la preuve médicale.

HUITIEME JOUR.

LUNDI, 1er Avril.

PREUVE DE LA DÉFENSE.

DR. JOSEPH ÉMERY CODERRE—Médecin Chirurgien, de Montréal, âgé de 53 ans.

Je suis médecin pratiquant depuis 1844. Je suis professeur à l'école de médecine et de chirurgie de Montréal. Pendant mon enseignement, j'ai été professeur de matière médicale et thérapeutique. Je suis médecin de l'Hôtel-Dieu depuis 1850, et j'exerce ma profession comme médecin pour le public.

J'ai été médecin expert dans un cas d'empoisonnement supposé, dans l'affaire Lussier, de St. Hyacinthe. Mon rapport dans cette affaire a été publié. J'ai livré à la publicité mes études et mes appréciations sur plusieurs cas d'empoisonnement. Il est possible de trouver de la matière vénéneuse dans certains cas, dans les matières dont on se sert pour faire des analyses chimiques. J'ai trouvé moi-même de l'arsenic dans un morceau de cuivre qui devait nous servir et qui nous servait dans notre analyse ; c'est dans le cas de Lussier.

Je ne crois pas que l'on puisse rencontrer de la strychnine dans les matières dont on se sert comme réactifs ; elle pourrait cependant s'y rencontrer accidentellement.

J'ai entendu les témoignages qui ont été rapportés sur les symptômes qui ont précédé la mort du défunt et aussi lu le rapport de l'autopsie faite de son cadavre. J'ai également entendu et lu le rapport de l'analyse faite par les Drs. Provost, Bruneau, Migneault et Girdwood. Mon opinion, d'après ces symptômes, tels que rapportés, d'après l'autopsie et les analyses, est qu'il est impossible de se prononcer définitivement sur les causes de la mort.

Ma propre conclusion est que celle à laquelle en sont arrivés les médecins entendus de la part de la Couronne, est une conclusion très incertaine.

L'expert médico-légal doit d'abord avoir, par devers lui, le rapport de l'autopsie, pour arriver à une conclusion.

Avant de me prononcer sur les symptômes, je passerai d'abord en revue quelques uns des témoignages des personnes présentes à la dernière maladie. Je dois dire que les symptômes décrits par les témoins, s'ils ne sont pas médecins, n'ont aucune importance quelconque comme moyens d'arriver à une conclusion. Il n'y a qu'au cas où les symptômes ont été observés par des médecins, que les témoins médicaux peuvent arriver à une conclusion

plus satisfaisante, mais qui ne serait pourtant pas vraie dans bien des cas.

Je prendrai d'abord pour étayer ma proposition, le témoignage rendu par Michel Lemaire, lorsqu'il dit que le défunt a conservé sa pleine connaissance jusqu'au dernier instant, et que, jusqu'au dernier instant sa respiration était libre ; que ses yeux étaient creux dans les orbites. D'après ces symptômes, nous ne pouvons pas dire que ce sont ceux qui se rencontrent dans l'empoisonnement par la strychnine, parceque dans l'empoisonnement par la strychnine, la respiration, lorsque viennent les derniers moments, est très gênée, et même suspendue. Les yeux sont saillants, proéminents, ce qui a fait dire à quelques médecins, qu'ils avaient l'air sortis de l'orbite, et la pupille beaucoup dilatée. J'ai eu occasion de faire, il y a quelques jours et depuis le commencement du procès, l'expérience sur des animaux et j'ai constaté l'œil saillant et la pupille dilatée.

Je prends ensuite le rapport du Dr. Ladouceur, quand il nous dit qu'en ouvrant la poitrine, il a trouvé une infiltration de sang dans la péricarde, et un épanchement de plus d'une chopine de sang dans la plèvre droite et un peu plus dans la plèvre gauche ; et qu'il est sorti du sérum du tissu cellulaire du sternum, en y faisant des incisions ; que le cœur était d'un rouge foncé ; que cet organe était de grosseur naturelle, complètement dilaté dans ses aureillettes et ses ventricules ; que ces cavités étaient vides et présentaient le même aspect que l'extérieur.

La dilatation des aureillettes et des ventricules du cœur établit la dilatation du cœur, et qu'il n'était pas dans son état naturel. La couleur foncée de cet organe, à l'extérieur et à l'intérieur, dénote l'existence d'une inflammation préalable à la mort. Cette inflammation de la membrane interne, accompagne le rhumatisme inflammatoire et chronique.

Le rhumatisme peut exister sans cela, mais quand il est à l'état aigu, et qu'il affecte les articulations, on retrouve généralement la membrane du cœur très enflammée, et quelquefois épaissie.

Par le même rapport, l'on voit que les poumons étaient très congestionnés et présentaient un aspect noirâtre, surtout à la partie postérieure ; qu'ils étaient très friables, et qu'il en sortait par la pression, une écume d'un brun foncé.

Cet état très congestionné des poumons, peut résulter de la gêne dans la respiration, surtout aux derniers moments, et l'état noirâtre de la partie postérieure se produit après la mort, et résulte de la partie horizontale du cadavre.

Dans le rapport, il est dit qu'il y avait plus d'une chopine de sang noir dans la plèvre droite, et la gauche en contenait un peu plus. La présence de ce liquide, à moins de causes traumatiques, ou plaies des plèvres, n'est pour moi qu'une quantité de sérum coloré, qui s'y était amassé graduellement et qui constituait ce que l'on appelle hydrothorax. Cet épanchement, ne s'étant fait que graduellement m'explique l'état de gêne qui y existait. On voyait dit le rapport, sur la partie postérieure des deux poumons, de petites élévations blanchâtres, qui, étant incisées, donnaient une écume de même couleur. Cet état devait être dû à la présence de tubercules passés à l'état de ramolissement, indice que les poumons étaient malades depuis longtemps.

Dans une autre partie du rapport du Dr. Ladouceur, je vois, qu'en parlant du cerveau, il dit : "le cerveau présentait une apparence naturelle dans toutes ses parties ; la dure-mère était médiocrement congestionnée, vers le milieu de l'os frontal ; entre cet os et la dure-mère, l'on trouvait des substances de couleur blanchâtre très friables, et de l'épaisseur d'une ligne."

Cet état de la dure-mère annonce que la présence d'une substance étrangère, d'une ligne d'épaisseur,

ne peut être que le résultat d'une maladie inflammatoire, et cette inflammation pouvait dater de quelque temps, vu la présence de cette substance. Cet état a dû nécessairement occasionner des désordres dans les fonctions du système nerveux ; et même la présence d'un corps étranger, peut déterminer des convulsions et ébranler sensiblement l'intelligence. L'arachnoïde était fortement congestionnée, ce qui confirme mon opinion, relativement à la maladie du cerveau.

Je passe à une autre partie du rapport, concernant l'ouverture de l'abdomen.

Parlant du foie, il dit : "qu'il était d'un volume ordinaire fortement congestionné d'un sang noir ; le lobe droit était ramolli, friable, surtout à la partie postérieure."

Cet état pathologique du foie, ne peut résulter que d'une inflammation qui pré-existait à la mort.

Parlant du rein, dans une autre partie de son rapport, il dit : " le rein était légèrement augmenté de volume, sa substance était très injectée d'un sang noir."

Cet état est l'indice d'une maladie inflammatoire du rein, pré-existant à la mort.

La rate était, dit-il, " d'un volume considérable contenant, comme les autres organes, un sang noir ; la putréfaction était très avancée." Cet état est aussi l'indice d'inflammation à la rate.

Dans une autre partie du rapport en parlant de l'estomac, il dit : La surface interne était couverte d'un enduit noirâtre, épais. Cet enduit noirâtre ne pouvait être que l'effet de l'inflammation de la membrane interne de cet organe. Cette opinion est corroborée par le Dr. Provost et Bruneau qui, dans leur procès verbal de l'analyse disent que la membrane interne de l'estomac était très injectée, surtout vers la grande courbure où la membrane muqueuse etait rouge foncée et présentait aussi de larges plaques noirâtres.

Je passe aux intestins. Le Dr. Ladouceur dit : que le duodenum était de couleur rougeâtre et congestionné, la surface interne était également congestionnée. En grattant cette surface avec le scalpel, j'ai détaché une couche de mucus d'un rouge brun ; cet état est aussi l'indice d'une inflammation du duodénum pré-existant à la mort.

Le Dr. Ladouceur dit que la portion ascendante et descendante du colon paraissait légèrement enflammée ; le reste du canal intestinal était dans un état de putréfaction extraordinaire. Cet état était un indice d'une forte inflammation des intestins qui pré-existait à la mort.

L'état du canal intestinal décrit par le Dr. Ladouceur pourrait indiquer une maladie propre à causer la mort, avec les symptômes décrits par les témoins comme étant ceux du défunt sans être l'empoisonnement par la strychnine.

Les analyses chimiques telles que décrites et qui ont été faites par les Drs. Provost, Bruneau et Girdwood d'une partie du mucus détaché de la membrane interne de l'estomac, du duodenum, de la vésicule biliaire, suivant moi, ne peuvent pas asseoir des conclusions certaines.

Pour conclure à un empoisonnement quelconque, il ne suffit pas de dire que l'on a trouvé du poison ; mais il faut le démontrer avec tous ses caractères. Dans le cas présent le poison n'est pas démontré en nature, avec les caractères qui lui sont propres.

Pour conclure l'empoisonnement, même en supposant que l'on aurait trouvé du poison, si le poison trouvé n'est pas en quantité suffisante pour causer la mort, il est indispensable de démontrer les effets du poison au moyen d'essais physiologiques ; et ces essais consistent dans la démonstration du produit ou d'une partie du produit des substances qui sont censées avoir causé l'empoisonnement, à des animaux vivants.

Pour en venir à une conclusion certaine il faut

que la pureté des réactifs et des instruments employés soit prouvée par l'analyse.

Je ne considère pas comme infaillible, l'épreuve des couleurs (color test) décrit par les témoins médico-légaux de la couronne.

Je considère que la putréfaction peut produire une substance, qui rendrait illusoire l'épreuve ces couleurs. C'est là l'opinion des auteurs, faisant autorité en toxicologie. Orphila est encore le meilleur auteur en cette matière. Le Dr. Taylor est une des plus grandes autorités que l'Angleterre ait produite dans ces questions, et je crois quand il a donné la réponse, que les colorations pourraient se produire par d'autres substances, il avait raison ; car il avait avec lui les hommes les plus haut placés dans la science, parmi lesquels était Christison, Orphila, Casher et Bloomhart.

Presque toutes les matières organiques contiennent les éléments de la strychnine dans des proportions différentes. Il y a plusieurs substances, composées exclusivement d'hydrogène, d'oxigène de carbone et d'azote, comme l'est la strychnine, la protéide, la brucine et la morphine.

La fibrine du sang est composée des mêmes éléments avec des équivalents différents. Ces mêmes alcaloïdes forment les bâses qui s'unissent aux acides, pour composer les sels avec des équivalents différents. Cette différence dans les équivalents et dans les proportions, est insuffisante pour en faire des substances tout à fait différentes ; tous les auteurs ne donnent pas les mêmes équivalents.

La rigidité du corps peut survenir immédiatement après la mort ; mais ce n'est pas une condition essentielle de l'empoisonnement par la strychnine, qu'elle se manifeste immédiatement.

La strychnine donnée dans un liquide et dissoute en quantité suffisante pour causer la mort, manifeste ses effets presqu'instantanément, surtout si l'estomac est vide.

Durant les premiers accès d'un mourant par la strychnine, il peut parler et respirer ; mais à mesuque ces accès augmentent, la difficulté de la parole et la gêne de la respiration augmentent avec eux tellement que les derniers il ne peut ni respirer, ni parler.

Du moment que la crise commence, la respiration devient gênée et saccadée. J'ai assisté à la mort d'un certain nombre de personnes. J'en ai vu mourir quelques unes qui conservaient leur connaissance jusqu'au dernier mo ment ; au moment où la vie s'éteignait, il survenait des convulsions avec rigidité des membres, renversement de la tête en arrière et serrement de la mâchoire. Ce sont des symptômes qui se manifestent dans un bien grand nombre de maladies et d'inflammations, dans quelquescas de pthisie et surtout dans certains cas d'épanchement dans le thorax. On remarque cela encore, chez ceux qui meurent d'inflammation d'intestins et d'inflammation cérébrale.

Dans l'empoisonnement par la strychnine, l'on remarque que l'état du visage est un état bleuâtre, que l'œil est proéminent et qu'il reste dans cet état. Je ne considérerais pas le calme de la figure, à l'époque de la mort comme contraire à l'empoisonnement par la strychnine.

Je considère que les symptômes décrits par les témoins, ne sont pas des symptômes nécessaires et caractèristiques de l'empoisonnement par la strychnine ; mais ils peuvent être les symptômes d'autres maladies dont l'examen post mortem a pu constater l'existence.

Je répète la conclusion que j'ai déjà donnée, que d'après les symptômes, l'autopsie et les analyses, il est impossible de conclure sûrement à l'empoisonnement par la strychnine.

Transquestionné.—La seule expérience que j'ai faite des effets de la strychnine, j'ai empoisonné un chien qui est mort dans deux heures ; les effets

se sont manifestés en deux minutes. Je ne puis dire s'il était à jeun ou non. Je l'ai empoisonné le soir.

Par son système nerveux, le chien se rapproche beaucoup du système nerveux de l'homme. On se sert plutôt du cerveau du mouton que de celui du chien dans les salles de dissection, parce qu'il est plus facile de se procurer une tête de mouton qu'une tête de chien.

Dans la cause de Lussier, je n'ai pas conclu à l'arsenic, parce qu'il n'y en avait pas. Je n'ai jamais fait d'expérience pour trouver de la strychnine. Je n'ai jamais traité par analyse chimique, de matière pour la strychnine. Je ne concluerais à la présence de la strychnine que si je l'avais trouvée en cristaux, du corps dans lequel je l'aurais cherchée et que si, l'ayant obtenue, j'en apprécierais la manifestations par l'épreuve, avec succès de la série des couleurs qui lui sont propres et par des essais physiologiques, qui produiraient les résultats affirmatifs de sa présence : car l'épreuve des couleurs seule n'est pas suffisante. Si la quantité trouvée était insuffisante pour tuer un animal, je ne concluerais pas à l'empoisonnement.

Les effets de la strychnine se manifestent ordinairement avec malaise dans presque tout l'organisme, et surtout dans la région de la poitrine. La respiration devient succadée, très génée et ensuite la rigidité des mâchoires, et souvent un renversement du tronc en arrière et des secousses convulsives, imprimées aux membres, tuméfaction du visage, proéminence des yeux, dilatation de la pupille et suspension de la respiration, et le plus souvent au troisième ou quatrième accès, la mort arrive dans vingt ou trente minutes, et quelquefois dans une heure ou une heure et demie.

Lors des derniers accès, généralement les symptômes redoublent d'intensité et il y a perte de connaissance. La perte de connaissance n'est pas un

état constant ; il y a des cas où la connaissance reste jusqu'au dernier moment ; mais la proéminence des yeux et la dilatation de la pupille, sont des effets constants et se manifestent toujours. Tous les auteurs s'accordent à donner ces symptômes comme invariables. Le pressentiment de la mort n'est pas un des signes caractéristiques de l'empoisonnement par la strychnine. Un des signes, est la connaissance qui existe chez le malade d'une approche du renouvellement de la crise.

Cette connaissance n'est pas particulière à l'empoisonnement par la strychnine seul.

J'approuve la remarque suivante faite par Orphila ; vol. 3, page 784. " Une chose digne de remarque, et que l'on observe que dans l'empoisonnement qui m'occupe (c.-à.-d. par la strychnine) et dans celui que produit la fausse angusture et la brucine, c'est que le contact d'une partie du corps, la menace ou le bruit détermine facilement cette douleur tétanique générale."

Je n'ai connaissance personnelle d'aucun cas d'empoisonnement par la strychnine. Je n'ai jamais entendu parler d'empoisonnement par la strychnine, en Canada, ou même en Amérique.

Dans le cas de rhumatisme aigu, l'on trouve le cœur dans un état d'inflammation, surtout la membrane interne. J'ai ouvert dernièrement le cadavre d'un homme, mort de rhumatisme inflammatoire, j'ai trouvé le cœur considérablement dilaté, les cavités du côté gauche vides, et celles du côté droit remplies d'un sang noir. Je n'ai jamais vu un cas de rhumatisme inflammatoire où le patient soit mort subitement.

Le matin, ce patient était mieux ; dans le courant de la journée, il a quitté son lit, le soir à six heures il a été administré et il est mort dans la nuit. J'ai aussi dans ce cas là, trouvé un épanchement de sérum dans la péricarde. Nous avons trouvé, dans l'estomac l'indice d'une inflammation

ancienne ; les reins était dans un état de congestion. Tout l'intérieur se trouvait à peu près dans l'état décrit dans le procès-verbal de l'autopsie du Dr. Ladouceur. Cet homme était mort du rhumatisme inflammatoire, que je considère comme un symptôme de l'inflammation du cœur.

Les auteurs ne s'accordent pas sur ce point.

Cette homme n'est mort ni de l'angine de poitrine, ni de l'hydrothorax, ni de la trichine, ni de l'empoisonnement par les champignons, ni par la strychnine. Un homme atteint du rhumatisme inflammatoire, souffre toujours, dans quelqu'articulation,soit dans les bras,soit dans les jambes ; il est quelquefois gonflé dans tout le corps, et quelquefois aussi on ne peut le toucher sans l'entendre crier ; c'est une maladie des plus douloureuses ; le moindre mouvement dans l'appartement, détermine des douleurs. Ces douleurs sont généralement dans les articulations, quelquefois dans la poitrine, et quelquefois dans l'estomac.

J'ai vu le patient vers 1 une heure et il est mort vers minuit. Il avait pris quelque chose. Je lui avais ordonné du bouillon ou une soupe légère. Il avait le délire, mais pas de frisson.

Le témoignage de Marie Plourde m'a paru si étrange, que je ne crois pas qu'un homme raisonnable puisse lui attacher d'importance, parce qu'il n'est pas probable qu'un homme se fasse traîner une distance quelconque, par la queue et la patte de son cheval. Admettant comme vrai le témoignage de Marie Plourde, je ne pourrais en tirer aucune conclusion, sur la maladie du défunt, le 22 Décembre, parcequ'un homme en convulsion ne pourrait pas se tenir à cheval.

Je ne me rappelle pas les symptômes décrits par le Dr. Ladouceur, le 22 Décembre dernier.

J'ai lu les symptômes décrits dans le procès de Palmer, accusé du meurtre de Cook, et jugé à Londres en 1856, sous la présidence de Lord Chief Jus-

tice Campbell. Je connais le témoignage médical donné par les témoins à la poursuite de la couronne. Je ne pourrais adopter les conclusions auxquelles en sont venus les témoins médicaux, dans l'affaire de Palmer, parce que suivant moi on ne peut conclure médicalement à l'empoisonnement par la strychnine, si le poison n'est pas trouvé en nature et prouvé comme je l'ai dit plus haut.

Je ne puis attribuer le mal du défunt à aucune maladie particulière ; il est mort d'une inflammation chronique de l'estomac et du foie, qui ont amené les désordres remarqués dans l'organisation.

L'hydrothorax qui est survenu comme symptôme de l'inflammation, pouvait amener la mort d'une manière soudaine.

L'etat des organes, tel que décrit par le Dr. Ladouceur, dans son procès-verbal d'autopsie, a les indices d'une inflammation de cerveau avec inflammation de poumons, de foie, des reins, de la rate, du duodenum et du reste des intestins, et aussi du reste du cœur. Après un empoisonnement par la strychnine, en règle générale, l'on ne trouve pas de traces d'inflammation.

La mort par asphixie peut amener une congestion de poumons ; je ne crois pas que dans les cas d'asphyxie l'on trouve des épanchements dans les plèvres, surtout de sérum. Dans l'inflammation de poumons, au premier dégré, il y a engorgement, et si la maladie continue, il y a épanchement. La putréfaction ne peut pas s'établir dans vingt quatre heures, et dans ce temps un épanchement de sérum dans le thorax, ne peut être dû à cette cause.

En cas de décomposition je ne serais pas surpris de trouver du sérum dans le thorax : car les tissus étant rompus, les liquides doivent se placer quelque part. La mort par asphyxie peut arriver par coma, par asphyxie et par syncope.

La conséquence de la strychnine sur l'organisme est qu'il y a congestion de tous les organes.

Le mal ne peut pas causer la mort par asphixie.

L'effet de la strychnine s'exerce sur la moëlle épinière et comprime les voies respiratoires, ce qui détermine l'asphixie, dont l'effet est de détruire le fonctionnement des autres organes. Il y a alors congestion ou épanchement au cerveau.

Dans les cas d'empoisonnement par la strychnine, on a trouvé des cas où les deux ventricules du cœur étaient vides, d'autres où l'on n'en a trouvé qu'une.

Dans le cas de rhumatisme inflammatoire, un homme peut marcher une heure avant sa mort, surtout si ce rhumatisme est chronique. J'ai assisté à un grand nombre d'examens *post mortem*. Je ne me rappelle pas avoir trouvé de matière blanche entre l'os du cerveau et la dure-mère. Il y a là quelquefois de petits corps à cet endroit qui peuvent exister par groupes. L'estomac n'est pas congestionné dans l'empoisonnement par la strychnine ; mais il peut l'être dans quelques cas.

Toutes les maladies que j'ai mentionnées ne peuvent pas exister ensemble.

Dans 24 ou 25 heures il peut y avoir un commencement de putréfaction.

Le premier procédé de l'analyse, consiste à séparer le poison des matières animales qui le contiennent. Ceci demande des procédés différents par macération dans l'alcool ou dans les acides pour détruire les chairs ; on filtre ensuite ce résidu ; après avoir filtré le produit de la décomposition, on ajoute quelquefois de l'ammoniac et quelquefois du carbonate de potasse. Le but de l'addition est de précipiter l'alcaloïde de ces dissolutions, et, l'alcaloïde étant précipité de la dissolution, il se trouve dans le dépôt, et l'on reprend de nouveau ce dépôt pour être soumis aux réactifs propres à découvrir chacun des alcaloïdes. Le but de l'un ou de l'autre procédé, est d'obtenir de l'alcaloïde en dissolution,

et d'enlever les matières animales ; le procédé par les macérations, au moyen de l'alcool, est désigné sous le nom de Stass ; dans le procédé de Stass, l'on ajoute aujourd'hui du chloroforme que l'on a substitué à l'éther ; une fois que l'on a séparé le chlroroforme du liquide, on le soutire au moyen d'un cyphon ; après la pleine et entière dissolution du résidu s'il reste coloré, on le soumet à la calcination au moyen d'une légère quantité d'acide sulphurique. On ajoute encore de l'ammoniac pour précipiter l'alcaloïde, et le chloroforme pour dissoudre l'alcaloïde. La solution chloroformique est soumise à l'évaporation et s'il est incolore l'on prend une ou deux gouttes, que l'on dissout au moyen de l'acide sulphurique avec l'addition du bichromate de potasse, et l'on obtient les différentes couleurs déjà mentionnées.

Dans le cas où le résidu reste coloré, l'on ne doit jamais agir sur lui en cet état, avant de le soumettre aux réactifs ; il faut le soumettre à une nouvelle dessiccation, et cela aussi souvent qu'il est nécessaire pour enlever les matières colorantes.

Le procédé de Stass diffère de celui que je viens de décrire, parcequ'on emploie de l'alcool pour séparer le poison des matières animales, auquel on ajoute de l'acide tartarique de préférence.

La première méthode est celle d'Angers et Flandin et la seconde est celle de Stass. On ne donne jamais la préférence à celle de Stass comme étant plus efficace pour décolorer la matière colorante ; mais ce procédé est d'exécution difficile et même presqu'impossible, pour ceux qui n'ont pas l'habitude des manipulations chimiques.

La méthode de Rogers et Girdwood, mentionnée par le Dr. Girdwood, est celle d'Angers et Flandin, à laquelle on a ajouté du sulphate de magnésie et du chloroforme.

À la méthode de Stass, on a aussi ajouté du chlorme : dans le procédé de Stass on ne sert pas

d'acide hydrochlorique. Ce procédé nouveau est celui d'Angers et Flandin, auquel l'on a ajouté du sulphate de magnésie.

Le procédé adopté par le Dr. Taylor, dans le procès de Palmer, est celui de Rogers et Girdwood, avec cette différence que dans ce dernier procédé, l'on ajoute du chloroforme et du sulphate de magnésie.

Dans le procédé de Stass, l'on se sert d'acide sulphurique.

L'acide sulphurique détruit les matières organiques et précipite les alcaloïdes. Je ne puis dire qui, le premier a recommandé l'acide sulphurique pour détruire les matières organiques ; mais cela se trouve dans le procédé. Je crois que l'acide sulphurique détruit toute matière organique.

Quand il n'y a plus de matière organique, le résidu devient incolore, et c'est alors que l'on emploie les réactifs.

Quand la matière organique est entièrement enlevée, que le résidu est incolore, si l'application des réactifs produit la série de couleurs, propres à la strychnine, je concluerais qu'il y a de la strychnine. La série de couleurs propre à la strychnine est celle qui a été rapportée par les témoins de la couronne : bleu, violet, pourpre et rouge. Je ne connais pas de substance à part la strychnine, qui, dégagée de la substance organique, produirait cette série de couleurs : bleu, violet, pourpre et rouge.

Si j'étais appelé comme expert Juriste, et que l'analyse chimique révélerait de la strychnine et que les symptômes remarqués à la mort, fussent tous ceux de l'empoisonnement par la strychnine, je concluerais à l'empoisonnement par ce poison.

Les symptômes qui ont été décrits par les temoins sont incompatibles avec ceux de l'empoisonnement par la strychnine comme caractéristiques, parceque chacun d'eux repousse l'idée de l'empoisonnement.

Je jure que cette homme n'est pas mort par la

strychnine, parceque chacun de ces symptômes, repousse l'idée de l'empoisonnement par la strychnine.

Je vous ai dit que d'après l'autopsie, d'après l'état du cœur, il avait des maladies plus que suffisantes pour le faire mourir. Il y avait un état de souffrance générale.

Je suis encore de la même opinion, que l'état de souffrance générale où il était, pouvait produire ces maladies.

Quant la strychnine est administrée avec l'alcool, elle peut produire une altération sur l'estomac.

Si j'avais examiné 200 corps, et que je ne l'aurais pas trouvée, je ne concluerais pas encore à l'empoisonnement. Si cet homme avait eu tous les inflammations que l'on a remarquées, et qu'on lui eut administré de la strychnine, il serait mort par la strychnine; mais cet homme n'est pas mort par la strychnine, parce que le désordre dans les organes n'indique pas la strychnine.

L'inflammation du foie pouvait causer la maladie du 22 Décembre. Les symptômes donnés par Madame Cajolette, sont des symptômes qui pourraient se trouver dans les maladies du foie. L'ensemble des symptômes ne sont pas ceux de l'empoisonnement par la strychnine, et il y en a que l'on remarque dans la strychnine. Mais on ne peut bâser son diagnostic, que d'après l'ensemble des symptômes qui nous fait voir que tel organe est malade plutôt qu'un autre.

Le symptôme du renversement en arrière se rencontre dans les cas d'empoisonnement par la strychnine ; mais, pour bâser un diagnostic, il faut qu'il soit accompagné des autres qui indiquent la strychnine ; mais ce symptôme se rencontre dans les madies de foie, dans l'épilepsie, et dans l'hystérie.

J'ai rencontré moi-même des cas d'hysterie et d'épilepsie, où il y avait cette courbure du corps, et ceci peut se produire dans l'angine de poitrine.

Le cas d'hystérie n'est pas commun chez les hommes, dit Taylor.

Les symptômes donnés par Taylor de l'empoisonnement par la strychnine, se trouvent presque tous dans le tétanos idiopathique et traumatique, mais j'approuve l'article de Taylor tel qu'il est là.

Au nombre des symptômes donnés, je trouve cette courbure et cette sensibilité.

J'appelerais convulsions tétaniques, cette courbure et cette sensibilité.

J'appelerais convulsions tétaniques, cette courbure dont a parlé Madame Cajolette, l'état de sensibilité générale, qui le rendait sensible à tout, au toucher, etc.

Le défunt disait aussi : je vais mourir, comme le déclare Taylor. J'ai aussi remarqué qu'il avait la mâchoire serrée, comme dit Taylor.

J'ai remarqué qu'aussitôt que le Dr. lui eut donné des remèdes, il s'est trouvé bien mieux. Dans le cas d'épilepsie il perd sa connaissance dans les attaques, même dans le cas où le malade serait dans l'épuisement. Du moment qu'il y avait épanchement, cela pouvait causer des convulsions.

Le poison absorbé (je parle de la strychnine) ne peut-être trouvé dans le sang, ni dans l'urine, ni dans aucune secrétion.

Je ne crois pas à des expériences par des personnes qui ne sont pas reconnues par la science.

Quand une expérience est d'abord faite, on a coutume de soumettre ses opérations à des académiciens qui les approuvent, et dans ce cas je crois à leur autorité.

Je ne crois pas que le poison se forme dans le corps, et j'ajoute qu'il doit en être encore de même quand la putréfaction ne s'en est pas encore emparée.

Je n'ai pas vu de cas d'empoisonnement par la strychnine et je n'ai pas fait d'autopsie dans ces

cas. Tout ce que j'en conclus je l'ai appris par l'étude dans les livres.

Pour obtenir un résultat correct, il faut analyser les réactifs, mais les verres ne peuvent être analysés.

Si j'ai dit ce matin que les ustensiles doivent être analysés, c'est une erreur ; mais on doit être certain qu'ils ne contiennent pas de poison et qu'ils sont purs.

J'ai dit que la strychnine ne peut être certainement trouvée par la série de couleurs, mais qu'il fallait qu'elle fût en cristaux. Cependant si, étant dégagée de toute matière organique, elle produisait la série de couleurs et par les effets physiologiques, je conclurais qu'elle a été trouvée. S'il y a assez de strychnine pour produire la série de couleurs, il y en a assez pour produire la cristallisation, de sorte que dissoute et complètement dissoute, la strychnine peut-être ramenée à son état primitif.

La science médicale est en grande partie fondée sur l'expérience. Je ne connais pas de substance autre que la strychnine qui produise cette série de couleurs. La série de couleurs n'est propre qu'à individualiser ; je n'admets point qu'il n'y ait qu'une seule substance qui produise cette série de couleurs. J'admettrai dans ce cas ici que la substance cristallisée et qui produirait cette série de couleurs serait de la strychnine. La poudre que l'on aurait pu jeter sur l'estomac durant l'autopsie aurait pu se localiser et elle n'aurait pu se digérer ; mais je ferai remarquer ceci, que la bile contient des matières qui auraient pu faire décomposer la strychnine. Je ne crois pas qu'en jetant une poudre sur l'estomac, la strychnine aurait pu se communiquer aux autres parties.

Un homme qui aurait eu tous les symptômes remarqués et qui serait mort le 31, du rhumatisme inflammatoire, aurait pu battre au moulin et tout faire cela. Le rhumatisme inflammatoire peut se

localiser et déterminer la mort soudaine.

Les symptômes d'une maladie quelconque varient à l'infini en nombre. Il n'y a pas deux choses semblables dans la nature et la constitution des hommes varie de même. On peut bien trouver la même maladie chez deux hommes, mais avec des caractères différents.

Une poudre jetée sur l'estomac, le duodenum, etc., ne peut pas s'étendre à toutes les parties et ne peut pas être trouvée si elle n'est étendue. Je n'ai pas rencontré dans les symptômes donnés, ceux-ci : soif ardente, œil proëminent, figure livide ou congestionnée, le désir d'être tourné et retourné, qu'il y avait perte de connaissance.

Lorsque la série des couleurs se trouve, pour avoir la certitude il faut avoir l'effet physiologique.

Je ne crois pas que cette poudre aurait pu être trouvée comme elle l'a été, dans le cas où elle aurait été jetée comme on l'a insinué.

NEUVIEME JOUR.

MARDI, 2 Avril 1867.

LOUIS JOSEPH MOLL Ecuier, médecin de la ville de Berthier, 49 ans.—Je pratique depuis à peu près 27 ans. J'ai entendu la description des symptômes donnés par les témoins qui ont assisté à la maladie de Frs. Xavier Joutras. J'ai lu le rapport de l'autopsie et les rapports d'analyse dans cette même cause. D'après ce que j'ai entendu et lu je crois que les symptômes donnés par les témoins sont bien douteux et bien trompeurs comme indices d'empoisonnements par la strychnine.

Par le rapport du Dr. Ladouceur, en commençant par le cerveau, il décrit une forte congestion dans les membrane du cerveau tant dans la dure-mère que dans la pie mère ; il décrit un peu de sérosité dans ses ventricules et l'existence d'une matière

blanchâtre friable, d'épaisseur de plus d'une ligne exerçant une pression sur le cerveau. Passant à la cavité thaurachique, je prends d'abord le cœur dont la membrane interne est de couleur plus foncée que la couleur naturelle et l'apparence extérieure de cet organe, du parenchine du cœur, porte une couleur encore plus prononcée que dans l'état normal ; la forte dilatation des aureillettes et des ventricules du cœur, dénote une force imprimée par le sang qui aurait tendu à donner plus de dimension à cet organe. De cet état de pathologie morbide du cœur, je conclus que cet organe a dû souffrir de maladie inflammatoire soit aigue, soit chronique, préalable et antérieure, en m'appuyant sur cet épanchement d'une matière sero-sanguinolente, d'une couleur très prononcée, de la quantité d'a-peu près 2 onces, renfermée dans la péricarde du cœur.

Je passe aux poumons, et le rapport du Dr. Ladouceur nous y fait voir les 2 poumons, c'est-à-dire partie droite et partie gauche, dans ses différents lobes, remplis d'un sang très noir, avec à sa partie postérieure et inférieure, des taches cependant d'une couleur encore un peu plus foncée, représentant à ces places des points blanchâtres qui par la pression laissaient exhiber une matière blanche et dans les sacs de la plèvre, c'est-à-dire dans cette partie de la membrane séreuse qui recouvre les poumons d'un côté et de l'autre, qui recouvre la partie intérieure des côtes formant un petit cercle.

L'autopsie du Dr. Ladouceur nous fait voir une accumulation dans le lobe droit du poumon, un liquide sero-sanguinolent d'une couleur très prononcée, de la quantité d'un peu plus d'une chopine ; dans le sac gauche de la plèvre un épanchement de même liquide avec la même couleur d'une quantité un peu plus grande sans précision de la quantité.

J'abandonne la cavité thaurachique et passe à la cavité abdominale, je prends l'estomac qui d'après

le rapport du Dr. Ladouceur contient un enduit noirâtre. Dans ce rapport il ne s'étend pas plus loin. Dans l'autre rapport il est dit par ceux qui ont fait l'analyse que la muqueuse de l'estomac avait une couleur rouge très prononcée et même violacée à sa grande courbure; de plus l'apparence de plaques disséminées dans l'étendue de la muqueuse. Je reviens au rapport du Dr. Ladouceur qui nous représente les intestins comme dans un etat très avancé de putréfaction; le foie sans y remarquer rien de bien étrange semblait être un peu plus volumineux qu'à l'état normal. La rate était distendue et très regorgée.

L'état du cerveau pouvait amener chez le malade une maladie nerveuse et accompagnée de convulsions; l'état du cœur avec épanchement dans ses enveloppes, la forte congestion des poumons avec l'accroissement du liquide sus-mentionné dans les cavités de la plèvre des deux côtés pouvaient faire appréhender une mort imminente. L'état d'inflammation très prononcée de l'estomac, le commencement de gangrène que l'on y a remarqué, car enfin on ne peut donner d'autre nom à l'inflammation que l'on a remarqué dans la muqueuse de cet organe; l'état fort avancé de putréfaction dans les intestins qui dénote une inflammation chronique, ou qui a duré depuis quelques temps, sont des indices certains d'une mort prompte et imminente, et j'en viens à la conclusion que le défunt a pu mourir, soit des lésions constatées dans la cavité thaurachique, soit des lésions constatées dans les cavités abdominales; que ces sortes de lésions ci-dessus décrites, comportaient par elle-même et chacune par elles-mêmes l'imminence d'une mort prompte et certaine.

Quelquefois il peut arriver que quelques unes de de ces maladies et surtout dans les lésions morbides découvertes sur les organes de la cavité thaurachique, il peut arriver la déclaration d'une maladie

nerveuse qui serait alors regardée comme symptôme de la lésion des organes et causée par ces lésions des organes thomachiques ; la déclaration d'une maladie nerveuse dont les symptômes nous représentent ceux décrits par les témoins de la mort du défunt François Xavier Joutras.

Il y aurait plusieurs maladies nerveuses qui ressembleraient à celles du défunt, mais celle qui est la plus semblable est l'angine de poitrine, à l'état violent, car il y a deux angines de poitrine : une idiopathique c'est à-dire celle qui provient sans que l'on remarque aucune lésion organique ; et une symptômathique qui est amenée par une lésion organique semblable à celles remarquées dans l'autopsie. Pour montrer jusqu'à quel point cette maladie est subite et dangereuse sur 164 cas, 94 en sont morts : statistique établi par le Dr. Forbes. On a lu Watson sur l'angine. D'après cet auteur je puis dire que dans l'angine de poitrine il y a toujours une intermittence, car le malade ne pourrait pas subsister ; et c'est de même dans toutes les maladies nerveuses.

Il y a des symptômes du tétanos dans l'angine de poitrine, quand elle est très prononcée, autrement ils n'y sont pas toujours.

Y a-t-il dans cette maladie souvent crainte de la mort, anxiété, sentiment d'angoisse, convulsions tétaniques, contractions ? Ces cas là sont rares ; mais il ne faut pas conclure qu'ils ne peuvent pas arriver. Par les lésions organiques du cœur, par l'andocardite en un mot, qui devait être de longue date, si j'en juge par l'épanchement, le cœur n'a pas pu recevoir la quantité de sang que lui envoient les poumons ; le résidu du sang a dû rester dans les capillaires des bronches, et s'y coaguler graduellement. La première partie du sang coagulé a dû se décomposer assez promptement et la partie séreuse du sang a dû transuder à travers la plèvre pour produire, dans le sac de cette membrane, l'é-

panchement de sérum sanguinolent qu'on y a découvert ; c'est ainsi que le sang s'accumule et se coagule graduellement, se congestionne et rend cet organe plus ou moins capable de remplir ses fonctions, c'est-à-dire l'oxigénation du sang, la gêne de la respiration dans les derniers moments, a dû ou a pû amener l'attaque d'angine de poitrine avec des accès très prononcés et très violents, dont la série de symptômes nous offrent un ensemble, tel que remarqué par les témoins qui ont assisté à la maladie et la mort du défunt Joutras. Ce qui me ferait croire encore à l'hydrothorax, c'est qu'il y avait une anazarque très prononcée à l'extérieur parce que, dit le Dr. Ladouceur, en faisant une incision de chaque côté du sternum pour le détacher des côtes, il s'est échappé du tissu cellulaire qui recouvre le sternum, une certaine quantité de sérosité, ce qui me fait croire à l'existence de l'hydrothorax antérieure à la mort. Je veux dire que dans les cas d'expérience pour découvrir la strychnine ou tout autre poison végétal, il est certain procédé adopté par ceux qui ont fait des expériences en ce genre, qui ont eu des résultats très incertains.

Certains auteurs, tel que Christison, Angers, Flandin, Orphila, nous représentent les résultats obtenus par l'effet des réactifs comme très incertains et très illusoires ; d'autres auteurs prétendent pouvoir le découvrir à tout coup, chaque fois qu'il en existe, et se croient capables de le découvrir jusque dans la dernière fibrine du corps de l'organisme humain.

De ces cas, n'ayant pas d'expérience par moi-même, je ne dois attacher mon opinion qu'à la somme d'autorités dont je croirai les opinions les mieux établies et les plus raisonnées. Je considère que l'expérience médico-légale dans ce genre de témoignages, doit donner son rapport avec toute la conscience et la plus grande réflexion possibles, si ce rapport doit-être cru par les jurés ; et que l'expert médico-légal

ne doit rendre son témoignage que sur les meilleures preuves possibles.

Pour arriver à une conclusion de certitude sur un des cas d'empoisonnement, il faut d'abord que l'on démontre l'existence du poison dans la victime ; ensuite il faut démontrer si l'on a découvert du poison ; s'il est possible, que l'on lui en montre ; en exiger la vue, et que l'on lui montre en nature ; ensuite, comme corroboration, car, en un mot, bien des poisons ont la même apparence, il doit exiger la preuve physiologique.

La preuve physioloque est un coroboratif qui me semble nécessaire pour bâser une conclusion certaine ; la protéine, la fibrine ont les mêmes éléments que la strychnine, dont les proportions mêmes varient d'après les auteurs qui en traitent ; par l'opération des réactifs sur la protéine, on est venu à trouver de l'acide prussique, chose qui certainement n'avait pas été administrée.

Si en saupoudrant la poudre, elle ne peut toujours s'infiltrer que dans les organes qu'elle a touchés ; mais elle ne peut pas passer des organes à l'estomac. D'après les symptômes décrits par l'examen *post mortem* et l'analyse chimique, l'on ne peut pas venir à une conclusion certaine de l'empoisonnement par la strychnine, dans le cas de François-Xavier Joutras. Je n'ai pas d'expérience de ces analyses chimiques ; je n'ai pas vu de cas d'empoisonnement par la strychnine, excepté sur un chien. Je n'en ai pas fait d'examen *post mortem*, ni vu se vérifier les symptômes pré-existants à la mort. Je ai jamais vu les résultats de l'analyse chimique à part de l'analyse pour la strychnine, et je n'ai jamais vu d'analyse chimique quelconque. La strychnine n'a jamais été produite dans la protéine par les réactifs. Il peut se faire que la gangrène n'était pas aussi avancée le 31.

Le développement d'une inflammation, se fait dans bien peu de temps, depuis le commencement

de l'inflammation des intestins, jusqu'à la suppuration, cela peut prendre à peu près huit jours. L'inflammation des intestins, à l'état aigu, a pu prendre pas plus que huit jours ; la congestion de cerveau pouvait dépendre de la congestion pulmonique. L'andocardite n'est pas une maladie qui mette la vie en danger, seulement en empêchant le cœur de recevoir le sang qui lui est envoyé. Il a dû avoir cette andocardite deux ou trois mois avant la mort, l'hydrothorax a pu être produite par l'andocardite ; la maladie du foie et de la rate peuvent être causée par la congestion des organes ; la maladie du cœur a dû amener la congestion pulmonaire. J'ai vu des personnes mourir avec des gangrènes de l'estomac, fumer, marcher, durant la maladie, et, une heure après, mourir, les intestins dans un état de putréfaction ; un homme qui en est attaqué ne peut pas vivre longtemps. La dégénérescence, l'ossification des artères coronaires, et les maladies des valvules du cœur sont des symptômes morbides de cette maladie. Je trouve les symptômes décrits par les témoins, plus compatibles avec la mort par l'angine de poitrine que la mort causée par la strychnine, ce qui me porte à croire qu'ils sont incompatibles avec la strychnine ; j'entends les symptômes par l'empoisonnement, donnés par les témoins, Je crois que Flandin et Taylor disent qu'il y a d'autres matières que la strychnine qui produisent la série de couleurs.

Dr. Jean François Regis Edelmar St.-Cyr, Médecin et Chirurgien de Berthier—27 ans.

J'ai entendu les témoignages rendus en cette cause, et j'ai pris communication des procès-verbaux d'autopsies et d'analyses. D'après la description des symptômes et des procès-verbaux d'analyses et d'autopsies, ma conclusion n'est pas que le défunt est mort d'empoisonnement par la strychnine. Les symptômes de la dernière maladie du défunt,

n'appartiennent pas nécessairement à cet empoisonnement. L'autopsie indique des causes morbides presque suffisantes pour causer la mort, car j'observe deux lésions anatomiques graves, dont chacune suffisait pour causer la mort.

L'épreuve par les analyses n'est pas très certaine, en l'absence de preuves physiologiques que je considère comme nécessaires pour établir la conviction en cette matière. La série des couleurs donne quelque chose, mais je considère que la preuve n'est pas certaine quand elle n'est pas appuyée par la preuve physiologique.

D'aprés le rapport de l'autopsie et d'après la constation des lésions anatomiques, je trouve là des causes suffisantes pour donner naissance à une maladie nerveuse que l'on appelle angine de poitrine. Cette maladie dont on supposerait une forte attaque, pourrait produire l'ensemble des symptômes observés chez le défunt. Cette maladie se détermine brusquement. Elle peut se déterminer par une maladie qui laisserait dans le système des lésions organiques décrites par le procès-verbal d'autopsie. L'hydrothorax est une maladie qui fait déterminer cette forte attaque d'angine.

Je crois que dans la description des symptômes du défunt, il y en a un qui n'a pas été remarqué et qui doit nécessairement se trouver dans tout empoisonnement par la strychnine ; la proéminence du globe de l'œil qui semble comme sorti de son orbite. Il en est un second mais qui n'est pas constant, c'est la perte de connaissance dans les derniers accès.

La suspension complète de la respiration dans les dernières crises est un symptôme essentiel, parceque la strychnine produit son action sur la moëlle épinière ; les nerfs qui en émanent portent cette action sur les muscles de la poitrine que l'on appelle muscles respirateurs.

Je pense qu'il serait impossible à un homme qui

mourrait par l'action de la strychnine, de prier dans les derniers accès ; bien qu'il pourrait le faire dans les premiers. Quant au serrement de la main, s'il arrive pendant le dernier accès d'une maladie nerveuse, il doit être plus fort qu'un serrement de main fait comme un dernier adieu.

Un homme attaqué de rhumatisme se plaignant de nausées, souffrant des douleurs dans les jambes, et atteint de découragement pourrait souffrir d'une maladie dont j'ai observé les traces dans le procès-verbal d'autopsie.

QUESTION.—Quelle serait cette maladie ?

RÉPONSE.— Le point départ est celui-ci : Les différentes attaques de rhumathismes concordent très-bien avec les lésions qui ont été observées vers le cœur. Il a été constaté par le Rapport du Dr. Ladouceur que l'andocarde de la membrane interne du cœur était foncée livide et de couleur bleue ; que l'apparence extérieure du cœur était le même ; et qu'il y avait dans le péricarde un épanchement de liquides. Ceci dénote qu'il y avait eu antérieurement inflammation de l'andocarde ou andocardite ; que nécessairement la substance, le parenchyme même du cœur avait dû subir l'effet de cette inflammation. Ce qui est remarqué là explique la congestion passive du poumon, congestion qui a dû se faire graduellement, parceque la circulation devait être nécessairement serrée et ralentie. Dans cette congestion passive des poumons, il a fallu nécessairement, qu'avec le temps, la partie aqueuse du sang ou le serum laissât la partie solide et transudât à travers les parois des soupiraux bronchites capillaires pour s'accumuler dans les cavités des plèvres, et constituer ce que l'on appelle hydrothorax ou hydropisée de la poitrine. Cette épanchement, comme je l'ai déjà observé, est dû à une gêne dans la circulation du sang ; et cette gêne de la circulation m'explique facilement l'état d'anasarde du tissu cellulaire recouvrant le sternum. Je re-

trouve dans l'hydrothorax la cause de l'angine de poitrine.

Dans mon opinion, le défunt est mort d'une angine de poitrine causée par l'hydrothorax. Les lésions organiques constatées pourraient recevoir une impression fâcheuse de froid, et cette impression fâcheuse accompagnée de ces lésions, pourrait produire la maladie qui a causé la mort.

L'état de putréfaction extrêmement avancée, remarqué dans le procès-verbal d'autopsie, et l'état maladif de l'estomac, remarqué dans le Rapport de l'analyse, sont aussi l'indice d'une autre maladie qui pourrait aussi causer la mort. Cette maladie serait l'inflammation de l'estomac et du tube intestinal ou digestif.

D'après ce que constate le rapport du Dr. Ladouceur, il y avait indice d'inflammation et même d'un commencement de gangrène. La rougeur de la muqueuse dans la grande courbure de l'estomac, dénotait qu'i y avait inflammation, et la présence de ces larges plaques brunâtres indiquait un commencement de gangrène. La muqueuse était aussi rouge, congestionnée, et la putréfaction était extraordinairement avancée. Ceci prouve qu'il y a eu une forte inflammation de cette partie des intestins.

TRANSQUESTIONNÉ PAR M. ARMSTRONG.

J'exerce comme médecin depuis six ans. Je n'ai pas fait d'études spéciales de la chimie. J'ai fait comme tous les autres. Je n'ai pas non plus fait d'études spéciales de la toxicologie. Je n'ai jamais cherché à trouver de strychnine par des procédés chimiques.

Il y a plusieurs réactifs dont on peut se servir pour trouver la strychnine. Il y a le bichromate de potasse, le prussiate rouge de potasse, le péroxide de manganèse et plusieurs autres. En faisant usage de ces réactifs, je ne serais pas pleinement satisfait,

parceque je crois que l'on doit attacher beaucoup d'importance à la preuve physiologique.

Je n'ai jamais fait d'examen *post mortem* du corps de personnes mortes par l'empoisonnement par la strychnine.

J'admets la valeur de la série des couleurs, comme démonstration de la strychnine, mais pas toujours certaine. Je croirais cette démonstration toujours certaine, si elle était soutenue de l'épreuve physiologique.

D'après le témoignage du Dr. Letheby, le bichromate de potasse est de tous les réactifs le moins bon, parceque son action peut-être détruite par la présence d'acide tartrique et autres substances. Ceci est suffisant pour fonder mes impressions. Ce que je dis de la valeur de l'épreuve par les couleurs n'est qu'une impression. L'opinion du Dr. Letheby, sur laquelle je me fonde, est insérée au Braithwait's Retrospect, vol. 34, page 315. Ce Dr. Letheby est le même que celui qui a donné son témoignage dans l'affaire de Palmer.

C'est entièrement sur cette opinion du Dr. Letheby rapportée au Braithwait's Retrospect que je forme mon opinion de l'incertitude de la série des couleurs. Si l'épreuve physiologique corroborait la série des couleurs, je serais convaincu de la présence de la strychnine, et n'exigerais pas qu'elle fût recueillie en cristaux.

Je n'ai pas lu le Rapport de l'analyse, mais je l'ai compris. Je sais que le binoxide de manganèse a été mentionné par les témoins qui ont fait l'analyse, mais je ne puis dire comment ils l'ont fait.

Je reconnais comme suffisants les procédés faits par les médecins de la Couronne pour obtenir la série de couleurs, seulement que suivant moi, il faut que cette épreuve par la couleur, soit corroborée par l'épreuve physiologique.

Quelque minime que soit la quantité de strychnine qui produit, par la réaction, la série de cou-

leurs, elle est toujours suffisante pour produire, chez quelque animal, les désordres attribuables à la strychnine. Ce qui corrobore mon opinion, par rapport à ce cas particulier, c'est que le Dr. Girdwood dit qu'il l'a trouvée en abondance.

Il est presque impossible de préciser la quantité de strychnine que l'on retrouverait dans la vésicule biliaire d'un homme du poids de 140 livres qui serait mort d'empoisonnement par un grain de strychnine. Si la vésicule biliaire pesait un once, il ne serait pas, dans la nature des choses, impossible de dire quelle quantité de strychnine on y retrouverait, mais c'est bien difficile. Je ne puis dire si la vésicule biliaire, proportion gardée de poids et de volume, absorbera plus de strychnine que les intestins.

Suivant moi, le mot "abondance" dans le rapport me fait croire que l'on a dû trouver dans la vésicule biliaire une quantité suffisante de strychnine pour produire l'épreuve physiologique.

La millième partie d'un grain pouvait peut-être produire l'épreuve physiologique sur une souris. La grenouille est l'animal dont on se sert ordinairement et recommandée pour ces épreuves.

Je n'ai jamais fait d'expérience pour savoir quel effet un millième de grain peut avoir sur une souris. Je n'ai pas vu d'auteurs qui parleraient de l'action relative de la strychnine sur la souris.

Je partage l'opinion du Dr. Letheby sur la possibilité de découvrir par l'épreuve de la couleur le vingt millième d'un grain de strychnine.

Je ne puis dire si celui qui, par une analyse chimique, s'attendrait à trouver la vingt millième partie d'un grain de strychnine en trouverait un millième, serait raisonnablement fondé à dire qu'il en a trouvé avec abondance.

L'hydrothorax, dont un homme mourrait le 31 d'un mois, n'aurait pas bien souvent produit des ses tétaniques le 22, le 24, le 29 et le 31, jour de

la mort. Aussi souvent répétées ? Il dit non ; mais il aurait pu avoir une crise le 22 et mourir le 31 ; et je ne crois pas qu'il en aurait eues dans l'intervalle de ces deux époques.

Avec l'état morbide remarqué chez le défunt, je crois que dans l'intervalle cet homme là éprouvait du malaise Cet homme là pouvait vaquer à ses occupations dans l'intervalle.

Dans l'attaque du 27, je retrouve quelques symptômes de l'empoisonnement par la strychnine, le tremblement des membres avec la courbure du corps en forme d'arc, l'intermission des crises, c'est ce qu'il y a de plus saillant.—La crainte de la mort se rencontre dans cette maladie. La prévoyance du retour de la crise se rencontre aussi. Le secousse nerveuse produite par un bruit inattendu se rencontre aussi. A ces symptômes décrits par Marie Plourde, femme de Cajolet, je n'attache pas grande importance parce que je crois qu'elle seule, avec son seul secours, n'aurait pu donner un enchaînement de symptômes comme ceux-là ; et que si réellement ces symptômes avaient été remarqués, ils auraient pu être constatés par le médecin, après son arrivée. D'après la description qu'elle fait des symptômes, l'attaque était assez forte pour qu'ils durassent encore quand le Dr. Ladouceur est arrivé. Si je compare les symptômes observés le 22 à ceux observés le 31, je ne retrouve pas dans cette dernière attaque tous les symptômes avec leur caractère de gravité qu'ils auraient dû avoir, puisque la mort en a été la conséquence.

Les symptômes comparés n'indiquent pas la même maladie le 22 et le 31 Décembre. Le 22, suivant moi, il a eu une forte attaque d'angine de poitrine, et le 31 les maladies internes, qu'il avait vers le poumon, progressant graduellement, avaient pu déterminer la mort, sans même causer une attaque nerveuse aussi prononcée.

Il a eu suivant moi une attaque d'angine de poi-

trine le 22 Décembre, et il est mort d'une maladie de poumons le 31, accompagnée d'accidents nerveux, car les lésions organiques étaient assez prononcées pour cela.

Le Dr. Ladouceur aurait reconnu, je crois, l'existence de l'empoisonnement par la strychnine, si le défunt en avait été attaqué le 22 ; car ces symptômes auraient dû durer encore quand il est arrivé, si c'était un empoisonnement.

J'admets comme correcte l'opinion du Dr. Christison et du Dr. Taylor sur la nature des symptômes de l'empoisonnement par la strychnine.

Dans les mêmes maladies, les symptômes varient à l'infini en nombre, en intensité et en caractères chez les divers individus.

J'admets qu'il y a des intermissions. Le Dr. Taylor a donné deux heures comme durée moyenne des convulsions tétaniques et le Dr. Ladouceur n'est arrivé que deux heures environ après l'arrivée de la défunte chez elle, suivant ce qu'a constaté la femme Cajolet ; mais le Dr. Ladouceur disant qu'après son arrivée, le défunt a eu une nouvelle crise, il aurait dû par cette crise en constater la cause, si le maladie était produite par l'empoisonnement.

Le Dr. Ladouceur a donné au défunt de l'éther et de l'opium ; et ce remède lui a fait du bien. La seconde dose pouvait avoir agi comme calmant.

Je reconnais dans le numéro du 15 Mars 1856, du *Lancet*, les symptômes de l'empoisonnement par la strychnine, dans le cas de Madame Dove. Mais tous les symptômes ne s'y trouvent pas, il n'est pas question de la proéminence de l'œil, de la suspension de la respiration, ni de la perte de la connaissance dans les derniers accès. Ceci prouve que les symptômes peuvent varier dans cette maladie là comme dans les autres. Quoique en règle générale, ces trois symptômes se reproduisent ordinairement.

Dans une angine de poitrine dont la cause éloignée serait un rhumatisme et la cause déterminente une maladie de cœur, produisant l'hydrothorax, il y aurait des lésions au cœur et aux poumons.

Watson qui a écrit un livre intitulé " Practice of Physic " est un auteur à qui je prête le caractère d'une autorité en médecine. Je reconnais, à la page 681, comme correcte la description qu'il fait des causes et de l'état morbide attribués à l'angine de poitrine.

Je ne sais si on peut admettre la toux comme un symptôme constant de l'hydrothorax sans affection des bronches.

RÉ-EXAMINÉ.—J'admets aussi la description que Watson donne à la page 678.

PAR LA COUR.

Il n'y a pas de maladie présente à ma mémoire, qui ait un symptôme qui lui soit propre, et qui ne pourrait pas se reproduire dans une autre. C'est par un ensemble de symptômes qu'on reconnait une maladie. Je ne connais pas d'autre substance que la strychnine qui, dégagée complètement de la matière organique, donnera par l'analyse chimique, la série de couleurs bleu, violet, pourpre et rouge. J'admets que la série de couleurs démontre la présence de la strychnine, mais j'exige l'essai physiologique comme complément de la démonstaation.

Je crois, mais je ne suis pas sûr, que la quantité suffisante pour produire la série de couleurs est suffisante pour donner l'épreuve physiologique.

Je crois que s'il y a assez de strychnine dans un ou plusieurs organes pour répéter l'épreuve de la couleur, il doit y en avoir assez pour l'épreuve physiologique. C'est mon opinion qui n'est pas due à aucune expérience, mais que j'emprunte à une connaissance générale de la matière.

DIXIEME JOUR.

MERCREDI, 3 Avril 1867.

LOUIS DANAUT—Cultivateur de Ste.-Monique—69 ans.

Je connais le prisonnier depuis environ 45 ans. J'ai resté 22 ans, à treize arpents de chez lui et depuis 23 ans, je demeure à trois arpents. Il a été commissaire des Cours sommaires pendant 7 ou 8 ans. Je n'ai jamais connu le prisonnier pour autre chose qu'un honnête homme et un homme en qui on avait des confiances. Je n'ai jamais connu cet homme là pour un homme tenant de mauvais discours. C'était un homme enjoué. C'était un bon voisin et un homme de service.

(Pas de Transquestions).

JEAN BTE. RAYMOND — Cultivateur de St.-Zéphirin—57 ans.

Je connais le prisonnier depuis bien des années de vue. J'ai resté à Ste.-Monique pendant une trentaine d'années, pendant lesquelles il habitait cette paroisse. J'ai toujours entendu dire que c'était un parfait honnête homme. J'ai bien connu le défunt. Depuis quelques années il avait bonne santé, mais depuis sept ou huit mois, il se plaignait d'un étouffement dans l'estomac, il pensait que c'était une manière de rhumatisme. Le défunt faisait la chasse aux renards jusqu'à ses dernières années. J'avais eu du poison d'un Monsieur Lussier du fort de Sorel, il y a 2 ans, et ne voulant pas m'en servir, je l'ai donné, l'été dernier, au défunt. Je n'ai pas eu connaissance qu'il ait dans le mois de Décembre dernier, fait les apprêts de la chasse aux renards.

Le 25 Décembre dernier, le jour de Noël, je suis parti de bonne heure pour aller voir le défunt, parcequ'il était malade, et ils m'on fait rester à veiller.

Vers trois heures et-demie ou quatre heures de l'après-midi, je me suis rendu là. Le prisonnier était là. J'ai resté jusque vers les 10 heures. Pendant ce temps, le prisonnier a été constamment avec nous. S'il eût été se coucher dans la salle de devant, je l'aurais vu certainement, parceque nous avons toujours été ensemble. Quand on est arrivé, le défunt était couché dans la chambre attenante à la cuisine et on a été voir. On a resté à peu près une heure dans la chambre. Ma femme était avec moi et je crois qu'il y avait aussi une des sœurs du défunt avec son mari. Sophie Boisclair a été quelque temps avec nous, mais comme il fallait qu'elle *agisse* (1) à la table, elle nous a quittés.

Je n'ai pas souvenance que le prisonnier soit entré dans la chambre du malade pendant qu'on était là. Le prisonnier était dans la cuisine ; la porte qui sépare la chambre à coucher de la cuisine était restée ouverte. C'est vers les 6 heures que Sophie Boisclair a commencé à préparer la table.

Pendant qu'on a pris le souper, le défunt a resté sur son lit ; il a soupé ensuite avec nous autres et a veillé avec nous.

Pendant que Sophie Boisclair mettait la table, on pouvait la voir de la cuisine, et on l'a toujours vue. De l'endroit où était le prisonnier dans la cuisine on *jasait* toujours ensemble.

Je ne crois pas que Sophie Boisclair nous ait quittés pendant une quinzaine de minutes pour autre chose que pour vaquer à ses affaires, parceque après avoir été invité à rester à souper, si elle s'était absentée si longtemps que cela on serait parti.

Si le prisonnier s'était absenté et renfermé avec Sophie Boisclair pendant un quart d'heure, je suis certain que je m'en serais aperçu. Nous avons resté environ une heure dans la chambre à coucher

(1) Agir à : populaire, au lieu de préparer.

après être entrés. Nous sommes entrés dans la cuisine environ une heure avant souper.

Le défunt était dans l'habitude de prendre de la soupe. Il était dans l'habitude d'emporter de la boisson quand il allait au bois, parce qu'il disait que prendre de la boisson avant son repas, quand même il n'en n'aurait pris que plein un dé, lui faisait du bien; que ça aidait les vivres à digérer.

J'ai entendu parler de l'Enquête faite sur le défunt.

Depuis ce moment là, du 2 Janvier au 9, il était facile pour le prisonnier de s'évader. Nous sommes à trente lieues des lignes, et avec un bon cheval, ça lui aurait pris une journée à une journée et-demie pour s'y rendre. On compte 30 lieues de chez nous à aller à Richmond, je crois, et 5 ou 6 heures pour aller à St.-Zéphirin. Je connaissais bien Sophie Boisclair. C'est en partie elle qui sortait pour les affaires du dehors. Elle est venue au marché à Sorel avec ma femme et moi pour vendre des produits. Quelques jours avant de faire son voyage avec le prisonnier, elle est venue me demander si j'étais prêt à venir vendre mes volailles à Sorel, qu'elle en avait aussi elle, qu'elle voulait venir vendre, et qu'elle viendrait avec moi parce que ça lui coûtait de venir seule.

TRANSQUESTIONNÉ PAR M. ARMSTRONG.

Le prisonnier était un homme qui n'avait pas l'estomac bien fort, parce que s'il laissait passer une heure de son repas, ça l'affaiblissait. Le défunt n'avait pas un appétit régulier.

Des fois, avant l'heure de ses repas, il me disait qu'il avait un chauffement d'estomac et qu'un petit verre de boisson lui faisait du bien.

Je suppose que ses vivres ne digéraient pas bien, il me le disait lui-même.

C'était un bon travaillant, chaque fois qu'il a travaillé avec moi, il travaillait bien. Seulement

qu'il ne pouvait pas laisser passer une heure de ses repas.

Le défunt était passablement plus grand que moi. Je me suis mesuré, il y a quelque temps, et je crois que j'ai cinq pieds et-demi. C'était un homme de ma grosseur. Le défunt a eu une maladie il y a environ 3 ans, pendant laquelle il a reçu les derniers sacrements. Il m'a dit que ça venait d'un coup d'eau qu'il avait pris. Je n'ai pas connaissance qu'il a été malade depuis. Environ un jour avant Noël, il a été malade une nuit chez mon voisin du nom de Dion, où il battait au moulin. C'était une maladie qui l'avait obligé de sortir pendant la nuit. Il est venu chez nous avant le jour pour avoir de la boisson pour se réchauffer, car il n'y en n'avait pas chez Dion. Il m'a dit qu'il avait froid et je pense bien qu'il avait attrapé ce froid en sortant pendant la nuit. C'est 4 ou 5 jours avant de battre chez Edouard Amand ; peut-être est-ce moins. Je sais qu'il a quitté chez Dion pour aller battre chez Amand. Je crois qu'il a battu une couple de jours chez Dion.

Quand je suis allé chez le défunt, le jour de Noël, il y avait là George Boisclair, frère de Sophie Boisclair et sa femme, et François Lemaire, sa femme et Délima Joutras, la sœur du défunt. J'étais assis au pied du lit. Madame était sur la muraille de derrière de la maison. La porte s'ouvrait dans la chambre de mon côté. Elle se rendait presque à ma chaise.

Je n'ai pas vu Joseph Joutras là. Je ne me rappelle pas l'avoir vu. De la chambre où nous étions il était impossible de voir dans la chambre de devant. Il n'était pas non plus possible de voir la porte de devant, la porte cachait. Mathilde Joutras y était et s'est tenue dans la cuisine ; elle aidait à sa belle-sœur.

On faisait des histoires, et on ne faisait pas une attention particulière à ce qui se passait dans la cui-

sine. Mathilde Joutras, le prisonnier et Sophie Boisclair pouvaient entrer dans la chambre de devant sans que nous nous en serions aperçus. Le prisonnier se tenait *accotté* sur le chambranle de la porte de devant, près de la table, du côté du poële, le plus près du chemin.

Ils ne nous ont pas traités. C'est vers six heures qu'elle a commencé à préparer la soupe ; elle a resté un petit bout de temps avec nous et a ensuite roulé à son affaire. Sophie Boisclair n'est pas restée une demi-heure ou trois quart d'heure dans la cuisine.

A ma connaissance, la femme du défunt est venue trois fois à Sorel avec moi. Je l'ai vu aussi aller au moulin. Depuis l'été dernier, j'ai entendu parler en mal du prisonnier parcequ'il rôdait avec la femme du défunt, et que c'était un mauvais exemple.

Des gens du rang m'avaient prié d'avertir le défunt, vu que j'étais son ami, de ne point garder cet homme là chez lui : que ça n'était pas sa place, parceque ça faisait jaser le monde qui ne trouvait pas convenable pour un homme de se retirer chez un autre, et de rôdailler avec sa femme, comme le prisonnier le faisait avec Sophie Boisclair. Je n'ai pas voulu l'avertir moi-même, de crainte de lui faire de la peine, je l'ai fait avertir par ma femme qui m'a dit l'avoir averti. C'est quinze jours ou trois semaines avant le 22 Décembre que cela est arrivé, peu de temps après qu'il eût été rester là. Tout ce que j'ai connu de la santé du défunt c'est qu'il se plaignait de faiblesse d'estomac. Il n'était pas hydropique et je n'ai pas connaissance qu'il râlait. Il avait la respiration libre comme les autres. Il ne m'a pas paru avoir le souffle court.

RÉ-EXAMINÉ.

C'est depuis le voyage à Sorel que ces bruits ont courus. Ma femme m'a rapporté que ce qu'elle avait dit au défunt paraissait l'avoir choqué. Il ré-

pondit que le prisonnier passait pour un bon homme, dévotieux assez.

PAR LA COUR.

Quand on bat au moulin, l'un donne le grain à celui qui fait manger le moulin, le troisième retire la paille et le quatrième charroie le grain. Quand le défunt travaillait avec son frère, pendant une moitié de la journée, c'était l'un d'eux qui donnait le grain et l'autre qui faisait manger le moulin, et dans l'autre moitié ils changeaient d'ouvrage. Tous ces ouvrages sont également fatiguants. C'est un ouvrage fatiguant. Je crois que j'ai à peu près 5½ pieds de hauteur. Le défunt avait environ deux pouces plus grand que moi, quelque chose de plus peut-être. On ne s'est jamais mesuré.

Je demeure à environ dix-huit arpents de chez le défunt. Je voyais le défunt presque toutes les semaines. Le jour de Noël, je ne me suis pas aperçu qu'il eût la respiration gênée, mais je me suis aperçu qu'il ne marchait pas aussi bien qu'auparavant, comme s'il eût mal dans les jambes. Il levait les pieds haut, et on riait de lui parcequ'il marchait mal. Il ne m'a pas paru gêné dans les bras et il ne s'est pas plaint de mal là. Le mal dont il s'est plaint était du mal dans les jambes, que c'était comme manière de crampes. Je l'ai revu la veille de sa mort, il revenait de chez le docteur. Il était en voiture. On a arrêté et on a *jasé* une petite *escousse*. Je m'en allais à LaBaie. Il m'a dit qu'il avait été chercher des prises pour prendre, qu'il n'avait pas le cœur bien. Je ne me suis pas aperçu qu'il avait la respiration gênée.

MARIE MATHIEU, femme Courchêne, déjà entendue.

J'ai déjà été entendue comme témoin. J'ai dit qu'un homme que j'ai cru être le prisonnier et Sophie Boisclair sont venus chez moi dans le mois d'Octobre dernier, et sont partis le matin vers 7 à 8

heures. Je ne me rappelle pas si c'était un jour de Dimanche. C'était un jour de semaine.

Pas de transquestions.

JOSEPH LEMAIRE, cultivateur de St. Zéphirin, 26 ans.

Je connaissais le défunt Joutras. Il m'a dit qu'il faisait la chasse aux renards, et qu'il les empoisonnait avec de l'arsenic.

Pas de transquestions,

LOUIS MARCOTTE, cultivateur de St. Zéphirin, 40 ans.

J'ai connu le défunt. Il m'a demandé un animal mort dans la semaine devant Noël pour faire des appâts.

Je connais le prisonnier, je lui ai coupé les cheveux l'avant veille de Noël. Je pense qu'il avait la barbe comme à présent. Je ne lui ai jamais vu de moustache.

TRANSQUESTIONNÉ PAR M. ARMSTRONG.

Il n'avait pas de moustache.

MICHEL THÉRIEN—Cultivateur de St.-Zéphirin 45 ans.

EXAMINÉ SUR VOIR, DIRE.

N'a pas entendu la lecture des témoignages.

A connu le défunt Joutras. Dans le courant de l'automne, il y avait de la neige, quinze jours ou trois semaines avant Noël, j'ai rencontré le défunt qui était après battre chez Dion, et il m'a dit qu'il était malade. Il a été malade comme cinq ou six ans avant.

PAR LA COUR.

Ce nommé Dion est le voisin de Jean Bte. Raymond du côté opposé du chemin. Edouard Amand demeure à environ 8 à 9 arpents de là.

OWEN SWEENY— Forgeron, et Cultivateur de Ste.-Monique—42 ans.

Connait le prisonnier depuis environ 14 à 15 ans. Je l'ai toujours connu pour un homme de bon caractère. Je l'ai connu entièrement pour un honnête homme. Il a été commissaire des petites causes pendant une dizaine d'années, et il satisfaisait le public comme commissaire.

TRANSQUESTIONNÉ PAR M. ARMSTRONG.

J'en ai toujours entendu parler comme d'un honnête homme. Depuis cinq ans environ que je demeure à Nicolet, j'en ai guère entendu parler.

ABRAHAM WEED—Constructeur de Moulins, de St.-Zéphirin-de-Courval—45 ans.

Je connaissais le défunt et je connais le prisonnier. Joseph Joutras est venu dans ma maison, m'a appris la maison où était le prisonnier dont la femme était morte dernièrement. Je lui ai dit que le prisonnier n'étant pas sorti de la maison, c'était imprudent pour moi d'y entrer ; que quand il serait sorti, je pouvais lui rendre réponse. Il a paru avoir un air froid contre le prisonnier. J'ai été chez le prisonnier le Dimanche. Il n'y était pas. Je suis retourné sans l'avoir vu. J'ai retourné le Lundi, j'ai rentré dans la maison où était le prisonnier. J'ai parlé une petite *escousse* de temps avec lui dans la maison.

C'est le défunt lui-même qui a demandé au prisonnier de venir demeurer chez lui, lui disant : M. Provencher, vous n'êtes pas dehors ; si Joseph Joutras vous jette dehors, venez vous en chez moi ; vous serez bien venu, et vous resterez dans la chambre que vous avez faite cet été, tant que ça vous plaira.

Je connais le prisonnier depuis qu'il est arrivé à St.-Zéphirin.

Pour moi et ceux qui m'ont parlé de lui, il a paru d'un caractère parfait.

Je n'ai pas entendu parler du voyage fait par le prisonnier et Sophie Boisclair à Sorel avant l'enquête. J'en ai entendu parler après.

Le défunt avait occasion de passer chez nous. Je l'ai vu travailler dans la saison des semences et des récoltes. Il m'a dit qu'il se plaignait que l'ouvrage le fatiguait.

J'ai trouvé que c'était un homme qui avait du cœur à son ouvrage. La plus grande remarque que j'ai faite, c'est quand il m'a dit, à mon moulin, que l'ouvrage le fatiguait et qu'il avait mal à l'estomac. Il m'a dit cela en différents temps, plusieurs fois.

Je l'ai vu dans le mois de Décembre, entre le jour de Noël et le jour de l'an, quelques jours avant sa mort, je ne puis dire combien.

Il m'a dit qu'il n'était pas en parfaite santé, qu'il avait l'estomac chargé et que ça lui donnait une peine. Il m'a dit qu'il pensait que la peine qu'il avait pouvait l'emporter. Il ne m'a pas dit depuis combien de temps il avait cette peine. Il ne m'a pas fait d'autres observations. Il ne m'a pas paru autrement qu'à l'ordinaire pour son moral. Le défunt m'a dit qu'il faisait la chasse aux renards. J'étais voisin de Provencher quand il travaillait à mon moulin. Depuis qu'il est venu à St. Zéphirin, le prisonnier n'a pas porté de moustache.

TRANSQUESTIONNÉ PAR M. ARMSTRONG.

Quand Provencher m'a dit qu'il allait demeurer chez Joutras, il ne m'a pas dit qu'il savait bien que le monde parlait, mais que ça faisait son affaire. Il ne l'a pas dit en ma présence. Je n'ai jamais parlé de l'Enquête au prisonnier. Le défunt avait cœur à son travail et travaillait fort. Ça ne m'étonnait point que le défunt fut fatigué parcequ'il m'avait dit que son estomac était faible. Il était comme le commun de tous les hommes. Il m'a dit qu'en mangeant trois fois par jour, il avait de la peine à se rendre au repas. Il m'a dit qu'il man-

geait bien ; qu'il avait un appétit raisonnable, et qu'il avait de la peine à se rendre aux repas ; que quelques fois il demandait son dîner avant midi, qu'il avait trop faim.

PAR LA COUR.

Il m'a dit cela plusieurs fois, chaque fois que j'ai eu occasion de le rencontrer, le printemps, l'été et l'automne derniers. Il m'a dit cela à la fin de Novembre ou au commencement de Décembre.

Je demeure dans la paroisse depuis neuf ans ; je l'ai toujours connu. C'est un homme qui a fait ses travaux, se faisant quelquefois aider. C'est le cas qu'un habitant qui a trop d'ouvrage, se fait aider quelquefois ; et quand il peut être malade. C'est un homme qui travaillait comme les autres habitants.

MOSES E. HART— Notaire de St.-Zéphirin-de-Courval—49 ans.

J'étais le foreman en chef des Jurés du Coroner dans l'enquête sur le corps de François Joutras, le défunt. J'étais dans la maison, quand l'autopsie a été faite. La maison était aussi pleine qu'elle pouvait l'être. Il y avait même du monde à l'entour.

D'après ce que j'ai pu voir, il était très possible à quelqu'un de jeter quelque chose dans le cadavre du défunt. Il était même facile d'enlever et emporter une partie des organes du défunt sans que l'on s'en aperçut.

Pendant l'enquête, il était dans la maison. Je ne lui ai pas parlé. Le lendemain ou surlendemain de l'autopsie, il est venu chez nous. Il lui aurait été facile de s'évader, s'il l'eût voulu, depuis l'autopsie à l'arrestation. Quand l'enquête a été ajournée, le 13 Janvier au matin, Joseph Joutras, le cousin du défunt, témoin entendu de la part de la Couronne, m'a dit dans le chemin : Cet homme là (en parlant du prisonnier) vous lui donnez une chance de s'échapper.

J'ai compris que son intention était qu'on vînt le faire arrêter. Je lui ai dit que comme le Dr. Ladouceur ne nous avait pas donné de traces de la mort du défunt, et qu'il n'y avait pas encore plus de causes données dans les dépositions, on ne pouvait pas le faire arrêter.

Je connais le prisonnier depuis environ trois ans. Il a joui d'un bon caractère. Avant la mort du défunt, il n'y avait pas eu d'atteinte sérieuse à son caractère. J'avais moi-même confiance en lui. Le prisonnier était souvent employé par les membres de ma famille et par moi, pour faire des voyages. Je lui ai même confié de l'argent. Je n'ai jamais entendu de plainte faite contre sa conduite.

TRANSQUESTIONNÉ PAR M. ARMSTRONG.

L'enquête a commencé dans la chambre de devant, où il y avait beaucoup de monde et où se faisait l'autopsie. Le Député Coroner a fait retirer le Jury dans la cuisine pour prendre les dépositions. Je suis entré vingt fois au moins dans la chambre où se faisait l'autopsie. Quelques fois, le Dr. Ladouceur m'appelait lui-même pour me montrer quelque partie du corps. Je lui ai fait la remarque que l'autopsie devait se faire avec plus de précaution, vu la quantité de monde qui se trouvait dans l'appartement où elle se faisait. Quand je suis entré, le corps était ouvert et une partie des viscères était sur la table. Quand j'ai dit cela au Dr. Ladouceur, il voulait me frotter le visage avec sa main. J'ai dit au Dr. Ladouceur, que la chose se faisait avec trop de risée. Je n'ai remarqué personne ayant de mauvais desseins. Je jure qu'il était facile d'emporter quelque partie du cadavre du défunt sous les yeux du Dr. Ladouceur, David Hart, Théophile Lahaie, et une personne qui gardait le corps, et au milieu de tout le monde, sans que personne ne s'en aperçût. Le Dr. Ladouceur frottait avec sa main salie par l'opération, le manche de la pipe de plusieurs personnes qui fumaient.

DAVID BOURRET—Commerçant de la ville de Sorel—49 ans.

Je connais le prisonnier pour l'avoir vu une fois avant le procès. Je l'ai vu quelque temps avant la Toussaint, 6 ou 7 jours avant la Toussaint. C'était le Vendredi au soir. Il a logé chez mon voisin, Léandre Lafontaine, Hôtellier, sur le Chemin de Ligne. Il est arrivé vers quatre heures et-demie à cinq heures. Je suis arrivé chez moi aussitôt qu'il est arrivé. Sa voiture était dans la cour et sa jument était dételée. Sa voiture était dans la cour et sa jument était dans mon écurie. Il m'a paru avoir deux poches, dans lesquelles il y avait de la *gaudriole*(1) et de la moulée pour soigner son cheval, et des perdrix. Il m'a demandé qui achèterait les perdrix, et même, combien cela pourrait se vendre à Sorel.

A huit heures et-demie il est revenu pour soigner son cheval et il m'a dit qu'il logerait chez Lafontaine. Le Samedi matin, il est venu chercher sa jument vers 6 heures et-demie, il faisait grand jour. Une demi-heure à peu près ensuite il est venu chercher sa voiture et est allé devant la porte de chez Lafontaine. Il est entré chez Lafontaine, j'ai vu sortir une *créature* (2) avec lui, et ils sont embarqués en voiture ; ils ont gagné du côté de l'église, ce qui pouvait être leur chemin pour aller au marché. Je n'ai pas vu le visage de la *créature* et je ne pouvais pas le reconnaître.

Ma femme a eu connaissance de ce fait là et Lafontaine aussi, probablement, puisqu'il a couché là.

—Pas de transquestions.

ADÈLE ST.-GERMAIN—Femme de David Bourret, commerçant de Sorel—33 ans.

---

(1) Gaudriole : Expression populaire désignant tout grain moulu dont on n'a pas séparé la farine, le son et le gru.

(2) Créature : Expression employée parmi le peuple comme synonime de femme.

Je connais le prisonnier depuis l'automne dernier. Je l'ai vu chez nous environ huit jours avant la Toussaint. Il est arrivé chez nous un Vendredi soir. Il a mis sa voiture chez nous, et il est arrivé vers soleil couché, vers quatre heures et un quart ou quatre heures et-demie. Je l'ai vu avec une dame ; il sont entrés ensemble chez Lafontaine, et lui, ensuite, est venu mettre son cheval chez nous. Il est revenu vers huit heures et demie, et ma mère a été avec lui à l'étable. Il est revenu le matin soigner sa pouliche avec de la *bouette*, (1) nous disant qu'elle ne mangeait pas autre chose. C'est une pouliche qu'il avait ; c'était une pouliche brune. Je l'ai vu le Samedi après Noël, quand il a passé pour s'en retourner. Il était avec une Dame quand il s'en est retourné. Je l'ai vu embarquer le samedi, et il nous a dit qu'il s'en allait au marché. Il avait emporté des perdrix, dont il nous a demandé le prix. Je l'ai vu gagner dans la direction de l'Eglise.

TRANSQUESTIONNÉ PAR M. ARMSTRONG.

Je l'ai vu repasser le Samedi après-midi, pour gagner le Pot-au-Beurre.

MARIE PLOURDE — Femme de Michel Cajolet, témoin déjà entendu : J'ai vu une fois du poison chez le défunt. Il a parlé (le défunt) une fois chez nous qu'il tendait des piéges. Il a *serré de la poison* (2) chez nous, disant de prendre bien garde à mes enfants. Il a repris *cette poison* là le soir. Il l'a mis sur une planche posée aux poutres. Il y a trois ans que cela est arrivé.

Je n'ai jamais vu le défunt emporter de la boisson à sa sucrerie ou dans son champ.

C'est la première et dernière connaissance que j'aie eu que le défunt avait *de la* poison. Il m'a dit

(2) Bouette : Mélange de différents grains moulus et délayés à l'eau.

(2) Poison : parmi le peuple, est toujours employé au féminin.

qu'il avait tendu des attrappes le matin ; et il m'a dit que c'était pour mettre dans ses attrappes.

Sophie Boisclair est arrivée en pleurant, le 22 Décembre, chez nous, comme toute autre femme qui verrait son mari en cet état là.

—Pas de transquestions.

JEAN LEVASSEUR—Cultivateur de Nicolet.—31 ans. Je connais bien le prisonnier qui est mon beau-père. J'ai connu le défunt le printemps dernier dans les semences. Il m'a dit qu'il avait toujours eu une petite santé depuis des vaillantises qu'il avait faites, qu'il ne pouvait pas beaucoup travailler. Un jour qu'il m'a dit cela, il était malade. Il m'a dit qu'il faisait la chasse aux renards. Mêmement que je lui ai dit qu'il y en avait beaucoup chez nous, qui mangeaient nos volailles. Il dit : j'irai les prendre. C'est vers la Toussaint de l'année dernière qu'il m'a dit cela.

Il ne s'est pas passé une semaine, à l'exception d'une peut-être, sans que je le voie depuis qu'il demeure à St.-Zéphirin, même deux fois par semaine. Il venait coucher chez nous en allant aux Trois-Rivières et en revenant. Quelquefois il passait sa journée. Il est venu une fois avec sa défunte femme et Sophie Boisclair. Ils ont couché chez nous. Je crois que Sophie Boisclair a été coucher chez le voisin, un de ses parents. J'ai connaissance qu'il est venu cinq Samedis *de file* (1) avec sa femme. Quand il avait affaire à Nicolet, il venait avec sa femme.

Cinq jours après la mort de la femme du prisonnier, le prisonnier a dit en ma présence et celle du défunt et de Sophie Boisclair que Joseph Joutras, (témoin entendu) ne voulait pas le laisser dans sa maison. Je lui ai dit : venez chez moi. Le défunt lui a de son côté offert d'aller rester chez lui.

---

(1) De file : Populaire, pour subséquents.

Le prisonnier a répondu : Mon garçon m'offre d'aller rester avec lui. Je crois que je vais y aller. Le défunt a repris : Vous avez des porcs à engraisser, restez à St.-Zéphirin. Vous avez fait deux chambres cet été chez nous, prenez-en une et restez aussi longtemps que vous voudrez. Le prisonnier a répondu : Vous êtes bien bon et j'y penserai. Sophie Boisclair a de son côté paru bien consentante. Je ne suis pas positif, mais je crois qu'il avait mal dans l'estomac.

Dans le commencement des récoltes, l'année dernière, le défunt m'a demandé de quelle maladie était morte ma mère l'hiver précédent. Je lui ai répondu : d'un rhumatisme inflammatoire. Il a dit : Je crois bien que je vais mourir comme cela, parceque je suis oppressé.

PAR LA COUR.

Il y a quatre lieues et-demie à cinq lieues, de Nicolet à St.-Zéphirin. Je ne puis dire la distance de St.-Zéphirin à LaBaie. C'est l'hiver de 1866, un peu avant les jours gras, que le prisonnier a été demeurer à St-Zéphirin, lors de son mariage. Le défunt n'est jamais venu chez nous. J'ai été 7 à 8 fois à St.-Zéphirin. Ma mère avait 44 ans quand elle est morte ; elle avait été deux jours et-demi malade. Le Docteur a dit qu'elle était morte d'un rhumatisme inflammatoire. Elle a été au lit ces deux jours là. J'ai conté cela au défunt et c'est là-dessus qu'il m'a dit qu'il croyait qu'il allait mourir de la même maladie.

ONZIEME JOUR.

JEUDI.

ELIZE JOUTRAS de nouveau entendue.

C'est quelques jours avant la Toussaint que ma mère est venue à Sorel avec le prisonnier. Elle

est partie un Vendredi et est revenue le Dimanche après la messe. Ma mère était venue à Sorel le printemps dernier, avec mon père, et elle n'y est pas revenue jusqu'au jour où, l'automne dernier, elle est venue avec le prisonnier. Elle n'est pas revenue depuis.

Je me rappelle le jour de Noël, après que, le matin, ma mère fût montée en haut, disant qu'elle allait s'habiller, mon père y est monté. Il a resté à peu près une demi-heure. Le père Modeste était en bas. Pendant que mon père était en haut, le prisonnier est monté pour s'habiller. Mon père a dit que c'était bien propre. Je suis bien certaine de cela. Ma mère a fait la remarque que c'était de bien belles chambres. J'étais dans la cuisine avec les enfants et Mathilde Joutras.

TRANSQUESTIONNÉ PAR M. ARMSTRONG.

Ce n'est pas le jour de Noël que mon père a monté en haut ; il n'a pu y monter ce jour là ; il était malade. Il a monté avant d'être malade.

RÉ-EXAMINÉ.

Ma mère a fait le *beurdas* en haut, le jour que mon père est tombé malade dans le bois. Le jour qu'il est ainsi monté en haut, Mathilde Joutras n'y était pas. Mon père souffrait le jour de Noël ; peut-être qu'il aurait pu monter, mais il n'a pas monté.

Question.—N'avez-vous pas dit devant George Boisclair, votre oncle, et devant d'autres personnes, quelques jours avant le commencement du procès, à Sorel, que, le jour de Noël, avant la messe, après que le prisonnier fût monté en haut pour se changer, votre père était monté dans les chambres d'en haut ; que votre mère l'y avait suivi et qu'elle lui avait montré combien les chambres étaient propres, depuis que le *beurdas* était fait ?

La Couronne s'objecte à la question.—Objection rejetée.

Réponse.—J'ai dit que cela était arrivé avant le jour de Noël.

HONORÉ LAFONTAINE—Huissier de St.-Cuthbert. —26 ans.

J'ai un oncle qui tient hôtel sur le chemin de ligne à Sorel. J'ai vu le prisonnier, chez mon oncle, un Vendredi soir, entre la St.-Michel et la Toussaint. Je crois que c'est plus près de la Toussaint que de la Saint-Michel. Il avait une femme avec lui.

[Sophie Boisclair étant amenée en Cour, et confrontée avec le témoin, il croit qu'elle est la personne qui était avec le prisonnier.]

Il m'a paru qu'ils logeraient là ce soir là, et lui-même me l'a dit. Je n'ai pas connaissance qu'il y ait eu quelque bruit, ce soir là chez mon oncle.

TRANSQUESTIONNÉ PAR M. ARMSTRONG.

Je suis parti de chez mon oncle entre sept heures et-demie et huit heures et-demie. Le prisonnier m'a dit : Je vais vous introduire la dame qui est avec moi, et il m'a présenté à elle. Je ne me rappelle pas le nom qu'il lui a donné. Tout me paraissait comme si c'était sa femme.

PAR LA COUR.

Je ne connaissais pas le prisonnier auparavant. Il ne m'a pas dit son nom ce jour là. Je ne me rappelle pas de quels termes il s'est servi, quand il a dit : Je vais vous introduire. Je ne sais pas s'il a dit : je vais vous introduire à la dame qui est avec moi, ou à Madame. Tout ce que je sais, c'est qu'il l'a nommée par son nom de baptême, en lui demandant : Sophie, veux-tu prendre un verre de vin ? Nous prenions, la personne et moi, un verre de bière. C'était la première fois que je voyais le prisonnier, et je ne l'ai pas revu.

Mon oncle est un homme marié ; sa femme vit encore. Il a un grand garçon, vivant avec lui. Il a un autre petit garçon de neuf ans. Mon oncle, sa femme et ses deux enfants étaient dans la maison.

RÉ-EXAMINÉ.

J'ai couché là avant-hier, et ma tante m'a dit que son mari et son grand garçon étaient à Montréal.

JEAN LEVASSEUR—déjà assermenté.

Après l'Enquête, je me suis rendu à St.-Zéphirin. le 4 Janvier, et j'ai dit au prisonnier : Si vous connaissez quelque chose dans cette affaire là, ou si vous êtes coupable, je vous conseille de vous sauver, et je lui ai offert $30.00 que j'avais sur moi, lui disant que je lui en donnerais davantage s'il en avait besoin. Je lui ai même conseillé de se sauver, dans le cas où il ne serait pas coupable, parceque ça faisait du dommage à ses enfants. C'était vers cinq heures de l'après-midi, et je lui ai dit de venir chez nous dans la nuit du 6. Il a refusé ma proposition.

—Pas de transquestions.

HILAIRE PROVENCHER—Scieur de Philadelphie, Etat de Vermont,—22 ans.

Je suis le fils du prisonnier. Je connais le Dr. Philippe Giroux des Trois-Rivières qui a été entendu comme témoin de la part de la Couronne. Je suis allé là avec mon père Alexandre. Le Docteur m'a dit qu'il reconnaîtrait le prisonnier, par ce qu'il avait une moustache et de la barbe, et qu'il était picotté. Dans le mois de Décembre, j'étais encore aux Etats-Unis, j'ai écrit à mon père en Décembre. J'ai retrouvé la lettre à Ste.-Monique, dans un tiroir de commode où étaient les lettres de mon père.

Cette lettre est produite. Il reconnaît les timbres, qui sont comme suit :

1° " PLAINFIELD, Déc. 10 Vt.,

du côté de l'adresse qui est ainsi :

" M. MODESTE PROVENCHER, ECR.,

" St.-Zéphirin de Courval, C.-E.,

" District of Three Rivers, B.-Canada.

2° Sur le côté opposé : " STANSTEAD DE. 12 1866 L. C. " " LABAIE, DE. 13, 6 C. E. " " ST. ZÉ- " PHIRIN 14 DEC. 66. L. C. " La lettre elle-même est ainsi conçue :

" CHER PÈRE

" Nous avons reçu votre lettre qui nous a fait
" beaucoup de plaisir d'apprendre de vos nouvelles
" et un même temps qui nous a bien chagriner
" d'apprendre la mort de notre belle mère. Mais
" comme vous me dite Dieu la voulu et il faut se
" soumettre à sa ste. volonté, et pour moi cette
" anné je ne ferez pas chantier je vas travailler au
" mois et mon frère aussi et si vous pouviez monter
" avec vôtre jumen et une autre pareil on pourêt
" les vendre un bon prix le printant prochain et si
" vous voulez les faire travailler vous le pourrez si
" vous voulez et comme vous qui savez la médésine
" au renard, je vous prit d'apporter de la poison
" car elle est un peu difficile à avoir par ici et je
" vous assure qu'on peut gagner beaucoup de cette
" manière la parceque il y a bien des renards par
" ici rien de plus pour présent que des respect a
" tous nos parents et amis. On est et sera pour la
" vie votre tendre fils

" H. PROVENCHER.

S. P.

C'est là la lettre que j'ai écrite à mon père, à Plainfield dans les Etats-Unis, le ou vers le 9 Décembre 1866. J'ai retrouvé cette lettre et j'en ai pris possession, il y a une quinzaine de jours. Depuis ce temps là, je l'ai gardée en ma possession. C'est après avoir vu mon père que je l'ai re-

trouvée. Il m'avait parlé des lettres qu'il avait reçues de moi. Dans le cours de l'automne dernier, je lui ai souvent écrit pour le faire venir aux Etats-Unis, nous retrouver.

Nous étions entrés mon frère et moi chez le Dr. Giroux, pour avoir une médecine pour le mal d'yeux de mon frère Alexandre. Il nous a demandé d'où nous venions. Nous avons dit : de Ste. Monique. Il nous a demandé si nous connaissions un nommé Provencher. Sur notre réponse affirmative, il nous a demandé quelle était sa réputation à Ste.-Monique. Nous lui avons dit que nous le connaissions pour un parfait honnête homme.

Pourtant, l'animal va être pendu comme un chien ; moi seul je vais le faire pendre, parcequ'il a acheté ici huit grains de poison; et il a donné la description de sa figure, comme je viens de le dire.

TRANSQUESTIONNÉ PAR M. ARMSTRONG.

Mon frère Alexandre demeure à Ste.-Monique. L'avocat Boudreau des Trois-Rivières, nous avait écrit qu'il avait des moyens pour sauver la vie de notre père ; et nous sommes allés à Trois-Rivières le 17 Mars, un Dimanche.

Nous avons demandé à un individu s'il ne connaissait pas un médecin? Il nous a indiqué le Dr. Giroux. Il a dit que mon père serait pendu comme un chien parceque lui prouverait que c'était lui qui lui avait vendu du poison. Il a dit que le prisonnier avait une grande moustache et une grande barbe, en faisant (le Dr. Giroux) un geste pour marquer une longue barbe tombant sur le menton.

Je n'avais pas vu le prisonnier depuis le mois de Janvier 1866 quand je l'ai vu après son arrestation. Quand je l'ai vu alors, il avait la barbe comme aujourd'hui.

J'ai envoyé trois ou quatre lettres au prisonnier depuis la St.-Michel dernière au 10 Décembre. C'est

moi-même qui écrivais mes lettres. J'adressais mes lettres à St.-Zéphirin à peu près toutes comme celle qui est produite.

J'ai appris ce que je sais en fait de lecture et d'écriture, à Ste.-Monique, à une petite école. J'ai été environ 6 à 7 ans à l'école. J'ai écrit cette lettre sur le papier immédiatement. Je jure que la lettre a été écrite et envoyée le 9 Décembre à sa date.

J'ai lu un ou deux témoignages, celui de Madame Cajolet et celui d'un médecin. Nos avocats m'ont dit qu'on ne devait pas lire les témoignages. Je n'ai pas lu le témoignage du Dr. Giroux.

PAR LA COUR.

Il y a du bois à 3 ou 4 milles de l'endroit où je demeure, à 9 milles de Montpellier. Il y a des renards, et mon bourgeois en a pris lui-même. Il me disait que c'était avec du poison. Il ne m'a pas dit où il prenait son poison. Je n'ai pas cherché à avoir du poison, parce que je n'étais pas connu.

ALEXANDRE PROVENCHER—Cultivateur de Ste.-Monique—27 ans,—fils du prisonnier.

Le 28 et le 29 Décembre j'ai vu le prisonnier. Il ne portait pas de moustache. Je ne lui en a ai jamais vu. Je signe mon nom, mais je ne sais pas lire l'écriture manuscrite.

Après son arrestation, il m'a été livré à St.-Zéphirin une boîte qu'on m'a dit contenir des effets appartenant à mon père et que je n'ai regardée qu'après être rendu chez nous. J'ai une commode chez moi avec des tiroirs. Je ne puis dire si les papiers de mon père ont été mis dans quelques uns de ces tiroirs.

Le 29, mon père avait un capot rougeâtre quand il est venu chez nous. Le 29 il n'est pas retourné à St.-Zéphirin. Je suis marié ; ma femme est vivante. Je ne puis dire quelle était cette boîte, ni ce que l'on en a fait.

TRANSQUESTIONNÉ PAR M. ARMSTRONG.

Quand mon père allait à Trois-Rivières, il passait ordinairement à Ste.-Monique.

La Défense clot son enquête.

CONTRE-PREUVE DE LA COURONNE.

THOMAS N. HART—déjà entendu.

Dans le mois de Septembre dernier, le prisonnier est venu chez nous avec une barbe au-dessus de la lèvre paraissant être vieille d'environ 3 semaines ; il avait une impériale et un peu plus de favoris qu'il n'en a là. J'ai dit que le prisonnier voulait se donner le luxe d'une moustache. Les joues étaient rasées. Sa moustache était plus courte que ses favoris.

Je suis maître de poste de St.-Zéphirin. C'est moi qui délivre les lettres, avec un jeune homme qui est mon commis

J'ai connaissance que c'était avant la mort de sa femme. C'était peut-être après.

TRANSQUESTIONNÉ PAR M. ARMSTRONG.

Je ne lui ai plus remarqué de moustache après. Je n'en ai pas remarqué dans le mois de Décembre. C'était dans le voisinage de la mort de sa femme.

ENQUÊTE CLOSE DE PART ET D'AUTRE.

Suite du Discours de M. Gaultier.

Est-ce un fait établi que Joutras est mort empoisonné par le poison appelé strychnine ? De savants médecins, des hommes dont la science est depuis longtemps reconnue, et dont la renommée est répandue au loin, vous diront que Joutras n'a pu mourir et de fait n'est pas mort empoisonné par la strychnine.

La Couronne n'a pu établir d'une manière palpable et évidente, malgré les efforts qu'elle a tentés, tant par les longs témoignages des hommes de l'art, que par les connaissances qu'elle a sur l'empoisonnement, que le défunt Joutras avait été victime de l'empoisonnement par la strychnine.

La science médicale, Messieurs, nous enseigne que le poison que l'on appelle strychnine est un des poisons les plus énergiques. Ce qui le distingue spécialement des autres poisons, c'est qu'il est blanc, solide, insoluble dans l'eau, soluble dans l'esprit de boisson et excessivement amer. Un grain et même un demi grain peut donner la mort instantanément.

Il faut remarquer que le défunt Joutras était d'une constitution faible et que déjà il avait essuyé de fortes maladies. Eh bien ! comment peut-on prétendre qu'une dose de strychnine suffisante pour donner la mort à une personne de forte constitution, n'aurait pas, chez le défunt Joutras, non-seulement apporté quelques symptômes d'empoisonnement, mais encore ne lui aurait pas causé la mort, à lui qui était faible de constitution et souvent malade. D'ailleurs peut-on supposer qu'un homme qui aurait réellement eu les symptômes que le témoin Plourde a essayé de décrire, et qui auraient été ceux

de la strychnine, n'aurait pas succombé à la crise du 22 Décembre ?

Messieurs je ne dirai qu'un mot sur la partie médicale, je laisserai à mon savant ami, M. Chapleau, l'importante tâche de discuter la valeur des témoignages médico-légaux de la Couronne. Cependant comment peut-il se faire que le Dr. Girdwood nous dise, d'une manière emphatique, qu'il ait trouvé, dans les viscères du défunt Joutras, de la strychnine *en abondance*. Que signifie le mot *abondance* en médecine comme en toutes autres sciences ? Ce mot ne veut-il pas dire grande quantité ? Ne produit-il pas en nous l'impression d'un objet qui se voit facilement et qui est palpable ?

Eh bien ! Messieurs, si tel est le cas, pourquoi le savant médecin ne vous en a-t-il pas montré de ce poison qui avait empoisonné Joutras ? Pourquoi n'en a-t-il pas mis devant vos yeux ? Pourquoi ne vous a-t-il pas dit : Voici ce qui a donné la mort à Joutras. Puisqu'il en a trouvé en abondance, ne pouvait-il pas vous en montrer une parcelle, un atôme, une si petite quantité que l'œil sans être aidé des instruments de la science n'aurait pas pu voir, mais qui aidé de ces instruments aurait pu être vu ? Pourquoi ce médecin n'a-t-il pas cherché à donner la meilleure preuve possible, et à son témoignage l'importance et la crédibilité que suggère la prudence. Ah ! Messieurs, pour vous et pour moi il me semble que la réponse est bien facile ; c'est qu'il n'en a pas trouvé ni en abondance, ni autrement ; c'est que ses yeux n'en ont point vu, c'est que ses mains n'en ont point touché. Il s'est donc trompé ce médecin, ainsi que ses collègues qui ont fait l'analyse chimique des viscères de Joutras, en s'exprimant de la manière qu'il l'a fait, et en ne s'appuyant que sur des indices que donne, dit-on, un nouveau système, celui de la coloration, ou série de couleurs. Mais, Messieurs, pouvez-vous condamner un homme à mort lorsque

ce nouveau système vous donne toutes les incertitudes ? Qui vous dit qu'il n'y a pas d'autres substances dans le monde qui donnent ou peuvent donner la même série de couleurs ? Rien. Est-il possible qu'un homme de 28 à 30 ans connaisse tous les secrets de la nature ? Cependant le ton d'assurance qu'il prend dans son témoignage, la manière certaine de trancher les questions les plus graves et les plus sérieuses, d'une seule phrase, d'un seul mot, dénotent immédiatement chez ce médecin, irréflexion, manque d'études approfondies et présomption. N'y a-t-il pas d'autres maladies qui produisent les symptômes décrits par les témoins de la Couronne ? C'est ce que la Défense vous prouvera par les savants médecins qu'elle fera entendre, parmi lesquels se trouvent des hommes d'étude, de longue expérience et de capacités reconnues. Encore une fois je vous le répète, je laisserai à mon savant ami M. Chapleau, l'appréciation des témoins médico-légaux de la couronne.

Messieurs, le représentant du ministère public a semblé attacher une certaine importance au témoin Mathilde Joutras, quand cette fille dit : que la prisonnière, le matin du lendemain du décès de son mari, a jeté dehors de l'absinthe que contenait un bol qui avait passé la nuit sur le poële ; c'est avec de semblables petits faits que l'on veut MM. vous influencer, on cherche par là à vous faire accroire que dans ce bol il y avait du poison ; mais qui vous dit qu'il y avait du poison dans cette absinthe ? qui vous dit même que c'était de l'absinthe ? cette fille, ce témoin, qui, pour un instant, fait la timide pour mieux cacher son hypocrisie et les noirceurs de son cœur, a-t-elle bu de ce breuvage que contenait ce bol ? sait-elle que c'est de l'absinthe ? Pour le savoir il faut qu'elle en ait bu, et si elle en a bu et qu'il y avait du poison, elle aurait dû mourir. La croiriez-vous immortelle ? non, je ne pense pas, c'est donc qu'il n'y avait point de poison; cependant

ce témoin donne son témoignage pour vous faire penser qu'il y en avait ; il a été amené ici dans le but de jeter dans vos esprits un doute à ce sujet ; mais MM. j'ai trop de confiance en votre bon sens pour croire que l'on a réussi. Comment supposer que les prisonniers auraient laissé sur le poële, dans la maison, oùil y avait 10 à 12 personnes, toute une nuit, un bol contenant du poison dont une potion aurait été administrée à Joutras ? Quand un homme commet un crime ne se cache-t-il pas lui-même, et dans tous les cas, ne cache-t-il pas l'instrument qui lui a servi pour commettre ce crime ? Ne croyez-vous pas que si ce bol eût contenu du poison, les prisonniers ne l'auraient pas jeté dehors avant l'arrivée des témoins qui ont vu ce vase ? Le meurtrier attend-il la présence de 10 témoins, pour cacher le poignard avec lequel il a donné la mort à son semblable ? Chose incroyable ; quand bien même 20 témoins le jureraient, je ne les croirais pas, et j'espère que vous ne croirez pas ce témoin Joutras et qui que ce soit, qui chercherait à vous influencer par un semblable moyen.

MM. Les moyens spéciaux de la défense vous seront indiqués par mon savant ami. Je ne pensais pas être aussi long dans les considérations que j'avais à vous soumettre ; il y aurait encore beaucoup à dire; mais je craindrais d'abuser de votre patience. Je termine donc en réclamant pour le prisonnier sa liberté, son honneur et sa vie.

Rien n'est plus cher à l'homme sur la terre que sa liberté, sa vie et son honneur. Dieu nous a créés libres et cet homme est dans les chaînes Sa patrie, ses fils, ses filles l'appellent ; ils vous le demandent, brisez ses chaînes par votre verdict, rendez-le leur. Sa liberté il la sacrifierait, sa vie il la donnerait, si l'honneur pouvait leur survivre. Ah ! MM. si par votre jugement vous alliez commettre une erreur et tomber dans une fatale méprise, en condamnant le prisonnier, cette erreur serait à jamais

irréparable ! Cet homme, à votre voix monterait à l'échafaud, plein de force et de courage pour être à jamais séparé de ce monde ! Sa malheureuse famille serait à jamais désolée, son honneur à jamais perdu ! une tache indélébile la marquerait et la distinguerait à jamais du reste des mortels ! Les pleurs que vous voyez couler, les sanglots que vous entendez, les gémissements de cinq à six enfants qui sont ici, qui frappent vos oreilles et qui attendrissent vos cœurs, l'émotion de tout ce nombreux auditoire, tout cela, tout ce que je vous ai dit, les vérités que je vous ai fait connaître, l'exagération, la fausseté et le mensonge qui existent dans les témoignages de la Couronne, et tout ce que la Défense vous prouvera et vous dira encore, tout cela, dis-je, ne parlera-t-il pas à votre intelligence, à votre conscience et à votre cœur ?

Ah ! Messieurs, on n'est plus au temps des sacrifices humains ! Prenez garde ! à Dieu seul appartient le droit de dire : *Tu mourras !* Si votre verdict condamne cet homme, à peine sera-t-il monté à l'échafaud, que le remords s'emparera de vos consciences ! vous vous épouvanterez peut-être alors d'être les auteurs d'une iniquité judiciaire. Ne vous abusez pas, Messieurs, la responsabilité retombe toute entière sur vous, et sachez que si vous tuez cet homme, vous détruisez l'œuvre de Dieu. Vous ne pouvez le trouver coupable que sur des preuves certaines, claires et positives, mais jamais, et tel est le cas, sur de simples conjectures et des probabilités. Le doute, Messieurs, et ici il y a plus que le doute, doit être donné en faveur du prisonnier. Si vous n'agissez pas d'après ces principes et ces paroles, prenez garde : car il pourrait arriver que votre conscience serait agitée, tourmentée tout le reste de votre vie. N'écoutez donc que la voix de cette conscience, sans égards à aucune autre influence. Rappelez-vous votre serment ; encore une fois, souvenez-vous que la terre pesera

toujours sur la cendre de cet homme innocent à qui vous aurez donné la mort, l'ignominie sur sa mémoire, le deuil, la ruine et le déshonneur sur ses enfants et leurs descendants !

Une adresse au jury ne saurait être publiée en entier, car meilleure elle est au point de vue des circonstances, moins elle est régulière eu égard aux préceptes de l'art. L'analyse même ne peut en être faite, pour rendre justice au talent de l'avocat qu'avec la plus grande circonspection. Le public dans ces cas est plus difficile que l'auditoire. Il juge le discours comme discours, par ses formes, par l'enchaînement des idées, par les faits, tels que présentés dans les rapports des journaux, bien plus que par les incidents, que par la position relative des grands acteurs de la cause, le juge, le jury, l'avocat, les témoins et l'accusé. Et cependant, le succès dépend le plus souvent du moindre mouvement, d'un geste, d'une parole échappée et que l'on va croire perdue, des bruits si divers qui s'élèvent de la foule, de l'attitude des témoins comme de celle du prisonnier, des murmures de l'opinion. Sur ce terrain si mouvant l'art perdrait pied de suite, et force lui est de céder le pas à l'éloquence libre, vive, imagée, qui n'a pas de forme prescrite, qui surgit inopinément, qui se crée elle-même, qui représente les choses telles qu'elles ont paru aux regards de chacun et qui entraîne du coup ceux qui n'ont pas d'opinion formée, plus encore ceux qui ont subi les mêmes impressions que l'Orateur et qui jette du doute dans l'âme de ceux qui ont une opinion adverse. Or pour arriver à ce résultat, il faut que rien n'échappe à l'attention de l'avocat, qu'il fasse

usage de tous les moyens qui se rencontrent sur son chemin. Et plus la cause est difficile, plus il doit s'attacher aux incidents. Le salut d'un accusé dépend bien souvent de la circonstance la plus insignifiante. Il n'y a pas de porte si étroite qu'on puisse désespérer de l'y faire passer. Pour peu que l'avocat soit moraliste et physionomiste, il saura prendre avantage de la position des jurés et de celle du juge, suivre sur leurs figures les impressions que produit à chaque instant la cause, à mesure quelle se développe par les dispositions des témoins. Encore une fois, cela ne se sent pas, ne se voit pas au dehors, il faut avoir vu tout le drame se dérouler sous ses yeux pour juger de la force des acteurs principaux. L'adresse qu'a prononcée M. Chapleau dans cette affaire est une démonstration assez frappante de ces vérités. Il a parlé pour son auditoire plutôt que pour le public, il a parlé plus encore pour le jury que pour le reste de ses auditeurs. La parole répercutée au dehors devait perdre nécessairement sa force. Avec toute la bonne volonté possible les rapporteurs n'ont pu lui communiquer son esprit d'actualité qui en est le principal mérite.

Pour notre part, nous avons cru qu'il valait mieux offrir au public une simple analyse de cette adresse accompagnée de quelques citations dont tout le monde peut apprécier la valeur, parcequ'elles se dégagent un peu des faits intimes de la cause.

ADRESSE DE M. CHAPLEAU.

Ce fut avec le sentiment visible d'une profonde émotion que l'avocat commença en ces termes :

Qu'il Plaise à la Cour.

Messieurs les Jurés.

Venu dans ce District sur la demande de deux de mes confrères, chargés de la défense des accusés, et à la prière des accusés eux-mêmes, je ne me suis pas fait illusion, sur la terrible responsabilité qui pesait sur moi, en acceptant le mandat que l'on m'imposait et sur la disproportion de mes forces avec la tâche qui m'attendait. J'ai accepté avec la confiance, qu'au moins mes clients me rendraient cette justice que mes efforts et ma bonne volonté ne seraient mis en question par personne. Aussi n'ai-je pas été peu surpris lorsque j'ai entendu, et par des personnes sans doute mal disposées d'avance, au dehors du Palais, mais surtout par un de mes jeunes confrères représentant en ce moment la couronne, la remarque que ma présence au banc de la défense avait pour raison d'être un sentiment de gloriole chez moi et peut-être d'imposition sur l'opinion publique dans votre District. Je crois que la meilleure réponse que je puisse faire à ceux qui se sont rendus coupables de ces remarques malveillantes à mon égard est de leur en rappeler le souvenir en livrant leurs observations à l'appréciation calme de leur conscience et du jury. Il faut bien légèrement peser la charge écrasante de celui qui prend en ses mains le sort de deux infortunés dont la tête est en jeu pour se permettre d'aussi frivoles, je dirai plus, d'aussi blessantes insinuations. Pardonnez-moi, messieurs, si je m'occupe un instant de

moi, en commençant cette défense ; mais l'avocat est toujous, pour un jury, tellement identifié avec la cause de ses clients que les moindres incidents peuvent avoir une influence grave sur des esprits non prévenus. Certes, messieurs, si l'intérêt ou la vanité eussent été le mobile de ma conduite en cette occasion, vous ne me verriez pas ici ; car l'un et l'autre sentiment auraient été déçus d'avance. Non ; un motif supérieur nous guide malgré nous dans ces circonstances exceptionnelles dans la vie de l'homme de profession. L'accusé que l'on défend, c'est ce malheureux que le flot emporte dans l'abîme, que la roue du supplice à déjà saisi par ses vêtements et qui va y être broyé ; sa voix est celle de la crainte et de l'angoisse au moment du danger. A ces accents là on ne peut être sourd, l'homme d'affaires fait place au philantrope : trop heureux si l'avocat peut s'appeler un sauveur ; heureux encore si sa conscience et la conscience publique lui disent qu'il a tout fait ce que la science et la justice lui permettaient de faire pour arrêter le flot qui engloutissait, la roue qui broyait. Ce que l'on éprouve dans ces moments ne saurait se décrire. La vie apparaît dans toute sa splendeur ; la mort se dresse en face de l'accusation avec ce qu'elle a de plus horrible ; alors le tumulte des affaires cesse, la personnalité de l'homme avec le sentiment disparaît, et seul, devant la société qui accuse et qui demande une vie pour en venger une autre, devant l'accusé qui demande justice en défendant sa tête menacée, en face de la froide justice qui écoute, debout en présence du jury qui représente le pays et qui doit prononcer le mot fatal ou libérateur, sous l'œil de Celui qui juge tout et qui dispose des lumières, qui dirige les consciences, l'avocat se sent alors investi d'un sacerdoce sublime qui accablerait s'il ne décuplait en même temps les forces de celui qui en est revêtu. Ni l'habitude, ni la répétition de ce drame effrayant où le nœud est la vie.

d'un de nos semblables, rien ne saurait changer les étranges émotions que l'on ressent en ce moment. C'est la quatrième fois que j'ai l'occasion de défendre à la tribune judiciaire des accusés pour crime capital, et je me sens aussi effrayé de l'immensité du devoir que j'ai à remplir que si j'étais encore à mon premier essai. Eh ! qui ne le serait pas ? Le pays entier a frémi d'horreur en entendant les terribles accusations portées contre les prisonniers ; et aujourd'hui, je vois un foule immense encombrer cette salle d'audience avec l'anxiété et la terreur peintes sur toutes les figures. Et pourquoi cette excitation ? Serait-ce par hasard pour se repaître des angoisses de ces pauvres malheureux accusés ? Serait-ce pour étudier dans les plis de leur figure, dans les contractions de leurs muscles et les larmes qui coulent de leurs yeux, le travail intérieur qui torture et broie leur corps ? Serions-nous par malheur reportés aux jours néfastes où le peuple-roi se précipitait en masses tumultueuses sur les gradins du Colysée en criant : " Du pain et des cirques ? " Non ; je crois trop au sens moral et religieux de notre population, pour attribuer cet empressement à aucun autre sentiment que celui de la pitié et de la sympathie.

Il faut que le crime dont sont accusés les prisonniers soit bien grand, messieurs les Jurés, pour que la justice demande en ce moment deux têtes pour le venger ; il faut que le châtiment soit bien terrible pour que la loi entoure de tant de solennité, de tant de soins, l'instruction de ce procès ! C'est qu'il s'agit de la vie, messieurs ; la vie, cette émanation mystérieuse de la divinité, ce don inestimable que Dieu fait à l'homme, mais qu'il se réserve le droit absolu de retirer ; aussi, le premier mot de colère qu'il lança contre sa créature fut le jour où Caïn ayant violé cette divine prérogative, fut foudroyé de ce terrible anathême : " Soit maudit, ASSASSIN de ton frère !" Depuis six mille ans ce mot ASSASSIN

a douloureusemement retenti dans le monde, et toujours la société l'entendit avec une colère sinistre, en l'inscrivant sur les pages les plus noires de ses codes criminels. Ce n'est pas tant la mort qui effraie, que la malédiction de Dieu sur le crime lui-même qui poursuit le meurtrier, en donnant en même temps quelques reflets terribles à la figure de la victime. Et c'est de ce crime épouvantable dont est accusé le prisonnier. L'accusation porte que lui, Modeste Provencher, a, dans la nuit du 31 Décembre dernier, tué et assassiné le nommé François-Xavier Joutras. Et c'est vous qui devez le juger— Songez bien à la grandeur du crime, et voyez la gravité du devoir qui vous incombe.

Vous n'êtes pas ici, remarquez-le bien, comme le philosophe qui cherche à établir une théorie préconçue par tous les raisonnements et tous les faits qu'il peut trouver, essayant de toutes manières à faire cadrer ces faits avec sa théorie. Ne forcez pas la preuve de façon à l'étendre jusqu'à ce qu'elle s'ajuste avec la supposition de culpabilité que la poursuite vous présente. Votre devoir est de prendre tous les faits sans aucune prévention et lorsque vous les aurez tous réunis et pesés, de voir s'ils portent dans l'esprit une conviction non douteuse de culpabilité.

Vous devez surtout mettre de côté tout ce que vous auriez pu lire ou entendre en dehors de cette Cour avant le moment solennel où l'accusé, levant la main vers le ciel, a attesté Dieu de son innocence et vous a choisi pour juger entre Dieu et son Pays. Gardez vous surtout de vous laisser entraîner par l'opinion publique soulevée contre les accusés : l'opinion, ce vent délétère formé du souffle de la médisance et de toutes les mauvaises passions, et qui emporte dans son tourbillon les plus belles réputations, qui salit les noms les plus purs. La presse elle aussi, cette grande voix publique, malheureusement trop légère sur la portée de ses pu-

blications, pourrait avoir contribué à préjuger d'avance votre détermination. Les journaux sont toujours avides de nouvelles à effet, d'articles à sensations. Si un crime se commet, il faut trouver un accusé; si un accident arrive, on se torture pour lui inventer une origine mystérieuse, criminelle, si on peut réussir à l'inventer. Aussi les plus petits détails, les cancans les plus exagérés sont mis en réquisition, pour former un drame terrible, dont un malheureux accusé se trouve souvent la victime.

Du haut des tribunaux, les autorités ont souvent dénoncé cet abus de la presse de compromettre un homme vis-à-vis de ceux qui seront ses juges, avant de lui faire son procès; et si les cachots pouvaient parler, plus d'une voix innocente en sortirait, reprochant des chaînes et peut-être des tombeaux à cet empiétement sur l'inviolabilité dont doit être entouré un accusé avant sa défense. Heureusement, nous ne sommes plus aux temps où les cris de la populace suffisaient pour mener un homme à l'échafaud ; l'histoire lamentable des Sirven et des Calas a servi de leçon pour les siècles à venir. Malheureusement le préjugé a toujours conservé son empire : le préjugé, ce crime d'autant plus dangereux qu'on s'en rend coupable sans même s'en douter, et que l'on a bien qualifié quand on l'a appelé " le crime des honnêtes gens ".

Mettez donc de côté tout ce que vous pourriez avoir entendu dire ou raconter au sujet de cette affaire jusqu'au moment du procès. Ce n'est pas sans un sentiment bien pénible que j'ai dû constater l'excitation injuste soulevée contre l'accusé parmi une partie de la population. J'ai frémi en entendant l'autre jour à la porte même de cette enceinte, ces paroles sinistres : " *Qu'on le pende, qu'on le pende.* " Avec de telles paroles, on venge et on assassine, on ne satisfait pas la justice. Il y a plus de dix-huit siècles, une populace ameutée hurlait

à la porte d'un tribunal ce cri féroce : " Crucifiez-le, crucifiez-le," et le juge infâme et lâche entre les mains duquel se trouvait la vie ou la mort de l'Auguste accusé, se contentait de répondre : " c'est le vœu du peuple, pour moi, *je m'en lave les mains.*" La justice humaine condamne cet homme ; l'ombre hideuse du déicide se dessine sur le monde. Le juge inique qui avait cédé au préjugé de ce peuple égaré, conserva la tache de son crime non aux mains, mais au front, et le peuple lui-même promène cette tache d'ignominie depuis dix-huit siècles au milieu de la réprobation universelle. À Dieu ne plaise que je veuille faire aucun rapprochement qui serait blasphématoire ; je ne veux que vous montrer dans le passé les épouvantables conséquences d'un verdict rendu sous la pression des préjugés de l'opinion publique. Mais qu'ai-je besoin de tant vous prémunir contre ces aberrations ? Je crains même d'avoir blessé le sentiment de juste impartialité qui vous anime.

Aussi, Messieurs, je me hâte d'entrer dans le mérite de la cause elle-même. Je serai peut-être un peu long, je suis obligé de suivre pas à pas la preuve que la Couronne a mise devant vous, et de discuter point par point l'argumentation ingénueuse par laquelle on a tenté d'amener sur la tête de l'accusé toute la culpabilité qu'on lui impute.

Ici l'orateur entre dans la discussion des témoignages donnés par la Couronne, appuie sur les contradictions qu'il prétend s'y rencontrer, et cite d'autres témoignages qu'il entend renverser par les preuves de la défense. Il parle longuement sur les chagrins dont se plaignait le défunt, disant que ces peines auraient pu le conduire au suicide. Puis il termine, la soirée étant trop avancée, sans entrer dans la preuve médicale. La Cour s'ajourne à 11½ heures P. M.

A la séance suivante, M. Chapleau reprend son adresse et entre dans la preuve médicale, fait voir

qu'elle n'est fondée que sur l'expérience et non sur des principes immuables, qu'ainsi elle peut errer, et que si elle peut errer on ne peut y attacher toute l'importance et la foi qu'on voudrait lui donner. Que, pour corroborer ce qu'il dit au sujet de la science médicale, il aura de vieux médecins, reconnus par leur science, qui viendront, s'appuyant sur les mêmes autorités et sur l'expérience, détruire ce qu'ont dit les experts médico-légaux de la couronne. Puis il recommande de nouveau aux jurés de mettre de côté tout préjugé. de ne rendre leur verdict que sur la preuve produite de part et d'autre, de ne condamner le prisonnier que si la preuve de la couronne ne leur offre aucun doute sur sa culpabilité.

Alors l'enquête de la défense commence, après quoi l'avocat de la Couronne s'adresse aux jurés, dans les termes suivants.

DISCOURS DE M. ARMSTRONG.

Messieurs les Jurés,

Il m'incombe maintenant de faire quelques commentaires tant sur la preuve de la poursuite que sur celle de la défense, ainsi que sur certains avancés qu'ont fait les savants avocats qui occupent pour le prisonnier.

Je vous le dirai d'abord, j'ai appris avec plaisir que le savant avocat qui vous a adressé la parole en dernier lieu avait été demandé par le prisonnier; car connaissant son habileté, nous savons que tout ce qui a pu être fait pour établir l'innocence de l'accusé a été fait et que si la preuve démontre sa culpabilité, c'est parcequ'il est vraiment coupable.

On a parlé du désir qu'ont manifesté quelques témoins de la Couronne de faire condamner l'accusé. Comment cela est-il prouvé ? Quel intérêt a la Couronne dans ce procès, si ce n'est de faire acquitter l'nnocent, et de faire punir le coupable. Le

frère du défunt, Narcisse Joutras, ne devait-il pas par respect pour la mémoire de son frère qu'il croit mort lâchement assassiné, par devoir pour une famille nombreuse, par affection pour des enfants en bas âge, devenus orphelins, agir comme il l'a fait ? Et depuis quand est-ce un crime pour un paroissien de consulter son curé dans une affaire aussi importante que celle dont il s'agit ?

Le défunt, nous a-t-on dit, avait une confiance illimitée dans le prisonnier ; il avait toujours été en bons termes avec lui, si bien qu'il lui confiait volontiers l'honneur de sa femme. Mais cette circonstance, Messieurs du Jury, loin d'atténuer le crime, l'aggrave au contraire.

On a voulu insinuer que la grande peine dont se plaignait le défunt provenait d'une douleur physique inexprimable comme vous l'a si bien décrit M. Chapleau. Vous comprenez comme moi et comme tous ceux qui ont l'expérience des choses de la vie doivent le comprendre, qu'un mari qui a le malheur d'être uni à une femme infidèle, tout en se plaignant à ses amis intimes que le chagrin le poursuit, se sert plutôt d'un langage propre à en faire supposer la cause qu'il ne l'imprime formellement. C'est qu'il répugne à tout homme honnête de croire à l'adultère de sa femme, et encore bien plus de le dévoiler. Tels étaient ses sentiments et tels étaient les sentiments de ceux qui l'entouraient. Vous en avez une preuve dans le témoignage de Raymond un de ses amis intimes qui, bien qu'il se fût rendu chez lui pour lui parler des liaisons de sa femme avec Provencher quitte cependant la demeure de son ami sans oser lui faire connaître la position équivoque que lui faisait sa femme dans la société, sans oser lui dire ce que la commune renommée racontait sur son compte, sans doute parcequ'il craignait de ne pas être écouté et de passer pour un vil calomniateur. Car comment croire que la femme qui nous a juré fidélité aux pieds des autels,

qui s'est engagée en face de Dieu et de l'église de nous aider à supporter le poids de la vie, que celle avec qui, la main dans la main, nous avons cheminé depuis de longues années, que la femme enfin qui a vu notre union consacrée par la naissance de plusieurs enfants, consente après vingt-ans de bonheur à souiller le lit conjugal par le crime hideux de l'adultère ! Elle les avait pourtant oublié ses serments cette fidèle compagne, elle avait violé la foi jurée en se jetant dans les bras de cet homme que les mêmes engagements sacrés liait à la belle-mère de celle qu'il entraînait ainsi dans la voie du crime.

Quelle raison avait Sophie Boisclair de se plaindre de son mari, si ce n'est lui reprocher d'avoir été trop bon pour elle. Lui, jeune homme, comparativement au prisonnier à la barre, elle l'abandonne et lui préfère ce dernier. Nouvelle preuve qu'en faits d'artifice et de séduction, ce malheureux n'en était pas à ses premières armes.

Quels reproches l'accusé pouvait-il faire à Joutras qui avait une confiance aveugle en lui, qui lui portait une affection véritablement filiale ? Que fait le défunt quand la femme de Raymond lui dévoile son sort malheureux ? Il s'emporte et jure que malgré, tout, il a encore confiance en sa femme. Puis il se rend chez lui et ne lui adresse aucun reproche. Cependant les soupçons naissent dans son esprit, lorsque souffrant horriblement, le soir de Noël, il la voit quitter son chevet pour aller trouver le prisonnier en haut. Il la prie de descendre, elle ne le fait qu'un quart d'heure après sa troisième demande. Remarquez bien, Messieurs les jurés, que Provencher savait mieux que personne que Joutras avait les jambes trop raides pour pouvoir aller la chercher. Remarquez aussi que l'infortuné avait reçu les derniers sacrements la veille, qu'il avait dû confier sa peine à son pasteur dans un moment aussi solennel, sous le sceau du secret, et que probablement son curé lui avait ouvert les yeux.

Mais il était trop tard. Lui-même avait ouvert la bergerie au loup qui commence par le déshonorer, puis, entraîné par une passion brutale, finit par lui arracher la vie.

Je crois que les faits tels que je les ai énoncés en vous adressant la parole pour la première fois ont été prouvés de manière à ne laisser aucun doute dans votre esprit.

Je vais maintenant passer en revue toutes les objections que la défense a opposées aux témoignages produits par la couronne ; ça sera vous démontrer que la couronne a établi tout ce que la loi requiert pour que vous rendiez un verdict de culpabilité contre l'accusé.

La preuve de la liaison entre le prisonnier et la femme Joutras est complète. Le départ de St. Zéphirin dans des voitures différentes, le fait qu'on laisse une de ces voitures à la Rivière aux-Orties ; la déclaration de Sophie Boisclair " qu'elle n'avait pas besoin de chien de poche " quand son mari lui propose d'amener son jeune fils avec elle à Sorel, tout nous indique le rendez-vous.

Je dois dire qu'il y a contradiction entre le témoignage de madame Courchène et Geneviève Laforge d'une part, et de Bourret et sa femme de l'autre, mais cette contradiction n'est d'aucune importance ; elle n'a trait qu'au jour où le prisonnier a couché chez Courchène ; or que ce soit le jeudi ou le vendredi, peu importe.

Vous avez pu remarquer, MM. du Jury, que le nommé Lafontaine chez qui, d'après le témoignage des Bourret le prisonnier aurait couché le jeudi soir, n'a pas été examiné. Pourquoi ? S'il est absent, où est sa femme ? De plus, MM. du Jury, la défense n'a fait aucune preuve pour constater où le prisonnier a couché avec Sophie Boisclair les deux soirs qu'ils furent absents de St. Zéphirin, c'est sans doute parce que la défense a prévu que les témoi-

gnages sur ce point lui seraient plus défavorables qu'avantageux.

L'accusé retourne à St. Zéphirin avec sa voiture une demi-heure après Sophie Boisclair : c'était le dimanche après-midi. Le soir le prisonnier se rend chez le défunt, il parle à Sophie Boisclair de son voyage à Sorel et fait la remarque que lui était parti pour Richmond, mais qu'il avait faussé sa route et était allé aux Trois-Rivières. Puis le lundi ou le mardi il se rend chez M. Hart, qui l'avait vu sur le marché à Sorel le samedi auparavant, pour lui demander de ne pas dire qu'il l'avait ainsi rencontré, parceque, disait-il, sa femme était jalouse et qu'il ne voulait pas que le monde le sût. Après tout cela comment ne pas conclure que l'accusé et Sophie Boisclair ont eu ensemble un commerce criminel. Pourquoi ce mystère, pourquoi ces préparatifs et ces arrangements pour se rencontrer ? N'eut-il pas été naturel de voir le prisonnier et la femme Joutras faire un voyage au marché ensemble puisqu'il était connu que le prisonnier était l'ami de la famille et surtout l'allié de Sophie Boisclair par mariage ? Ah ! c'est que les coupables par une inexpliquable fatalité s'entourent toujours de précautions plus propres à faire découvrir leur crime qu'à le cacher.

La couronne a prouvé que le prisonnier avait acheté huit grains de strychnine chez le Dr. Giroux, aux Trois-Rivières. On a bien tenté de jeter du doute sur cette partie de la preuve parceque le Dr. Giroux et Didace St. Pierre (ce dernier était présent lors de la vente), disent que le prisonnier avait une moustache, le 30 Décembre dernier, quand il a acheté la strychnine, tandis que d'autres témoins disent qu'il ne portait pas de moustache. Mais il n'y a aucune preuve qui démontre que lorsque le prisonnier s'est transporté à la pharmacie il n'avait pas de moustache. Or n'est-il pas très probable qu'il en portait une, car M. Thomas Hart qui le

connaissait très-bien nous dit que dans le mois de septembre dernier le prisonnier avait une moustache qui poussait depuis environ trois semaines, qu'il avait une impériale et un peu plus de favoris qu'il en a aujourd'hui. M. Pothier qui a fait le voyage des Trois-Rivières avec le prisonnier le même jour déclare qu'il ne peut jurer si le prisonnier avait une moustache ou non. Le même témoin dit de plus que Provencher parle de remèdes, disant qu'il en avait besoin et qu'il en acheterait chez madame Vallée qui tient aussi une pharmacie aux Trois-Rivières.

MM. Pothier et St. Pierre donnent, à peu de chose près, la même description de l'habillement que portait le prisonnier ce jour là, et St. Pierre est positif à dire que le prisonnier est l'homme qu'il a vu chez le Dr. Giroux. Je ne demande pas que vous déclariez l'accusé coupable seulement sur des probabilités, mais il ne faut pas oublier que le prisonnier avait été chez le Dr. Smith à LaBaie, que le Docteur lui avait donné un ordre à l'aide duquel il pourrait se procurer de la strychnine, qu'il demande du poison au nom du Dr. Smith, qu'on lui donne et que St. Pierre fait remarquer au Dr. Giroux qu'il pouvait bien arriver que l'accusé achetait cette strychnine pour lui-même.

Le fils du prisonnier vous a fait voir une lettre qu'il aurait écrite à son père, le priant de lui acheter de la strychnine. Je ne voudrais pas critiquer ce témoignage trop sévèrement, je craindrais d'être injuste envers ce fils qui a montré beaucoup de dévouement à un père qui le mérite si peu. Mais MM. prenons ce témoignage comme vrai sous tous les rapports; que prouve-t-il ? Simplement ceci : qu'il a demandé de la strychnine, mais qu'il n'en a pas reçue On pourrait même dire que le prisonnier a vraiment acheté de la strychnine pour son fils, mais qu'il s'en est servi d'une toute autre manière que ne l'aurait fait son fils. Avait-il plus besoin

de médecin ce jour là, que le 20 Décembre, lorsqu'il se rendit chez le Dr. Smith à La Baie, se plaignant qu'il ne dormait pas, qu'il n'avait pas d'appétit, qu'il avait des aigreurs et qu'il se fit donner un demi-once de laudanum et deux émétiques. Il n'en avait probablement pas plus besoin que le 26 Décembre lorsque, de retour chez le Dr. Smith, il lui dit que le vomitif avait fait merveille, qu'il avait vomi gros comme le bras, qu'il était comme un oiseau. Or, MM. du Jury, il est en preuve devant vous que le prisonnier n'avait pas eu une heure de maladie depuis qu'il résidait chez Joutras, et qu'il s'était vanté le 24 Décembre de n'être jamais malade. Aussi vous avez remarqué que le prisonnier a dit au Dr.Smith, qu'il voulait acheter la strychnine pour ses fils qui demeuraient à une distance de quinze lieues de Boston parce qu'il leur en coûterait d'aller l'acheter là. La défense elle-même vous a prouvé que le fils du prisonnier résidait à Plainfield, Vermont. Quant à moi je ne puis en venir à une autre conclusion qu'à celle-ci : que le prisonnier a acheté le poison chez le Dr. Giroux et nulle part ailleurs.

Edouard Amand est le premier témoin qui vous parle de la maladie extraordinaire du défunt qui travaillait chez lui, avec son moulin à battre. Il vous a dit que, le 20 Décembre, le défunt se plaignait de raideur dans les membres et qu'il avait vomi.—Le soir de ce jour là le prisonnier était couché dans le bas de la maison. Le défunt arrive subitement chez lui ; on ne lui ouvre la porte qu'après que le *pére Modeste*—le prisonnier—a eu la temps de monter en haut.

J'arrive maintenant aux observations des savants avocats sur les évènements du 22 Décembre.

Ils prétendent que Marie Plourde a dit des choses incroyables. Vous MM. du Jury, vous l'avez entendu et vous êtes en état de juger si elle a dit ou non la vérité. Je ne m'arrêterai pas bien long-

temps à ce témoignage, non plus qu'à celui de Michel Lemaire, car je serai obligé d'y référer en commentant la preuve médicale tant de la couronne que de la défense. Le 21 Décembre, Provencher fait remarquer au défunt qu'il tarde beaucoup à aller à sa sucrerie pour travailler et l'incite à s'y rendre ; il lui promet même de l'aider pendant l'avant-midi. Joutras exprime le désir qu'il a de se faire accompagner par son fils âgé de onze ans. Sa femme s'y oppose sous prétexte qu'il fait trop froid. Elise Joutras jure que le prisonnier a demandé à son père s'il n'emportait pas quelque chose pour manger, qu'il le pressa même de le faire. Sur le consentement du défunt, Sophie Boisclair se dirige vers le buffet où le prisonnier gardait ses boissons, dans la chambre de devant. Le prisonnier va la trouver, ferme la porte et, cinq minutes après, tous deux sortent avec un flacon. Provencher à la demande de Joutras emporte le flacon au bois. Tous deux travaillent quelque temps ensemble, puis l'accusé qui avait montré tant de sollicitude au défunt le laisse seul dans le bois pour rencontrer, disait-il, son fils, chez M. Moses Hart ; mais il se rend chez Joutras, prend le diner avec la famille et après le diner il monte en haut avec la femme Joutras où il reste avec elle à peu près une heure.

Que se passait-il dans le bois durant ce temps ? Joutras prend le poison : Provencher le quitte. Ce dernier sort-il du bois ou demeure-t-il au guet pour constater le merveilleux effet de sa préparation ? J'incline à adopter cette dernière hypothèse vu qu'il n'est passé chez la Cajolette que dix minutes avant l'arrivée de Joutras. Joutras dit à Marie Plourde en arrivant chez elle, qu'à la suggestion du prisonnier il avait bu la moitié de la boisson que contenait le flacon dont j'ai parlé il y a un instant. Le défunt dit encore que sa voiture avait été brisée, et qu'il était tombé entre les pattes de sa jument et qu'il avait été traîné par elle mais qu'étant parve-

nu à l'arrêter il la monta en s'élevant d'abord sur une souche. Ces déclarations sont confirmées par les conversations du prisonnier avec Cajolet, le soir du 22 Décembre.

Je ne parlerai pas ici du témoignage du Dr. Ladouceur. La femme Joutras vient voir son mari chez Cajolet, puis retourne chez elle pour avoir du pain, du sucre, et revenir immédiatement avec le prisonnier. Le défunt s'y oppose en disant que Cajolet enverra chercher les effets, le flacon, etc., qu'il avait laissés dans le bois. Cela ne s'accordait pas avec le programme et la Joutras dit qu'elle prierait le prisonnier de venir parce qu'il ne fallait pas troubler Cajolet. De fait elle revient avec Provencher ; ils passent la veillée avec le défunt qui était mieux. Comme vous avez dû le remarquer, Messieurs, le prisonnier se permit pendant la soirée des remarques que tout honnête homme réprouve, et qui dans une circonstance semblable indiquent chez lui un horrible cynisme. Il s'amusait en disant à madame Cajolet qu'il voulait coucher soit avec elle, soit avec Sophie Boisclair. Est-ce là une conversation édifiante dans la bouche d'un homme qui est grand père ? Il n'est jamais permis de se servir d'un pareil langage même en badinant, car il est certaines choses avec lesquelles on ne peut badiner. Madame Cajolet eût mieux fait de le mettre à la porte, plutôt que de lui répondre qu'on mettait coucher les vieux veufs comme lui à la gelée dans le grenier. Il parait impossible qu'un coupable se taise ; il parle dans l'espérance de donner une bonne couleur à sa conduite et c'est ainsi que le prisonnier a dit à Onézime Cloutier, le 23 Décembre, au village de St Zéphirin, qu'il avait été bien en peine la veille quand il était dans le bois avec Joutras, pensant que ce dernier allait mourir ; et il ajouta : " on a tout fait pour sortir au plus vite, on a brisé notre voiture, on a échappé notre jument." La défense a vainement tenté d'ébranler

ce témoignage. Cloutier n'a pas oublié ce que le prisonnier lui a dit, parce que, dit-il, le même jour (23 Décembre) j'ai appris que Provencher n'avait pas été au bois la veille et que, me fondant sur la conversation que j'avais eue avec lui, je soutenais le contraire à mon père et à plusieurs autres.

Le matin du 23 le prisonnier se rend de bonne heure au bois pour chercher le flacon. C'est qu'il craignait qu'un autre ne le devançât.

Le 24 Décembre le défunt a eu une autre attaque,—disons-le, il a été empoisonné de nouveau. Il est administré ce jour là. Le lendemain, le saint jour de Noël, le prisonnier remonte à sa chambre à coucher, en haut, vers sept heures du matin, disant qu'il allait se changer. La femme Joutras le suit et ne descend qu'une demi-heure après. Le soir du même jour, elle laisse le lit de son mari et elle ne descend qu'après que le défunt l'a appelée pour la troisième fois. Croyez-vous le prisonnier innocent en tout cela ?

Le 31 Décembre, jour de la mort de Joutras, et le lendemain du retour de Provencher des Trois-Rivières, vers onze heures du matin, le défunt se rend chez le Dr. Ladouceur, il lui dit : "C'est à mon tour de venir vous voir maintenant que je suis mieux." Il demande cependant au Docteur de continuer ses soins parcequ'il ressent des *chauffements* d'estomac et manque d'appétit, et il fait remarquer au Docteur que chaque fois qu'il prend de la boisson chez lui il en est malade. Il retourne chez lui dans l'après-midi. Son voisin, Michel Lemaire le visite vers les sept heures du soir ; il le trouve sur son lit se plaignant que *çà lui travaillait* le cœur ; que ses membres étaient raides. Quelques minutes après le défunt étant à la selle, dit que *çà lui travaillait le derrière* et le prisonnier se mit à rire, ce qui fit partir Lemaire de la maison.

Vers les onze heures du soir, on informe Lemaire que Joutras se meurt. Dès qu'il s'approche du lit

du malade, celui-ci lui dit : Ah ! M. Lemaire, vous n'êtes pas allé chercher le docteur. Le Défunt a-t-il rêvé qu'en le laissant à sept heures, Lemaire partait pour aller mander le docteur de venir, où lui a-t-on dit cela ? Lemaire répond à la question de Joutras qu'on ne lui avait jamais demandé de quérir le médecin, mais qu'il irait de suite au village le chercher. Là-dessus le prisonnier offre d'y aller lui-même. Il part ; il prend un cheval infirme, tandis qu'il y en avait un bon dans l'écurie. Il informe le Docteur que le défunt avait pris une des poudres que le Docteur lui avait données le matin. Le Docteur propose d'aller voir le defunt, mais le prisonnier lui répond qu'il n'était pas venu pour le *chercher*. C'est ce qu'ont juré deux témoins. Le prisonnier est de retour vingt à vingt-cinq minutes après la mort de Joutras. Il dit à Joseph Joutras qu'il avait demandé au Docteur de venir, mais que le Docteur avait répondu que ce n'était pas nécessaire. Les frères et sœurs du défunt n'ont vu leur frère qu'après sa mort : son cousin qui réside tout près, n'arrive que pour le voir mourir.

Messieurs les Jurés, doit on trouver surprenant, après les faits que je viens de narrer, que les parents du défunt, rendus sur les lieux, aient soupçonné que sa mort ne fut pas arrivée naturellement.

Je dois maintenant faire quelques observations sur les témoignages qui décrivent les symptômes de la maladie du défunt et sur les analyses des médecins entendus comme témoins. Cette partie de la preuve est très-importante dans la cause, aussi l'examinerai-je avec soin en même temps qu'avec toute la modération possible. Mais je ne puis m'empêcher de dire, Messieurs les Jurés, que j'ai été surpris, comme vous avez dû l'être vous-mêmes, de la preuve médicale que la Défense a fait entendre. Je regrette d'avoir à critiquer le témoignage des hommes de l'art qui ont été appelés par le prisonnier, et sincèrement je déclare que si mon

devoir ne m'obligeait de les commenter, je les passerais sous silence pour ne pas faire voir jusqu'à quel point ils sont compromettants. On vous a cité plusieurs fois le fameux procès de Palmer qui a empoisonné Cook. En vous le citant de nouveau, je répète avec le Procureur-Général d'Angleterre qui occupait dans cette poursuite que : " Je vénère " l'homme qui, mû par l'amour de la justice et de " la vérité paraît devant un tribunal pour secourir " un accusé dont la vie est en danger ; mais les pa- " roles me manquent pour exprimer le dédain que " j'éprouve pour ces témoignages spéculatifs que " des hommes de science,—il me fait peine de le " constater—rendent quelquefois par vanité profes- " sionnelle ou pour soutenir une théorie particulière."

La Couronne a cru devoir appeler le Dr. Girdwood de Montréal pour aider à faire l'analyse des viscères du défunt Joutras. On vous a représenté ce monsieur, tantôt comme un homme sans poids, sans autorité, et tantôt comme un homme envoyé ici pour agir sur l'esprit des autres médecins employés par la Couronne. Le Dr. Girdwood n'a pas été appelé ici parceque c'est un homme qui a une connaissance extraordinaire de toutes les maladies, mais bien parceque, depuis dix ans, il a étudié les effets de la strychnine d'une manière toute spéciale, parcequ'il est plus connaissant sur ce sujet que peut être aucun autre en Amérique.

Les témoins médicaux de la Couronne approuvent sa méthode d'analyse, et ce après en avoir fait l'expérience et non pas seulement après l'avoir étudiée théoriquement.

On a tenté de prouver que la strychnine a pu être jetée sur les viscères, mais on a failli dans cette preuve, et le Dr. Coderre lui-même est obligé d'avouer que si la poudre avait été jetée sur une partie des viscères, les autres parties n'auraient pas été affectées. Il est donc certain que de

la strychnine a été trouvée dans les viscères du défunt. Il ne fut trouvé aucun vestige de ce poison dans le corps de Cook empoisonné par Palmer. Cependant Palmer fut trouvé coupable de meurtre sur la preuve des symptômes de la maladie de Cook et ces symptômes ressemblent presqu'en tout point à ceux de la maladie de Joutras.

La Défense a parlé de la jeunesse des témoins médicaux de la Couronne et les a mis en comparaison avec un professeur de Montréal qui a blanchi au chevet de ses malades. Eh bien, ce témoin qui parlait avec tant d'aplomb à dix heures du matin contredisait tous ces avancés à dix heures du soir. Vous avez été frappés comme moi, quand vous avez entendu le Dr. Coderre dire que les symptômes décrits par les témoins qui ne sont pas médecins, n'ont aucune importance pour arriver à une conclusion. Pourtant dans le Procès Palmer, les symptômes ont été décrits par des témoins qui ne connaissaient rien en médecine et les savants médecins qui ont été entendus dans cette célèbre cause, n'ont jamais eu l'idée d'émettre une pareille opinion. Sir Benjamin Brodie, le plus célèbre médecin d'Angleterre, témoin dans le Procès Palmer, étant interrogé par rapport aux symptômes, a répondu : Je dois dire que j'ai cru que la description en a été donnée d'une manière très-claire." Le Juge en Chef, Lord Campbell, dans sa charge au Jury, rèfère particulièrement aux témoignages des quatre témoins non-médicaux qui ont prouvé les symptômes.

Le Dr Coderre a juré que chacun des symptômes tels que décrits par les témoins, repoussent l'idée d'empoisonnement par la strychnine. Je croyais ne l'avoir pas compris quand il disait cela, et c'est pour cette raison que je lui ai fait répèter cette assertion tant elle m'a paru incompréhensible dans la bouche d'un médecin. Tout naturellement je lui ai demandé s'il considérait le Dr. Taylor, auteur

d'un livre sur les poisons, comme une bonne autorité. Il a répondu affirmativement. Mais je doute fort que le Docteur ait étudié ce livre. Quand je lui ai lu les différents symptômes d'empoisonnement par la strychnine, tels que donnés par Taylor, il les a tous admis. Le Dr. Coderre jure que chaque symptôme tel que décrit par les témoins repousse l'idée d'empoisonnement par la strychnine, et il conclut que François Xavier Joutras n'est pas mort par l'administration de la strychnine. Néanmoins il prétend s'accorder avec Taylor. Or voyons comment cet auteur et les témoins s'accordent. Taylor dît, 1° que le corps du malade se recourbe comme était celui du défunt d'après Marie Plourde, Lemaire et autres 2° Que cela est suivi par des convulsions tétaniques et que tous les muscles du corps sont affectés, comme l'étaient ceux du défunt; 3° Que les jambes s'allongent, les mains se crispent, la tête est rejetée en arrière, le corps devient raide comme une planche et prend par l'augmentation des convulsions la forme d'un arc se reposant sur la tête et les pieds. Marie Plourde dit la même chose du défunt, qu'il ne se portait que sur les talons et sur la tête, son corps faisant un arc, et auparavant qu'il ne pouvait pas s'étendre plus qu'il ne l'était, qu'il avait le corps raide comme une barre de fer.

Lemaire dit que ses membres se raidissaient en *cahotant*, allant en se ralentissant jusqu'à sa mort et qu'ils s'agitaient convulsivement. Taylor continue : 4° Que la figure prend une apparence noirâtre et congestionnée. Lemaire nous dit que quand ces mouvements convulsifs furent finis, ça c'est jeté dans sa figure qui est devenue effrayante à voir, qu'elle est changée de couleur et s'est marquée de taches bleuâtres et noires. 5° Que, dans plusieurs cas, le malade a un pressentiment de la mort et que les premières paroles qu'il profère sont : " Je vais mourir. " Vous vous souvenez que le défunt

en voyant Marie Plourde, lui dit : " Je vais mourir." 6°. Que l'intelligence n'est pas affectée pendant les convulsions. 7°. Que le malade s'appercoit d'avance qu'une crise va le prendre. Lemaire dit que Joutras prévoyait la crise et disait " ça va me reprendre. " 8°. Que le malade sent du mal au creux de l'estomac. C'est ce dont Joutras s'est plaint au Dr. Ladouceur 10°. Il demande à être tenu. 11°. A certaines intervalles il serre les dents. 12°. Le malade est souvent baigné de sueurs. Lemaire vous a dit la même chose du défunt. 13°. Le moindre bruit ou toucher produit des convulsions. Inutile de vous rappeler que tel était le cas pour le défunt

Voilà d'après le Dr. Taylor au moins douze symptômes d'empoisonnement par la strychnine prouvés par des témoins tant médicaux que non-médicaux. Mais pouvez-vous maintenant croire le Dr. Coderre lorsqu'il vous jure que chacun des symptômes décrits par les témoins de la couronne repousse l'idée que Joutras soit mort par l'administration de la strychnine ?

Le Dr. Taylor dit aussi qu'après la mort, le corps devient raide, les muscles retiennent leur rigidité, les mains et les pieds sont crispés.

Il va sans dire que le Dr. Codère après s'être trompé aussi grossièrement quant aux symptômes de la maladie n'est plus compétent à critiquer les témoignages et à vouloir en faire sortir des contradictions. Mais le savant professeur se croyant, j'imagine, dans sa chaire plutôt que dans une tribune des témoins, décrète avec l'autorité d'un maître qu'on ne peut se bâser sur le témoignage de Lemaire pour dire que la mort de Joutras a été produite par la strychnine, parce que cet homme a dit que le défunt avait conservé sa pleine et entière connaissance et qu'il respirait librement. Si le Dr. Codère avait lu l'ouvrage de Taylor il aurait vu le cas du Dr. Warnerdl, qui, mort empoisonné par la strychnine, a gardé sa pleine connaissance jusqu'au

dernier moment, et l'auteur ajoute qu'il *peut* y avoir une perte de connaissance avant la mort.

Vous avez remarqué, MM. du Jury, que le Dr. Codère prétend que plusieurs des symptômes de l'empoisonnement par la strychnine peuvent se rencontrer dans d'autres maladies. Cela est vrai, mais on doit prendre tous les symptômes ensemble, et les attribuer à une même maladie, non pas à des maladies différentes. De plus il est un symptôme qu'il ne peut placer nulle part, malgré toute sa bonne volonté, c'est l'extrême sensibilité du défunt qui, au moindre bruit, faisait des soubresauts.

M. le Curé Trahan, qui, dans l'exercice de son ministère, a vu mourir bien des personnes nous assure qu'il n'en a jamais vu attaquées d'une maladie semblable à celle de Joutras, si ce n'est une dont il a supprimé le nom à la demande des avocats de la défense.

M. le Dr. Coderre accepte Taylor comme autorité, mais en même temps il veut en diminuer le poids en disant que les symptômes donnés se rencontrent presque tous dans une maladie nommée le tétanos. Il y a cette différence essentielle cependant que, dans le tétanos, les dents demeurent continuellement serrées et que dans le cas du défunt elles ne l'étaient que par intervalle.

Puis le savant professeur pose en principe qu'on ne peut trouver la strychnine absorbée dans l'urine. Il oublie que le Dr. McAdam en a trouvé dans l'urine d'un cheval tué par trente-deux grains de ce poison— exemple cité par la défense. — Le Dr. Girdwood jure qu'il en a trouvé lui-même. Or, il y a entre ces deux médecins cette différence : l'un a étudié cette question comme spécialité, et pour la bien connaître s'est livré à des expériences depuis dix ans ; l'autre a administré le poison à un chien et il n'a pas même cru qu'il fut d'aucune importance de considérer si son chien avait l'estomac plein ou vide. Il n'a jamais analysé ce poison et il vient

ici faire la leçon à quatre de ses confrères qui, bien que plus jeunes que lui, ont acquis beaucoup plus d'expérience en cette matière.

Le Dr. Moll sans avoir fait aucune expérience tranche la question avec tout l'aplomb qu'on lui connaît. Malheureusement il est dans l'erreur quand il prétend que d'autres matières que la strychnine produisent la même série de couleurs.

Le Dr. St. Cyr, âgé de 27 ans, dernier témoin médical de la défense s'acharne surtout contre son confrère en profession, le Dr. Ladouceur. Il a l'indélicatesse de dire que le témoignage du Dr. Ladouceur ne vaut pas plus que celui d'un homme qui ne connait pas la médecine parce que dit-il, si la maladie de Joutras le 22 Décembre avait été causée par la strychnine, le Dr. Ladouceur aurait dû s'en appercevoir, en d'autres mots que lui s'en serait bien apperçu. Eh bien Messieurs les Jurés si le jeune censeur avait lu le célèbre auteur que nous avons déjà cité si souvent, il aurait pu voir que cet auteur remarque qu'un médecin peut se tromper à première vue quand la dose n'est pas forte. C'est ce qui est aussi arrivé dans la maladie de Cook.

Messieurs du Jury, il n'est pas nécessaire d'être médecin pour être capable d'exposer les contradictions dans lesquelles les témoins de la Défense sont tombés. Vous-même les avez remarquées ces contradictions lorsque étant transquestionnés, ces messieurs ont été forcés d'admettre que certains livres pouvaient et devaient être considérés comme autorités, et que ces livres détruisaient toutes les théories que la Défense a voulu établir. Il importe peu qu'on soit médecin ou non pour savoir si un homme est mort de telle manière ou de telle autre, bien que ni vous, ni moi serions capables de discuter sur la nature des maladies.

Il est en preuve qu'avant le 22 Décembre, le défunt était assez bien pour faire tout l'ouvrage sur

sa terre, et pour battre au moulin. Il est aussi prouvé qu'entre le 22 et le 31 Décembre, qu'il était assez bien pour vaquer à ses affaires, et que le 31 Décembre, à onze heures du matin, il se trouve bien mieux, se croit en voie de guérison parfaite et pense que les attaques du 22, 24 et 29 ne se renouvelleront pas. Il ne se plaint pas au Dr. Ladouceur, qu'il visite expressément pour le consulter, de douleurs qui indiquent le rhumatisme ou aucune inflammation. Malgré cela, Messieurs les Jurés, on a le courage—je dois me servir du mot—le courage de vous demander un verdict de non culpabilité, parce que François Xavier Joutras est mort, disent-ils, des maladies suivantes :

1° Congestion du cerveau,
2° Inflammation des poumons,
3° Inflammation de la plèvre,
4° Inflammation du canal intestinal,
5° Inflammation de l'endocardium,
6° Inflammation de l'estomac,
7° Inflammation des intestins,
8° Inflammation de la rate,
9° Inflammation du foie,
10° Rhumatisme inflammatoire aigü,
11° Rhumatisme inflammatoire chronique,
12° Tétanos,
13° Angine de poitrine.
14° Epilepsie,
15° Hystérie,
16° Maladie nerveuse ou convulsions par lésion du cerveau,
17° Gangrène de l'estomac,
18° Inflammation des intestins allant jusqu'à la suppuration.

Voilà une liste effrayante de maladies chez un homme qui n'était pas malade sans prendre du poison.

Toutes ces prétendues maladies n'existaiaient pas. L'autopsie démontre que le défunt avait été

empoisonné et il n'existe rien pour vous faire croire le contraire ; aussi les cinq médecins examinés par la Couronne jurent-ils tous que Joutras est mort empoisonné.

Je m'attendais bien, Messieurs du Jury, que la Défense essaierait d'attribuer la mort de Joutras à quelque maladie *naturelle*. J'avais vu que dans le procès de Palmer on avait tenté de prouver que Cook était mort du tétanos ; un seul témoin avait osé dire qu'il était mort d'une angine de poitrine. D'après l'autopsie et la preuve faite devant le coroner j'étais convaincu que l'on ne pouvait soutenir que Joutras était mort du tétanos. Comme il était probable que l'on tenterait de prouver que sa mort avait été causée par l'angine de poitrine, j'ai cru qu'il était de mon devoir d'en parler immédiatement au Dr. Provost. Ici je dois dire qne le témoignage de ce monsieur, les réponses qu'il a données au sévère interrogatoire que lui a fait subir mon savant ami assisté des trois témoins médicaux de la défense fournissent la meilleure preuve de sa capacité. Le Dr. Provost me dit donc qu'il était impossible que les symptômes qui ont précédé la mort de Joutras fussent ceux de l'angine de poitrine. Il appuyait son opinion sur les mêmes raisons que celles données par les autres médecins de la couronne et sur des autorités médicales que le Dr. St. Cyr a été obligé de reconnaître. Ce qui est rassurant pour nous. MM. du Jury, c'est que l'angine de poitrine n'attaque pas ceux qui travaillent, le malade souffre d'une douleur inexprimable, il porte ses mains sur la partie souffrante ; il a la toux, enfin cette maladie est accompagnée d'une série de symptômes tous différents de ceux donnés par les témoins. A-t-on prouvé que le défunt était attaqué de rhumathisme, ou même qu'il avait le rhume ? certainement non.

Pour ce qui est de la putréfaction, le Dr. Ladouceur qui a tout vu dit qu'il n'y a rien d'incompati-

ble en cela avec l'empoisonnement par la strychnine, et dans le cas cité de Jane Dyer empoisonné par la strychnine, la putréfaction a commencé dans les douze heures après la mort.

L'autopsie ne démontre rien d'extraordinaire par rapport aux poumons. La congestion du cœur, des poumons et des membranes qui enveloppent ces organes présente l'apparence ordinaire après la mort par asphyxie, on sait que généralement dans l'empoisonnement par la strychnine la mort arrive par asphyxie. Je me dispense de parler de l'hystérie, car il n'est personne qui soupçonne cette maladie chez un homme de quarante ans. Vous comprenez qu'il n'est pas étonnant qu'un homme qui a été traité à la strychnine depuis dix jours ait eu l'estomac irrité.

Un célèbre médecin écrivant sur le Procès-Palmer s'étonne de ce qu'il s'est rencontré un homme de la profession, en Angleterre, pour jurer que les symptômes de la maladie de Cook pouvaient être expliqués comme étant ceux de maladies nerveuses, de l'épilepsie ou de l'angine de poitrine. Sans doute MM. vous avez été surpris qu'il s'en soit trouvé plus d'un en Canada qui attribuent la mort de Joutras à ces maladies.

Les témoins médicaux de la défense se reposent beaucoup sur le fait qu'il n'y a pas de preuve que les yeux de Joutras étaient proéminents ou comme sortis de leurs orbitres. Ces messieurs savaient ou devaient savoir, que dans le cas cité de Madame Dove, il y eut absence de ce symptôme, On a prétendu aussi que si la strychnine avait été administré à Joutras le 31 Décembre il en serait mort avant minuit. A cela je n'ai qu'à répondre : premièrement, qu'on a aucune preuve quant à l'heure précise de l'administration de la dernière dose, deuxièment, que dans le cas de Wilkins cité par Taylor, la victime n'a trepassé que six heures après l'administration.

Il est bien malheureux que ces hommes viennent ici donner des opinions sur des matières aussi importantes lorsqu'ils se trouvent en contradiction directe avec les auteurs qu'ils reconnaissent comme juges, mais qu'ils ne sont pas donné la peine de lire.

Le Dr. Coderre ne veut pas donné comme son opinion que le défunt est mort de l'angine de poitrine, mais le Dr. Moll le dit positivement ainsi que le Dr. St. Cyr dans son examen en chef Mais ce dernier, dans les transquestions, dit qu'un homme attaqué d'hydrothorax assez violent pour produire les symptômes du 22 décembre aurait pu en mourir le 31, mais il ne croit pas cependant qu'il aurait eu des convulsions le 24 ou le 29. Ce que je trouve extraordinaire, MM. les Jurés, c'est qu'on n'ait pas produit un seul témoin qui ait vu un cas analogue à celui de Joutras.

Toute cette théorie d'hydrothorax et d'angine de poitrine est basée sur une erreur grossière. MM. les Dr. Coderre, Moll et St. Cyr disent qu'il y avait du serum dans les plèvres, tandis que le rapport de l'autopsie constate qu'il y avait du sang. Ainsi tombe cet échafaudage des savants docteurs. La lumière aurait dû se faire jour pourtant dans l'esprit du Dr. Coderre, quand le Dr. Bruneau a dit que l'épanchement du sang dans les deux plèvres n'indiquait pas nécessairement une maladie organique. S'il est une chose satisfaisante, MM. les Jurés, pour celui dont le devoir est de vous faire connaître la vérité, c'est de faire contredire un témoin opiniâtre. C'est ce que j'ai fait quand le Dr St. Cyr a admis que Watson, l'auteur du livre intitulé "Practice of Physic," était une autorité en médecine; car d'après cet auteur il est hors de doute que le Dr. Provost a répondu adéquatement quand il a dit qu'il ne pouvait pas confondre les symptômes décrits par les témoins avec ceux de l'angine de poitrine,

quand même il n'aurait rien connu antérieurement au procès.

Les Drs. Moll et St. Cyr s'accordent à dire qu'il faut absolument une preuve physiologique, c'est-à-direqu'on administre le résidu de l'analyse à un animal pour en voir l'effet, cette expérience aurait été faite si nous eussions pu nous procurer une grenouille. Je vous avoue que j'ai trouvé amusante la proposition du Dr. St Cyr d'administrer une dose de ce résidu à une souri, car rien ne prouve que cet animal soit plus sensible qu'aucun autre à l'effet de la strychnine tandis que toutes les autorités s'accordent à enseigner que la grenouille est affectée par la moindre quantité.

Les efforts pour discréditer l'analyse ne font pas honneur à leurs auteurs. Le Dr. Coderre, le matin de son examen, voulait qu'on *analyse* les instruments dont on s'est servi ! Il voulait aussi qu'on démontre en nature le poison trouvé, c'est une autre prétention nouvelle.

Vous avez le témoignage des trois médécins qui ont fait l'analyse et ils ont trouvé la strychnine. Les mêmes docteurs avec les mêmes instruments ont analysé les poudres données par le Dr. Ladouceur et que le coroner a trouvé dans la maison Joutras, mais ils n'y ont point découvert de strychnine. Remarquez de plus qu'une partie des viscères a été analysée d'après le procédé de Stass et l'autre d'après le procédé du Dr. Girdwood avec le même résultat.

D'après la preuve faite en cette cause il ne peut pas exister de doute que cette série de couleurs de bleu foncé au violet, puis pourpre et rouge fait une preuve certaine de la présence de la strychnine, car comme l'a dit le Dr. Girdwood bien qu'il y ait des personnes qui nient la possibilité de découvrir toujours la présence de la strychnine par la série des couleurs, il n'en est aucune qui nie la présence de la strychnine une fois la série de couleurs obte-

nue. La science médicale a, de fait, Messieurs du Jury, avancé beaucoup depuis le procès Palmer, quant à la découverte de la strychnine dans un cas d'empoisonnement. Le Dr. St. Cyr vous a dit qu'il ne croyait pas que la série de couleurs fut une preuve certaine de la présence de la strychnine, et il bâsait son opinion sur celle du Dr. Letheby, mais il a avoué immédiatement après qu'il ne savait pas que ce Docteur, après expérience faite, a depuis changé d'opinion ; c'est ce qu'il a dit comme témoin, dans le procès Palmer. Je le répète, c'est regrettable de voir des hommes de l'art venir prostituer ainsi la science.

Inutile de parler plus longtemps sur cette partie de la preuve de la défense. Si je n'ai pas commenté plus au long les témoignages médicaux de la Couronne, c'est parce que je suis sûr que vous les avez suivi et que vous êtes convaincus qu'étant venu en cour pour donner leur témoignage d'après l'examen des viscères du défunt, d'après les symptômes prouvés, sans arrière pensée, sans vouloir, d'une manière indue, préjuger la défense du malheureux qui est à la barre, mais avec la détermination de dire la vérité, toute la vérité, et rien autre chose que la vérité.

Le témoignage du Dr. Mignault quî mérite si bien la réputation de médecin habile que lui a fait la renommée, est important, non-seulement parce qu'il corrobore les opinions de ses confrères, mais aussi parce que ce monsieur a eu l'avantage de traiter plusieurs cas de tétanos.

Le Dr. Coderre avoue qu'il n'a jamais entendu parler d'un cas d'empoisonnement par la strychnine en Canada, ni même en Amérique. Ceci démontre clairement qu'il n'a pas fait d'études bien suivies sur cette question, parce qu'on voit cité dans Taylor, ainsi que dans le *British American Journal*, publié en Juillet 1851, et dans le 48e volume de la *Gazette Médicale*, page 517, la cause de Smith, accu-

sé d'avoir empoisonné Freeman, dans le Haut-Canada.

Je veux relever certaines remarques qui ont été faites par la Défense, contre les témoins de la Couronne. Ainsi, mon savant confrère, qui vous a adressé le premier la parole, a fait sur le compte de M. le curé Trahan des observations qu'il doit regretter, que moi dans tous les cas, je regrette, pour lui, sans qu'il soit bien important pour le prisonnier d'anéantir ce témoignage, l'éloquent avocat s'efforce cependant de le faire ; mais incapable de trouver même la moindre inconséquence dans les paroles il se déchaine contre l'homme qui les a dites ; et en paraissant douter de la sincérité de ce témoignage il attaque presque le caractère sacré du ministre de la religion. Je suis porté à croire que le prisonnier a tellement préjugé mon savant ami contre M. le Curé, qu'il n'a pas bien considérer le témoignage avant de le commenter, qu'il n'a pas bien pesé ses paroles avant de parler.

Si le prisonnier avait écouté son Curé, Joutras n'aurait jamais été empoisonné. Ce digne Curé a tout fait pour empêcher le scandale qui existait dans sa paroisse, et il aurait voulu en éloigner l'auteur, mais il n'a pu réussir à temps. Comment peut-on blâmer M. le Curé d'avoir parlé, quand il a refusé si péremptoirement de relater aucun fait qu'on aurait pu croire lui avoir été dit comme confesseur tandis qu'ils sont venus autrement à sa connaissance. Quant à moi, MM. les Jurés, j'approuve en tout point la conduite de M. Trahan comme témoin, elle convient à son caractère de prêtre. Il a oublié qu'on avait méprisé son ministère, qu'on avait refusé de l'écouter ; il a même oublié le fruit de ce mépris : le meurtre !

On a voulu insinuer que le défunt s'était empoisonné lui-même. Eh bien messieurs, je ne vous fatiguerai pas par aucune dissertation pour combattre ce point. La chose est trop invraisemblable.

Toute la conduite du défunt depuis le 22 décembre démontre combien il tenait à la vie. D'ailleurs comment expliquer cette insinuation après les témoignages de la défense qui vont à dire que le défunt n'a jamais pris de strychnine ? N'y a-t-il pas dans cet incident un aveu que les moyens de défense du prisonnier sont insoutenables ?

La défense a produit des témoins qui donnent un certificat de bon caractère au prisonnier ; ces témoignages ne peuvent influer sur vos esprits, messieurs ; après une preuve aussi concluante que celle qui vous a été soumise, pouvez-vous conserver l'ombre d'un doute sur la conduite honteuse du prisonnier ! Beau père, il cherche à détruire le bonheur de son gendre : il commet l'adultère avec sa belle fille. Il ne laisse pas même refroidir le cadavre de celui dont il s'est dit l'ami, pour consommer le crime avec sa veuve. Que pensez-vous d'un homme qui a agi comme l'a fait Provencher envers le pauvre malade ; il le voit en danger de mourir, mais loin de prendre des mesures propres à faire venir le médecin, il va lui-même au village pour empêcher le Dr. Ladouceur de venir au secours du mourant.

Si le prisonnier était coupable, vous a-t-on dit, il n'aurait pas aidé à ensevelir le défunt ; il aurait pris la fuite.

L'expérience de tous les jours démontre que le meurtrier pour détourner les soupçons, accompagne sa victime jusqu'au cimetière, avec toutes les marques de déférence. Ce spectacle nous est présenté dans le cas du Capt. Donellan qui fut exécuté pour meurtre de son beau-frère Sir Thomas Houghton. Il est vrai que l'accusé pouvait se réfugier aux Etats-Unis ; rien ne l'en empêchait, si ce n'est que comme bien d'autres coupables une main invisible le tenait lié. Le meurtrier s'enfuit puis il retourne, il s'éloigne encore, mais enfin il revient au lieu où il a commis le crime, la justice s'en empare : semblable

au papillon nocturne qui voltige autour d'une chandelle allumée, il va rétrécissant toujours son cercle et se jette enfin dans la flamme qui le détruit.

Mon savant ami qui a porté la parole en premier lieu a affirmé dans son adresse, messieurs, que le prisonnier est innocent, sans offrir d'autre preuve que celle que vous avez entendu. S'il connaissait quelque chose pourquoi n'a-t-il pas paru comme témoin ? Pour ce qui est de mes assertions vous ne devez y attacher foi qu'en autant que je les appuie sur les témoignages qui ont été donnés. Faites la même chose par rapport à ce que mes deux habiles adversaires vous ont dit et je suis convaincu que la justice aura son cours.

J'ai suivi les savants avocats pas à pas ; s'ils n'ont pu présenter aucune objection sérieuse aux témoignages de la Couronne c'est parceque la suite des circonstances, l'ensemble des faits font voir clairement la vérité ; c'est une chaîne dont les anneaux sont si bien liés que rien ne la peut briser.

Je termine Messieurs. Je me suis efforcé d'exposer les faits de cette cause tels que, suivant moi, ils devaient l'être. Depuis que j'ai l'honneur d'occuper pour la Couronne dans ce district, j'ai pris pour règle de conduite non pas d'essayer à faire condamner l'accusé, mais bien de faire acquitter l'innocent et de punir le coupable. Je sens toute la responsabilité qui pèse sur moi comme substitut du Procureur-Général.

Si parfois dans ce discours je me suis servi d'un langage qui a pu paraître dur envers quelques personnes, croyez-moi c'est par devoir que je l'ai fait. C'eut été manquer gravement aux exigences de ma position que de me taire par considération ou par amitié pour les témoins : j'ai dit ce que ma conscience me dictait. Sur vous, MM. les Jurés, tombe la responsabilité du verdict que vous devez rendre dans cette cause. Vous n'êtes pas appelé, à donner une décision sur la loi qui permet la peine de mort ;

votre devoir est de rendre un verdict vrai, et, comme vous l'avez juré, sans crainte, ni faveur, ni affection. Si vous croyez que le prisonnier n'est pas l'auteur du crime dont on l'accuse vous rendrez un verdict de *non coupable*. Mais si, d'après les témoignages, vous êtes convaincus que François Xavier Joutras a été empoisonné par Modeste Vilbrun dit Provencher vous devez déclarer que le prisonnier est *coupable*. Souvenez vous des paroles de l'Ecriture : " Quiconque aura répandu le sang de " l'homme sera puni de mort, car l'homme a été " créé à l'image de Dieu."

La Cour s'ajourne après le discours de l'avocat de la Couronne, puis à la séance du soir, l'Hon. T. J. J. Loranger commença sa charge aux Jurés. Elle fut continuée le lendemain. L'Hon. Juge parla pendant près de quatorze heures. Voici l'analyse de ce discours remarquable sous tous les rapports.

Messieurs les Jurés.

Après la trahison, le meurtre occupe le premier degré dans l'échelle du crime et les peuples civilisés le punissent de mort, suivant la terrible loi du talion qui crie encore *sang pour sang !*

Le meurtre est en effet le crime le plus haineux qui puisse se commettre, puisqu'il s'attaque à la fois, à la divinité dont il détruit le plus bel ouvrage, l'homme créé à l'image de Dieu, et à l'humanité dont il foule aux pieds les droits les plus précieux, en enlevant à la famille humaine un de ses membres. Aussi, notre loi criminelle qui a aboli la peine de mort pour la plupart des offenses, autrefois capitales, élève-t-elle encore un échafaud pour le meurtrier !

Mais, Messieurs les Jurés, l'énormité de cette offense, vous donne la mesure des soins que vous devez apporter à juger l'accusation qui la comporte, en vous revélant la responsabilité immense qui s'attache à l'accomplissement de votre devoir, et toute la solennité des fonctions que vous êtes appelés à remplir aujourd'hui. Vous dire qu'il y va de la vie d'un homme que votre verdict va rendre à la liberté ou conduire au supplice, n'est-ce pas vous rappeler dans toute son étendue l'exigence de l'engagement que vous avez pris envers la société, quand au commencement de ce procès, long

et pénible, vous avez juré de rendre un verdict suivant la preuve.

C'est donc suivant la preuve que vous devez juger ; et suivant la preuve qui vous a été offerte, vous devez condamner ou acquitter l'accusé, vous souvenant que, jugeant au nom du pays, vous en représentez la justice aux yeux de laquelle un verdict qui absout le coupable est mauvais comme celui qui condamne l'inocent, et que, dans les deux cas, le jury qui le rend imprime une tache à son pays en se déshonorant lui-même.

C'est suivant la preuve que vous devez juger. Cette obligation qui est celle de la loi et de votre serment, vous dit assez qu'en entrant dans l'enceinte de la justice, vous avez dû laisser au dehors toute idée préconçue formée contre l'accusé, tout préjugé créé par la rumeur, et rejeter loin de vous les jugements hâtifs portés par la foule, pour n'écouter qu'une voix, celle des témoins, et ne voir qu'une lumière, celle de la vérité.

Encore une fois, je vous en conjure, jugez le malheureux dont le pays a remis le sort entre vos mains, sans passions et sans préjugés, sans affection comme sans haine, mais d'après sa culpabilité ou son innocence : jugez le comme vous voudriez être jugés vous-mêmes, suivant la justice et non suivant l'iniquité ; jugez le suivant votre conscience, et au meilleur de votre connaissance ; car vous avez un grand devoir à remplir envers lui, parce qu'en plaidant qu'il n'était pas coupable de la félonie dont il est accusé, il s'en est rapporté à Dieu, son créateur, et à vous, ses semblables pour subir son procès.

C'est pour vous mettre en état de bien juger que la loi m'impose l'obligation d'éclairer votre délibération en vous faisant un résumé de cette cause, résumé qui sera long et pénible pour vous et pour moi, mais auquel nous devons apporter une égale patience.

Le meurtre est l'acte de celui qui de malice préméditée met à mort un être humain.

L'homicide accidentel, ou celui qui est commis dans l'exécution d'un devoir public est impuissant à constituer cette offense. L'homicide illégal même, commis sous l'impulsion d'une colère aveugle, quelque légère qu'en soit la cause, ou quelque triviale que soit la provocation, ne constitue que le *manslaughter* ou homicide au second dégré.

La nature de l'agent employé pour produire la mort est indifférente. L'empoisonnement est aux yeux de la loi une des espèces les plus odieuses de cette odieuse offense.

Prévenu de ce crime l'accusé a subi son procès et le moment, est venu où vous allez prononcer votre sentence et dire si la couronne a prouvé sa culpabilité, en prouvant la perpétration du crime mis à sa charge, auquel cas votre verdict devra le condamner ; et l'absoudre au cas contraire.

Pour vous faciliter l'appréciation de la preuve, je diviserai en quatre points les recherches que vous devez faire, ce qui divisera en quatre parties le résumé que je vais vous faire de la preuve faite de la part de la couronne, aussi bien que celle produite par l'accusé.

Voici les questions qu'il vous faut résoudre :

1o Le défunt Frs. Xavier Joutras est-il mort de maladie naturelle ou d'empoisonnement ?

2o S'il est mort empoisonné, s'est-il lui-même empoisonné accidentellement, ou a-t-il attenté à ses jours ?

3o S'il a été empoisonné par une main étrangère cet empoisonnement a-t il été accidentel ou prémédité ?

4o En ce dernier cas, l'accusé a-t-il participé à cet empoisonnement en administrant lui même le breuvage mortel, ou en le faisant administrer par d'autres ?

Première question.—Le défunt est-il mort em-

poisonné ? La couronne dit oui, la défense dit : il est mort naturellement.

Par mort naturelle on entend en loi, une mort dont le principe connu réside dans l'organisme lui-même, c'est-à-dire la mort produite par la maladie ; ou une mort violente ou subite, c'est-à-dire mort accidentelle ou attribuable à la volonté divine, qu'en langage légal on appelle : mort causée par *la visite de Dieu !*

La couronne soutenant que le défunt est mort empoisonné doit d'abord prouver son assertion de la manière voulue par la loi, c'est-à-dire qu'elle doit établir le fait de l'empoisonnement des trois manières ou de l'une des trois manières suivantes :

1mt. Par la preuve des symptômes ;
2mt. Par l'analyse chimique ;
3mt. Par les circonstances.

Bien que le concours de ces trois genres de preuve, ou de deux d'entr'eux doive naturellement produire une somme plus forte de conviction, je dois cependant vous dire qu'une seule d'entre elles est suffisante en loi pour faire conclure à l'empoisonnement, et la raison justifie cette opinion.

En effet, un homme empoisonné peut-être mort sans témoins qui aient observé les symptômes de sa maladie, ou aucune analyse chimique ne peut avoir été faite de ses viscères, ou faite, elle peut avoir été impuissante à constater les traces de l'agent destructeur et il peut cependant être constant, par une preuve convaincante de circonstances, qu'il est mort, empoisonné.

Dans l'espèce actuelle, la Couronne invoque néanmoins les trois preuves, et nous allons voir si elle a réussi à les faires toutes, ou si elle a établi quelqu'une d'elles.

Nous allons d'abord examiner l'analyse ou plutôt les quatre analyses chimiques faites par les Docteurs Provost, Bruneau, Migneault et Girdwood, des viscères du défunt, voir si ces analyses ont été

faites suivant les règles de l'art, et considérer ensuite quel est le degré de croyance qu'on doit attacher à leur résultat.

La défense prétend que ces analyses n'ont aucune valeur, parce qu'après l'autopsie, les viscères n'ont pas été gardées assez soigneusement par le Dr. Ladouceur qui l'a faite. A cet égard, il est en preuve que l'autopsie a été faite le soir, dans une petite chambre de la maison du défunt, où un grand nombre de personnes étrangères, des curieux, venus de toutes les parties de la Paroisse, ont pénétré au nombre de six ou sept ou plus à la fois, et que plusieurs d'entr'eux se sont approchés du cadavre. La défense dit : quelqu'un eût pu jeter dans les viscères une poudre vénéneuse que les médecins chimistes ont pu prendre pour un poison ingéré du vivant du défunt.

D'un autre côté, la preuve révèle que les viscères ont toujours été sous la garde du médecin qui a fait l'autopsie et que quand il s'est absenté, il a commis deux autres personnes, M. Hart, étudiant en médécine et le nommé Théophile Lahaie, à leur garde. Tous trois déposent de l'impossibilité du fait supposé par la défense, fait qui par lui-même parait si improbable, pour ne pas dire si invraisemblable, que je ne puis accorder de valeur à cette objection.

La preuve de l'analyse dépend donc de la rectitude du procédé chimique et de la valeur du résultat.

La défense qui pour les raisons qui seront répetées, met en question l'efficacité des épreuves dont on s'est servi pour constater le poison, admet cependant que les analyses ont été faites suivant les règles de l'art et que les médecins qui les ont faites ont suivi les procédés indiqués par la méthode du professeur Allemand Stass, perfectionnée en Angleterre, depuis le procès de Palmer convaincu au Old Bailey en 1856 d'avoir empoisonné John Parsons Cook, par les Docteurs Rogers et Girdwood.

En sorte qu'il ne nous reste plus qu'à juger du mérite du résultat en constatant la suffisance de l'épreuve.

Les médecins chimistes nous disent qu'après avoir traité par quatre analyses distinctes un mucus enlevé de l'estomac du défunt, le duodénum et la vésicule biliaire, et avoir dégagé le résidu obtenu de toute matière organique, ils ont obtenu par la réaction, la série de couleurs particulières à la strychnine et propres à elles seules, savoir une coloration bleue d'abord, passant successivement du bleu au violet, du violet au pourpre et du pourpre au rouge qui est resté visible.

La défense admet que la strychnine seule peut produire cette série des couleurs qui révèlent la présence de ce toxide dans les organes analisés, mais elle nie l'efficacité de cette épreuve, " l'épreuve des couleurs" (color test) si elle n'est suivie de l'épreuve physiologique, c'est-à-dire de l'épreuve faite sur des animaux, du poison révélé par les couleurs.

Cette question sur la valeur légale de l'épreuve des couleurs obtenues par la réaction, est toute nouvelle en matière d'empoisonnement. Elle l'est certainement en Canada, et je crois qu'elle ne s'est jamais présentée abstraitement devant aucun tribunal anglais, isolée des autres indices de l'empoisonnement ; au moins ne le vois-je rapporté dans aucune des causes célèbres d'empoisonnement qui ont eu lieu en Angleterre ou sur le continent.

Dans tous les cas rapportés où l'on a constaté la présence du poison par l'analyse, on l'a trouvé en nature, ou on en a prouvé l'existence par l'épreuve physiologique. Au procès de Palmer, convaincu sur la preuve des symptômes et des circonstances morales, les Drs. Taylor et Rogers pour se justifier de n'avoir pas trouvé le poison dans les viscères de Cook, que, d'après les symptômes, ils ont soutenu avoir été empoisonné par la strychnine, ont nié la possibilité de découvrir la strychnine dans tous les

cas, se fondant sur sa décomposition prétendue, puis ont traité comme incertaine et trompeuse l'épreuve des couleurs. Orfila avait énoncé la même opinion qui en 1856 paraissait généralement répandue, si j'en juge par quelques fragments des écrits publiés dans le cours de la discussion soulevée par le procès Palmer. Mais il semble qu'on a attribué l'incertitude de cette épreuve à la mixtion nécessaire d'autres matières colorantes avec le poison, et à l'impossibilité de dégager la substance toxique de la matière organique.

La faillibilité de l'épreuve venait alors, non de la faillibilité du procédé lui-même, mais de la difficulté de le bien faire, c'est-à-dire d'isoler complètement le poison de la matière organique, colorante de sa nature ; car, les chimistes admettant à l'unanimité que chaque poison a une couleur ou plusieurs couleurs qui lui sont particulières et que la série de couleurs, bleu, violet, pourpre et rouge est propre à la strychnine en particulier, il serait impossible de nier qu'un corps qui produira, par la réaction cette série de couleurs ne soit de la strychnine.

C'est surtout ce dégagement du poison de la matière organique, cet épurement du toxique que Stass a cherché, par sa méthode qu'il a révélée à la Belgique et à la France au procès du Comte de Bocarmé, jugé, il y a maintenant vingt ans, aux assises de Mons, et que Flandin, dans son traité des poisons, publié en 1846, disait ne pas bien connaître encore.

Les partisans de l'épreuve des couleurs fondent leur opinion sur l'efficacité de cette méthode que les Drs. Rogers et Girdwood prétendent avoir encore perfectionnée, ainsi qu'on peut le voir par leurs écrits publiés dans la *Lancette* de Londres et proclament son infaillibilité.

Le Dr. Girdwood, lui-même, entendu dans cette cause, comme témoin de la couronne, a emphatiquement soutenu l'excellence du procédé et nous a

dit qu'il ne lui avait jamais fait défaut.

Ici les analyses ont été faites d'après la méthode de Stass d'abord, et ensuite d'après la même méthode perfectionnée comme nous venons de le voir. Dans chacune des analyses faites par les Drs. Provost et Bruneau seuls, et ensuite par le Dr. Girdwood, en présence du Dr. Provost, et ensuite par ce dernier, d'après la méthode perfectionnée, la série de couleurs a révélé la présence de la strychnine.

Les médecins qui ont été appelés par la défense, comme ses témoins, ont admis la rectitude du procédé, et ont reconnu que la série de couleurs accusait la présence de la strychnine ; mais ils se sont retranchés derrière l'épreuve physiologique qui n'a pas été faite.

Ils disent aux médecins chimistes qui ont fait ces analyses : si les couleurs vous ont révélé du poison, que n'avez-vous fait l'essai du résidu tiré des viscères du défunt, sur des animaux, et vous auriez démontré la valeur de votre épreuve des couleurs ?

S'il y avait assez de strychnine pour produire les couleurs, il devait y en avoir assez pour produire son action sur un animal vivant. Nous ne croyons au poison que quand il manifeste ses effets sur la nature vivante ! En un mot suivant nous, l'épreuve des couleurs n'a aucune valeur sans l'épreuve physiologique.

A cette objection les Drs. Provost et Girdwood répondent : Une partie infinitésimale de strychnine, trouvée dans un cadavre, produira les couleurs et restera sans action sur la nature vivante. La strychnine trouvée dans le corps de Joutras était suffisante pour l'épreuve des couleurs, mais était insuffisante pour l'épreuve physiologique. Un seul animal est sensible à la strychnine, en quantité si minime qu'elle soit, et il nous a été impossible de nous le procurer pendant l'hiver, époque où nous avons fait nos expériences.

Vous voyez, MM. les Jurés, la difficulté de la question qui se présente à votre délibération et qu'il me faut résoudre pour éclairer le sentier par lequel vous devez passer pour parvenir à la décision du procès important que vous avez à juger et applanir les obstacles dont vous êtes entourés.

Cette question n'en est pas une de droit, elle n'est pas même du domaine de la médecine légale proprement dite ; elle appartient à la chimie légale, si je puis ainsi m'expliquer, science à laquelle les études que font les hommes de loi, les laisse comparativement, sinon totalement étrangers.

Il me faut cependant la résoudre, puisqu'elle se présente et qu'elle forme un élément important du procès, et je ne puis, ni ne veux plus reculer devant ce point que devant les autres.

Comme je vous l'ai dit je crois, cet incident, ainsi qu'il se présente, sans précédent dans les annales judiciaires, et je sens, dans toute son étendue, la responsabilité qui m'imcombe en le decidant. J'y ai longuement réfléchi, et après mûre délibération, voici comment je le décide, dans les circonstances qui résultent de l'ensemble de la preuve.

Vous devez considérer la série de couleurs obtenue par les analyses chimiques non comme une preuve complète de l'existence du poison dans le corps du défunt quand il est mort, mais comme une forte présomption ou comme une probabilité de la présence de ce toxique.

Je vous ai dit qu'indépendamment de la preuve de l'existence du poison revélé par l'analyse chimique, la preuve des symptômes seule, si elle est est complète, est suffisante pour pour faire conclure à l'empoisonnement, surtout quand elle est appuyée de la preuve de circonstances.

J'ai ici pour justifier mon opinion la cause de Palmer, dont je vous ai déjà parlé, qui a été convaincu du meurtre de Cook sur la preuve des symptômes et des circonstances, les jurés ayant conclu

à l'empoisonnement par la strychnine sur l'indication des symptômes seuls. Je ne puis avoir de meilleur autorité à citer que ce procès célèbre, présidé par un des hommes les plus verses dans la loi criminelle d'Angleterre. dont il a grandement fait avancer la réforme, le Lord juge-en-chef Campbell lui-même.

L'analyse médicale n'avait pas révélé de traces de poison, et, malgré de vigoureux témoignages médicaux produits par la défense, soutenant que s'il y avait ingestion de poison, l'analyse eût dû en découvrir des traces, dans son résumé de la cause, le Lord Campbell informa le jury que la preuve chimique n'était pas nécessaire pour conclure au poison, et c'est ce qu'à son exemple je vous dis.

La preuve des symptômes est suffisante, mais quel doit en être le caractère ? Quelle somme ou quel ensemble de symptômes est nécessaire pour faire conclure à l'ingestion du poison ? C'est ce qu'il devient notre devoir d'apprécier.

Je ne crois pas contrarier la science médicale, je me fais même l'écho de l'opinion des hommes de l'art entendus comme témoins au procès, en vous disant que parmi les innombrables maladies affectant l'organisme humain, il n'en est aucune qui produise nécessairement un nombre rigoureux de symptômes, se retrouvant dans des conditions invariables d'âge, de sexe, de tempérament et d'autres accidents, variant à l'infini et qui doivent si puissamment influer sur le diagnostic. Il en doit être des désordres causés par le poison dans le corps humain, comme de ceux engendrés par les autres causes morbides qui l'assaillent.

Bien que suivant l'action qui lui est propre, chaque poison doive infliger à l'organisme des lésions particulières, il est impossible d'assigner à chacun un nombre rigoureux de symptômes se rencontrant nécessairement dans tous les cas d'empoisonnement causés par le même toxique. Il serait même

absurde de vouloir les renfermer dans un cercle plus ou moins étroit qu'ils doivent tout remplir sans jamais pouvoir le franchir.

On comprend au contraire que les effets de chaque poison sont subordonnés à la dose ingérée, à l'organisation de la victime, à son état de santé, à son âge, à son sexe, à l'état et à l'époque de sa digestion, et ainsi de suite, et que ces effets, suivant la violence des causes qui les produisent et le choc qu'ils impriment à l'organisme, se révèlent par des signes extérieurs plus ou moins nombreux et plus ou moins apparents. C'est par l'observation de ces symptômes, soumis, comme nous venons de le dire, à une foule d'accidents affectant leur nombre et leur intensité, que l'on est convenu d'attribuer à chaque poison un ensemble de symptômes particuliers.

Non que dans ces cas on doive s'attendre à rencontrer plusieurs ou même un seul symptôme qui, pris isolément soit essentiel à l'empoisonnement et qui ne soit commun à une autre maladie, mais c'est la réunion où l'existence ordinaire de plusieurs d'entre eux, dans chaque cas particulier, qui en font le caractère distinctif et fournissent la matière au diagnostic.

Ceci posé, cherchons les symptômes ou l'ensemble des symptômes particuliers à la strychnine. Le recueil de ces symptômes est naturellement le résultat des cas les plus notoires d'empoisonnement par ce toxique. En poursuivre la recherche dans les différents traités de toxicologie publiés en France et en Angleterre, serait une œuvre que le peu de temps qui m'a été laissé pour préparer cette adresse me rendait impossible. Heureusement que nous avons le secours des témoignages médicaux de la Couronne qui nous décrivent les symptômes, et parmi ces témoins je dois faire mention particulière du Dr. Provost non contredit dans la théorie par les témoins médico-légaux de la Défense, qui ont sou-

tenu ne les pas retrouver dans la maladie de Joutras, bien qu'ils n'aient point nié le caractère de ces symptômes qui, d'ailleurs, se trouvent groupés dans le traité de toxicologie du Dr. Taylor, dont tous les médecins entendus ont admis la rectitude.

Le Dr. Taylor a surtout emprunté à l'étude de cinq cas particuliers celui d'une madame Smith, d'une Agnès Sennett, ou La Française, une Jane Dyer, toutes deux empoisonnées par accident : la première dans un hôpital de Londres et la seconde dans un hôpital de Jersey ; de Madame Dove, de Leeds, dont le mari a été exécuté pour l'avoir assassinée, enfin à celui de Cook, tous morts par l'empoisonnement par la strychnine, la nomenclature des symptômes qu'il attribue à ce poison : " angoisse, agitation extrême, immobilité, roideur " du corps, rétraction de la tête en arrière, figure " pâle, chaleur de la peau, pouls fréquent et serré, " trismus ou serrement de la mâchoire, respiration " irrégulière et intermittente, puis tremblements, " secousses convulsives dans tout le corps, accès " d'opisthotonos, courbure du corps en arc, le pa- " tient ne reposant plus que sur la tête et les talons, " pendant lequel le corps est comme projeté en " l'air, raideur totale des membres supérieurs, yeux " brillants et fixes, pupilles dilatées, asphyxie, bien- " tôt l'immobilité tétanique, après les membres se " réfléchissent et se meuvent, l'intelligence reste " claire et ne quitte le patient qu'à ses derniers " moments ; mais cet amendement n'a qu'une fai- " ble durée ; tout l'ensemble des symptômes ci-haut " décrits reparaît avec une énergie et une violence " nouvelle et le malade succombe.

" Le malade redoute la mort et paraît en proie " à l'effroi le plus terrible ; il prévient le retour de " la crise, demande à être retourné ou tenu, fait " des bonds dans son lit en dehors duquel il serait " précipité si on ne le retenait de force ; son corps " devient roide comme une barre de fer, ses doigts

" sont crispés et ses orteils retractés.

" Un mouvement soudain ou un choc inattendu, " le bruit des pas sur le plancher le fait tressaillir ; " il éprouve une sensation pénible de suffocation ; " sa langue est sèche ; ses jambes sont étendues ; " dans les crises, la tête est fortement rétractée com- " me dit ci-haut, et la plante des pieds est courbée " en forme d'arc. La respiration a l'air suspendue, " la face prend une apparence livide, les yeux sont " proéminents et fixes, et les lèvres sont livides. " Ses traits offrent quelquefois l'apparence d'un " rire sardonique. Essayer de boire est souvent " la cause d'un serrement de la mâchoire, et de " fracture ou morsure des parois du vaisseau qui " contient le liquide. L'intelligence est lucide en- " tre les paroxysmes, le malade a le sentiment de " l'imminence du danger, il prévient le retour de " la crise et redoute la mort, le malade criant : " *Voilà que ça revient !* Les symptômes une fois ré- " tablis, progressent rapidement. En règle généra- " le, le patient revient ou meurt en deux heures. "

En regard de ces divers symptômes décrits par les témoins médicaux et les auteurs de toxicologie, mettons les symptômes remarqués par les témoins Marie Plourde, femme de Michel Cajolet, le Dr. Ladouceur, Michel Lemaire et Elize Joutras, au milieu des attaques convulsives du défunt le 22 Décembre, lors de sa première maladie et le 31, jour de sa mort.

Marie Plourde : " Quand le défunt est arrivé à ma porte, à cheval, le 22 décembre, je lui ai dit de débarquer ; il m'a dit qu'il ne le pouvait pas, *qu'il n'avait aucune émulation dans les jambes* et qu'il souffrait le martyre ; jette moi à terre, tu viendras toujours à bout de me tirer dans la maison.... " Il m'a mis la main par-dessus le cou, mon petit garçon lui a levé la jambe de l'autre côté, je l'ai pris par-dessous les bras et je l'ai glissé à terre.... Nous l'avons rentré dans la maison et assis sur une chaise entre

le poële.... Quand on s'est mis à le déchausser, il criait, c'était terrible. J'avais peur de lui faire mal et je le lâchais. Il m'a dit : déchausse-moi ; *je ne suis pas capable de marcher, je vais mourir !* On le rassit ; j'ai pris la chaise par le dossier, je l'ai hallé vers le lit. Mon petit garçon l'a pris par les jambes, moi par les bras, et nous l'avons couché. Quand il fut sur le lit, il souffrait c'était terrible. *Il se levait tout grandi sur son lit*, et il me disait toujours : *c'est ma dernière maladie !* Quand Jean Bte. Chassé est parti pour aller chercher le docteur, le défunt a crié : vite, vite, mon pauvre Jean Baptiste, *je me meurs !* Ensuite il m'a demandé du sel, il me disait que *ça le prenait comme dans les mâchoires*, qu'il croyait qu'il allait avoir une paralysie. Il m'a dit : je sens que *ça me prend dans tous les membres.* Il m'a dit aussi qu'il s'était fait traîner par sa jument ; *qu'il était tombé deux fois dans ses pattes et qu'il n'avait pu embarquer.*

Le défunt m'a dit que sa maladie l'avait pris par le mal de cœur *et que ça lui avait descendu dans les jambes.* J'ai vu le docteur arriver dans le chemin et je l'ai dit au défunt. Il a dit : Je suis bien content, *je n'en ai pas pour longtemps. Il se levait sur les talons et sur la tête, c'est-à-dire qu'il ne se portait que sur les talons et la tête ; son corps faisait un arc.* Il ne pouvait pas s'étendre plus qu'il l'était. Il avait le corps roide comme une bar de fer. Quand le docteur est venu, il a dit *qu'il sentait son mal dans tous les membres. Notre plancher n'est pas solide et quand on passait près de son lit il se soulevait et faisait un cri. Il se soulevait tout d'un coup comme une personne qui saute de peur. Quand on approchait ou qu'on le touchait il criait. Il était des escousses tranquille ; quand il entendait parler il faisait le saut et lâchait le cri en même temps. Il avait la bouche serrée. Il y avait des escousses qu'il disait qu'il avait de la misère à parler ; d'autres escousses qu'il parlait assez bien. Quand les enfants passaient près du lit ou qu'ils faisaient du bruit,*

c'était dans ce temps là qu'il était plus agité et qu'il serrait les mâchoires de même. En passant près de son lit, je lui ai abrillé les pieds et il m'a dit : lâche-moi, tu me fais mal. Quand le défunt est arrivé chez nous *il avait la figure blême et retirée.* Il nous a demandé de lui *frotter les jambes.* Il s'est plaint *que les jambes lui faisaient du mal depuis les orteils jusqu'au bas du corps.*

Le Dr. Ladouceur décrit ainsi les symptômes de la maladie du défunt quand il l'a traité le même jour, 22 décembre, chez Michel Cajolet. En arrivant à la porte, je vis le défunt étendu sur un lit ; *à ce même moment, en me voyant il fit un saut de surprise.* Il me dit : Venez vite, *je pense mourir ! Il se plaignait d'engourdissement dans les jambes.* Il me dit que quand il avait été attaqué dans le bois, en très peu de temps il était tombé *par terre, les jambes étant roides. Le pouls du malade était vif, assez fort, il se plaignait d'oppression à la gorge, de douleurs fortes au creux de l'estomac et douleurs dans le cou, roideur des extrémités, le corps y participant. Sa douleur aux extrémités inférieures portait surtout sur le dedans des cuisses,* comme si, disait-il, les nerfs voulaient se rétracter. *Le moindre bruit ou mouvement augmentait cette douleur du creux de l'estomac,* suivant ce qu'il disait et que j'ai pu remarquer. Il me supplia de ne *point le toucher parce que quand je le touchais je produisais une douleur bien intense. Son intelligence était claire.*

Avant l'administration d'un nouveau calmant il eut un nouvel accès. *Je lui saisis fortement les cuisses malgré la recommandation qu'il m'avait faite du contraire. Je les lui frottai fortement surtout à la partie interne où la douleur était disait-il plus forte,* et je lui fléchis les jambes en avant et en arrière, en même temps il avait *des convulsions tétaniques.* Ces convulsions lui *faisaient faire de petits sauts* sur son lit. Après l'avoir frotté pendant quelques temps il reprit du mieux. *Il était dans une grande transpiration.*

Le défunt avait *des intermissions dans ses convulsions tétaniques, mais les douleurs d'estomac duraient toujours quoique d'une manière moins intense. Les maxillaires étaient serrées pendant les convulsions et relâchaient quand elles cessaient. Il parlait fortement alors. Le défunt ayant voulu fumer je lui mis sa pipe dans la bouche parce qu'il m'avait dit avant qu'il ne pouvait pas la prendre avec ses mains.*

Passons maintenant à la maladie du 31 décembre, Michel Lemaire nous dit :

Le soir du 31 Décembre, je fus éveillé et prié de me rendre chez le défunt. Quand j'apperçus le malade il *était tout en convulsions* et Provencher le tenait. Provencher ayant quitté le malade pour aller chercher le médecin, je le tins. Il me dit : Provencher n'est pas parti ? je lui répondis que non ; une seconde fois il dit : il n'est pas parti ? Puis une troisième. Pendant qu'il me disait cela, il avait *des crises de temps en temps.* Il reposa et me dit *qu'il allait mourir* ! Il avait prié tout le temps de ses convulsions ; malgré leur force, il parlait encore assez bien pour faire comprendre qu'il priait. Dans la dernière crise qu'il eut et qui l'emporta, il avait beaucoup de difficulté à prier. Quelques instants avant de mourir, il me dit *que la langue lui séchait.*

Le malade *dans ses crises m'avait fait mettre un bras vers le milieu du corps, parce que cela lui faisait du bien.* J'étais à sa droite, je lui tenais la main droite avec ma gauche et mon bras droit passait par dessus son corps, et je tenais son autre bras. C'était assez pour *empêcher le milieu du corps de se soulever. Sa tête s'en allait en arrière, son corps allait par résistance, en cahotant. Ses membres se roidissaient en cahotant et s'amolissaient et ainsi jusqu'à sa mort. Quand il se roidissait, c'était toujours en s'étendant et en revenant par soubresauts.*

Quand l'agissement des membres fut fini, cela s'est jeté dans sa figure. Ses membres s'agitaient

convulsivement ; sa figure est devenue effroyable ; elle s'étirait sur tous les sens, les yeux, le nez se retiraient, la bouche était bouleversée comme le reste ; quand il mourut, il est mort les mâchoires serrées ; sa figure a changé plusieurs fois dans le temps qu'elle se contractait ; elle est devenue toute tachée bleuâtre, noire. Je ne puis dire si ces taches étaient grandes ou petites. J'ai cru quand il me serrait la main qu'il me tenait, qu'il me faisait un signe d'adieu. Son corps était tout en sueurs. Où était mon bras qui ceinturait son corps, c'était tout mouillé.

La deuxième fois qu'il s'est tranquillisé il me dit encore une fois qu'il allait mourir, et je le crus alors. Il eut deux intervalles de tranquillité de une minute à une minute et demie chaque, du moment de mon arrivée jusqu'à sa mort. Dans ces intervalles là, le malade quand c'était pour le reprendre, prévoyait la crise aux deux intervalles. Il disait : ça va me reprendre, si vous-voulez, vous allez me tenir ; il disait cela librement. Il a conservé son intelligence jusqu'au moment de sa mort. Les efforts se sont suivis en affaiblissant.

Elize Joutras, fille du défunt : vers neuf heures le défunt dit, je me sens des courants dans l'estomac, *je crois bien que ça va m'emporter.* En marchant il dit : je crois bien que je vais avoir une faiblesse qui va m'emporter ; *je ne crois pas voir la nouvelle année ;* il s'est promené en se frottant les jambes et en disant qu'il n'en avait pas pour longtemps, *qu'il avait le cœur comme empoisonné.* Après que le prisonnier l'eut couché, le défunt criait fort en disant que cette faiblesse allait l'emporter. Le défunt se débattait sur son lit : ça prenait toute la la force du prisonnier pour le tenir sur le lit.

Joseph Joutras : J'ai aidé à ensevelir le corps ; *Il avait les mains fermées, les pieds étendus et les orteils contractés en arrière. Les membres étaient assez roidis qu'on n'a vu l'heure qu'on ne le déshabillerait pas.* Les

habits qu'on lui ôtait accrochaient sur ses doigts contractés ; sa figure était pâle.

A la description faite par Marie Plourde et le Dr. Ladouceur de l'état du défunt Joutras le 22 Décembre, et au récit qu'il a fait lui-même de la nature de sa maladie et du caractère de ses souffrances, reconnaissez-vous, MM. les Jurés, les symptômes suivants, remarqués dans l'énumération que je vous ai faite de ceux attribués à la strychnine ?

Le défunt a d'abord eu mal au cœur ; quand l'attaque est venue soudainement et tout de suite il a ressenti des douleurs dans les jambes. Il n'a pu monter sur son cheval dans le bois, et n'a pu en descendre chez Michel Cajolet ; ses cris, quand il a été assis ; sa crainte de la mort plusieurs fois exprimée. Il se levait tout grandi dans son lit. Les mâchoires lui serraient pendant les crises qui avaient des intermissions et se relâchaient dans les intervalles de tranquillité. Son corps était précipité en l'air, ne se tenant que sur les talons et la tête, faisant un arc (opis-thotonos). Raideur du corps comme une barre de fer. Le bruit des pas lui faisait jeter un cri et faire un saut ; le toucher légèrement le faisait aussi tressaillir. Sa figure était pâle. Ses jambes étaient engourdies. Le pouls était vif. Oppression à la gorge ; douleur à l'épigastre ; roideur des extrémités et du corps ; douleurs en dedans des cuisses. Il éprouvait de la douleur d'une légère pression, et une forte pression accompagnée de frottement le soulageait. Son intelligence était claire. Rigidité des mains. Interruption des crises. Convulsions tétaniques. Grande transpiration. La durée de l'attaque a commencé, suivant toute apparence, vers onze heures et-demie et se termina vers deux heures et-demie.

Parmi les phénomènes décrits par Michel Lemaire, Elize Joutras et Joseph Joutras, à la mort du défunt, le 31 Décembre, remarquez-vous également les suivants et trouvez-vous qu'il y ait de l'analogie

entre eux et ceux décrits par le Dr. Taylor ? Mal de cœur, les pieds lui engourdissaient, tous les membres étaient en convulsions et il demandait à être tenu. Il y avait intermission des convulsions. Pendant la convulsion, les mâchoires étaient serrées et elles se relâchaient dans l'intervalle, sécheresse de la langue, intelligence lucide presque jusqu'à la mort ; agitation du corps. Le défunt se faisait fortement presser par M. Lemaire. Sa tête était renversée en arrière. Il avait conscience de sa fin imminente. Il prévoyait le retour de la crise et disait : Prenez-moi, voilà que ça revient. Son corps tremblait convulsivement. Raidissement des membres, tremblement des jambes. Etat de la figure livide et couverte de taches bleuâtres, transpiration abondante, tranquillité de la figure après la mort, effroi avant la mort, crispation de la main que Michel Lemaire a pris pour un adieu.

Elize Joutras dit qu'avant l'arrivée de Michel Lemaire, le prisonnier qui tenait le défunt avait besoin d'employer toute sa force pour l'empêcher de sauter de son lit. Et Joseph Joutras ajoute que quand il a été enseveli, son corps était si roide, que l'on a éprouvé de la difficulté à le déshabiller ; que les mains étaient crispées et les orteils rétractés en arrière.

Ne voilà-t-il pas, Messieurs les Jurés, une série de symptômes qui appartient à l'empoisonnement par la strychnine ?

Mais la Défense prétend qu'ils ne se rencontrent pas tous : qu'ils ne sont pas en nombre suffisant pour faire conclure à l'empoisonnement, surtout que l'absence de quelques symptômes essentiels à la strychnine repousse la supposition de l'empoisonnement. Elle soutient en outre que les symptômes décrits par les témoins ne sont pas particuliers à la strychnine, mais qu'ils peuvent se rencontrer dans d'autres maladies.

Ce sont ces prétentions de la Défense qu'il faut maintenant apprécier.

Avant de discuter les moyens respectifs de la Couronne et de la Défense au sujet de ces symptômes, il convient cependant de fixer nos idées sur un point que présente incidemment la ressemblance des phénomènes remarqués dans les maladies du 22 et du 31 Décembre. Les témoins médicaux de la Couronne concluent à la parfaite identité de ces deux maladies et un seul témoin de la Défense a soulevé un doute à cet égard.

Il me semble pourtant difficile d'accueillir ce doute, et je crois que vous viendrez à la conclusion qu'à quelque cause que l'on doive attribuer les deux maladies, cette cause est la même, si les symptômes l'ont aussi été.

La Défense soutient que la preuve de la Couronne n'a point révélé l'empoisonnement par la strychnine, parce que les symptômes remarqués ne sont pas ceux de ce poison. Et l'un de ces témoins médicaux a prétendu que l'on ne peut attacher de foi à la description des symptômes, parce que les témoins qui en ont déposé, ne sont pas des hommes de l'art.

Je ne puis donner crédit à cette prétention. Je crois que, quelque étrangers que soient des témoins à la science médicale, quelque grande même que soit leur ignorance des lettres, s'ils sont doués d'une dose d'intelligence suffisante pour déposer en justice, leur témoignage doit être cru et peut servir de base à une opinion médicale. Exclure un témoignage aussi expressif dans sa forme naïve que l'a été celui des témoins entendus et en particulier de Marie Plourde et de Michel Lemaire, parce qu'ils sont étrangers à la profession médicale, serait consacrer en principe, que quand un homme empoisonné meurt sans que l'on appelle de médecin, la preuve des symptômes doit faire défaut à l'instruction. D'ailleurs, appelé au lit d'un malade, le mé-

decin lui-même ne fonde-t-il pas sur les symptômes rapportés par ceux qui entourent le patient et que bien souvent il n'a pas remarqués lui-même, le diagnostic qu'il porte de la maladie.

Revenons donc à l'étude des symptômes du 22 et du 31 Décembre. Les témoins médicaux de la Défense sont forcés de reconnaître comme ceux de la Couronne, plusieurs symptômes de l'empoisonnement par la strychnine, dans les phénomènes décrits, mais ils objectent qu'ils ne se trouvent pas en assez grand nombre pour faire conclure à l'empoisonnement par la strychnine, que ce toxique produit des phénomènes essentiels qui ne se sont pas rencontrés ici et qui se seraient manifestés si le défunt eût été empoisonné ; et en dernier lieu que les symptômes remarqués sont autant ceux d'autres maladies que de la strychnine.

Pour ce qui est de la quantité des symptômes, je crois vous avoir déjà dit que pour faire admettre un empoisonnement par un toxique particulier, il n'est pas nécessaire qu'ils se manifestent en un nombre déterminé, s'ils sont caractéristiques et assez nombreux pour produire un ensemble particulier, votre devoir étant de conclure à la maladie révélée par cet ensemble.

Mais existe-t-il quelques symptômes essentiels à la strychnine dont l'absence puisse repousser cette conclusion ? La Défense signale la proéminence de l'œil et la suspension de la respiration, qui n'ont pas été rapportées dans le cas du défunt Joutras.

Il est vrai que la proéminence de l'œil est indiquée par la plupart des écrivains médicaux et des auteurs de toxicologie, comme étant un des phénomènes de l'empoisonnement par la strychnine.

Ce symptôme peut faire partie de la théorie ; mais s'est-il rencontré dans tous les cas d'empoisonnement rapportés ? Je remarque qu'il n'en est pas fait mention dans le cas de Mme Dove que j'ai cité plus haut, et qui est pourtant morte empoisonnée

par la strychnine. Une seule exception constatée par l'expérience de la pratique, n'est-elle pas suffisante ici pour faire rejeter l'enseignement de la doctrine ?

La suspension de la respiration qui est signalée par les auteurs comme un symptôme ordinaire de la strychnine, n'a pas non plus été observée par Michel Lemaire lors de la dernière maladie du défunt, bien que le Dr. Ladouceur nous dise que le 22 Décembre il s'est plaint de suffocation.

Du silence de Lemaire, concluerez-vous que ce phénomène n'a pas existé le 31, ou que son absence doit faire rejeter les conséquences qui résultent des autres symptômes ? Semblable conclusion ne paraîtrait-elle pas un peu légère ?

Mettons maintenant en présence les deux systèmes opposés des témoins médicaux de la couronne et de ceux de la défense, au sujet de ces symptômes. La couronne dit : " Ce sont les symptômes " de l'empoisonnement par la strychnine," et je dois vous dire que la preuve qu'elle a faite à cet égard est complête, si elle n'est détruite par celle de la défense dont les médecins experts soutiennent cependant, que l'étude des symptômes jointe à l'observation des lésions internes décrites par le procès verbal de l'autopsie du cadavre du défunt, faite par le Dr. Ladouceur, démontre que le défunt peut-être aussi bien mort de maladie naturelle que d'empoisonnement par la strychnine. Et ils signalent l'angine de poitrine causée par hydrothorax, le rhumatisme aigu, l'inflammation du foie, du poumon et d'autres organes vitaux, comme ayant pu produire les symptômes remarqués, et qu'ils prétendent indiqués par l'état cadavérique.

Voyons d'abord l'état interne du cadavre pour savoir si les lésions anatomiques qu'y a révélées l'autopsie, répugnent a l'idée de l'empoisonnement par la strychnine, et indiquent un autre genre de mort.

" Le péricarde d'une couleur rouge étant probablement le produit d'une infiltration après la mort, contenait à peu près deux onces de sang noir. Les cavités du cœur étaient vides. Les poumons étaient très congestionnés. Epanchement de plus d'une chopine de sang noir dans la plèvre droite. La gauche en contenait un peu plus. Le cerveau présentait une apparence naturelle ; la dure-mère était médiocrement congestionnée. L'arachnoïde était fortement congestionnée dans toute son étendue, surtout dans les parties les plus déchirées. Le foie était fortement congestionné d'un sang noir. Le rein était très-injecté d'un sang noir. La putrétréfaction était très-avancée. Le surface de la portion transversale du duodenum était de couleur rougeâtre et paraissait congestionnée. Le reste du canal intestinal était dans un état de putréfaction extraordinairement avancée, et il était très difficile d'y distinguer les traces d'inflammation qui, dans tous les cas, devait être peu forte."

Dans la congestion des membranes du cerveau, du poumon, du foie, du duodenum, et dans l'état de putréfaction du canal intestinal, les témoins médicaux à décharge ont vu des traces d'inflammation de ces divers organes, et même l'inflammation des intestins avec gangrène. Mais ne semble-t-il pas y avoir là une erreur ? Sans doute que si le défunt était mort d'aucune des inflammations organiques signalées ou de chacune d'elles, les lésions qu'on y a trouvées auraient pu s'y faire remarquer ; mais s'en suit-il qu'elles n'ont pu être produites par d'autres causes que par ces inflammations pré-existantes à la mort. Autant voudrait dire qu'il n'y a qu'une inflammation chronique ou aigue de ces organes qui aurait pu y engender les désordres qu'on y a remarqués ! Or, je le demande aux hommes de l'art, cette conséquence ne contiendrait-elle pas une grave erreur pathologique ?

Mettant pour un moment de côté l'invraisemblance qu'unhomme atteint de toutes ces inflammations qui l'auraient mis dans l'état ou le défunt était le 22 Décembre et l'auraient fait mourir le 31, deux attaques nouvelles s'étant manifestées dans l'intervalle, c'est-à-dire le 24 et le 28, comme nous le verrons plus tard, aurait pu battre au moulin pendant les cinq jours qui ont précédé le 22, et aurait pendant l'année précédente fait les travaux de sa terre, ne se plaignant que de faiblesse et de brûlement de l'estomac, ainsi que la preuve le constate par rapport au défunt, quittant dis-je, ce que cette proposition a d'extraordinaire, voyons si la mort produite par l'ingestion de la strychnine ne peut pas causer ces lésions organiques.

Voyons quel est le genre de mort causé par la strychnine. Ce poison s'attaque d'abord à la moëlle épinière d'où sortent les nerfs intercostaux qui sont naturellement affectés et qui compriment à leur tour les muscles respiratoires. De là, gêne et suspension de la respiration et mort par asphyxie !

De l'asphyxie résulte naturellement la congestion du poumon et du cerveau.

Quand à l'épanchement d'un sang noir dans le péricarde et dans les plèvres, le médecin qui a fait l'autopsie y voit là un phénomène post-mortuaire dû à l'état très-avancé de la décomposition et à la position horizontale du cadavre qui auraient occasionné la rupture des tissus qui protégent ces membranes et l'infiltration du sang. D'ailleurs, est-il impossible de supposer que les convulsions tétaniques et les contorsions qui les ont accompagnées, auraient elles-mêmes causé cette rupture et produit cet épanchement.

Ce qui confirme cette supposition, c'est que dans plusieurs autopsies faites après la mort causée par la strychnine, on a remarqué semblables désordres anatomiques.

Reste l'inflammation prétendue du canal intesti-

nal et du rein.

Le Dr. Ladouceur nous dit qu'ils étaient en état de putréfaction, s'entend la putréfaction cadavérique, et non le résultat de la gangrène qui n'aurait pu exister du vivant du défunt, sans produire une mort sinon instantanée, du moins imminente.

Le procès-verbal d'autopsie nous montre le cadavre dans un état avancé de décomposition.

La rapidité de la décomposition a été remarquée dans plusieurs cas d'empoisonnement par la strychnine, et notamment dans le cas ci-devant cité de Jane Dyer, empoisonnée à l'hôpital de Jersey, où la décomposition s'est manifestée deux heures après la mort. Ici le défunt était mort depuis quarante-huit heures quand on a procédé à son autopsie.

Vient en dernier lieu, l'inflammation du foie que les médecins juristes de la défense font résulter de la congestion de cet organe. Direz-vous comme eux, que parceque le foie était congestionné, il a du nécessairement y avoir une inflammation de cet organe, laquelle a fait succomber le défunt ? Ne direz-vous pas au contraire que l'action d'un poison ingéré dans l'organisme à doses répétées, aurait pu produire l'état de congestion dans lequel on a trouvé cet organe ?

Vient maintenant la question de savoir si le défunt a pu mourir d'angine de poitrine causée par hydrothorax ou de rhumatisme inflammatoire. Les médecins juristes à décharge ont prétendu trouver beaucoup d'anologie entre les caractères de ces deux maladies et les phénomèmes rapportés par les témoins de la couronne. Une comparaison entre les symtômes de ces deux maladies et ceux de l'empoisonnement par la strychnine, qui, soit dit en passant, s'ils se ressemblent par quelques points paraissent répugner par beaucoup d'autres, deviendra inutile, s'il est constant que le défunt n'a pu mourir d'aucune de ces maladies et que cette suppssition est repoussée par la preuve.

Le défunt ne peut avoir eu d'attaque d'hydrothorax, puisque l'on a trouvé ni serum, ni eau dans le thorax, et que c'est du sang noir qu'on y a remarqué. S'il est mort d'angine de poitrine, elle a dû être idiopathique, ce que les pathologistes nous disent être excessivement rare, comme d'ailleurs la maladie l'est elle-même, ou provenir d'une autre maladie, d'une maladie de cœur qui en est la cause la plus fréquente.

J'ai fait dans les traités de pathologie d'assez copieuses recherches, pour vous mettre à même de juger des quelques points de ressemblance entre les symptômes de l'angine de poitrine et ceux de l'empoisonnement par la strychnine, et les caractères plus nombreux de dissemblance qui les distinguent. Je voulais surtout vous mettre par la citation des autorités médicales, en état d'aprécier la différence des causes de ces deux maladies, mais un des défenseurs de l'accusé, M. Chapleau, me fait observer que cette citation peut être irrégulière. Bien que je la crois fort convenable, puisque de côté et d'autre on s'en est rapporté aux livres dans la discussion des nombreuses questions médico-légales qui se sont soulevées, je m'en abstiens ; car je veux donner à l'accusé le bénéfice du doute même léger qui peut surgir sur la régularité des procédés. Qu'il me suffise de vous dire que le fond de mes recherches, et je dois ajouter la comparaison de la preuve médicale, ont produit chez moi une forte impression que l'on ne peut raisonnablement conclure ici à l'angine de poitrine.

La même question a déjà été soulevée au procès de Palmer, un des médecins juristes de la Défense ayant conclu à l'angine de poitrine ; mais ni la cour, ni les jurés ne semblent avoir favorablement accueilli cette supposition.

Pour ce qui est du rhumatisme inflammatoire, il doit nécessairement affecter les articulations des

extrémités, et il est constant que le défunt n'éprouvait aucun gêne semblable.

Ceci n'est toutefois qu'une simple appréciation d'un fait sur la partie médico-légale de cette affaire, appréciation que vous n'êtes pas tenus de suivre comme une matière pure de droit, le fait et le droit étant ici mêlés, et les matières de faits étant exclusivemement de votre ressort. Vous exercerez votre jugement, vous aidant de mes recherches et si vous trouvez que le défunt n'est pas mort des maladies qui viennent de vous être décrites, vous en viendrez à la conclusion qu'il est mort empoisonné par la strychnine, et que cette conclusion déjà soutenue comme probabilité par l'analyse chimique, est confirmée par la preuve des symptômes. Voyons si elle l'est également par les circonstances.

Les circonstances dont il est ici question ne sont pas celles qui, à proprement parler, constituent la preuve morale de la cause dont il sera plus tard fait un plus long exposé ; ce sont les faits qui ont précédé ou accompagné les accès du mal qui ont atteint le défunt et se sont fatalement terminés par la mort le 31.

Quoique d'une santé peu robuste, Joutras était cependant ce qu'à la campagne on est convenu d'appeler un *gros travaillant.* Propriétaire d'une terre de rapport de 60 arpents, il en faisait lui-même l'exploitation, ne se faisant aider par des mains salariées que dans le gros de ses travaux. Bien qu'il ait souffert, il y a quelques années, d'une violente attaque de choléra que l'a mis aux portes du tombeau, il ne paraît pas avoir été retenu à la maison depuis. Le seul inconvénient dont il se plaignait ordinairement, était un *chauffement* à l'estomac et une débilité qui l'obligeait les jours de travail à accélérer l'heure ordinaire de ses repas.

Depuis l'attaque de choléra dont je viens de parler, jusqu'à l'époque du 22 Décembre dernier, il s'était continuellement livré aux travaux de sa ter-

re, et pendant les cinq jours précédents, il avait battu au moulin chez les cultivateurs de l'endroit. Le 22 au matin, il part pour aller au bois en compagnie de l'accusé Provencher qui lui fait emporter un flacon contenant de l'absinthe trempée dans le whiskey qu'il lui avait préparée en compagnie de l'autre accusée Sophie Boisclair. Rendu au bois, Provencher lui fait prendre de cette liqueur, qu'il ne veut partager, et le quitte. Joutras se met à manger et n'a pris que quelques bouchées quand il est frappé comme nous venons de le voir.

Chez Cajolet où il a pu se rendre, il est soigné par le Dr. Ladouceur et échappe à la maladie. C'é-le Samedi. Le 24, Lundi, il prend de nouveau du whisky aromatisé d'absinthe et il est bientôt repris de convulsions. Il vient à l'extrémité et il est administré. Il échappe encore au mal. Le 29, nouvelle ingestion de whiskey mêlé d'absinthe et nouvelle attaque qui l'épargne encore. Il est cependant resté faible depuis le 22 et s'est constamment plaint de douleurs et tiraillements dans les jambes.

Le 25, jour de Noël, il avait parlé à sa sœur Mathilde Joutras de sa fin prochaine. Le 31, il est assez bien pour se rendre au village, à environ 75 arpents de chez lui, afin de consulter le Dr. Ladouceur, auquel il raconte ses rechûtes du 24 et du 29, après avoir bu du whiskey mêlé d'absinthe, se disant mieux, mais se plaignant encore de *chauffement* d'estomac, de manque d'appétit et de douleurs dans les jambes.

Revenu chez lui, le 31 au soir, Michel Lemaire le quitte à 9 heures, souffrant, mais sans danger apparent, en compagnie de l'accusé et de Sophie Boisclair. A 11 heures, on l'envoie chercher et il trouve le défunt dans de violentes convulsions, bientôt suivies des paroxismes de la mort et de la mort elle-même.

Quand Lemaire est arrivé, l'accusé tenait le défunt et a voulu lui faire prendre de la boisson.

Si à ces faits l'on ajoute la double circonstance qu'il y avait de la strychnine dans la maison du défunt qui s'en servait pour faire la chasse aux renards, et que le 31, la veille de la mort, l'accusé Provencher s'était procuré huit grains de ce poison aux Trois-Rivières, chez le Dr. Giroux, si vous croyez la preuve faite par la Couronne à cet égard, direz-vous que la preuve des circonstances corrobore celle de l'analyse chimique et des symptômes, et complétera-t-elle chez vous la persuasion que le défunt est mort empoisonné ?

S'est-il empoisonné lui-même par accident, ou s'est-il suicidé ? Voilà la seconde question soumise à votre investigation.

Cet question ne paraît pas susceptible d'une longue discussion ; elle ne peut du moins engager un examen aussi attentif que le premier. En présence des faits prouvés, la supposition que le défunt s'est lui-même empoisonné, peut-elle se maintenir, peut-elle trouver créance chez un esprit honnête et judicieux ?

Il est en preuve que le breuvage qui parait avoir déterminé la crise du 22, a été préparé par l'accusé Provencher et Sophie Boisclair, et apporté au bois par Provencher. Les crises du 24 et du 29 sont, suivant ce qu'en a dit le défunt au Dr. Ladouceur, causées par un breuvage semblable ; et tout ce qu'il a pris le 31, après son retour de chez le médecin, à l'exception de la soupe que sa fille Elize Joutras dit lui avoir servie, après en avoir goûté, paraît lui avoir été donné par sa femme. Peut-on là-dessus conclure à un empoisonnement accidentel, surtout quand il est quatre fois répété.

La défense a insinué le suicide. Y concluerez-vous messieurs les jurés, de la part d'un homme dont la première parole en arrivant chez Cajolet le 22 est pour remercier la Vierge de lui avoir permis de se rendre jusque là, et la seconde pour envoyer quérir un médecin, et qui redoute une mort

prochaine ? Le 24, il se confesse et reçoit le Viatique et l'Extrême-Onction ; le 25 il se plaint de souffrance à sa sœur et appréhende la mort ; le 31, il se rend chez le médecin et le supplie de le guérir, lui disant que s'il le veut, il le peut. parcequ'il connait sa maladie. Et quand le soir il est frappé de l'attaque à laquelle il ne doit pas survivre il appelle à grands cris le médecin et meurt la prière sur les lèvres ?

Est-ce là, messieurs les jurés, la conduite d'un suicide ? La réponse vous appartient.

Un homme n'attente à ses jours que quand il est le jouet de l'insanité ou qu'il est en proie à un violent désespoir qui étouffe chez lui la voix de la raison et produit une folie momentanée. Rien de semblable n'est en preuve. Joutras avait des peines causées par des motifs sur lesquels il ne s'est pas expliqué et que l'accusation attribue aux rapports illégitimes de sa femme avec l'accusé. Mais y a-t-il quelque chose dans la preuve qui puisse vous faire inférer que ces peines ont pu le porter à s'infliger la mort ? Ce point est de votre ressort.

Si vous croyez que le défunt s'est empoisonné lui-même, ici doit finir votre investigation et vous devez innocenter l'accusé. Mais si vous croyez qu'il a été mis à mort par une main étrangère, ici se présente la troisième et disons tout de suite la quatrième question posée ci-haut, qui consiste à savoir si le poison lui a été administré par l'accusé Provencher lui-même ou par Sophie Boisclair agissant de complicité avec lui et de malice préméditée.

Je commence l'examen de la question principale du procès, on pourrait dire de l'unique question qui se rattache personnellement à l'accusé, fondée sur l'examen des faits qui lui sont directement attribuables soit à lui seul, soit comme complice de Sophie Boisclair.

Nous allons donc entamer la preuve morale de la cause.

Par opposition à la preuve médicale, on appelle morale celle qui vient des faits et des circonstances d'où résultent principalement l'innocence ou la culpabilité de l'accusé.

Avant d'attirer votre attention à cette partie importante du procès, je dois vous rappeler deux maximes du droit criminel, qui dominent tout le débat.

La première est que, malgré le rapport du Grand Jury, défavorable à l'accusé, il est présumé innocent jusqu'à la preuve complète de sa culpabilité. Le rapport du Grand Jury ne comportant aucun indice hostile à son innocence.

La seconde est qu'en cas de doute, mais d'un doute raisonnable et légitimement motivé, l'inculpé doit en avoir le bénéfice.

Une troisième observation, qui est commune à toutes les accusations de félonie et particulièrement à celle-ci, trouve naturellement sa place parmi ces remarques préliminaires. La voici :

En matière d'empoisonnement, pour amener l'accusé à conviction, une preuve directe n'est pas nécessaire : la preuve des circonstances ou des présomptions suffit, si elle exclut raisonnablement la supposition d'innocence.

En effet, ne serait-ce pas donner à un criminel le bénéfice des précautions dont il entoure son crime que de l'acquitter, si on a produit contre lui la déposition de témoins au regard desquels il a pu se soustraire.

Cette preuve a été de tout temps regardée comme équivalente à la preuve directe ; et la raison justifie cette coutume judiciaire.

La couronne, accusant le prévenu du meurtre de Joutras, a dû prouver contre lui l'existence d'un motif qui ait pu le porter à commettre le crime ; car, sans motif et guidé seulement par l'instinct sauvage de la destruction, on ne commet point l'assassinat.

Il n'est, cependant, point nécessaire que l'intérêt qui comporte ce motif soit à la hauteur du crime : la suffisance du motif qui porte à le commettre, trouve son supplément dans la perversité de celui qui s'en rend coupable.

Le motif attribué, par la Couronne, à l'accusé et qui l'a porté à mettre à mort Joutras, est l'amour illégitime qu'il ressentait pour la femme du défunt, et les rapports coupables qui existaient entr'eux.

La preuve de ce commerce illicite doit attirer notre attention.

Il est acquis aux débats que, vers le 25 Octobre dernier, l'accusé Provencher et Sophie Boisclair partirent ensemble de St. Zéphirin pour venir à Sorel ; ce voyage fait avec le consentement du défunt, bien qu'il ait laissé croire aux étrangers qu'il l'ignorait, fut commencé dans deux voitures différentes : l'accusé et sa compagne de voyage étant partis chacun dans leur voiture.

Délima Bénoit, femme Martel, nous dit qu'ils arrivèrent ensemble chez elle, chacun dans une voiture. Elle demeure à un endroit appelé "Rivière aux Orties," éloigné d'environ de deux lieues et-demie du point de leur départ. Là, ils laissèrent une des voitures et partirent ensemble dans l'autre pour venir à Sorel.

Marie Mathieu, femme d'Edouard Courchène, nous dit ensuite que le soir, vers la " brunante, " Sophie Boisclair est entrée dans l'auberge qu'elle tient dans la ville de Sorel, avec un homme qu'elle croit être l'accusé, bien qu'elle n'en soit pas sûre.

Pendant que Sophie Boisclair entrait, l'homme dételait son cheval dans la cour dont la porte lui avait été ouverte par l'enfant de la déposante.

Pendant la veillée, Sophie Boisclair et son compagnon sont sortis, disant qu'ils allaient dans les magasins. Ils ont rentré entre 7 et 8 heures. A leur retour, Sophie Boisclair s'est appelée Mme Joutras et a réclamé parenté avec le mari de la déposante ;

elle a demandé une chambre à coucher pour deux, et la femme Courchène a compris que c'était pour son mari et elle.

Geneviève Laforge, servante chez Courchène, dépose que, sur l'ordre de sa maîtresse, elle est allée conduire dans une chambre à coucher au second étage, l'accusé qu'elle reconnaît, bien qu'il pût alors avoir une moustache qu'il ne porte pas aujourd'hui, avec une femme qu'elle croit être Sophie Boisclair.

Rendus en haut, la femme lui aurait demandé si la chambre fermait à clef ; elle a conduit ces deux personnes à la chambre à coucher, où il n'y avait qu'un lit ; a déposé une chandelle sur le lave-mains ; a retiré de la porte la clef qui se trouvait en dehors et l'a mise en dedans, et elle est descendue.

En descendant, elle a entendu fermer la porte. Le lendemain matin, ces personnes seraient parties entre 6 et 7 heures.

La femme Courchène, rappelée par la défense, nous assure, quoiqu'elle ne puisse préciser ni le jour, ni la date, que le jour qui a suivi la nuit que ces personnes ont passé chez elle n'était pas un Dimanche.

De son côté, la défense a produit trois témoins, relativement à cet incident ; le nommé David Bourret, Odile St. Germain, sa femme, et Honoré Dubord dit Lafontaine.

Bourret rapporte que Vendredi, le 26 Octobre, l'accusé est venu chez lui vers la " brunante, " lui disant qu'il logeait chez un nommé Léandre Lafontaine, qui tient une auberge au chemin de ligne, à une distance d'environ vingt arpents de chez Courchène ; il lui a demandé une place pour son cheval ; il l'a mis dans l'écurie du témoin et est entré chez Lafontaine, qui est son voisin ; vers sept heures et demie, il est venu soigner son cheval ; le lendemain, vers 6 et 7 heures, il est venu l'atteler et

Bourret a vu partir le prisonnier avec une femme qu'il n'a point reconnue.

Odile St. Germain corrobore en tous points le témoignage de son mari et ajoute que le 26, elle a vu l'accusé et la femme en question, qu'elle n'a pas non plus reconnue, chez Lafontaine.

Le Samedi, et assez tard dans l'après-midi, elle a vu ces mêmes personnes dans la même voiture, passer chez elle, allant dans la direction de St. Zéphirin.

Honoré Dubord dit Lafontaine a vu dans la soirée du 26, chez son oncle Léandre Lafontaine, l'accusé et Sophie Boisclair et les y a laissés entre 7½ et 8½ heures.

La défense oppose cette preuve à la couronne et prétend avoir négativé le fait allégué que l'accusé et Sophie Boisclair ont couché chez Courchêne, puisqu'ils ont couché chez Lafontaine : la couronne a répondu qu'ils peuvent bien avoir couché un soir chez Courchêne et l'autre soir chez Lafontaine.

Cette réponse parait peu soutenable ; il semble plus vrai de dire qu'ils n'ont passé qu'une nuit à Sorel ; celle de vendredi à samedi, puisque le dimanche pendant la messe, ils étaient de retour à la rivière aux Orties à une distance plus grande que celle qu'ils auraient pu franchir depuis le matin, a cette saison de l'année, étant partis de Sorel vers sept heures.

Mais est-il bien constant que, cette nuit-là, ils l'aient passée chez Lafontaine et non chez Courchêne.

Ils ont été vers le vendredi soir, chez Lafontaine où ils étaient descendus, entre 7½ et 8½ heures, et on les a vu partir le lendemain vers 7 heures.

Mais qui nous prouve qu'ils y ont passé le temps écoulé dans l'intervalle ? Si le fait était vrai, pourquoi ne l'avoir pas prouvé par Lafontaine, sa femme et ses enfants ; et l'on n'a produit le témoignage d'aucun d'eux.

Comparée à la preuve positive faite par la femme Courchêne et sa servante, la preuve équivoque du coucher chez Lafontaine ne parait pas être d'un grand poids.

La femme Courchêne nous dit, d'ailleurs, que Sophie Boisclair et son compagnon se sont absentés pendant la soirée. Qui aurait pu les empêcher d'arriver chez Lafontaine, d'aller ensuite chez Courchêne de retourner chez Lafontaine dans la soirée, s'y faire voir, retourner coucher chez Courchêne le matin, s'ils voulaient déguiser leurs démarches et donner le change sur la nuit passée ensemble.

Il est bien vrai que la femme Courchêne dit que son petit garçon est allé avec l'accusé dételer son cheval, ce qui constituerait une impossibilité que le cheval laissé chez Bourret aurait été dételé chez Courchêne. Mais cette femme ne nous dit pas qu'elle a vu le cheval elle-même et l'on n'a point produit le témoignage de l'enfant. De sorte qu'entre une preuve certaine, celle de la femme Courchêne et de sa servante et une preuve équivoque, la preuve faite par Bourret, sa femme et Honoré Dubord dit Lafontaine, il faut donner la préférence à la première.

S'ils ont partegé le même lit, chez Courchêne, le 20 octobre dernier, il existait donc alors entre eux un commerce adultère.

Ce fait semble, d'ailleurs, confirmé par le témoignage d'Elise Joutras qui nous dit que le samedi qui a suivi la mort de son père et le lundi suivant, l'accusé a passé la nuit dans la chambre de Sophie Boisclair, un canapé, qui d'ordinaire, servait à l'accusé, ayant été mis près du lit de sa mère.

Elle nous rapporte en outre, que, depuis le séjour de l'accusé dans leur maison, qu'il était venu habiter, après la mort de sa femme, l'accusé couchait d'ordinaire en haut, mais que, quand le défunt découchait, ce qui arrivait quelques fois quand il allait battre au moulin, l'accusé couchait en bas,

sur le même plancher que Sophie Boisclair ; qu'un soir, le défunt ne devait pas revenir coucher au logis ; naturellement il n'était pas attendu. Il était nuit, tout le monde paraissait couché, du moins la chandelle était éteinte. Le défunt heurta à la porte et Sophie Boisclair alla lui ouvrir, et le témoin vit l'accusé monter à la hâte en haut.

Mathilde Joutras nous rapporte qu'un jour de fête au matin, l'accusé monta en haut, pour faire sa toilette ; Sophie Boisclair l'y suivit, prétextant qu'elle allait aussi faire la sienne, bien que ses habits fussent dans une autre partie de la maison ; qu'elle resta assez longtemps en haut avec l'accusé et descendit avec la même mise qu'elle avait quand elle est montée. Le soir de Noël, elle est encore montée dans le haut de la maison où était l'accusé, y resta quelque temps encore et ne descendit qu'au troisième appel de son mari.

Plusieurs voyages ont été faits par l'accusé et Sophie Boisclair, ainsi qu'en déposent les témoins, et leur apparente intimité avait excité les soupçons du voisinage.

Peut-il, messieurs les Jurés, exister une preuve plus convaincante de rapports indus entre deux personnes ; et la Couronne a-t-elle raison, quand elle fait reposer le point de départ de l'accusation sur un crime d'adultère ?

L'accusation prétend donc que l'accusé et Sophie Boisclair s'aimant ainsi d'un amour criminel, complotèrent la mort du défunt, soit pour continuer, sans obstacle, leurs rapports illicites, soit pour contracter mariage ensemble : choses qu'ils auraient pu parfaitement faire ; puisque, quoique Sophie Boisclair appelât l'accusé son beau-père, et ses enfants leur grand-père, il n'existait pas de parenté ou d'alliance réelle entre eux : le seul lien venant de ce que l'accusé avait épousé Marguerite St. Pierre, femme en seconde noces du père de Sophie Boisclair, née d'un premier mariage.

Voilà pour le motif, dont l'appréciation vous est laissée.

Passons maintenant aux faits eux-mêmes et voyons s'ils révèlent l'existence du complot que l'accusation met à la charge du prisonnier et de Sophie Boisclair et en prouvent l'exécution.

Je dois pourtant, auparavant, vous dire quelles sont les dispositions du droit en matière de complicité. La complicité consiste dans le pacte ou association, faits entre deux ou plusieurs personnes, dans le but de commettre un crime. Dans l'exécution de ce projet criminel, chacun des complices est solidaire des actes de l'autre faits pour parvenir au but commun, étant censé les avoir conseillés. Cette solidarité criminelle existe à l'instar de la solidarité civile en matière de société: l'engagement de chaque sociétaire liant les autres.

Ainsi, il importe peu que l'accusé ait lui-même administré le poison ou que ce soit Sophie Boisclair qui l'ait fait prendre à son mari ! ils sont également coupables, si, ayant consenti et préparé l'acte ensemble, l'un des deux l'a consommé : ils sont dans la même position aux yeux de la loi que si chacun d'eux eut mis la main à la coupe fatale.

Passons maintenant à l'examen des faits.

Le 20 Décembre dernier, l'accusé va chez le Dr. Smith, de La Baie du Febvre, et prétend être malade ; il a, dit-il, des maux de cœur, manque d'appétit et de sommeil ; il donne son nom, s'appelle Modeste Provencher ; le médecin lui propose un émétique ; il l'accepte et ordre est donné par le Dr. Smith à son fils, qui est aussi médecin, de préparer une dose d'*Ipicacuana*. Pendant qu'il la prépare le Dr. Smith demande à l'accusé s'il est parent d'Abraham Provencher son débiteur. L'accusé répond que s'il l'est, c'est à un dégré bien éloigné, mais qu'il connait bien cet Abraham Provencher qui habite Ste. Monique.

Je vais lui écrire, dit le Dr.

Ne vous donnez pas ce trouble, reprend l'accusé, je dois passer chez lui et repasser ici, je vous en donnerai des nouvelles.

La dose d'émétique préparée, le Dr. Smith, fils, la remet à l'accusé qui la lui paie trente sous. Dans l'intervalle, l'accusé demanda au Dr. Smith quelques potions pour le faire dormir ; le Dr. lui livra un demi once de laudanum ; il demanda aussi de l'onguent gris (préparation dans laquelle entre le mercure) mais le Dr. n'en avait pas.

Avant son départ, l'accusé fit observer, en cherchant dans ses poches, qu'il ne pouvait pas trouver son émétique, et le Dr., bien que certain qu'il lui avait été livré, lui en fit remettre un autre.

Le lendemain, 21 décembre, le défunt battant au moulin chez Edouard Amand, eut de violents accès de vomissements : c'était un vendredi. Le soir, rendu chez lui, le défunt, ainsi qu'en dépose Elize Joutras, parla d'aller, le lendemain, à son bois, pour préparer sa sucrerie, disant : "j'ai déjà trop retardé." "En effet, dit l'accusé, tu as trop retardé, j'irai peut-être avec toi pour t'aider, mais je ne pourrai rester que jusqu'à midi, heure où mon garçon doit venir me prendre pour aller chez le notaire Hart." Le lendemain matin, comme le défunt se préparait à partir, il fut encore question que l'accusé irait l'aider. Mais il a encore ajouté : "Il faudra que je vienne à midi pour attendre mon garçon." Le défunt accepta et abandonna l'idée qu'il avait eue d'abord, d'emmener un de ses enfants pour l'aider à scier. Avant le départ, l'accusé proposa au défunt d'emporter de la liqueur au bois, ce à quoi le défunt accéda. Sophie Boisclair qui était présente et avait entendu la conversation, entra dans la chambre de devant où l'accusé gardait ses liqueurs et ce dernier l'y suivit ; ils fermèrent la porte et Elise Joutras nous dit qu'elle crut, dans le temps, que l'accusé s'était appuyé dessus : *accoté* est le mot dont elle s'est servi. Ils restèrent quel-

que temps ensemble. Elise Joutras dit quelques minutes, mais, comme nous le verrons plus tard, ce témoin n'a guère d'idée de la durée du temps, des jours ou des dates. Ils sortirent ensuite, Sophie Boisclair tenant un petit flacon qu'elle offrit à son mari. Celui-ci lui dit de le donner à l'accusé, n'ayant pas de poche pour le mettre ; l'accusé le prit et ils partirent.

Ils arrêtèrent en allant, chez Michel Cajolet dont la maison se trouve sur leur chemin, et là l'accusé répéta qu'il devait revenir à midi, pour attendre son fils.

Voici, maintenant, ce qui s'est passé au bois, d'après les déclarations du défunt, faites à Marie Plourde, déclaration dont j'ai admis la preuve comme étant faite, *in articulo mortis*, le défunt, redoutant, alors, une mort imminente.

Après avoir travaillé pendant quelque temps, midi approchant, l'accusé fit prendre au défunt de la boisson qui se trouvait dans le flacon qu'il avait apporté, c'est-à-dire du whiskey, dans lequel avaient trempé des branches d'absinthe. Après en avoir bu, le défunt voulut en faire boire à l'accusé qui refusa en disant : " il fait froid je m'en vais, toi tu restes ici garde la boisson et tu prendras le reste après dîner. " Le défunt lui offrit d'aller le reconduire en voiture, ce que l'accusé refusa et il partit. Marie Plourde le vit passer chez elle vers midi, et se dit : " Joutras a laissé partir Provencher à midi bien juste. " Elle se rappelait le propos du matin.

Resté seul au bois, le défunt, après avoir bu se mit à dîner. Il n'avait pris que quelques bouchées, quand il se sentit saisi du mal de cœur et de douleurs atroces dans les jambes qu'il se sentit comme paralysées ; il se mit alors à crier pour appeler du secours ; personne vint ; il monta dans sa voiture et partit aussi vite que son cheval pouvait le conduire. Sa voiture s'étant brisée, il fit de vains

efforts, pour monter sur son cheval et tomba dans ses pattes.

Il rapporta s'être fait traîner par son cheval jusqu'à une souche, au moyen de laquelle, il parvint à se mettre en croupe et se rendit chez Cajolet.

Vous connaissez ce qui s'est passé là. Marie Plourde et le Dr. Ladouceur vous ont fait le récit de ses souffrances.

Revenons maintenant au témoignage d'Elise Joutras. Elle nous dit que, vers midi de ce jour-là, il revint à la maison pendant que sa mère lavait le plancher d'en haut ; l'accusé, sa mère et elle dinèrent. Pendant le dîner, l'accusé raconta qu'il avait laissé Joutras au bois, après avoir bien dîné, et qu'il lui avait fait prendre de la boisson. Après dîner, Sophie Boisclair remonta en haut et l'accusé sortit pour aller aux bâtiments ; il rentra ensuite, remonta en haut où était Sophie Boisclair et ils restèrent ensemble pendant quelque temps.

Vers deux heures, un petit Cajolet vint avertir Sophie Boisclair que son mari était malade chez lui, et elle y alla ; elle revint vers le soir et, après son arrivée, l'accusé et elle se parlèrent à demi-voix, dans la chambre de derrière ; après avoir préparé quelques aliments pour son mari, elle partit avec l'accusé pour aller chez Cajolet.

Nous avons appris de la bouche de Marie Plourde, que c'était le défunt qui avait envoyé chercher sa femme avant l'arrivée du Dr. Ladouceur qui, après son arrivée, avait recommandé des vivres légères pour le malade ; que la Cajolet, n'ayant point de pain, Sophie Boisclair, était allée chez elle, après avoir resté environ une heure, pour chercher des vivres à son mari.

Après avoir donné les soins nécessaires au défunt, le Dr. Ladouceur retoura chez lui vers trois heures, lui promettant de lui envoyer d'autres remèdes.

A l'arrivée de l'accusé et de Sophie Boisclair

chez Cajolet, Sophie Boisclair proposa d'envoyer l'accusé dans le bois chercher les effets que le défunt y avait laissés. Celui-ci s'y opposa disant : " Michel, en parlant de Michel Cajolet, enverra bien un de ses petits garçons. " " Pourquoi *bâdrer* le monde, répondit Sophie Boisclair, le père Provencher ira." En effet l'accusé y alla le lendemain matin à cinq heures, accompagné d'un des enfants de Michel Cajolet.

Il ne se passe rien de remarquable ce soir-là. Le défunt était remis, il soupa pendant la soirée et le lendemain matin, qui était un dimanche, ils repartirent ensemble, Sophie Boisclair, l'accusé et lui, pour se rendre chez eux.

Le 24, le défunt eut une nouvelle attaque, après avoir, de nouveau pris, du whiskey trempé d'absinthe ; cette attaque, pendant laquelle quelques-uns des symptômes remarqués chez Cajolet, se manifestèrent, fut si violent qu'on désespéra de ses jours et qu'il fut administré.

Le 26, l'accusé retourna chez le Dr. Smith à La Baie ; en le voyant, le Dr. Smith lui demanda des nouvelles de son vomitif, " Ah ! le vomitif, répondit l'accusé, il n'y a rien de mieux. J'ai vomi gros comme le bras ; je dors, je mange, je suis comme un oiseau. " Le Dr. lui demanda alors des nouvelles d'Abraham Provencher son débiteur. " Je l'ai vu, repondit l'accusé, il doit venir vous trouver."

L'accusé dit alors au Dr. Smith : " qu'il avait reçu une lettre de ses garçons qui demeuraient dans les Etats près de Boston, lui disant qu'il y avait bien des renards dans cet endroit-là, et lui demandant de leur apporter de la médecine au renard, quand il ira les voir, ce qu'il devait faire prochainement, et il le pria de lui en laisser avoir, ajoutant qu'il ne connaissait pas le nom de ce poison."

C'est de la strychnine, reprit le Dr. Smith, je n'en ai pas et je n'ai jamais voulu en garder. L'accusé

lui demanda alors s'il ne pourrait pas lui indiquer quelque chasseur aux renards qui lui en céderait, disant que ça lui éviterait le trouble d'aller en chercher aux Trois-Rivières. Le Dr. Smith lui indiqua les nommés Lafond et Vincent. L'accusé se fit indiquer leur demeure et s'enquit de la distance de la résidence du plus éloigné d'eux.

Il invita le Dr. Smith à l'accompagner, ce que ce dernier fit.

Ne trouvant pas le premier chasseur chez lui, ils se rendit chez le second, qui refusa de lui céder de la strychnine, malgré tous les instances de l'accusé. Force donc lui fut de repartir sans ce poison, mais il s'en fit écrire le nom par le Dr. Smith, disant que, peut-être, il en enverrait chercher par une occasion aux Trois-Rivières et que ce nom ainsi écrit lui en faciliterait l'achat ; le Dr. Smith lui écrivit sur un papier qui a été produit par la défense, le mot "strychnine" accompagné d'un signe qui, en termes de pharmacie, veut dire un drachme, et le signa.

Sophie Boisclair était avec lui au village de La Baie et a été vue à divers reprises chez M. Duguay, marchand de l'endroit.

Le 30 Décembre, suivant le témoignage du Dr. Philippe Giroux, des Trois-Rivières et de Didace St. Pierre du même endroit, un dimanche, entre la messe et les vêpres, un individu, que le Dr. Giroux croit être l'accusé et que St. Pierre reconnait distinctement dans la personne de l'accusé, se présente chez le Dr. Giroux, et le prie d'obliger le Dr. Smith de La Baie du Febvre, en lui cédant de la strychnine ; il se nomme Joseph Thérien, de la Baie du Febvre. Interrogé s'il n'a pas un écrit du Dr. Smith, il répond négativement, et réitère son assertion que c'est le Dr. Smith qui lui envoie chercher ce poison et nie que ce soit pour lui. Le Dr. Giroux et St. Pierre étaient sous l'impression que c'était pour faire la chasse aux renards que cet individu voulait se procurer du poison. On lui a

pesé huit grains pour lesquels il paie un écu et les emporte.

Avant de partir, il demande au Dr. Giroux si cette strychnine peut l'empoisonner. Non, lui fût-il répondu, si vous n'en mettez pas dans votre bouche. " C'est bien, reprit-il, rendu chez moi, je l'arrangerai ; je veux dire que le Dr. Smith l'arrangera, " dit-il en se reprenant.

M. Elzéard Pothier, marchand des Trois-Rivières, nous dit que le matin de ce jour, l'accusé est allé chez lui, et lui a demandé le nom d'un médecin, disant qu'il voulait avoir des remèdes, et lui a indiqué la pharmacie de Madame Vallée. Entre la messe et les vêpres il l'a encore vu, et quelque temps après, ils sont partis ensemble dans la voiture de l'accusé et sont arrivés le soir à St. Zéphirin.

La défense nie que ce soit l'accusé qui est allé chez le Dr. Giroux et s'est procuré le poison et se guide sur ce que le Dr. Giroux et St. Pierre ont dit que l'individu en question portait une longue moustache grisonnante tombant sur la lèvre inférieure ; et elle a prouvé que l'accusé ne portait pas alors de moustache, n'en porte pas aujourd'hui et n'en a jamais porté à la connaissance des témoins qu'elle a fait entendre.

Conclurez-vous de cette différence, dans le signalement de l'accusé, que ce n'est pas lui qui est allé chez le Dr. Giroux, quand vous aurez le témoignage du Dr. Giroux qui croit le reconnaître et la preuve positive de St. Pierre qui, lui, jure que c'est la même personne, à la seule différence de sa moustache qu'il avait alors et qu'il ne porte pas aujourd'hui, surtout, quand vous avez plusieurs faits dont la coïncidence porte à présumer le contraire ?

Le 26 décembre, l'accusé demande de la strychnine au Dr. Smith de la Baie du Febvre, se fait écrire le nom de ce poison, et parle d'un voyage qu'il fera aux Trois-Rivières, ou d'une occasion par laquelle il le fera venir.

Le 30, un individu se présente chez le Dr. Giroux et lui demande au nom du Dr. Smith, le même poison, et se donne le nom de Joseph Thérien, individu dont l'existence est incertaine, aucune preuve n'ayant été faite à cet égard.

Le même jour, l'accusé est aux Trois-Rivières et il s'informe du nom d'un médecin disant qu'il a besoin de remèdes, que M. Pothier a compris être pour le Dr. Ladouceur.

Peut-il se faire que l'individu qui a été chez le Dr. Giroux soit autre que l'accusé ? La chose est difficile à croire.

Reste la moustache que selon le Dr. Giroux et St. Pierre, l'accusé portait. Si vous êtes convaincus que c'est l'accusé qui a été chez le Dr. Giroux, cet incident peut s'expliquer. S'il cachait son nom, il pouvait aussi chercher à cacher sa figure, et quoi de plus facile que le déguisement au moyen d'une moustache postiche ?

St. Pierre nous dit bien que la moustache était naturelle ! Mais à quoi servirait de porter une moustache fausse, si on ne parvenait à tromper les gens en les faisant croire à une moustache naturelle ? Il est de l'essence d'un déguisement semblable que les regards étrangers y soient trompés.

Si donc c'est l'accusé qui a été chercher le poison aux Trois-Rivières, comme peut-être la chose vous paraîtra peu douteuse, il était donc le 31 décembre en possession de 8 grains de strychnine, (dont un grain et demi, et moins, peut causer la mort,) lors de la dernière attaque du défunt, celle à laquelle il a succombé.

Le 31 à neuf heures du soir, Michel Lemaire a laissé le défunt dans la maison seul avec l'accusé, Sophie Boisclair et Elise Joutras, se plaignant de mal de cœur et de douleur dans les jambes.

Elise Joutras nous dit qu'après le départ de M. Lemaire, elle a *rodé* dans la maison et est montée en haut faire sa prière, qu'aux cris de son père elle est

descendue, et qu'elle l'a trouvé dans l'état qui vous a été décrit c'est-à-dire dans des convulsions, étant tenu par l'accusé ; que le défunt a demandé à sa femme d'aller chercher M. M. Lemaire pour avoir le docteur. Sa mère n'y allant pas, l'enfant dit que, puisqu'elle ne voulait pas aller chercher M. Lemaire, elle-même (Elise) y ira. " Ce ne sera rien, dit la mère, attends un peu, il va revenir mieux. " Ce ne fut qu'après la troisième demande faite par le défunt que Sophie Boisclair est allé chercher M. Lemaire, qu'elle n'a pas requis d'aller quérir le médecin. M. Lemaire, éveillé par la famille, se rend chez le défunt qu'il trouve dans l'état que vous connaissez, dans les bras de l'accusé, qui alors voulut lui faire prendre de la boisson.

" Vous n'êtes pas allé chercher le docteur ?" lui demanda le malade.

" Parce que personne ne m'en a parlé, répond Lemaire , mais je vais y aller.

" Tenez le malade, reprend l'accusé, et je vais y aller moi-même. "

Après des préparatifs qui paraissent longs à l'accusé, mais dont M. Lemaire n'a pas trouvé la lenteur excessive, l'accusé part et arrive au village chez M. Hart où se trouvaient le Dr. Ladouceur et M. Pothier, venu la veille des Trois-Rivières avec l'accusé.

En arrivant il dit au Dr. Ladouceur que Joutras est plus mal ; qu'il a pris un remède qui l'a empiré. Le docteur s'offre d'aller le voir ; mais l'accusé s'y oppose disant qu'il n'est pas venu le chercher mais seulement pour emporter une prise que le docteur, l'ayant emmené chez lui, lui donna.

Pendant ce temps, à onze heures vingt-cinq minutes ou onze heures et demie, le défunt rendait le dernier soupir. Quand il fut mort, Sophie Boisclair demanda à M. Lemaire et à Joseph Joutras qui étaient arrivés quelques minutes avant sa mort ;

" Est-il mort ?" Sur leur réponse affirmative, elle dit qu'elle allait envoyer au devant de l'accusé pour faire retourner le docteur, disant que ce serait une dépense épargnée ; et elle prie Xavier Lemaire d'aller au devant de l'accusé, lui disant qu'elle croyait son mari mort. Xaxier Lemaire part et rencontre l'accusé en chemin. De retour à la maison, M. Lemaire lui demande s'il a parti le Docteur ? Il répond que le Docteur n'a pas voulu venir.

Une demi-heure environ après sa mort, le défunt a été enseveli par M. Lemaire, Joseph Joutras et l'accusé qui, d'après ce que nous dit le même Joseph Joutras, ne traitait pas le cadavre convenablement, le *brousquaillait*, suivant son expression.

Sophie Boisclair dit encore au même Joseph Joutras que le soir, elle avait fait prendre une prise à son mari qui s'était trouvé pire ; qu'elle aurait voulu lui en faire prendre une autre qu'elle avait préparée et qu'elle a jetée après sa mort, mais qu'il n'avait pas voulu la prendre avant de manger ; qu'elle lui avait fait chauffer de la soupe, mais qu'il était mort avant qu'elle fût chaude.

Le soir de l'autopsie, le 2 janvier, l'accusé dit à Léon Houle que c'est Sophie Boisclair qui l'a empêché d'emmener le médecin. Elle-même lui répète la même chose, disant qu'elle voyait bien que c'était inutile et que son mari n'en reviendrait pas.

Si au fait que je viens d'examiner, vous ajoutez que le lendemain de la première attaque du défunt, le 23, l'accusé disait à la porte de l'église, que, pendant l'attaque du défunt dans le bois, il était avec lui et qu'ils se sont rendus ensemble chez Cajolet, vous serez en possession des faits les plus saillants qui constituent la preuve morale de la couronne, sur lesquels vous devrez bâser votre appréciation de la culpabilité ou de l'innocence de l'accusé.

Je vous ai déjà parlé des motifs qui pouvaient pousser l'accusé et Sophie Boisclair à mettre à

mort le défunt. Ce sera à vous à juger de leur valeur.

Quelle est la preuve, qu'ayant formé la résolution de lui enlever la vie, ils l'aient mise à exécution, et que le défunt soit mort de leurs actes ? Comme je vous l'ai dit plus haut, cette preuve est toute de circonstances ; mais souvent la preuve de circonstances a, en soi, plus de poids que la preuve directe.

Reportons-nous au vingt de décembre, date du premier voyage de l'accusé chez le Dr. Smith. Il s'est dit malade, et le 26, cinq jours après, il disait en présence de Mathilde Joutras, qu'il n'avait jamais eu dans sa vie une heure de maladie. Il demande un émétique et s'en fait donner deux. Elisabeth Joutras nous dit que, bien que l'accusé eût parlé devant son père qu'il avait besoin de remèdes et qu'il manquait d'appétit, il n'a pas pris de vomitif à sa connaissance, bien que, du 29 Décembre à la mort de son père, elle ait toujours vécu sous le même toit que l'accusé, tandis que plus tard, il disait au Docteur Smith que ce vomitif lui avait fait un bien considérable.

Il se fait donner un demi-once de *laudanum* qui, à cette dose, est un poison ; il demande aussi de l'onguent gris qui, s'il était ingéré, pourrait devenir une substance vénéneuse.

Il parle au Dr. Smith d'un second voyage qu'il doit faire chez lui, lui disant qu'il lui donnera des nouvelles de son débiteur Abraham Provencher, et l'empêchant de lui écrire. Était-ce pour se ménager la seconde visite du 26, jour où il lui a demandé de la strychnine et que le 20 il se proposait de faire.

Il se rend, le 20 au soir, chez Joutras, en possession de deux émétiques et, le lendemain matin, le défunt s'est senti de violents accès de vomissements.

Le 22, il dit au défunt qu'il va aller au bois avec lui, mais qu'il reviendra à midi pour attendre son

fils : ce qu'il fit en effet. Et il n'est pas prouvé que ce fils dût venir le rejoindre pour aller chez E. Hart, comme il le disait, preuve facile à faire, si la chose était vraie. Verrez-vous dans cette assertion un prétexte faux pour donner une apparence à son départ à midi, et laisser le défunt seul dans le bois ?

Il est en preuve qu'il gardait des liqueurs dans la maison et notamment du whiskey, mêlé d'absinthe.

Le 22, il prépare un flacon de cette liqueur avec Sophie Boisclair, enfermés seuls dans une chambre ; y ont-ils mis de la strychnine ? c'est ce que dit l'accusation.

Rendu dans le bois, il fait prendre de cette boisson au défunt et refuse d'en prendre lui-même, lui disant de prendre le reste après son dîner, le quitte immédiatement et se rend à la maison.

Après avoir pris cette liqueur, le défunt se trouve atteint d'un mal dont les symptômes sont ceux de l'empoisonnement par la strychnine ; mais il en échappe.

Après avoir dîné avec Sophie Boisclair à qui, pendant le dîner, il avait raconté, en présence d'Elise Joutras, que le défunt avait pris de la boisson, il monte en haut avec elle et y demeure quelque temps. Lui a-t-il là raconté le résultat du projet consenti entre eux ? c'est ce que vous devez apprécier d'après les circonstances.

Au retour de Sophie Boisclair, après sa première visite faite chez Cajolet, seuls dans une chambre, ils se parlèrent à demi-voix. Qu'avaient-ils à se dire ? se parlaient-ils de l'insuccès de leur entreprise ?

Ils se rendent ensemble chez Cajolet ; là, Sophie Boisclair insiste à envoyer l'accusé chercher les effets de son mari qui étaient restés au bois, et parmi lesquels devait se trouver le flacon, et de fait, celui-ci y va le lendemain à 5½ heures du matin, long-

temps avant le lever du soleil. Pourquoi ce grand empressement ?

Le 24, le défunt prend encore de la boisson et est saisi d'une nouvelle attaque à laquelle il est prêt de succomber.

Le 25, jour de Noël, l'accusé et Sophie Boisclair vont à la messe ensemble. Avant la messe, ils restèrent quelque temps en haut, et le soir encore.

Le 26, ils vont ensemble à La Baie ; c'est ce jour-là que l'accusé veut se procurer de la strychnine du Dr. Smith et des chasseurs aux renards et qu'il se fait écrire le nom de ce poison.

A ce propos, la défense a soutenu que de fait les enfants de l'accusé lui avaient écrit des Etats-Unis, pour lui demander de leur emporter du poison *à renards* quand il irait les voir. L'un d'eux, Hilaire Provencher, appelé comme témoin, a produit une lettre, datée du dixdécembre et dont l'enveloppe est timbrée de Plainfield, Etat de Vermont, et des différents bureaux de Poste du Bas-Canada, qu'il dit avoir trouvée parmi les papiers de son père après son arrestation, et par laquelle il lui demande en effet de lui apporter ce poison. Cette lettre a-t-elle été substituée, après coup, à celle que contenait l'enveloppe, pour former un moyen de défense ? C'est ce que la parenté du témoin avec l'accusé peut faire mettre en doute et que vous aurez à apprécier.

Si cette lettre avait été réellement reçue par l'accusé, elle pourrait couvrir d'un motif honnête sa démarche du 26 ; sinon, on est en droit de lui demander compte de l'objet qu'il avait en vue, en demandant le poison et de lui imputer cette demande à mal.

Nous verrons pourtant dans un instant comment on peut faire concilier l'honnêteté de son motif avec les faux prétextes employés le 30, pour obtenir cette strychnine.

Le 29, le défunt prend encore de la boisson et

éprouve encore une troisième attaque. D'où venait cette boisson ? C'est ce qu'on ne sait pas : mais c'était toujours du whiskey mêlé d'absinthe et il n'y avait dans la maison que l'accusé, Sophie Boisclair et les enfants.

Le 30 donc, l'accusé, si c'est lui, et la lettre fournit un nouveau motif pour le croire, se rend chez le Dr. Giroux, demande de la strychnine, se donne un faux nom, ment en disant qu'il est chargé par le Dr. Smith d'en faire la demande, et en obtient huit grains, qu'il emporte le soir à St. Zéphirin.

Pourquoi ce faux nom ? Pourquoi ce faux prétexte ? Pourquoi, interrogé par le Dr. Giroux, qui lui demande s'il a un écrit du Dr. Smith, répondit-il qu'il n'en avait pas, pendant qu'il avait un, qu'il a produit au procès ?

Messieurs les jurés, on ne cache pas son nom, on ne se couvre pas de faux prétextes, on ne ment point quand on achète du poison, si l'on veut en faire un usage légitime. Si c'était pour le porter à ses fils et le faire servir à la chasse aux renards que l'accusé achetait du poison, ne l'eut-il pas dit, ne se fût-il pas empressé de le dire ? Ne serait-ce pas là le propre de la conduite d'un honnête homme ?

Le 31 Décembre, entre neuf et onze heures, le défunt est frappé d'une quatrième attaque, et celle-ci devait lui être funeste. Il était sous le même toit que l'accusé et Sophie Boisclair, et seul avec eux et ses enfants, qu'il y aurait absurde cruauté et cruelle invraisemblance à accuser de sa mort. Elise était en haut et faisait ou venait de faire sa prière quand elle a entendu ses premiers gémissements. Quand le défunt a senti les douleurs de cette nouvelle et dernière crise, il était donc seul en bas avec l'accusé et Sophie Boisclair.

Que font-ils ? envoient-ils ou vont-ils eux-mêmes chercher les voisins et les parents du défunt dont plusieurs sont dans le voisinage ? Sophie Boisclair savait pourtant que cette attaque était dangereuse,

puisqu'elle a dit, deux jours après, à Léon Houle, que c'était elle qui avait empêché l'accusé d'emmener le médecin, parce qu'elle savait que son mari ne pouvait pas en revenir.

Le malade gémit de douleurs, il est en proie aux plus vives convulsions, et dit à sa femme d'aller chez le voisin, Michel Lemaire, le prier d'aller chercher le médecin. Y va-t-elle ? A sa fille qui lui dit qu'elle va y aller, si sa mère ne le fait pas, elle répond : " Attends, ce ne sera rien ; ton père va bientôt aller mieux."

Ce n'est qu'après un espace de temps que l'on ne peut déterminer au juste, mais que sans crainte de se tromper et en donnant à l'accusé le plus large bénéfice possible de l'incertitude, l'on peut fixer à une heure ou à trois quarts d'heure au moins, depuis l'attaque, que Sophie Boisclair va chercher Michel Lemaire. Et lui demande-t-elle ou lui fait-elle demander d'aller chercher le médecin ? Il n'a entendu parler de médecin que rendu chez le défunt et par le défunt lui même qui lui reproche de ne pas être allé le chercher.

Qu'a fait l'accusé ? Il n'est pas sorti de la maison et tenait le défunt quand Michel Lemaire est entré. Il veut lui faire prendre de la boisson qui, trois fois auparavant, avait déterminé les crises ! Un homme de bon sens pouvait-il raisonnablement croire que la boisson pût être utile au malade dans l'état où il était, dans des convulsions, et baignant de transpiration ? Ce sera à vous à répondre à cette question ; et si vous voyez que l'accusé ne pouvait pas croire à l'utilité de la liqueur offerte, ce sera une induction que l'accusé avait un mauvais dessein en voulant en faire prendre au défunt.

Mais à la demande du défunt, Michel Lemaire s'offre à aller chercher le docteur. Que fait l'accusé ? Il l'en empêche, lui fait tenir le malade à sa place et part pour aller quérir l'homme de l'art. L'emmène-t-il ? Il l'empêche au contraire de venir,

lui disant faussement qu'il n'est pas venu pour le chercher, mais pour avoir une poudre. Et quand il est revenu, il dit que c'est le médecin qui a refusé de venir, pendant que ce dernier avait voulu le faire. De son côté que fait Sophie Boisclair ? Aussitôt qu'elle apprend que son mari a rendu le dernier soupir, elle envoie au devant de l'accusé, pour lui faire dire qu'elle croit que son mari va mourir et de ne pas emmener le médecin, et cela sous le prétexte de s'épargner la dépense de la visite.

Croirez-vous, messieurs les jurés, que l'économie de semblable dépense était son vrai motif? Pensez-vous qu'une femme innocente serait mue par une considération aussi vile que celle-là, et que son premier mouvement en apprenant la mort de son mari, serait de se sauver cette légère dépense ? Ou pensez-vous que l'objet réel de la démarche était d'éviter la présence du médecin, témoin importun dont les regards sont dangereux au lit d'un homme qui vient de mourir empoisonné ?

Et l'accusé, quel objet pouvait-il avoir en vue, en empêchant Michel Lemaire d'aller chercher le médecin, et en y allant lui-même ? Rendu chez ce dernier, pourquoi a-t-il dit qu'on ne l'avait pas envoyé le chercher, pendant qu'il était parti pour cela ? Pourquoi a-t-il empêché le médecin de venir ?... Ah ! MM. les jurés, voici le fait le plus important du procès, qui domine tous les autres, on pourrait dire qui couronne la preuve, et en détermine la véritable signification.

Quel est l'être humain qui, sans motif coupable, éloigne du chevet d'un mourant le médecin qui peut le ramener à la vie ? Celui qui agirait ainsi, pourrait, par le fait seul, être accusé d'homicide, s'il y avait des raisons de croire qu'en se rendant auprès du malade, le médecin eût pu le sauver.

C'est pourtant ce qu'à fait l'accusé, et encore une fois pourquoi a-t-il tenu cette étrange conduite ? Pourquoi, si ce n'était pour empêcher le médecin

de venir à temps pour sauver le défunt, ou dans la crainte qu'arrivant après la mort, il ne fût un témoin dangereux ?

Si cependant vous trouvez un autre motif, qui, sans même être irrépréhensible, ne fait pas présumer une intention criminelle, ce sera à vous de l'appliquer à la conduite du prisonnier ; car ce point, comme toutes les autres matières du fait, est exclusivement de votre ressort.

Ici, MM. les jurés, ma tâche touche à sa fin ; je vous ai recapitulé tous les faits saillants de ce long et difficile procès, et je les ai posés sous le jour le plus propre à en faire l'appréciation. A vous d'en déduire les conséquences favorables ou défavorables à l'accusé.

Je terminerai donc cette adresse comme je l'ai commencée, par le résumé des questions, accompagnées des considérations au moyen desquelles vous devez les résoudre.

Le défunt est-il mort empoisonné ?

Pour répondre à cette question, vous avez l'analyse chimique, la preuve des symptômes et les circonstances.

S'est-il empoisonné lui même ?

La probabilité ou l'improbabilité de la chose vous fournira la réponse.

S'il a été empoisonné par une main criminelle, l'a-t-il été par l'accusé seul, par l'accusé et Sophie Boisclair, ou par cette dernière en complicité avec l'accusé.

Pour déterminer ce point fondamental du procès et qui contient tous les autres, vous avez pour former votre opinion : le commerce illégitime de l'accusé avec Sophie Boisclair, comme motif pour concerter l'offense ; et pour preuve de sa perpétration, l'achat fait le 20, par l'accusé, d'émétique et de laudanum et son désir exprimé de se procurer de l'onguent gris ; les vomissements du défunt le 21 ; l'attaque du 22 à la suite d'ingestion d'une

boisson administrée par l'accusé et préparée préalablement par Sophie Boisclair et lui ; les nouvelles attaques du 24 et du 29, après avoir bu de la boisson, toujours sous le même toit que l'accusé et Sophie Boisclair ; le fait qu'il y avait de la strychnine dans cette maison, ce qui devait être à la connaissance de Sophie Boisclair ; le voyage à la Baie du Febvre le 26, fait par l'accusé et Sophie Boisclair encore, pendant lequel il s'efforce d'avoir de la strychnine ; le fait qu'il s'en est procurée le 30 en se donnant un faux nom et sous de faux prétextes, si vous croyez que c'est lui qui est allé chez le Dr. Giroux ; la dernière attaque du 31, quand le défunt était seul avec eux ; leur conduite en éloignant le médecin ; et en dernier lieu vous vous demanderez s'il est probable que d'autres qu'eux aient administré la substance fatale !

Si ce sont eux, comment l'ont-ils administré le jour de la mort ? Est-ce dans la poudre que Sophie Boisclair a fait prendre à son mari, qui, suivant elle, est mort avant d'en avoir pris une seconde qu'elle lui avait préparée et qu'elle a jetée à sa mort ? Est-ce en lui faisant prendre du whiskey mêlé d'absinthe, dont l'accusé voulait lui faire prendre encore, après l'arrivée de Michel Lemaire, et même une demi-heure avant la mort ? C'est ce qu'il est impossible de dire et c'est ce qu'il ne vous est pas nécessaire de constater, si vous croyez, d'ailleurs, que ce sont eux qui ont empoisonné le défunt. C'est là un point connu de Dieu seul et des accusés, s'ils se sont rendus coupable de cette offense.

Pour nous, Messieurs les Jurés, administrant la justice humaine, nous jugeons d'après les preuves que les hommes nous fournissent ; et suivant ces preuves, vous devez donner un verdict d'innocence ou de culpabilité. Si vous croyez l'accusé innocent, au nom de tout ce qui est sacré, acquittez-le ; et ce vous sera sans doute un devoir aussi agréable à remplir que la condamnation est pénible.

Mais si vous le croyez coupable, au nom du serment et de la justice du pays que vous représentez, condamnez-le. Vous serez des prévaricateurs si vous rendez un autre verdict ! Jugez donc comme si, en sortant de cette enceinte, vous deviez rendre compte de votre jugement à l'Être Suprême qui, un jour, vous jugera tous, et auprès duquel un droit et une conscience honnête trouvent toujours un accueil favorable. Jugez dans la droiture de votre cœur et l'honnêteté de votre conscience ; jugez au meilleur de votre connaissance et suivant les instincts de votre raison, et vous aurez dignement rempli envers votre pays, la pénible mission qu'il vous a imposée.

Pour moi, Messieurs les Jurés, à qui la loi a imposé la haute responsabilité que je crois avoir mise à couvert, en y donnant la plus scrupuleuse attention, je n'ai qu'un mot à vous dire en terminant : J'ai fait mon devoir, il vous reste à faire le vôtre !

Il était deux heures P. M. lorsque le Juge termina sa *charge* (1) aux jurés.

Y compris la lecture des pricipaux témoignages elle avait duré 13 heures. Le Vendredi, à deux heures, lorsqu'elle commença, et tout le temps que l'hon. Juge parla, l'enceinte du Palais de Justice était littéralement remplie et beaucoup de personnes ne pouvaient y avoir accès. La Cour s'ajourna de 7 à 8. L'Hon. Juge continua alors son adresse jusqu'à 11½ heures où la Cour fut encore ajournée au lendemain à 10 heures A. M. Le Samedi, la Cour continua, comme il est dit plus haut, jusqu'à 2 heures P. M. L'adresse terminée, le jury se retira et après environ cinq minutes de délibération, il reparut en Cour et prononca un verdict de culpabilité contre le prisonnier. Le greffier, d'une voix émue

(1) Charge, expression souvent employée dans le barreau Canadien au lieu de résumé de la cause.

s'adressa alors au prisonnier à peu près comme suit: " Modeste Villebrun dit Provencher, vous avez été trouvé coupable par un jury de votre pays du meurtre de François-Xavier Joutras ; si vous avez quelque chose à dire pourquoi sentence de mort ne devrait pas être prononcée contre vous, dites-le et vous serez écouté." Le prisonnier se recueillit un moment, fit signe à son avocat et après avoir pendant quelques instants conféré avec lui répondit d'une voix ferme : *J'ai t'a dire que j'suis pas coupable. J'scai qui s'qu'à fait l'coup, mais c'est pas les accusés.*

L'Hon. Juge prononça alors d'une voix brisée par l'émotion la sentence de mort contre le coupable, fixant l'exécution du condamné au 3 mai alors prochain.

Lors du prononcé de la sentence le nombreux auditoire pleurait....

Lorsque le jury eut prononcé le verdict, les yeux du prisonnier se portèrent sur ses deux fils, son gendre et ses deux filles qui sanglotaient. D'abondantes larmes s'échappèrent alors de ses yeux, mais il reprit aussitôt sa ferme contenance et, impassible comme une statue de pierre, il écouta chacune des éloquentes paroles du juge motivant le terrible arrêt de mort.....

La cour s'ajourna ensuite au lundi suivant le 8 Avril pour le procès de Sophie Boisclair. Les mêmes témoignages et les mêmes avocats furent entendus dans la cause.

Nous ne reproduisons que les quelques variances remarquées dans la preuve.

PROCES-BOISCLAIR.

8 AVRIL.

La Cour s'ouvre à 10 heures.

Sophie Boisclair accusée d'avoir empoisonné F. X. Joutras, son mari, en coopération avec Modeste Vilbrun dit Provencher, est traduite à la barre pour subir son procès.

MM. Armstrong, Bondy et Germain représentent le ministère public. MM. Gaultier, Chapleau et Brassard sont assis au banc de la Défense.

Après plusieurs récusations, les Messieurs suivants sont assermentés comme jurés :

Alexis Valois, William Delaney, Antoine Parent, Pierre Salvas, Joseph Fourquin, fils de Joseph, Joseph Fourquin, fils de Michel, Joseph Mayé, Elie Pontmartin, Narcisse Paul, Michel Benoit, Louis Desfossés et Joseph Lachapelle.

M. Armstrong expose les faits de la cause. Ils ont déjà été mentionnés à l'ouverture du procès Provencher et la preuve que doit faire la Couronne est la même.

David A. Hart, Dr. Provost. et Dr. Turcotte sont entendus quant à l'autopsie du cadavre de Joutras.

Marie Plourde décrit les symptômes de la maladie dont était attaqué le défunt, lorsqu'il est arrivé chez elle, le 22 Décembre dernier.

En entendant raconter les souffrances qu'avait alors endurées son mari, l'accusé verse des pleurs.

Michel Cajolet vient déposer que l'accusée lui a déclaré que c'était elle qui préparait les remèdes prescrits au défunt par le Dr. Ladouceur.

Le Dr. Ladouceur, appelé auprès du malade, le 22, décrit les symptômes de la maladie, et répète ce qu'il a déjà dit dans le procès Provencher.

Michel Lemaire raconte la mort de F. X. Joutras et les symptômes qu'il a observés.

Le Dr. Provost est ensuite entendu sur l'analyse qu'il a faite des viscères du défunt Joutras.

A 7 heures la cour s'ajourne pour 1 heure.

Puis ensuite elle s'est ajournée vers 10 heures. Les témoins suivants ont été entendus :

Marie Mathieu, Geneviève Laforge, Rose de Lima Benoit, qui prouvent le voyage des prisonniers à Sorel ; Elise Joutras, Mathilde Joutras, Joseph Joutras, qui répètent en partie les témoignages qu'ils ont donnés dans le procès de Provencher.

Le 9 Avril ont été entendus : Dr. Giroux, Didace St. Pierre et Elzéar Pothier, sur le voyage de Provencher à Trois-Rivières ; Narcisse Joutras et M. le curé Trahan, sur le poison trouvé dans la maison de F. X. Joutras après la mort de ce dernier ; J. Bte. Chassé, sur les symptômes de la maladie du défunt, le 22 décembre, chez Cajolette ; Dr. Provost, Dr. Bruneau, Dr. Migneault, Dr. Girdwood, sur l'analyse chimique des viscères de F. X. Joutras ; Moses Hart, N. P., produit un testament fait en 1856 par lequel F. X. Joutras et Sophie Boisclair se lèguent l'un à l'autre la totalité de leurs biens en cas de mort de l'un d'eux.

A 4½ heures, la Cour s'ajourne au lendemain, 10 Avril. L'enquête de la Couronne est close.

---

10 Avril.

La Défense n'a fait entendre que la fille Elise Joutras, le témoin Bourret et sa femme qui ont donné leur témoignage dans l'affaire Provencher, plus le nommé Léandre Lafontaine, qui tient auberge sur le Chemin de Ligne et qui corrobore le témoignage des Bourret en faisant voir cependant que la nuit en question, les prisonniers ont couché

chez lui, ensemble, puisque dans le haut de sa maison, il n'y avait qu'un seul lit, bien qu'il y ait deux chambres, et que les prisonniers ont couché là.

MM. Gaultier et Chapleau adressèrent le Jury pour la Défense et M. Armstrong répliqua pour la Couronne. Puis l'Hon. Juge fit de suite son adresse au Jurés, qu'il termina le même soir, vers huit heures. Elle dura environ deux heures. Le Jury se retira pour délibérer et reparut en Cour à 10 heures, déclarant qu'il n'était pas d'accord et demandant à la Cour la date de l'achat du poison aux Trois-Rivières, par Provencher. Le Juge répondit que c'était le 30 Décembre, la veille de la mort du défunt. La Cour fut ajournée au lendemain matin, à dix heures, afin de donner un temps nécessaire au Jury pour délibérer.

Jeudi matin, à l'ouverture de la Cour, le Jury revint avec un verdict de culpabilité. La prisonnière ne donna pas de signes d'une émotion bien forte. Interrogée par le Greffier selon l'usage, elle persista à dire qu'elle n'était pas coupable. Ayant déclaré qu'elle était enceinte, le prononcé de la sentence de mort fut suspendu jusqu'à ce qu'un Jury de matrones et un médecin nommé par la Cour, eussent fait leur rapport sur l'état de la prisonnière. Le Juge remercia alors les jurés qui avaient rempli leurs pénibles devoirs et la Cour s'ajourna à Vendredi, pour recevoir le rapport du médecin relativement à la prisonnière.

VENDREDI matin, 10 h. A. M.

Les matrones rendent leur verdict, déclarant que la prisonnière est enceiente.

Motion fut alors faite de la part de M. Gaulter, pour que le prononcé de la sentence ne soit fait qu'au prochain terme.

Après discussion, la Cour décide qu'elle est obligée de prononcer la sentence immédiatement.

Alors le Greffier demanda à la prisonnière si elle

avait d'autres raisons à alléguer pourquoi sentence de mort ne serait pas prononcée contre elle. Elle dit : " Monsieur, je ne veux pas que la sentence de " mort soit prononcée à c'theure, parce que je suis " enceinte. Je ne suis pas coupable ; j'ai été accu- " sée à tort."

Puis la Cour prononce la sentence de mort, et remet au premier jour du terme prochain pour fixer la date de l'exécution.

La prisonnière dit alors en sanglotant : " Je suis " accusée sans être coupable ; je puis vous le dire, " si mon mari pouvait prononcer des paroles, vous " verriez que je ne suis pas coupable ; si Dien per- " mettait que mon mari parlerait, vous verriez ce " qu'il en serait aujourd'hui."

Puis elle est reconduite en prison et la Cour remercie le Jury de matrones au nom du pays.

Le premier jour du terme suivant, la prisonnière annonce à la Cour que sa sentence est commuée en une détention perpétuelle au pénitencier, où elle fut conduite par le Shérif de Richelieu.

Exécution.

A 11 heures ce matin, 3 Mai 1867, Modeste Vilbrun dit Provencher a été exécuté. Il monta les vingt-cinq degrés de l'échafaud d'un pas ferme ; sa figure cependant était un peu pâle. Il avait communié le matin même, pour la troisième fois depuis sa sentence. Il était parfaitement résigné à son sort et semblait puiser toute sa force dans la religion. Quand les Révds. MM. Millier et Leblanc récitèrent, dans sa chambre, les prières que l'église fait adresser à Dieu dans les dernières heures de la vie du chrétien, il répondit d'une voix ferme et pleine d'un sentiment religieux. Le bourreau vint ensuite et lui lia les bras avec une bande de cuir.

Le shérif dit alors au condamné : " Ayez toujours courage !" *Oui, oui, répondit-il*, et il ajouta quelques instants après : "*Notre Seigneur a enduré, et il n'était pas coupable.*" Comme le bourreau serrait la courroie de cuir sur son bras gauche, avec un peu trop de force, le condamné dit : " *O ! il faut souffrir.*" Puis, sur quelque chose qui fut dit, il répondit : "*je veux tout ce que l'on veut.*" Avant que le bourreau lui passât la corde au cou, il dit : "*baissez mon collet si vous le voulez.*" Comme le bourrean serrait trop le nœud de la corde, il dit : "*Ah mon Dieu !*" et après quelques mots du shérif, il ajouta : "*il la serrera plutôt en haut,*" en voulant parler de la potence.

Tout le temps qu'il y eut quelqu'un avec lui dans la salle, après la prière des agonisants, il tenait dans sa main un petit crucifix qu'il embrassait avec ardeur. Il le retirait un peu de ses lèvres, pour parler bas au ministre de Dieu et au shérif et le rapprochait aussitôt. Il partit ferme et résigné, à la suite des prêtres et des religieuses qui étaient venus prier avec lui dans ses derniers moments, et qui récitaient dans leur marche lugubre, les prières de l'église, auxquelles il répondait d'une manière bien distincte. Avant son départ, il pressa la main du geôlier puis, quelque temps après, celle des ministres de Dieu, et celle du shérif, puis il fit un signe d'adieu à ceux qui l'environnaient. Il descendit les seize degrés d'un escalier qui le conduisait, au moyen d'un corridor, au pied de l'échafaud, qu'il monta d'un pas assuré et d'un air tranquille. Là il s'agenouilla avec les ministres de Dieu. jusqu'à la fin des prières, puis il se releva :—le Révd. M. Millier qui semblait avoir retrouvé, pour ce moment suprême, une grande force, lui offrit le crucifix en lui disant : "*baisez le crucifix, pour la dernière fois* ;" ce que fit le condamné, puis il se plaça lui-même sur la trappe fatale et il dit au bourreau : "*maintenant vous pouvez serrer le noeud.*"

Le bourreau fixa alors la corde au crochet de la

potence, l'ajusta au cou du condamné, la trappe s'ouvrit, et le malheureux fut lancé dans l'éternité... son corps ne fit pas un mouvement, pas un muscle ne se contracta. Sa figure resta la même ; trois minutes après il avait rendu son âme à Dieu !

La justice humaine est satisfaite ! Espérons que le malheureux aura trouvé grâce auprès de la justice divine !

On estime à cinq mille, d'autres portent à sept mille le nombre des spectateurs venus de toutes parts.

Le corps de l'exécuté resta suspendu environ un quart d'heure ou vingt minutes. A une heure, l'on procéda à l'autopsie dont voici les résultâts :

AUTOPSIE.

La face était violacée, la langue sortait entre les dents, les yeux fermés, les paupières tuméfiées ; il y avait deux ecchymoses au cou, leur direction était oblique. Le médecin ayant fait une incision à la partie postérieure et supérieure du cou, à travers les tissus, constata une dislocation de l'atlas et de l'axis et une fracture oblique du corps de l'atlas, de plus séparation complète de la moelle épinière vis-à-vis ces vertèbres. A l'examen du thorax, la plèvre pulmonaire droite était très adhérente à la plèvre intercostale à ce qui dénotait d'anciennes inflammations dont l'exécuté a dû souffrir il y a quelques années passées. Le cœur était à l'état normal ; l'on a remarqué cependant une légère effusion dans le péricarde. Dans l'abdomen, le foie était d'un volume considérable et légèrement congestionné. L'autopsie n'a pas été faite au delà. D'après l'examen ci-dessus décrit, la mort a dû être instantanée.

L'autopsie fut faite par le médecin de la prison, le Dr. Johnston.

LES AVEUX.

La question s'étant soulevée parmi les hommes de science sur l'efficacité des analyses chimiques en cette cause et par conséquent, sur l'importance que l'on devait apporter aux témoignages médico-légaux de la couronne, et ce de manière à faire croire au public que la justice avait été un peu trop hâtive dans la condamnation des accusés, nous nous sommes alors adressé au Shérif qui avait eu sous ses soins la garde de Provencher, lui demandant de vouloir bien nous communiquer les aveux faits par ce dernier (si toutefois de tels aveux avaient été faits) pour les livrer à la publicité, et voici ce que nous a répondu M. le Shérif :

Bureau du Shérif,
SOREL, 2 Mars 1868.

MONSIEUR,

En réponse à votre lettre d'hier, je vous autorise à insérer dans votre brochure, que Modeste Vilbrun dit Provencher, qui a été exécuté à Sorel, le 3 Mai dernier, a, avant de monter à l'échafaud, le matin du dit jour, avoué sa culpabilité. La raison qui a empêché de faire connaître ces aveux dans le temps, c'est que cela aurait pu préjudicier à Sophie Boisclair ; car, s'il eût été le seul coupable, il se trouvait en conscience tenu de le déclarer, afin de sauver Sophie Boisclair, accusée et condamnée par la justice humaine pour le même crime qui le conduisait à l'échafaud. Il eut, avant de mourir, tous les secours de la religion, et il était on ne peut mieux disposé. Mais il se croyait tenu de faire tout ce qui était en son pouvoir, tout en restant dans les bornes que lui prescrivaient ses devoirs de conscience, pour sauver sa complice ; et je dois ajouter qu'il le lui avait promis. Lors du procès de Sophie Boisclair, il fallait que cette dernière, pour se

rendre à la Cour, passât devant la cellule de Provencher. Un jour, celui-ci se trouvait près de la grille du passage. Elle s'arrêta et lui dit : "J'espère, père Modeste, que vous allez me sauver..." Et il lui répondit : "Je ferai tout ce que je pourrai pour vous." C'est pour cela que Sophie Boisclair a toujours persisté à dire que Provencher la disculperait sur l'échafaud. Mais ce pauvre Modeste n'eut pas cette idée là : il fit tout ce qu'il put pour elle, et il considérait qu'il ne pouvait faire plus, sans se faire tort à lui-même. Il disait, qu'en montant les degrés de l'échafaud, il voulait monter au ciel, mais en même temps, il voulait laisser quelqu'un qui pût, après sa mort et lorsqu'il en serait temps, réparer le scandale qu'il avait donné en protestant de son innocence, même après le verdict du Jury.

Sophie Boisclair a manifesté le désir de le voir, avant sa mort, et le lui a fait dire par les gardiens de la prison.

La veille de sa mort, il me dit qu'elle désirait le voir, mais que lui n'y tenait pas et qu'il me mettait juge de l'opportunité de cette entrevue " dont il " ne me parlait pas pour lui-même, ne la désirant " pas, mais pour lui faire plaisir à elle. "

Je lui répondis que je ne pouvais le lui permettre, et il m'en parut content,

J'ai cru devoir vous raconter ces détails, afin de vous faire comprendre pourquoi Provencher n'a pas fait, publiquement, l'aveu de sa faute. Beaucoup de personnes ne comprendront peut-être pas cela, mais celui qui a été témoin de toutes les réflexions que se faisait ce malheureux, sait combien elles étaient légitimes.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obt. servt.

M. MATHIEU, *Shérif.*

— FIN. —

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Liste des Jurés	1
Acte d'accusation	2
Liste des Témoins de la Couronne	2
" " " " Défense	3
Adresse de l'Avocat de la Couronne, exposant la cause aux Jurés	3
Enquête de la Couronne	9
Témoignage du Dr. Edmond Gilbert Provost	10
" Marie Plourde	12
" Michel Cajolet	21
" Dr. Napoléon H. Ladouceur	22
Rapport de l'Autopsie	28
" Dr. Ph. Giroux	34
" Didace St. Pierre	37
" Pierre Elzéar Poitier	39
" Dr. Joseph Ad. Smith	41
" Rose DeLima Benoît	44
" Félix Joutras	45
" Thomas N. Hart	46
" Geneviève Laforge	47
" Marie Mathieu	48
" David A. Hart	49
" Michel Lemaire	51
" Elmire Labbée	58
" Messire Luc Trahan	60
" Elise Joutras	62
" Onésime Cloutier	75
" Edouard Amand	76
" Antoine Houle	77
" Frs.-Xavier Lemaire	78
" Théophile Lahaie	79
" Louis Boisvert	79
" Joseph Joutras	80
" Joseph Duguay	84
" John Marcous	85

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

" Mathilde Joutras..... 85
Enquête Médico-légale de la Couronne..... 91
Témoignage du Dr. Ed. G. Provost, 91, 92, 97, 107, 110, 118.....
" Dr. L. U. Turcotte, 91, 97, 99, 106, 109
" Messire L. Trahan 99
" Dr. Napoléon H. Ladouceur..... 101
" Narcisse Joutras..... 102
" Dr. P. C. A. Bruneau..... 128
" Dr. R. S. M. Mignault..... 131
" Dr. Gilbert P. Girdwood..... 135
Adresse de M. Gaultier aux Jurés.....141, 216

Enquête de la Défense..... 161
Témoignage Dr. J. E. Codère..... 161
" " L. J. Moll..... 179
" " Jean F. R. E. St. Cyr.... 185

Preuve morale.

" Louis Danault..... 194
" Jean Bte. Raymond..... 194
" Marie Mathieu..... 199
" Jean Lemaire..... 200
" Louis Marcotte..... "
" Michel Thérien..... "
" Owen Sweeney..... 201
" Abraham Weed..... "
" Moses E. Hart..... 203
" David Bourret..... 205
" Adèle St. Germain..... "
" Marie Plourde..... 206
" Jean Levasseur..... 207, 211
" Elize Joutras..... 208
" Honoré Lafontaine..... 210
" Hilaire Provencher..... 211
" Alexandre Provencher..... 214

Contre-preuve de la Couronne.

" Thos. N. Hart..... 215

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Adresse de M. Chapleau..... 223
" de l'Avocat de la Couronne..... 229
" de L'Hon Juge au Jurés..... 256
Procès Boisclair..... 312
Exécution 315
Les Aveux..... 318

Special 91-B
2867

THE GETTY CENTER
LIBRARY